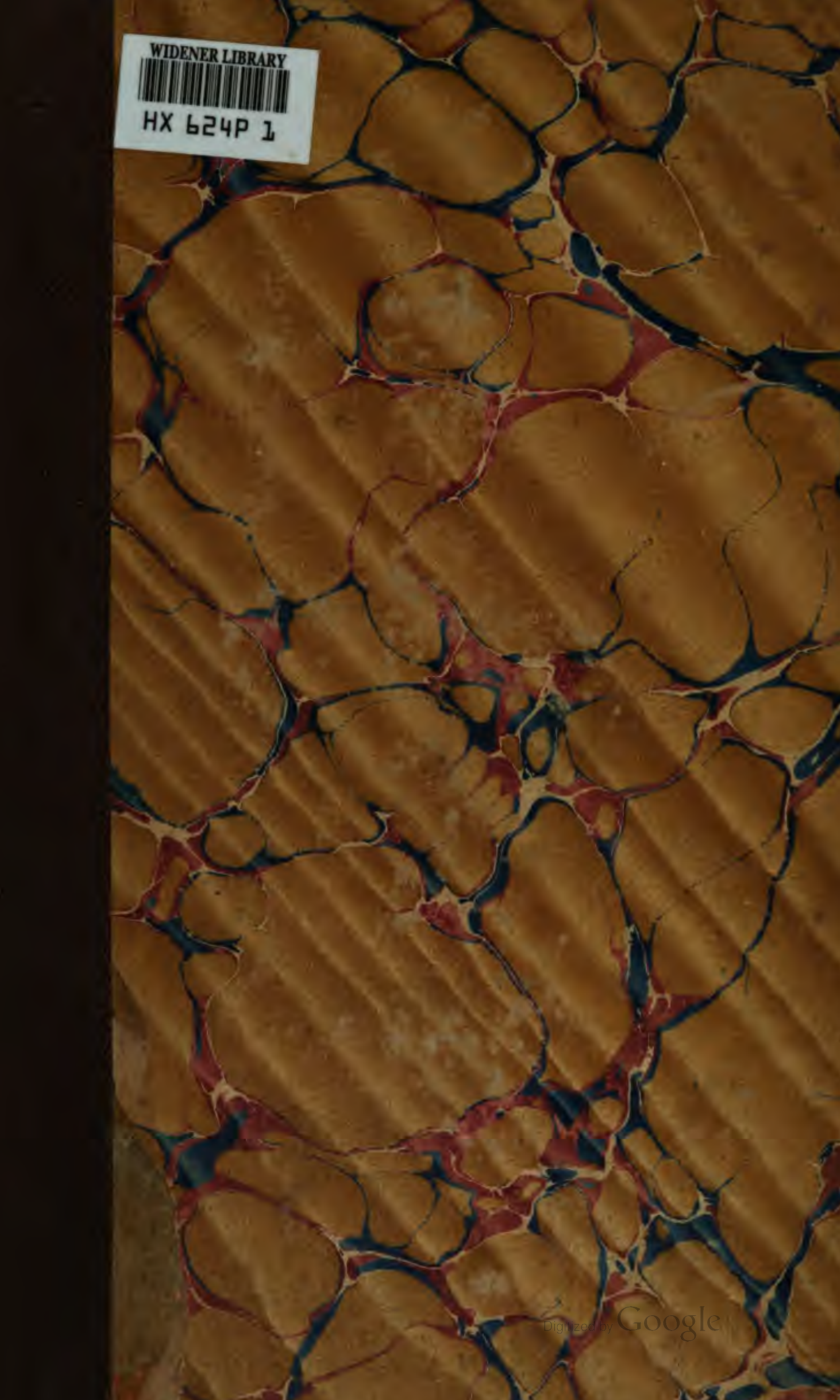
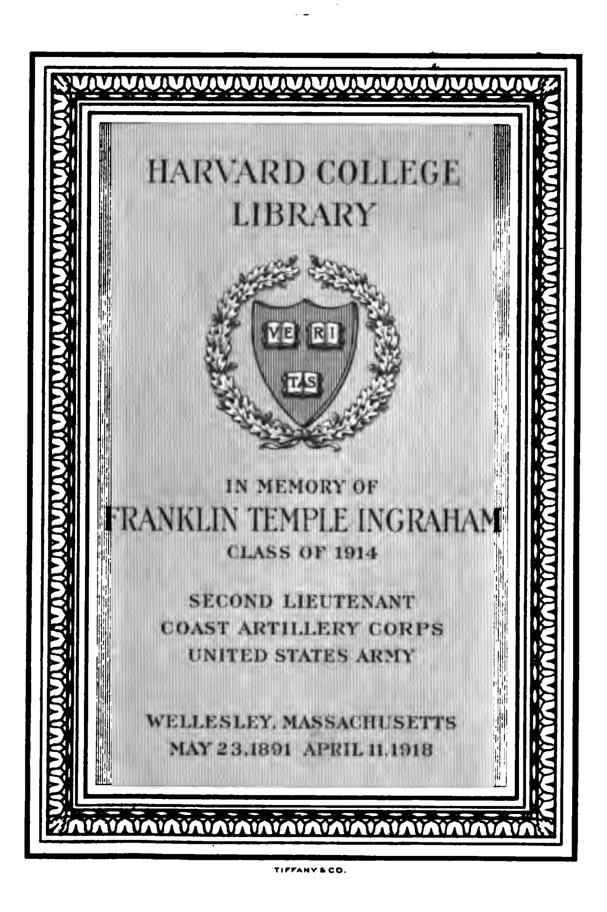

WIDENER LIBRARY
HX 624P 1
Digitized by Google


HARVARD COLLEGE
LIBRARY
VE RI TAS
IN MEMORY OF
FRANKLIN TEMPLE INGRAHAM
CLASS OF 1914
SECOND LIEUTENANT
COAST ARTILLERY CORPS
UNITED STATES ARMY
WELLESLEY, MASSACHUSETTS
MAY 23.1891 APRIL 11.1918

NOTICE

DES TRAVAUX DE L'ACADÉMIE

DU GARD,

PENDANT L'ANNÉE 1811.

NOTICE

DES TRAVAUX DE L'ACADÉMIE DU GARD,

PENDANT L'ANNÉE 1811.

Par M.r TRÉLIS, secrétaire perpétuel.

SECONDE PARTIE.



A NISMES,

Chez BLACHIER-BELLE, Imprimeur de l'Académie.

AN 1813.

STATUTS DE L'ACADÉMIE

DU DÉPARTEMENT DU GARD.

TIT. 2, ART. 21.

Le procès-verbal de chaque séance publique comprenant le compte rendu par le secrétaire, sera imprimé et adressé à tous les membres de l'académie, aux sociétés savantes avec lesquelles elle entretient des relations, aux principaux fonctionnaires du département, et aux rédacteurs des journaux scientifiques et littéraires les plus accrédités.

NOTICE

DES TRAVAUX DE L'ACADÉMIE DU GARD,

PENDANT L'ANNÉE 1811.

SECONDE PARTIE.

Histoire.

Les études historiques ont aussi occupé, pendant cette année, nos séances académiques.

Arrêtons d'abord notre attention sur un important mémoire relatif à l'histoire et à l'administration de l'état de Gênes.

« C'est là, dit M. Dupaty, en parlant de » la banque Saint-George de Gênes, qu'est » renfermé, sous cent clefs, le mot de cette » grande et terrible énigme, si la banque » a des millards, ou si elle doit des mil- » lards ». Sans avoir eu pour objet spécial

de chercher le mot de cette énigme, M. *Emile Vincens* l'a cependant donné par le résultat des faits qu'il rapporte dans un *Essai sur les finances de la république de Gênes au moyen âge, et sur l'histoire de la maison ou banque Saint-George.*

Essai sur les finances de la république génoise ; par M. *E. Vincens.*

« Les Génois, dans les temps les plus anciens, faisaient, dit-il, leur commerce maritime en caravanes communes. Leurs expéditions navales et militaires, toujours liées à des spéculations de butin, la fourniture de leurs vaisseaux, l'entreprise de transporter les Croisés dans la Palestine, tout donnait lieu entre eux à des sociétés de commerce. Quand l'assemblée générale des citoyens avait approuvé quelque entreprise, il se formait, pour l'exécuter, une compagnie. On fixait sa durée à trois ou quatre ans, suivant son objet. Il paraît que cette société était à la fois générale et cependant distincte de la république, puisque elle choisissait ses chefs ou consuls, et que le plus souvent ceux qu'elle se donnait étaient aussi les consuls qu'élisait la république. Les plus anciennes annales de Gênes s'ouvrent par l'histoire d'une compagnie semblable qui, après dix-huit mois de prépa-

gratifs, mit en mer, au mois d'août 1100, vingt-huit galères et six vaisseaux pour concourir à la conquête de Jérusalem, et dont la flotte rentra en triomphe à Gênes, en octobre 1101. La prise de Césarée, qui fut l'exploit de cette expédition où les Génois eurent le plus de part, valut à chaque homme quarante-huit sous (1) et deux livres de poivre, outre l'honoraire des consuls et des capitaines qui fut très-considérable. Le quinzième de tout le profit fut prélevé pour les Galères. Cette distribution nous donne l'idée des pactes ordinaires entre ceux qui fournissaient les navires, ceux qui servaient de leur personne, et les chefs qui dirigeaient l'expédition. (2)

(1) *Solidos XLVIII de Pictannis. Caffaro, ann. Genuens. lib. I, moneta di Pittavia provincia di Francia. Giustiniano, ann. lib. II.* A-t-on confondu le Poitou avec la Touraine, et les sous poitevins sont-ils des sous tournois?

(2) On peut remarquer en passant, que cette forme de société maritime s'est toujours conservée à Gênes. Les matelots n'y sont pas des gens à gage; ils sont associés pour chaque voyage avec le capitaine; l'équipage l'est avec le navire dans une proportion déterminée. Le plus souvent la propriété du vaisseau est partagée entre un plus grand nombre d'actionnaires. Il y

» Les excursions réitérées en Syrie, dans les îles de la Méditerranée, sur les côtes d'Afrique et d'Espagne, enrichirent les sociétaires, sans que le trésor de la république y eût part. Ce ne fut qu'à une époque postérieure qu'elle acquit des revenus ou des redevances sur les établissemens d'outre-mer que ses citoyens obtinrent ou formèrent. »

---

a sur la côte occidentale de Ligurie de gros bourgs, comme Linguaglia, où, de temps immémorial, les constructions navales sont faites au moyen d'une souscription ouverte à tous les citoyens, de sorte que des intérêts réciproques lient tous les propriétaires de bâtimens, et que tout le pays est intéressé au profit de la navigation. On ne néglige pas de réserver une action à la Madone, sans mise de fonds. L'armement fournit une somme en argent qui sert de dotation au navire et avec laquelle l'équipage fait le commerce à bénéfice commun, quand les affrétemens avantageux lui manquent. Tous les intérêts sont remis au libre arbitre du capitaine, et, sans loi écrite, presque sans aucun titre que la bonne foi, une coutume qui se lie certainement à celle du XI.e siècle, régit ces sociétés nautiques, sans exemple de trouble et de discussions. Le capitaine infidèle ou dissipateur ne trouve plus d'emploi, chacun étant à même de juger les comptes qu'il rend, et comme il n'a pu compromettre qu'une fois un intérêt divisé entre tant de propriétaires, on aime mieux l'exclure à jamais que de le traduire devant les tribunaux.

» De semblables associations s'organisèrent pour l'acquisition des revenus de la république, lorsque les circonstances la forcèrent successivement, depuis le milieu du douzième siècle jusqu'au commencement du quinzième, à les aliéner par anticipation : la prospérité toujours croissante du commerce maritime rendait les impôts nouveaux également faciles à supporter et à vendre.

» C'était le temps (1293) où un Grimaldi et un Malleone, sans recourir à personne, prêtaient seuls trente-six mille livres pour équiper la flotte qu'ils devaient commander ; où l'on construisait à la fois cent galères nouvelles ; où l'on en mettait en mer, pour une seule expédition, cent soixante-cinq montées chacune par deux cent cinquante à trois cens hommes, et que, sur la flotte, on comptait quinze mille guerriers vêtus de soie et d'or.

» Ces signes de l'opulence particulière permettaient à l'état de lever de fortes contributions, et lui assuraient, au besoin, de grandes ressources dans le concours des citoyens ; mais les dépenses publiques se proportionnaient promptement à la facilité de percevoir. Le trésor était pauvre et com-

munément endetté. A l'habitude d'aliéner pour plusieurs années une branche de revenu pour une somme une fois payée, succéda celle d'assigner le produit d'un impôt à des créanciers, et d'en mettre en gage la levée entre leurs mains, jusqu'à leur remboursement. L'impossibilité de rembourser rendit l'aliénation perpétuelle. Ce fut précisément l'origine de la banque Saint-George.

» A chaque besoin, on ouvrait un emprunt souvent forcé : on affectait aux intérêts une gabelle ou un péage ou le revenu de quelque domaine national. Chaque prêteur d'une somme de cent livres était colloqué comme actionnaire sur le registre de l'emprunt, et c'est de là qu'une action de cent livres a été appelée *locus* en latin, *luogo* en italien ; c'est-à-dire, *place* dans la société naturelle qui se formait entre les prêteurs. Cette société avait la gestion de l'objet engagé ; elle l'administrait par des gérans de son choix. Le net produit était annuellement partagé entre les intéressés à raison du nombre total d'actions de cent livres.

» Ces sociétés furent nombreuses et longtemps indépendantes les unes des autres. Il

s'en forma une en 1346 qui eut sa destinée à part. Dans un moment de guerre civile, une partie de la noblesse émigrée et cantonnée à Monaco armait contre la ville; on crut devoir lui opposer une flotte considérable ; on convoqua les notables les plus riches, et on leur demanda du secours: vingt-neuf souscrivirent pour construire chacun une galère, à condition que la commune les garantirait de perte, et rembourserait leurs frais; mais à l'approche de cet armement, la flotte des émigrés passa dans l'Océan et alla servir le roi de France en guerre avec les Anglais. Alors, pour tirer parti de la dépense faite, les galères furent envoyées au Levant où elles s'emparèrent des deux Phocées (Fochia vecchia et nova) et de l'île de Chio, qui devint une colonie génoise. Au retour, la dépense de l'armement et du voyage fut liquidée à deux cent trois mille livres, à raison de sept mille livres par galère. En payement de cette somme, et au lieu de vingt mille livres à prendre sur les revenus publics qu'on avait assigné d'avance aux intéressés, on leur engagea le produit de cette même île qu'ils avaient conquise, à condition que si, au bout de vingt

ans, le capital ne le leur était pas rendu, comme il ne le fut jamais, le domaine utile de Chio leur resterait en pleine propriété, la république ne s'en réservant que la suzeraineté. Les principaux intéressés de cette entreprise se trouvaient être de la famille Giustiniani ou plutôt des familles qui s'étaient alliées sous ce nom commun. Plusieurs d'entre eux s'étaient établis dans l'île; ils s'appliquèrent à acquérir successivement les intérêts des autres propriétaires, et après un certain nombre d'années, ils réunirent toutes les propriétés sur leur tête. Ils surent, en même temps, se rendre agréables aux empereurs grecs qui leur donnèrent l'investiture de l'île, à titre de fief. Les Giustiniani unirent ainsi les titres qui semblaient opposés. Ils élisaient, dans la famille, les gouverneurs et magistrats de la colonie qui eut un moment nonante mille habitans, sous treize districts, et qui produisait soixante mille écus d'or. Les Giustiniani s'y multiplièrent: on en comptait cent maisons dans l'île. Après la prise de Constantinople que l'un d'eux défendit long-temps, comme on sait, ils furent encore reconnus par les sultans, comme seigneurs tributaires de Chio.

Par là, ils prolongèrent leur domination. Aimés à Chio, bons citoyens à Gênes, ils comptèrent long-temps parmi ces puissances inférieures qui se maintinrent sous l'empire des Ottomans. Leur autorité se soutint pendant plusieurs siècles : il existe encore à Venise et à Gênes des Giustiniani nés et élevés dans l'île.

» Les autres compagnies des créanciers de l'état ne furent pas en situation d'aspirer à la même importance politique; mais la grande opération qui les rassembla donna à leur union une influence sur la destinée publique, qui n'avait pas été calculée. En 1407, on accumula tous les revenus engagés par la république en une seule masse, et tous les prêteurs en un seul corps. Il se nomma une sorte de sénat de huit chefs, sous le nom de *Protecteurs*, et un grand conseil sur le modèle de celui de la république, avec diverses magistratures inférieures. Ce régime ou l'association elle-même fut appelée du nom de Saint-George. Elle eut pour siége un palais élevé autrefois, auprès de la mer, pour la perception des impôts. Ce vaste établissement fut déclaré libre, indépendant du gouvernement. Tout doge, tout sénateur en-

trante en charge, jurait de n'y point porter la main. Saint-George avait, dans la levée des droits qui lui étaient cédés, la juridiction et la force d'un tribunal suprême. Il percevait, rendait compte à son conseil général et payait le dividende à ses actionnaires. Il est vrai que, dans les temps malheureux où le titre de doge était disputé à main armée dans les rues de la ville, où l'on incendiait tout un quartier pour déloger un parti ou pour rendre son retour impossible, il y eut des momens de crainte pour Saint George. On voit les cent livres, prix originaire d'une action, tombées à soixante-deux en 1416, et remontées à nonante, rabaisser encore au-dessous de septante, de 1419 à 1429. On trouve en 1410, sous le gouvernement du marquis de Montferrat, une atteinte unique à l'inviolabilité de Saint-George. Les Gibelins, maîtres de la ville, confisquèrent les actions des Fieschi, alors déclarés ennemis, les mirent en vente, et obligèrent les autres Guelphes à les acheter par imposition forcée. Mais les Fieschi firent leur paix, et leurs actions leur furent rendues. Cet exemple ne se renouvela pas; il fallut le gouvernement violent et impudem-

ment tyrannique du cardinal Paul Fregose, doge et archevêque, pour en faire craindre d'autres atteintes cinquante ans après. Rien n'étant plus sacré, les principaux citoyens obligés de fuir, la mort et la confiscation prêtes à atteindre tout le monde, on vit un moment, en 1464, les actions perdre plus des trois quarts de leur valeur; mais cet orage fut passager; les bonnes maximes prévalurent. A mesure que Saint-George était devenu le dépôt commun de la richesse de tous les citoyens, le principe de conserver son existence devint fondamental dans tous les esprits, au milieu même de la guerre civile. Les historiens du temps se complaisent à faire admirer ces deux républiques l'une dans l'autre, l'une ruinée et en guerre, l'autre opulente et en paix. La loi politique et une convention tacite entre tous les partis, consacrèrent ce que la loi civile avait déclaré, en empêchant d'ôter jamais les dépôts de Saint-George à celui au nom de qui ils étaient inscrits; en ne permettant qu'ils fussent réclamés par qui que ce soit, si ce n'est pour dot ou héritage. Ils furent de même réputés intangibles sur la tête d'un ennemi. Les Génois durent s'astreindre d'au-

tant plus à faire de ce principe une loi fondamentale et hors d'atteinte, que, sous la seigneurie successive d'un grand nombre de maîtres étrangers qu'ils furent contrains d'appeler, avec des partis qui s'exilaient mutuellement, la rapacité des gouverneurs qu'on leur envoyait aurait eu confisqué bientôt toutes ces richesses, si un concours unanime n'eût attesté l'impossibilité d'y toucher. La première condition et la plus sincèrement stipulée par ceux qui livraient leur patrie à l'étranger, c'était la conservation des priviléges de la banque et de la propriété de ses actionnaires.

» Sous cette garantie, la confiance générale fit de Saint-George un établissement réputé l'un des plus solides du monde. Ses actions ne tardèrent pas à devenir un objet de commerce entre les capitalistes; mais sur-tout elles présentèrent un placement à la fois sûr et lucratif, admirablement propre aux fondations perpétuelles. Les riches consacrèrent de ces actions à des majorats dans leurs familles. Les uns firent des dépôts pour les besoins qui pouvaient atteindre leur postérité dans des cas soit déterminés, soit imprévus. On eut un nombre prodigieux

prodigieux et varié d'institutions pieuses de toute espèce. Les hôpitaux, les chapelles, les confréries, toutes les églises eurent leur dotation placée sur la banque Saint-George. Les corps de métiers y portèrent leurs économies, et jusqu'aux religieux leur pécule. Il en fut de même des établissemens civils : les administrations y employèrent le fonds des revenus destinés à leur service. Une famille construisit-elle un pont, un grand chemin, elle leur assigna des actions de la banque pour les entretenir à perpétuité. Cette cumulation, la plus noble des vanités, gagna tous les grands citoyens, et, tout à la fois, la perpétuité des richesses immenses que le commerce leur avait données, la solidité de leur fortune et l'éclat de leur munificence furent également dus à la facilité que Saint-George leur offrait pour rendre durables les monumens de la libéralité et de la prévoyance. C'est par ces monumens que se rendait encore insensible à la république, l'aliénation, sans retour, de ses plus beaux revenus.

» Les fondateurs eurent soin d'ordonner que les revenus des actions qu'ils affectaient à ces emplois, n'y seraient appliqués qu'à une

certaine concurrence, ou à partir d'une certaine époque, et que jusques là ce revenu ou la portion réservée s'accumulant, servirait à acheter de nouvelles actions, en accroissement du capital inaliénable. Ces fondations sont appelées *Multiplicats* ou Colonnes de Saint-George. François de Vivaldi imagina le premier d'éteindre, par ce moyen, une des branches de la dette publique, dans le temps qu'elles avaient encore leurs actions distinctes. En 1371, il créa une colonne de nonante actions, au capital de neuf mille livres, avec ordre d'employer les dividendes au rachat des autres actions de la même nature, afin que, s'en trouvant libéré totalement, le trésor jouît à son gré des revenus que cette dette absorbait. En 1416, le doge Thomas Frégose éteignit une créance de soixante mille écus d'or à laquelle la gabelle du sel était encore affectée. Ansaldo Grimaldi, en 1535, établit une colonne que ses accroissemens ont portée à trente-sept mille actions, correspondant à trois millions sept cens mille livres de ce temps-là. Il en donnait le revenu à l'état pour racheter ses descendans, à perpétuité, de toute imposition publique; et quoique il pourvût

ainsi à l'avantage des siens, on estima que c'était pour le trésor une libéralité si grande, qu'on lui décerna une statue. Saint-Georges, tous les hôpitaux sont pleins de monumens semblables élevés pour consacrer la munificence des bienfaiteurs de la patrie ou des pauvres.

» Tandis que tant d'emplois perpétuels augmentaient la valeur vénale du capital des actions, la prospérité annuelle accroissait les revenus. Vingt-sept ans après sa fondation, Saint-George avait fait des progrès rapides. Les dividendes s'étaient accrus considérablement, et cependant les produits, réalisés chaque année, laissaient encore des reliquats qui rentraient après la distribution des profits liquides. On en confia le recouvrement et l'emploi à une commission prise dans le sein de la banque, et appelée *Magistrature de* 1444, de l'époque de son érection. Elle eut soin de faire valoir ces profits arriérés qui firent un fonds de réserve considérable; seulement, dit un auteur contemporain, pour ne pas donner occasion aux tyrans de s'en prévaloir. Telle a donc été l'origine du mystère qui était devenu un principe fondamental du régime

de Saint-George. Il fut institué pour cacher les ressources; il ne servit bientôt qu'à voiler les atteintes portées à la caisse particulière où la banque entassait ses immenses économies.

» L'administration de la république devenait de jour en jour plus coûteuse. Quand elle se fut donnée un chef suprême; quand cette dignité fut usurpée et que les contendans se la ravirent à force; quand une place, toujours censée à vie, changéa de mains, souvent plusieurs fois en un an; quand ceux qui l'emportèrent par la violence voulurent être déclarés légalement affranchis de toute loi, le trésor ne put fournir aux profusions et à l'avidité de tous ces maîtres, de ces citoyens qui se faisaient princes. Bientôt les dissensions de la république la firent passer sous la seigneurie alternative du roi de France, du marquis de Montferrat, des ducs de Milan. Les gouverneurs envoyés par ces princes se firent chèrement payer (1). Ces dépenses, ces alliances, les

(1) Le premier gouverneur français eut le traitement d'un doge fixé à 8,000 liv. (en 1396); mais sept ans après, il fit porter ce traitement à 18,625 liv. En 1422,

armemens imposés par ces maîtres étrangers excédaient infiniment les revenus. On vit quelquefois ordonner les démolitions des citadelles pour économiser les frais de leur garde. Pendant que la ville était gouvernée au nom de Charles VI, on multiplia les impôts indirects. On imagina des droits sur la viande, le poisson, les chevaux, les diamans, les perles; on en mit sur les actes des notaires et jusques sur le salaire des gens de mer. A chaque nouveau besoin, des impositions personnelles appelées *Avanies*, étaient jetées sur tous les citoyens, à raison de leurs facultés pécuniaires. Dès le temps du premier doge, Simon Boccanegra, en 1341, temps où le blé valait deux livres la mine, on trouve la première de ces avanies portée à cent mille livres,

---

le duc de Milan envoie quatre de ses conseillers pour régir la ville; on vote pour eux 22,000 liv. : mais un gouverneur militaire survient qui en exige autant pour lui, et en sus 8,000 liv. pour ses équipages. En 1466, le duc de Milan, sous pretexte de s'être chargé de la défense de la ville, se faisait payer 150,000 liv. par an. Les présens que l'un des ducs de Milan se fit donner à son mariage étaient très-considérables, et il en prit même de chaque bourg.

somme inouïe alors. Ce que le fisc retirait des établissemens du Levant était une ressource considérable ; mais après la prise de Constantinople, en 1453, Pera fut perdu, et tout le reste chancelant : sa conservation exigea des frais de défense que le trésor public ne se trouva pas en pouvoir de faire. Il fallut céder ces colonies à Saint-George qui était en état de les secourir, et qui sans doute tira profit de ce qui ne tomba pas d'abord aux mains des Turcs. C'est en 1475, et par une imprudence particulière, qu'on perdit le bel établissement de Caffa. Parmi les aliénations faites par la république à Saint-George, étaient aussi quelques territoires en Ligurie. Pour la Corse, ce ne fut jamais une possession lucrative ; la république la céda avec les autres colonies. Le duc de Milan, pendant qu'il fut seigneur de Gênes, la retira du pouvoir de Saint-George ; elle lui revint en 1482, pour lui être de nouveau dispendieuse.

» Les besoins de la république devenant plus considérables, les ressources extérieures manquant au trésor, presque tout ce que le peuple pouvait payer d'impôts indirects appartenait à Saint-George en représentation de

capitaux dévorés depuis des siècles. La partie des dépenses nécessairement rejetées sur les impositions directes se trouva les aggraver énormément, et absorber les revenus des propriétaires. Les familles étaient réduites à s'expatrier, disent les mémoires du temps. On demandait à grands cris la conversion de ces contributions écrasantes. Alors il s'éleva un combat entre les deux systèmes, impôts sur la consommation, ou taxes foncières. Le petit peuple et les plus riches en argent s'opposaient à ce qu'on rejetât sur eux le fardeau des propriétaires : ils craignaient que, sous le prétexte de nouveaux droits, on n'allât puiser trop aisément dans le trésor de Saint-George, occasion toujours offerte de dépenser et d'imposer. D'autres, ennemis secrets des Adorno qui gouvernaient alors, s'opposaient à tout ce qui aurait pu dispenser les doges de recourir aux impositions personnelles extraordinaires, sachant qu'aucun impôt n'était plus odieux au public que les *avanies*; qu'elles avaient été la cause la plus prochaine de la chute de tous les tyrans, et que, devenues nécessaires, elles entraîneraient les Adorno à leur tour. Après un an

de contestations, en 1490, cette grande affaire fut terminée. Les profits de la banque avaient augmenté l'année précédente; le peuple avait ses subsistances à bas prix; on profita de cette époque favorable : on abolit l'*ordinaire* qui paraît avoir été un impôt territorial que nous avons vu commencer en 1166, par six deniers pour livre, et qui était devenu démesuré. Saint-George, en vertu de quelque nouvelle concession sans doute, paya cent trente-deux mille livres par an; les provinces continuèrent à payer vingt-cinq mille livres. Telle fut la rente fixe du trésor. En cas de besoin, le gouvernement se réserva de lever sur les personnes une capitation de cinquante mille livres, sous le nom d'avanie ordinaire.

» Combien les écrivains doivent être retenus dans les opinions qu'ils énoncent! L'annaliste du temps, Barthelemi Senarega qui, sans doute, enregistrait les événemens à mesure, déclare qu'il n'a jamais vu de son temps, quoi qu'on en dise, une opération plus salutaire. Il veut que les noms de ceux qui l'imaginèrent passent à la postérité; mais dès l'année suivante, il avoue que les gens riches n'osaient plus manifester leur fortune,

ni la mettre dans le commerce, de peur que les taxateurs de l'avanie ne la remarquassent; et vingt-trois ans plus tard, (en 1513), il raconte douloureusement que les plus sages, effrayés des dilapidations de la fortune publique et des sommes énormes prodiguées aux étrangers, regrettaient l'ancienne forme des impôts ordinaires. En y substituant indispensablement l'habitude de puiser, dans les besoins, au trésor de Saint-George, on avait ouvert la porte à l'ambition qui avait grossi ces besoins, abusé des ressources, mis la république à l'encan; et sans doute, dit-il, ces nouveautés funestes n'auraient pas eu lieu, si les particuliers avaient eu à tirer de leurs caisses les sommes immenses que Saint-George a offertes à des mains rapaces et prodigues.

» En effet, c'est de 1490 à la révolution de 1528, que Gênes souffre des dépenses prodigieuses suivant le caprice ou l'intérêt de ses maîtres. Des citoyens qui se font doges achètent la paix et leur dignité du prince étranger dont ils ont secoué le joug. (1495) Il faut soutenir les Pisans contre les Florentins, et Saint-George fournit les sommes nécessaires. (1500) On puise dix-sept mille livres pour soudoyer des Condo-

tieris. (1498) On dépense vingt-cinq mille livres pour recevoir Louis le More, et seize mille livres pour accueillir Louis XII. (1502) En peu d'années, Jean Frégose promet douze mille ducats au cardinal de Sion, pour soudoyer les Suisses, et Gênes les paie. Les Adorno en promettent nonante mille au roi de France. Le vice-roi d'Espagne en reçoit quatre-vingt mille pour avoir soutenu Octavien Frégose. Les Adorno, revenus au timon, offrent des sommes immenses pour se concilier le duc de Milan et les Suisses. Ces profusions, qui dépouillaient la république pour la rendre en esclavage, soulevèrent enfin l'indignation des citoyens. Dans un moment de liberté (1513) on créa des magistrats chargés de s'opposer à ces transactions honteuses, à ces dilapidations criminelles. Il ne manqua à cette résolution que d'être suivie de quelque fruit. Deux ans après, Octavien Frégose, de doge se fait gouverneur pour François I.er, et, pour s'assurer d'une pension de dix mille écus, il oblige Gênes à un prêt de quatre-vingt mille livres à ce prince (1).

(1) La moitié fut prise sur les particuliers, l'autre

» Les auteurs nous disent rarement avec quelles ressources le fisc payait ou garantissait les avances de Saint-George : on voit seulement qu'en 1528, à l'heureuse révolution qui fit enfin cesser l'anarchie des partis, on emprunta, pour la défense du nouvel ordre de choses, cent cinquante mille écus à la banque. On couvrit cet emprunt par un impôt sur les maisons, et peu après il fut converti en une augmentation sur la gabelle du sel.

» Il est sûr que ces sommes enlevées à Saint-George, remboursées ou non, étaient loin d'épuiser son trésor. Il faut que les ressources de la navigation fussent immenses. Les historiens remarquent qu'en sept ans, pendant la seigneurie française, de 1409 à 1506, la ville s'était plus que jamais enrichie par le commerce.

» Parmi les droits multipliés que levait Saint-George, les plus importans étaient ceux qui étaient imposés sur le commerce mari-

---

moitié fournie par la commune. Les premiers furent remboursés lentement. En 1535 il était encore dû 27,000 écus à la république. Qui se chargerait de répondre que ce reliquat fut soldé ?

time. Une grande modération, et par conséquent une grande prévoyance en avaient réglé le taux et le régime ; et, si un vieux préjugé avait anciennement écrit quelque restriction fiscale dans le code de la douane génoise, si c'était le propre de l'esprit du pays de corriger rarement ses lois, un heureux instinct laissa bientôt dormir ces règlemens sévères, et le commerce eut toute la facilité qu'il eût pu attendre des principes libéraux les mieux discutés. Gênes, sans territoire, n'avait pas de productions de son cru à vendre. Ses manufactures de soie soutenaient à peine la concurrence de l'extérieur. Ses colonies étaient perdues. Les navigateurs de l'Océan réduisaient ceux de la Méditerranée à un obscur cabotage. Les productions de l'Inde ne remontaient plus les fleuves de l'Orient, et les Génois n'avaient aucune part au commerce des productions d'un nouveau monde qu'un de leurs compatriotes avait donné à l'Espagne ; mais à défaut, le trafic de l'étranger dans leur port suffit pour les enrichir encore. Le gouvernement le favorisa, c'est-à-dire, le laissa faire. On se garda bien de contrarier l'abord de ce qu'on n'avait pas chez soi, ou

de ce qu'on ne pouvait pas y faire à aussi bon compte qu'on le tirait de l'étranger. Aucune de ces prohibitions jalouses, ou de ces savantes graduations d'impôt, destinées, dit-on, à écarter certains produits étrangers, et à procurer au pays la préférence des matières propres à ses manufactures, ingénieuses combinaisons pour déguiser la pure levée d'un subside sur le commerce, sous l'apparence officieuse de son bien, et qui aggravent le poids de l'impôt, sous ce spécieux prétexte. On se persuada à Gênes que le fisc recueillerait d'autant plus en somme, qu'il exigerait moins en quotité; que la liberté et l'économie pouvaient seules attirer au port de Gênes la préférence sur les ports voisins; qu'elles assureraient seules les avantages offerts par sa position, et relevés par les capitaux qu'elle pouvait prêter et verser dans les échanges.

» Un droit sur les marchandises venues du dehors et consommées dans la ville, assez modéré pour ne pas décourager la consommation et pour ne pas appeler la contrebande.

» Sur ce qui, venu de la mer, sortait par terre de l'état, une taxe beaucoup plus

faible, de manière que, pour ouvrir au commerce la barrière naturelle qui, au milieu des montagnes de Gênes, forme l'abord de la Lombardie, on n'exigeât qu'un droit de passage si modique, qu'il en eût coûté davantage pour l'éviter.

» Enfin, un droit minime, ou plutôt une simple indemnité des frais de magasin sur ce qui, venu par mer, s'en retournait de même; car on croyait que l'état gagne plus, indirectement et directement même, sur le bénéfice du peuple qui travaille et qui consomme, que dans la perception d'un impôt sur la matière de son travail. Peu de formalités et beaucoup d'indulgence, voilà tout le système fiscal de l'ancienne douane de Gênes, dans son dernier état; et certes, si les bases que j'en rassemble ont éprouvé ailleurs de grandes controverses, l'expérience est ici en leur faveur.

» Saint-George, qui avait dans la ville le monopole exclusif du sel, du tabac, de l'eau-de-vie, et qui, en l'affermant, le surveillait avec sévérité, favorisait au port-franc l'entière liberté de commerce, et d'après l'expérience, l'administration aurait cru ruiner sa recette, si elle avait tenté d'imposer la

moindre entrave ou d'exiger la moindre augmentation. La sureté des dépôts, celle de la personne des étrangers qui se rangeaient sous la loi du port-franc, une espèce d'asile contre ceux qui les auraient poursuivis pour des causes antérieures, la renonciation à toutes représailles, en cas de rupture avec leurs maîtres, la pleine liberté de conscience, telles étaient les règles fondamentales offertes en garantie pour attirer les commerçans. Pour donner à leurs opérations toute la latitude possible, on forma un lieu de dépôt qu'on appela le Port-Franc, où les marchandises entraient gratuitement et restaient entreposées jusqu'au moment où, reexportées, expédiées au-dehors ou versées dans la consommation, elles acquittaient les droits de la douane. Jusques-là, le commerce, sans gêne et sans formalité, façonnait, assortissait à son gré la marchandise. Elle circulait sans sortir du port-franc, avec une liberté que l'usage avait rendue indéfinie. Les deux cens magasins régulièrement disposés en huit pavillons principaux dans cette belle enceinte qui n'est pas un des moindres ornemens de la ville, furent bâtis des deniers de Saint-George

en 1641 ; augmentés et terminés en 1736. Ils coûtèrent sept cens mille livres. La dépense atteste l'état florissant du trésor de la banque. Les loyers accrurent ses revenus annuels, et tel a été le fruit de ces mesures, que nous avons eu la satisfaction de voir jusqu'aux dernières années de guerre, le port-franc devenir trop étroit, tous ses passages obstrués de marchandises, les lieux réservés au service convertis en nouveaux magasins, enfin, Saint-George contraint d'ouvrir une vaste succursale à son dépôt, et d'en permettre plusieurs autres, pour proportionner le local à l'augmentation du commerce.

» Les droits du port-franc et ceux que la douane percevait sur ce qui passait du port-franc dans la consommation de la ville, rendaient environ un million de livres par an, dans l'époque qui a immédiatement précédé la révolution. Tel était le produit, lié d'ailleurs à tant d'occasions productives de salaires et de bénéfices pour les citoyens, dans une seule branche du revenu d'une république qui ne dépensait que cinq à six millions de livres annuellement; tel était le sacrifice qu'elle avait fait à perpétuité aux dépenses ambitieuses de ses tyrans du xv.e siècle.

» Après

» Après avoir rendu justice aux principes de modération qui régissaient à Saint-George l'application et la levée des impôts, du moins sur le commerce, il me reste à présenter la banque sous un autre aspect qui nous ramenera plus directement aux conséquences de sa subversion passagère en 1746. Il faut montrer comment les billets de la banque se trouvaient presque la seule monnaie circulante dans Gênes.

» Il ne faut pas se méprendre à ce nom de banque communément donné à la maison de Saint-George. Cet établissement n'a rien de commun avec les banques ordinaires de crédit ou avec les caisses d'escompte.

» Dès son institution, quand la banque avait réglé le dividende de l'année, elle le faisait inscrire sur un registre au profit et sous le nom de chaque actionnaire. Il dépendait de chacun d'aller percevoir son revenu : il avait été effectiveme... versé dans le coffre destiné à cette distribution. Mille occasions de nouveaux emplois, de droits et sur-tout de loyers de gabelles affermés, à payer à Saint-George, faisaient que les parties prenantes y laissaient souvent leur argent en dépôt. Les particuliers trouvaient de l'économie et de la com-

modité à solder entre eux leurs comptes privés, en se transportant leurs créances sur la banque, sans toucher d'espèces. Le transfert s'opérait sur les livres de Saint-George : la somme passait d'un compte à l'autre; une circonstance particulière favorisa cette habitude et l'étendit sur tout le commerce. Elle tient à la manie générale chez les Italiens, mais propre sur-tout aux Génois qui l'ont toujours eue et qui la conservent encore, d'altérer arbitrairement le cours des monnaies circulantes... »

L'auteur détaille les diverses variations qui, par l'effet de cette manie, s'établirent dans le cours des espèces, et raconte comment au florin d'une livre, battu à la fin du xv.me siècle, et dont la valeur n'avait cessé d'éprouver des changemens, succéda, cent ans après, l'écu d'or dont le prix ne fut pas moins variable; et comment l'écu d'argent de quatre livres, frappé en 1543, parvint, en moins d'un siècle, à sept livres douze sous, monnaie courante.

Il observe ensuite que « la surabondance des métaux précieux, après la découverte des mines de l'Amérique, aurait dû faire baisser la valeur nominale des pièces de monnaie. Ce-

pendant on la voit toujours croissante. Mais l'avilissement de la valeur du signe surabondant pouvait s'opérer de deux manières. Il était indifférent que son prix nominal baissât ou que le prix vénal des marchandises haussât. C'est ce qui arriva : la hausse du cours des monnaies fut une sorte de compensation que celui qui achetait, tenta d'établir contre le surhaussement du prix exigé par le vendeur.

» Pendant long-temps, la valeur idéale des quantités écrites, sous le nom de *livres*, sur les registres de la banque, avait suivi les variations des espèces régularisées de loin en loin par de nouveaux tarifs ; mais il aurait fallu distinguer enfin l'ancienne valeur de la valeur courante : l'écu d'argent à sept livres 12 sous, fut la mesure de celle-ci et demeura fixe pour la banque (1). Cependant le penchant du peuple ne put se vain-

(1) Cette ancienne valeur n'existait plus que dans le capital des actions à raison de 100 liv. chacune. Elle était appelée livre de *numerato*, par opposition, sans doute, à la livre de poids qui avait été d'abord la monnaie, tant réelle que de compte. Les dividendes étaient écrits chaque année, au profit des actionnaires, au livre de *numerato*, c'est-à-dire, en raison de la nouvelle

cre : il altéra de nouveau toutes les valeurs. Celui qui devait payer l'ouvrier, le marchand, continua à lui faire la loi et l'obligea à recevoir l'écu au-dessus du tarif. Cet agiotage se borna d'abord aux espèces étrangères de toute sorte. Elles s'étaient toujours introduites dans la circulation. Un très-petit peuple, qui avait un commerce immense avec l'étranger, devait avoir trop peu de monnaie nationale pour ses besoins, et trop d'occasions de recevoir celles de ses voisins pour ne pas être tenté de se servir des unes en supplément de l'autre. De bonne heure, comme de nos jours, l'agiotage s'y était donné carrière. Des monnaies décriées que tout les petits princes d'Italie frappaient sous un nom commun (1) et avec des titres inégaux et affaiblis à l'envi, s'étaient particulièrement emparées de la circulation. Cet abus avait enfin exigé la répression du gouvernement qui aurait mieux fait de prévenir le mal. Il causa une confusion telle qu'après de vaines tentatives, en 1511, on fut obligé de retirer

valeur courante de l'écu d'argent à 7 liv. 12 sous, substituée à son ancien prix de 4 liv. 10 sous.

(1) Cavalotti.

ces espèces, le trésor partageant la perte par moitié avec le peuple qui en était surchargé. Cette disposition à entretenir les fluctuations de la monnaie s'étant toujours conservée, lorsque la banque voulut maintenir fixe la valeur de la sienne, on eut dans Gênes deux cours et deux argens : la monnaie de banque invariable, et les espèces dont le cours nominal et arbitraire ne cessa de monter. Cette monnaie variable resta propre aux dépenses journalières des particuliers et même le plus souvent aux achats des marchandises. Le trésor public, Saint-George et le commerce, sur-tout dans ses opérations de banque et de change avec l'étranger, ne connurent naturellement que le cours fixe. Alors tous les payemens de cette nature se firent à la banque par un transfert du compte de celui qui payait au compte de celui qui recevait. Ceux qui, ayant à s'acquitter, n'avaient pas assez de fonds à la banque, furent obligés d'y porter de l'effectif. Par là, les écus ne tardèrent pas à rentrer presque tous dans les caisses de Saint-George, et ce sont ces mêmes Génouines que les Allemands se firent donner pour les contributions en 1746. Mais pendant que ces espèces étaient resserrées dans

les coffres, l'argent de banque ne fut plus qu'une monnaie fictive. Un agio s'établit entre cette valeur et les espèces courantes : en 1711, l'argent de banque commença à valoir un pour cent de plus que l'argent courant. Cet agio, ce tempérament, entre les deux valeurs, que les mêmes circonstances ont établi dans tous les pays de banque, est resté à Amsterdam, dans les limites d'un à quatre pour cent; mais il augmenta à Gênes, par cette inclination à altérer la valeur nominale des espèces, sans autre motif que le défaut de police et l'avidité de gagner un sou en payant un écu. L'agio ne tarda pas à se trouver à quinze pour cent; il commençait même à passer ce terme, quand il fut fixé par le gouvernement, en 1741. Les espèces circulantes furent soumises à un tarif correspondant, mais le public ne respecta que pour peu de temps ces règles imposées pour fixer le cours de tant d'espèces. Dans le fait, là où il y a plusieurs monnaies en concours, le moindre motif de préférer l'une à l'autre, ou la moindre économie à en tirer quelqu'une du dehors, doit nécessairement introduire une variation dont la spéculation se saisit aussitôt, sur-

tout si une administration faible ou négligente ferme les yeux sur l'abus qu'en fait l'agiotage.

» C'est ainsi que Saint-George, indépendamment de ses fonctions anciennes, était devenu une banque de dépôt à l'usage des particuliers, service qu'elle rendit gratuitement au public. La fatigue même des transferts fut épargnée. Le propriétaire d'une somme d'argent de banque inscrite sous son nom, pouvait, à son choix, en détacher telle fraction qu'il lui plaisait, de laquelle on lui délivrait, en extinction d'autant, une reconnaissance qui servait de mandat sur le trésorier pour être payée en argent; et qui, en attendant, devenait un billet au porteur. Ce billet était reçu partout comme argent, et circulait jusqu'à ce qu'un porteur eût occasion, ou d'en faire inscrire nouvellement la somme à son profit sur les livres, ou d'en percevoir le numéraire, en le rapportant au trésorier. Un débiteur s'acquittait donc indifféremment, ou en transférant sur les registres à son créancier, ou en lui donnant un billet de banque équivalant au transfert, comme le transfert ou le billet équivalait réellement à l'argent.

» On voit par là que les dépôts à la ban-

que ne doivent pas se confondre avec ses actions. Celles-ci étaient un capital à fonds perdu représentant les anciens versemens faits par les premiers actionnaires à la république, en échange des branches de perception qu'elle leur avait aliénées. Ces capitaux fictifs étaient la matière du dividende annuel qui produisait aux propriétaires une rente perpétuelle, variable. Les créances inscrites sur les *cartulaires* ou les billets de banque qui étaient ces mêmes créances mises au porteur à la réquisition des propriétaires, n'étaient que les dividendes échus et non encore retirés des actionnaires ou la reconnaissance des sommes réelles déposées par les particuliers. L'un et l'autre objet avaient été effectivement versés en écus. Les engagemens de la banque étaient la simple reconnaissance d'une somme égale existante dans ses coffres à la disposition des porteurs. N'escomptant aucun papier (1), elle ne bénéficiait en rien sur le

(1) La banque faisait profit d'un escompte sur ses dividendes qui, inscrits aussitôt l'année finie, n'étaient payables qu'au bout de trois ans, sous pretexte qu'il fallait ce temps pour réaliser les bénéfices de l'établissement. Saint-George les réduisait au comptant moyennant une retenue. L'administration rachetait aussi les ac-

retard de l'échange en effectif de ses billets; et par-là même, la demande de cet échange était toujours moins fréquente. Saint-George différait donc essentiellement de toutes ces caisses d'escompte fondées sur le bénéfice d'un emploi lucratif de l'argent des particuliers auquel elles subrogent un papier, et sur l'espérance que toutes les parties de ce papier ne viendront jamais se présenter toutes ensemble à l'échange.

» C'était, du moins dans le gouvernement, un article de foi qui était reçu sans difficulté par les Génois de tous les ordres et par le commerce entier de l'Europe, que les clefs du trésor serraient justement autant d'écus qu'il en était porté sur les livres ou sur les billets de la banque. On ne peut nier cependant que, dans le dernier siècle, le gouvernement n'ait sans cesse emprunté de Saint-George. C'est la guerre des Corses qui en est sur-tout accusée. De 1731 à 1738 il pa-

tions qui se trouvaient à vendre; mais c'était pour les revendre aux colonnes susceptibles d'accroissement; fondation qui s'opposait à ce que la banque s'amortît jamais; et, en effet, comme l'amortissement n'aurait pas tourné au profit de l'état, on n'avait aucun intérêt à y tendre.

raît que ces sommes empruntées s'élevèrent à douze millions de livres. La république, pour sureté de ce capital, affecta à Saint-George des sommes de ses propres actions que le gouvernement avait successivement réunies ou héritées, et particulièrement celles des colonnes instituées par d'illustres citoyens, au profit de la patrie. Saint-George se retenait les dividendes de ces actions en représentation des intérêts de la somme prêtée. Etait-ce entièrement sur ses réserves qu'elle prenait cette somme? Les dépôts de monnaies représentatifs des billets n'étaient-ils pas entâmés? C'est ce qu'on ne peut dire. On peut remarquer seulement l'étroite union du gouvernement et de l'administration de la banque. Tout propriétaire de dix actions avait bien qualité pour devenir membre du conseil général de Saint-George; mais dans ce conseil de quatre cent soixante personnes, la moitié, tirée au sort, donnait nécessairement beaucoup de nobles, puisque la majorité des actions appartenait aux anciennes familles, et l'autre moitié était choisie par trente-deux électeurs nobles exclusivement. Ce conseil n'avait que la puissance législative; mais tous les administrateurs devaient être nobles, et en

particulier, il était passé en usage que les protecteurs fussent pris parmi les sénateurs du gouvernement, au moment de la sortie de leur charge. On peut juger, d'après cela, de la valeur d'une loi expresse de la banque qui défend aux secrétaires de Saint-George de révéler les délibérations au gouvernement ou à ses membres.

» Nous remarquerons plus bas que les empiètemens du gouvernement sur Saint-George étaient le correctif abusif, mais nécessaire, d'un abus intolérable. Mais, si cette licence allait jusqu'à utiliser les dépôts qui auraient dû être conservés intacts, en les employant à libérer la banque d'une portion considérable de distribution annuelle des dividendes, il n'y aurait pas lieu sans doute à lui reprocher un procédé contraire, si l'on veut, à son ancienne institution, mais que la prospérité de ses rentrées rendait sans conséquence pour les créanciers; qui portait un accroissement évident à sa réserve, et pourvoyait en même temps aux besoins de l'état.

» Si, maintenant, on récapitule les rapports de Saint-George avec le public de Gênes, ses billets et ses viremens, seul mode de payement, seule monnaie pour le mouve-

ment du trésor public et la circulation du commerce des banquiers; ses actions composant, presque seules, le placement du premier fonds de toutes les anciennes fortunes, formant la dotation et le patrimoine des établissemens publics, civils, religieux, de charité, d'instruction publique et de toutes les familles; le revenu de ces établissemens et d'un nombre immense de particuliers fondé sur le dividende annuel, on se figurera aisément l'état de Gênes, au moment où ses caisses s'ouvrirent pour payer les contributions à l'ennemi, et où les payemens de la banque furent suspendus. »

Lorsque cette suspension fut devenue inévitable par l'excessif avilissement de l'argent de banque, on cessa de recevoir les transferts d'une dette qui, devenue flottante, appelait une liquidation; et l'on décréta l'ouverture d'une nouvelle caisse pour recevoir les dépôts et les viremens de commerce; mais, malgré l'assurance que ces nouveaux dépôts seraient distincts des anciens et n'en partageraient pas le sort, les particuliers refusèrent leur confiance : ils ne portèrent rien à cette caisse, et comptèrent entre eux en argent sans intermédiaire. C'est à cette époque que la valeur de

la monnaie commerciale de Gênes a été connue sous le nom de monnaie hors banque, *fuori banco*.

Au moyen du payement de tous les droits en numéraire avec l'addition d'un agio de quinze pour cent sur les quotités dues en monnaie de banque, du produit d'une imposition extraordinaire, proportionnée aux facultés de chacun, de nouvelles taxes sur divers objets de consommation, on parvint à amortir les billets de banque, et à payer un intérêt aux porteurs. En attendant l'extinction, l'amortissement s'opéra d'abord par leur conversion en actions de deux cens livres de banque, portant un et demi pour cent d'intérêt jusqu'au payement du capital; et ensuite, en peu d'années, le capital consolidé fut fidèlement remboursé, exemple unique parmi les peuples qui ont un papier-monnaie tombé dans le décri.

Les actions de Saint-George gagnèrent; les dividendes rendirent annuellement deux et demi pour cent environ, intérêt satifaisant pour le pays et pour le temps. Les négocians continuèrent à traiter en monnaie hors banque; mais les caisses de Saint-George se remplirent de nouveau de dépôts judiciaires

et volontaires. Ses billets nouvellement émis furent considérés à l'égal de l'argent monnoyé. Au reste, les monnaies ayant continué d'augmenter de valeur nominale, c'est à vingt-cinq pour cent, en faveur de l'argent de banque contre l'argent hors banque ou effectif, que l'agio resta fixé (1).

---

(1) Le peuple ne put s'empêcher de continuer à se servir des monnaies étrangères pour ses usages journaliers, et à se livrer à la manie d'en altérer le prix. On vit, au bout de quelques années, trois monnaies en concurrence : celle de la banque, qui n'existait que dans ses billets ; la monnaie hors banque dont se servait le commerce, consistant en ces mêmes billets de banque, en comptant 100 pour 125, outre quelques pièces d'une livre, et la monnaie dite abusive, à l'usage du peuple, passée de ses mains à celle des boutiquiers et de là dans tout le commerce de marchandises, valeur composée des espèces étrangères circulant à prix arbitraire et variable. Ainsi on avait deux agios, un de 25 pour cent fixe, de la monnaie de banque à la monnaie hors de banque, l'autre variable et sans bornes, de la monnaie hors banque à la monnaie abusive. Ce dernier était déjà de 12 à 13 pour cent, quand le gouvernement coupa la racine de cet abus, en battant une monnaie génoise suffisante pour tous les besoins, réglée à raison de 125 liv. pour 100 liv. de banque. D'après cette opération, on défendit sérieusement l'emploi des espèces étrangères, comme monnaie courante;

» Tel a été le dernier état des choses, et le temps prospère de la sécurité jusqu'à la ré-

---

mais après la réunion de la Ligurie à la France, l'agiotage a feint de croire que les prohibitions avaient perdu la force qui les sanctionnait. L'administration nouvelle n'a pu deviner ni comprendre cette entreprise bizarre, de faire valoir à l'écu, chaque jour, quelque chose de plus qu'il ne vaut, et je me flatte à peine de me faire entendre de ceux qui me liront hors du pays. Les espèces étrangères ont donc reparu dans la circulation publique, et avec elles le prix variable et arbitraire; en un mot, la monnaie abusive. L'écu de 5 francs qui vaut 6 liv. de Gênes par la loi, vaut chez le peuple 6 liv. 16 sous (aujourd'hui 17 juin 1811). Les espèces de toutes sortes et de tous pays se faisant concurrence l'une à l'autre, il suffit qu'une d'entre elles passe un jour à la halle à un sou de plus que la veille, toutes les autres doivent suivre aussitôt la même marche progressive. Cet abus tend à dénaturer tous les rapports: il jette l'incertitude dans un grand nombre de marchés; il empêche toute confiance, puisque, pour ce qui se vend à terme, on doit s'attendre à recevoir moins d'argent que la marchandise n'en vaut au moment du contrat; il diminue les ressources du journalier qui peut difficilement et lentement augmenter le prix nominal de sa main-d'œuvre, tandis que le marchand ne tarde jamais à diminuer la quantité de denrées qu'il livre, en proportion de la valeur réelle de la monnaie qu'il reçoit. Enfin, c'est une désorganisation complette dont il est singulier de suivre la trace rarement interrompue

volution. Si dans cet intervalle, Saint-George a nouvellement prêté de l'argent au gouvernement, il n'est pas probable que c'ait été jusqu'à vider son trésor et à compromettre la sureté de l'établissement, les dépôts et la fortune des actionnaires : les événemens qui ont enfin amené ces résultats appartiennent à la révolution. »

Ici l'auteur trace un tableau rapide des dernières destinées de Saint-George. Son trésor pouvait-il être respecté au milieu des besoins toujours plus considérables, toujours plus urgens de la république, depuis que la conflagration générale de l'Europe eut menacé de l'atteindre, et lorsque ensuite le triomphe des maximes démagogiques dans son sein, eut ajouté un grand surcroît de dépenses à la suppression des impôts qui avaient été jusqu'alors la principale source des revenus ? Livrée tour à tour à l'impéritie honnête et à la rapa-

depuis 400 ans. Elle ne disparaîtra que lorsque, les espèces liguriennes étant converties à l'empreinte française, les étrangères seront absolument exclues de la fonction de monnaie. Tant qu'elles s'y maintiendront par tolérance, par cela même que leur cours ne sera que toléré, il ne sera ni réglé, ni surveillé, et il en renaîtra toujours une monnaie abusive.

cité

cité maladroite, la banque fut sapée à l'envi, jusque dans ses fondemens, par tous ceux qui, durant la crise révolutionnaire, prirent part au maniement des affaires publiques. On consomma d'abord les réserves; on épuisa bientôt après les dépôts; on suspendit l'échange des billets; on reprit les revenus publics engagés, mais sans rembourser le capital. Au milieu de tant d'actes d'iniquité brilla cependant une lueur de justice; on reçut les billets en payement des immeubles qu'on aliéna. Il restait le sort des actionnaires à régler. On créa pour eux, comme pour tous les autres créanciers de l'état, des actions nouvelles, mais chimériques, et, pour que cette propriété si long-temps sacrée n'ait pas été totalement anéantie, il a fallu que Gênes fût réunie à l'empire, et que le gouvernement garantît la dette et consolidât les actions sur le principe de la liquidation française.

Ainsi s'écroula, après quatre siècles d'existence, cet antique édifice, cet établissement fameux dont il ne reste plus qu'à examiner l'influence.

« Saint-George a dépouillé le gouvernement de Gênes, pendant quatre cens ans, de ses plus beaux revenus, en payement de som-

mes consumées pour jamais. Cet envahissement, sans exemple et sans retour, s'est trouvé fait en vertu d'un contrat innocent dans son principe, mais usuraire et tortionnaire par sa perpétuité.

» Les bulles des papes qui ont privilégié Saint-George, égalé ses billets à l'argent (bizarre matière d'une bulle), relevé ses actionnaires de tout scrupule de conscience, ont pu tranquilliser les particuliers, mais n'ont pu soulager l'état du poids de cette usure. Tant qu'on put puiser des capitaux à Saint-George, c'est-à-dire, à concurrence de tout ce que les gouvernans anciens purent faire payer annuellement par le peuple, pour le vendre à la banque en une seule fois, Saint-George a offert aux ambitieux la funeste occasion de compromettre et de ruiner la république.

» Lorsqu'on n'a plus rien eu à vendre, la privation, sans retour, des ressources du gouvernement, l'a nécessairement énervé. Il s'est affaibli de toute la force de Saint-George. Smith l'a remarqué (1). Il aurait pu ajouter qu'à la différence des autres états, c'était à Gênes un mal sans remède, puisqu'il n'y avait

(1) Rich., *Des nations*, t. IV.

point d'amortissement possible de cette dette perpétuelle. La fondation des colonnes croissantes, employant tout ce qui tombait d'actions dans le commerce, empêchait qu'elles ne fussent rachetées pour les éteindre ; et d'ailleurs, l'état et le peuple qui payait les impôts, ne pouvaient profiter des extinctions qui auraient tourné à l'avantage d'un corps étranger au gouvernement de la république.

» Voilà les inconvéniens, voici les correctifs.

» Dans les temps modernes où la république était loin d'être ambitieuse, mais où le cours naturel des choses grossissait nécessairement ses dépenses, une ressource lui était toujours assurée. Les économies, les réserves de Saint-George ont secouru le gouvernement ; et par là, les revenus aliénés à la banque sont rentrés, réellement quoique irrégulièrement, dans leur destination naturelle. Les actionnaires avaient-ils lieu de s'en plaindre ? Jamais ils n'avaient pu espérer que ces réserves leur seraient distribuées ; les nouveaux acquéreurs n'avaient réglé leur prix d'achat que sur les revenus actuels. Les anciens actionnaires avaient encore moins sujet de se plaindre : ils étaient eux-mêmes le gou-

vernement. Enfin, quand ils avaient retiré un dividende convenable, proportionné au revenu des autres placemens du commerce, augmenter ces dividendes, c'eût été détourner les capitaux de tous les autres emplois utiles. D'ailleurs, jusqu'à la spoliation révolutionnaire, les secours donnés au gouvernement n'étaient pas gratuits : l'intérêt utilisait, au profit de la banque, le fonds mort de ses réserves.

» Répétons que Saint-George a rendu plus libérale l'application au commerce, des droits dont le gouvernement s'était exproprié en sa faveur, et a garanti les bons principes contre les variations fiscales que le besoin d'argent fait souvent concevoir à ceux qui commandent.

» Enfin, dans tous les temps, les colonnes de Saint-George avaient été le fonds le plus solide de la fortune perpétuelle des familles, comme des revenus les plus assurés des établissemens publics. Plus les placemens faits dans les finances des princes étrangers souffraient de disgrâces, plus ceux-ci étaient devenus précieux. Le jour où, pendant la révolution, en vertu d'une loi, les fidéicommis et les fondations de cette nature, ont

été déclarés libres, pour une moitié, sur la tête des titulaires, et pour le reste, sur celle de leurs successeurs immédiats, la moitié, pour ainsi dire, de ce qui restait à la plupart des familles a disparu sans retour. La suspension des payemens de Saint-George et le sort de ses actions ont consommé beaucoup de ruines, et ceux qui avaient entendu parler des richesses immenses de tant de maisons antiques, sont fondés à penser aujourd'hui, qu'à cet égard du moins, l'influence de la banque sur la fortune des particuliers était incalculable.

Mémoire critique sur divers événemens de l'histoire des Croisades à la fin du XII.me siècle; par M. de Gasparin d'Orange, associé.

L'histoire des Croisades est devenue, presque en même temps, l'objet des méditations et des travaux d'un assez grand nombre d'écrivains. A la voix de l'Institut, les Choiseul et les Heeren ont apprécié, en philosophes aussi judicieux que savans, aussi impartiaux que profonds, l'influence de ces pieuses expéditions; un auteur, justement célèbre, qui en a visité et décrit le théâtre, les a retracées, par occasion, avec l'imagination d'un poëte et la ferveur d'un croisé; et, tandis qu'une main non moins habile réunissait dans un seul tableau tous les souvenirs de cette

grande époque, les peignait à grands traits et sous le coloris le plus brillant, M. de Gasparin s'occupait d'une partie du même sujet : il préparait une *Vie de Saladin.*

Arrêté dans son travail par quelques problèmes non résolus ou encore mal éclaircis, il a cherché la vérité avec bonne foi, et déposé, dans un écrit intitulé : *Mémoire critique sur divers évènemens de l'histoire des Croisades à la fin du* XIIme *siècle*, les motifs de l'opinion dont il n'offrira que le résultat dans l'ouvrage dont celui-ci n'est en quelque sorte qu'un appendice.

En s'engageant dans les routes si glorieusement parcourues par les Freret, les Maunert, les Sainte-Croix, M. de Gasparin n'y entre qu'avec une extrême défiance de lui-même : « Je ne me sens, dit-il, ni cette justesse de tact qui décide, ni cette assurance qui prononce, presque sans examen ; j'ai besoin de tâtonnemens longs et pénibles ; j'ai besoin de me rendre compte, par écrit, de ce que j'ai pensé ; je fixe ainsi mes idées, et je débrouille ce chaos si fatigant pour l'auteur qui, rempli des passages discordans de tant d'écrits divers, ne voit encore son sujet qu'à travers un voile. L'examen approfondi de sa

matière, le soin de fixer des points de reconnaissance, de revenir sur les parties mal éclaircies, de coordonner les événemens, font enfin tomber le voile, et la figure du héros apparaît dans ses véritables proportions, dans sa belle unité, et telle qu'il faut la reproduire aux yeux de ses contemporains. »

Les points sur lesquels l'ignorance, la mauvaise foi et les témoignages opposés des auteurs arabes et chrétiens ont répandu une obscurité que M. de Gasparin s'efforce de dissiper, sont : *l'accusation de trahison contre le comte de Tripoli ; la capitulation d'Acre ; le combat d'Assur ; les démêlés du duc de Bourgogne et de Richard ; l'assassinat du marquis de Montferrat*. Après avoir discuté les questions auxquelles donnent lieu ces divers événemens, M. de Gasparin termine son ouvrage par la réfutation de quelques passages de l'*Itinéraire de Jérusalem* de M. de Châteaubriant.

§. I.

Accusation de trahison contre le comte de Tripoli.

« La bataille de Tybériade à laquelle les Orientaux donnent le nom de *Hittin*, porta

un coup fatal à la puissance des Chrétiens d'outre-mer. Depuis cette journée, leur histoire fut un enchaînement de malheurs, qui ne se termina que par leur complette expulsion de la Palestine. Cette défaite fut honteuse pour les Chrétiens qui, jusqu'alors victorieux des Sarrasins avec un petit nombre d'hommes, perdirent la plus belle armée qu'on eût encore rassemblée dans ces contrées, et qui fut vaincue, sans qu'il y eût de véritable engagement, par les mauvaises manœuvres de ses chefs.

» Le soldat qui est défait sans avoir combattu, est toujours porté à accuser ses chefs de trahison : c'est ce qui arriva après la bataille de Tybériade. Mais, le roi ayant été pris, on ne put l'accuser d'avoir sacrifié l'armée, et l'accusation retomba sur le comte de Tripoli qui était parvenu à s'échapper. Je me propose d'examiner ici la conduite de ce comte, et l'odieuse inculpation dont il est noirci.

» Le comte de Tripoli était un des principaux seigneurs francs de la Syrie, il descendait de ce fameux Raymond de Toulouse qui avait été un des concurrens à la couronne de Jérusalem ; il était d'ailleurs allié aux souverains de cet état. Sa comté était

indépendante du royaume de Jérusalem ; mais obligés par la crainte d'un ennemi commun d'agir sans cesse d'accord, ces deux états avaient, pour ainsi dire, confondu leurs intérêts. Raymond III, c'est ainsi que s'appelait le comte, avait combattu avec valeur dans les rangs des Francs, et s'il avait agi quelquefois séparément pour obtenir des trèves particulières de Saladin, c'est quand, pressé par ce prince dans ses états héréditaires, il avait été abandonné des Chrétiens. (1)

» Baudouin IV, dit le *Lépreux*, régnait alors à Jérusalem. Ce prince venait de marier en secondes noces sa sœur Sybille avec Guy de Lusignan, gentilhomme poitevin, peu estimé par ceux qui le connaissaient, et qui joignait à l'incapacité, un crime irrémissible pour les Francs de Jérusalem, celui d'être nouvellement établi dans le pays, et d'y avoir obtenu la main de la sœur du monarque, au détriment des anciens sujets du royaume, qui croyaient y avoir plus de droit.

» Au milieu des infirmités qui le conduisaient à une mort douloureuse, l'âme de Bau-

---

(1) Willel. Tyr, lib. 21, 22, dans la collection de Bongars, *Gesta dei per Francos*, t. I.

douin fut toujours élevée ; le bonheur de ses sujets, le triomphe de la religion, ne cessèrent d'être le but de ses actions, l'objet de ses méditations. Tant que ses forces lui avaient permis de tenir le timon de l'état, il l'avait gouverné dignement. Vainqueur de Saladin à Ascalon, il avait éloigné pour long-temps, ce conquérant des frontières de son état, et depuis, il n'y avait plus tenté que des courses. Mais les maux épouvantables que souffrait ce jeune prince ne cessant de s'accroître, l'arrachèrent à ses occupations chéries, et il choisit son beau-frère pour le remplacer et lui servir de ministre. Le roi se réserva seulement la ville de Jérusalem et une pension de dix mille pièces d'or pour ses dépenses domestiques. (1)

» Bientôt une occasion brillante s'offrit au nouveau vice-roi pour acquérir une réputation militaire. Saladin fit une invasion dans le royaume pour le dévaster, en représailles d'une course que les Chrétiens avaient faite vers Damas. Le sultan dispersa ses troupes et se tint, pendant quelques jours avec un un faible détachement, à portée de l'armée

---

(1) Willel. Tyr, lib. 22, cap. 25 et 29.

chrétienne ; mais Guy de Lusignan, soit pusillanimité, soit incapacité, se retira sans combattre, après avoir vu ravager le pays sous ses yeux. »

Le roi indigné de la conduite de Lusignan à la tête de l'armée, et plus encore de l'ingratitude avec laquelle ce prince voulut l'expulser de Jérusalem et le reléguer à Tyr, révoqua, au grand contentement de tous les seigneurs, les pouvoirs qu'il lui avait donnés, fit couronner Baudouin, enfant âgé de cinq ans, né du premier mariage de sa sœur Sybille, et choisit pour tuteur de son neveu et pour régent du royaume, le comte de Tripoli qui, venant d'obliger Saladin à lever le siège de Carac, lui était désigné par le vœu public et par la victoire.

« L'occasion qui s'offrait au comte avait été belle pour un ambitieux. La faveur publique l'accompagnait ; maître de toutes les forces de l'état, dépositaire de la personne d'un enfant couronné, d'ailleurs puissant par ses propres richesses et ses états héréditaires, qui l'aurait empêché de monter sur ce trône auquel il avait des droits, d'y substituer la maison de Toulouse à celle de Bouillon, et de réparer ainsi l'injustice que les

premiers croisés avaient fait à ses ancêtres? Le comte de Tripoli calcula tous ces avantages, mais ce fut pour y renoncer, pour les sacrifier au bien public, et se mettre au-dessus des soupçons.

» Il exigea du roi que les places fortes fussent remises, pendant toute la durée de sa régence, à la garde des Templiers et des Hospitaliers, religieux neutres dans l'état; il voulut que le jeune roi fût confié à un gouverneur particulier qui répondît de son existence et de sa sureté, et qui habitât avec lui une place confiée à la garde des religieux. Il exigea seulement pour lui-même, la place de Beruth, en caution des sommes qu'il pourrait avancer à l'état pendant sa régence; et dans un état sans administration de finances, connu d'ailleurs par son peu de fidélité à remplir ses engagemens, et tourmenté par des factions, cette demande ne pouvait paraître injuste.

» Le roi, en consentant à ces conditions qui semblaient être de surs garans de la tranquillité future de l'état, établit que la régence serait remise au comte pour dix ans, et que, dans le cas où le jeune roi mourrait avant ce terme, il attendrait la décision du Pape,

de l'empereur d'Allemagne, des rois de France et d'Angleterre, avant de remettre la couronne à une de ses deux sœurs; car il regardait le droit de Sybille comme douteux, cette princesse étant née avant qu'Amaulry, son père, fût monté sur le trône. »

Le roi meurt; son neveu lui succède; tous les grands de l'état reconnaissent leur nouveau maître, et, conformément au testament de son prédécesseur, sa garde est confiée au comte Josselin qui le conduit à Acre, place importante occupée par les Templiers.

Le royaume étant menacé des horreurs de la famine si la guerre continuait à le priver des secours en tout genre que lui procurait, pendant la paix, son commerce avec Damas, Alep, l'Algésira et l'Egypte, le régent profita du moment où Saladin était engagé dans une expédition difficile contre les Atabeks de Mosul, pour conclure avec ce prince une trève de quatre ans qui sauva l'état, y rétablit l'abondance, et fit combler de bénédictions l'auteur de ce bienfait (1).

(1) Continuat. de Guill. de Tyr, *in vet. script. coll.* du P. Martenne, t. 5, in-fol., Paris, Montalant, 1729.

Mais la mort du jeune roi replongea bientôt le royaume dans de nouveaux troubles et de nouveaux dangers. En l'absence des Templiers qu'il avait chargé de conduire le corps de ce prince à Jérusalem, Josselin, à l'aide de troupes qui lui sont dévouées, se saisit de la ville d'Acre ; il s'empare par surprise de Beruth qui avait été remise en dépôt au comte de Tripoli ; il marche à Jérusalem, et secondé par le patriarche, par les deux grands maîtres des ordres militaires et par Renaud de Châtillon, tous ennemis déclarés du comte de Tripoli, il couronne Sybille, épouse de Lusignan, qui proclame son mari roi.

Les barons qui étaient assemblés à Naplouse, lorsque cette nouvelle leur parvint, frémirent d'indignation au récit de cette violation des lois du royaume, des volontés du dernier roi et de la sanction que les états y avaient donnée. Leur mépris pour le nouveau monarque éclata sans ménagement : *il est fol et fainéant*, s'écrie Baudouin de Rama ; et, quoique on prévît que son règne ne serait pas de longue durée, on s'affligeait des maux dont l'état était menacé.

Le comte de Tripoli conçoit l'espoir du remède ; il propose de mener à Jérusalem

Honfroi de Thoron, mari de la dernière fille d'Amaulry et de le faire sacrer ; il développe tous les moyens qui devaient assurer le succès de cette entreprise ; les ressources qu'offre le concours de l'ordre des Hospitaliers et de tous les barons, Renaud de Châtillon excepté, « et quant aux Sarrasins, ajouta-t-il, » la trève nous garantit de toute attaque de » leur part ; ils nous aideraient plutôt en cas » de besoin. »

« Ce discours est remarquable : Gui de Lusignan venait de violer les lois de l'état ; ce n'était qu'un vil usurpateur. Le comte de Tripoli préside l'assemblée des états dans laquelle avait toujours résidé, dans le royaume de Jérusalem, la vraie souveraineté, mais qui au moins s'en trouvait pleinement investie dans cette circonstance. Cherche-t-il à gagner cette assemblée par des brigues, à se mettre en avant lui-même pour obtenir la couronne à laquelle il avait des droits légitimes ? Non : ses yeux se portent sur l'héritier naturel de la couronne ; il nomme la sœur de Sybille, désigne son époux aux barons pour le souverain légitime : aussi sa proposition fut-elle reçue avec transport et adoptée unanimement.

» Peut-être voudrait-on tirer avantage contre lui de ces mots : *je réponds que les Sarrasins ne nous inquièteront pas, et même qu'ils nous aideront en cas de besoin*. Nous examinerons, dans la suite de ce paragraphe, l'accusation de connivence de ce prince avec les Sarrasins ; nous nous bornerons à faire sentir ici, que Saladin devait estimer la seule administration chrétienne qui eût encore été fidèle à ses promesses, et qui, peu de jours après la conclusion d'un traité, ne l'eût pas menacé d'une excursion ; qu'il devait craindre ce nouveau gouvernement qui s'élevait à Jésuralem, composé de brouillons, de gens sans foi, et de ses ennemis personnels, le patriarche, le traitre Renaud, le vindicatif grand maître. Sous ces rapports, le comte de Tripoli pouvait sans doute se promettre d'être aidé par les Sarrasins.

» Il ne restait donc plus qu'une ressource aux Chrétiens de Jérusalem ; c'était le couronnement de Honfroy qui, tenant la royauté de ses droits légitimes, et du pouvoir investi de la souveraineté, aurait été obligé, pour se soutenir, de se jeter dans les bras des amis de l'ordre ; tandis que Guy de Lusignan était naturellement l'ennemi des gens de

de bien, et ne pouvait fonder d'espoir que dans les secours des factieux.

» Mais Honfroy, ce roi désigné sur lequel reposaient de si grandes espérances, n'était pas même digne d'être le compétiteur de Lusignan, de ce prince *fol et fainéant.* Sa pusillanimité était excessive; épouvanté de la révolution qui lui donnait un trône, il s'enfuit à Jérusalem et vint solliciter son pardon du roi et de la reine. Il en fut reçu avec dédain, et, ne méritant pas même de leur être suspect, il obtint une grâce qu'il achetait par tant d'infamie.

» Cette nouvelle parvint à peine à Naplouse, que les barons se rassemblèrent autour du comte de Tripoli, et lui représentèrent qu'il ne restait désormais que deux partis à prendre; ou commencer la guerre civile, ou reconnaître un souverain qui leur était odieux; que ce dernier parti, tout cruel qu'il était, leur paraissait pourtant préférable aux dangers que courrait l'état dans une guerre intestine. Ils lui demandèrent enfin de les délier du serment de fidélité qu'ils lui avaient prêté. Le comte le fit sans balancer et se retira dans ses états souverains. Les barons allèrent, à regret, porter leurs hommages à Lusignan.

» Lusignan triomphait, mais le crédit du comte de Tripoli lui faisait craindre de nouveaux troubles, et il croyait ne pouvoir régner en repos que par la ruine de cet ennemi. Non content de l'avoir dépouillé de son autorité, et de la place de Béryte, gage de ses services et des sommes qu'il avait avancées à l'état, le roi résolut de lui faire la guerre par le conseil du grand maître des Templiers. Ainsi le comte de Tripoli se voyait au moment d'être accablé, dans sa principauté, par toutes les forces de ses voisins auxquels il ne pouvait espérer de résister. Ce fut dans cette extrémité qu'il implora et obtint les secours de Saladin ravi de fomenter la discorde entre les princes chrétiens.

» Cet exposé est l'analise de celui que nous donne le continuateur de Guillaume de Tyr. Cet auteur à écrit l'histoire de cette époque avec les plus grands détails, et son récit ne contredit en rien celui des auteurs contemporains.

» En supposant maintenant que le comte de Tripoli eût embrassé de bonne foi l'espoir de faire une guerre sanglante à Lusignan, et de le détrôner avec le secours même

des Musulmans, nous ne saurions l'en blâmer. Il fallait qu'il succombât sous cet ennemi implacable ou qu'il en triomphât. Mais combien la conduite du comte fut différente de ce que nous venons de le supposer ! »

Saladin s'avance avec une puissante armée. La terreur s'empare de Lusignan ; il sent le danger d'avoir le comte pour ennemi dans une conjoncture si périlleuse, et il lui fait porter des paroles de paix.

Le fils de Saladin avait déjà demandé au comte, passage sur ses terres pour aller ravager celles des Chrétiens.

« L'historien nous dit que le comte fut extrêmement chagrin en apprenant cette demande : « car d'un côté, ajoute-t-il, il » pouvait difficilement refuser à Saladin une » grâce qu'il lui demandait après l'avoir sauvé » de sa ruine par son alliance, et de l'au- » tre, il craignait le blâme des Chrétiens. »

» Il crut concilier toutes choses en consentant à la demande d'Afdal, à condition qu'il ne resterait qu'un jour au-delà du Jourdain, et qu'il ne porterait dommage ni aux villes, ni aux maisons. Par ces conditions acceptées par le général ennemi, le comte croyait ne compromettre aucun Chrétien :

il croyait être assuré qu'ils n'avaient aucune troupe en campagne, et, pour ajouter à cette certitude, il envoya des messagers dans toutes les villes et châteaux voisins, pour prévenir les peuples de l'incursion des Sarrasins.

Sur cet avis, le grand maître des Templiers, homme hautain et téméraire, conçut le projet de détruire le corps ennemi qui s'avançait; il rassembla cent quarante chevaliers du Temple ou de l'Hôpital et marcha à l'ennemi. Sa défaite est célèbre dans l'histoire: il échappa seul avec deux chevaliers.

« Le comte de Tripoli, loin de triompher des malheurs de son ennemi capital, le grand maître des Templiers, fut au désespoir de sa défaite. Il sacrifia dès-lors sa haine au salut des Chrétiens, et résolut de faire la paix avec Lusignan et d'oublier tous ses outrages. A peine des envoyés furent-ils arrivés à Tybériade, qu'il le leur déclara et se mit en marche avec eux pour aller trouver le roi à Jérusalem. Le roi vint au-devant de lui, l'embrassa, le conduisit dans sa capitale, et prit ses conseils sur les dispositions de la campagne (1).

---

(1) Continuat. de Guill. de Tyr, et *Chronicon Terræ*

» La conduite du comte me paraît ici bien belle, et son repentir, après la défaite des Chrétiens qu'il avait cherché si soigneusement à prévenir, me semble prouver l'honnêteté de son ame. Le sang de ses frères a coulé; dès-lors n'écoutant plus ses véritables intérêts politiques, il abandonne l'alliance de Saladin pour se confier à ses ennemis mortels, pour s'abandonner entièrement à eux. Quel traitement en eût-il reçu s'ils eussent été vainqueurs; et comment appaiser la colère de Saladin trahi après un traité solennel, si c'était à lui qu'eût resté l'avantage? L'amour de la religion et de la patrie pouvait seul dicter cette belle démarche qui me semblerait devoir suffire seule à la justification du comte. »

L'armée chrétienne s'assembla; mais Saladin au lieu de marcher à elle, mit le siége devant Tybériade, ville qui appartenait au comte et dans laquelle sa femme était renfermée.

« Le discours du comte au conseil, quand on lui annonça cette nouvelle, est d'un dé-

---

Sanctæ, de Coggeshale. *Script. collect.*, du P. Martenne, t. 5.

vouement sublime. « Sire, dit-il, je se-
» rais d'avis qu'on laissât prendre Tybériade.
» Cette place m'appartient ; ma femme y est
» renfermée ; nul ne perdra autant que moi
» de sa perte. Je sais bien que si les
» Sarrasins prennent ma ville, ils la détrui-
» ront, mais qu'ils ne viendront pas nous
» chercher ici, et que, s'ils prennent ma
» femme et mes hommes, je ne les racheterai
» pas facilement ; mais encore, j'aime mieux
» voir ma terre détruite, ma femme et mes su-
» jets prisonniers, que de voir tout le pays
» ravagé ; car il n'y a, entre ici et Tybé-
» riade, qu'une seule fontaine, mais peu abon-
» dante et n'offrant qu'une faible ressource
» à une armée. Si nous marchons au secours
» de la place, les Sarrasins, en nous har-
» celant, nous forceront à camper dans un
» lieu dépourvu d'eau et refuseront le com-
» bat. La soif nous mettra donc promptement
» entre leurs mains ». Ainsi, au milieu des
désastres de ses propres sujets, le comte
ne songeait qu'aux intérêts des Chrétiens et
à leur sureté. Comme Cassandre ; il leur pré-
disait leur malheureux sort ; comme elle il
ne fut pas cru, et quoique la décision du
conseil eût été conforme à son avis, le cré-

dit du grand maître des Templiers l'emporta auprès du roi. Il représenta à Lusignan le comte de Tripoli comme un ennemi caché qui favorisait en secret Saladin, et voulait empêcher sa défaite ; c'est ainsi qu'il poussa le roi dans le précipice. »

A peine engagée dans ces vastes plaines dépourvues d'eau, l'armée chrétienne fut investie par les Sarrasins ; et au lieu de faire un mouvement pour arriver à la mer de Tybériade, Lusignan donna l'ordre fatal de camper. (1)

« On accusa depuis le comte de Tripoli d'avoir donné ce conseil désastreux. Le continuateur de Guillaume de Tyr embrasse cet avis. Cet auteur suit ordinairement de si près le récit de Coggeshale, qu'il paraît surprenant qu'il s'en écarte en ce point, à moins qu'il n'ait recueilli quelques bruits qui couraient parmi les Chrétiens contre le comte de Tripoli ; mais comme son manuscrit est daté de 1295 et que Coggeshale était présent au siége de Jérusalem, ce dernier me paraît plus digne de foi. Jacques de Vitry (2)

---

(1) *Chronicon Terræ-Sanctæ*, de Coggeshale.

(2) *Gesta dei per Francos*, t. 1.

dit seulement : que la quantité de flèches et de traits dont l'ennemi blessait sans relâche, les hommes et les chevaux, forcèrent notre armée à se loger dans un lieu aride et sans eau ; il n'accuse nullement le comte. Vinisauf, dans son *Itinéraire de Jérusalem* (1), n'en fait aucune mention. Sanuti de Torsello (2), qui écrivait long-temps après, est si plein de contradiction dans le récit de cette bataille, qu'il ne peut infirmer le témoignage des contemporains. Il donne au comte de Tripoli le titre de chef de l'armée, titre qui ne lui convenait pas et qui prouve combien l'auteur est mal instruit ; il dit que ce fut par son conseil que l'armée s'engagea dans des collines sans eau. Malheureusement l'armée ne gagna pas les collines où elle aurait été en sureté contre la cavalerie légère du sultan, et d'où elle aurait pu gagner facilement et en peu de temps le lac de Tybériade ; mais elle campa près de ces collines et dans la plaine, dans une position malheureuse, où elle ne pouvait ni éviter le combat, ni gagner les eaux. Enfin, cet

---

(1) *De Gal. scriptores rerum anglic.*

(2) *Gesta dei per Francos*, t. 2, *secreta fidel. crucis.*

auteur dit que le grand maître du Temple voulait que l'on attaquât le soir même avant de camper, ce qui était impraticable, puisqu'il n'y avait que des troupes légères autour de l'armée, et que, les eût-on dissipées, on n'en eût pas moins été obligé de camper dans une plaine dépourvue d'eau, et d'attendre l'arrivée de Saladin qui allait s'approcher pour completter la défaite des imprudens. Sanuti n'infirme donc en rien le récit de Coggeshale, puisque le seul parti qui offrait un espoir de succès, était de gagner ces montagnes, et de là la mer de Tybériade qui était sur le flanc droit de l'armée, et qu'il convient avec lui que cet avis fut ouvert par le comte de Tripoli. Remarquons, au reste, que, quand même nous adopterions l'opinion que le comte de Tripoli fut celui qui conseilla de camper dans la plaine, il s'ensuivrait seulement qu'il donna un mauvais conseil, et non qu'il fut coupable de trahison, puisque nous n'accusons nullement Lusignan d'être un traître en le supposant l'auteur de cette décision. »

Un désastre était inévitable dans une situation aussi critique. Saladin, qui avait levé le siége de Tybériade pour se joindre à son

fils, attaqua l'armée chrétienne, au milieu, du jour, afin que le désespoir de la soif s'emparât d'elle, et lorsque, en effet, par cette cause, une grande partie des chevaliers et des sergens à pied (1) avaient jeté leurs armes et s'étaient allés rendre à lui, et que l'infanterie s'était débandée. L'armée des Croisés fut en un moment détruite, le roi pris avec les barons qui l'entouraient, et le bois de la vraie croix, qui était l'oriflamme des Chrétiens de Jérusalem, tomba au pouvoir des infidèles.

« Le comte de Tripoli et quelques autres cavaliers, dit Coggeshale, parvinrent seuls à s'échapper. Sanuti, écrivain postérieur à cette époque, et trop souvent consulté, pour les faits historiques, par nos historiens modernes, dit que le comte de Tripoli, chef de l'armée, l'abandonna et s'enfuit au château de Saphet. Nous avons fait voir qu'il n'était pas le chef de l'armée; nous voyons ensuite dans quelle circonstance il parvint à s'échapper, quand tous les Chrétiens tombaient à la fois sous les coups des Sarrasins, comme abattus par un seul coup de massue; quand il ne restait aucun espoir de salut; quand

(1) *Chronicon Terræ-Sanctæ*, de Coggeshale.

sa présence n'aurait fait qu'augmenter le nombre des morts et des prisonniers, sans augmenter d'un instant la résistance. Abulféda rapporte (1) que le comte, qui avait fait auparavant un traité avec Saladin, s'était joint à l'armée chrétienne à la sollicitation du patriarche et de quelques prêtres. Il chargea, dit-il, les Musulmans de front. Modhaffer-Takiodin-Omar, prince de Hama, qui lui était opposé, le reçut si vivement qu'il tourna bride et prit la fuite. Il fut vivement poursuivi par un détachement de Mahométans, ajoute-t-il, et tous ceux qui l'accompagnaient furent taillés en pièces. On ne voit guères de signes de complicité dans ce témoignage de l'historien arabe ; et cette attaque impétueuse du comte, cette poursuite si vive, ses compagnons taillés en pièces, ne sont pas les caractères d'une connivence. On n'y reconnaît pas une convention pour laisser échapper une personne, après qu'elle a livré ses compagnons.

» Quand on a examiné impartialement ces faits, qu'on les a lus attentivement dans les originaux, avec quel étonnement ne lit-on pas

(1) Abulféda.

l'acte d'accusation que les auteurs chrétiens, empressés de trouver un traître qu'ils pussent accuser de leur défaite, ont dirigé contre le comte! Je ne dois ici en transcrire qu'un seul, et je choisis Vertot, dans son *Histoire de Malte*, parce qu'il est le plus célèbre. Après avoir parlé du couronnement de la reine Sybille qui remit son sceptre à Guy de Lusignan, cet auteur ajoute ; « Il n'y » eut que le comte de Tripoli qui regarda » le choix de la reine comme une injustice » qu'on lui faisait ». L'assertion est fausse : le continuateur de Guillaume de Tyr, dont nous avons suivi le récit dans cette partie de notre narration, dit positivement que cette nouvelle révolta l'assemblée des états, et qu'elle arrêta, d'un commun accord, de couronner Honfroy qui se montra si peu digne de cet honneur. Rodolphe de Coggeshale, auteur contemporain et témoin oculaire, dit aussi, (1) « que cette élec- » tion ne fut pas faite d'un commun con- » sentement ; que quelques-uns, et c'était » le petit nombre, disaient que c'était la » volonté du ciel ; mais que le plus grand

(1) *Chron. Terræ-Sanctæ*, cap. 1.

» nombre prédisait les malheurs qui de-
» vaient en résulter, la perte de l'état et du
» sépulcre du Christ. Les mécontens se tu-
» rent enfin, ajoute-t-il; mais le mécon-
« tentement subsista dans les cœurs ». Un témoignage si positif renverse entièrement le commencement de la fable de Vertot. Cependant il continue ainsi : « On ne peut ex-
» primer dans quelle fureur cette préférence
» le précipita, (le comte de Tripoli), il jura
» la perte de son rival et même celle des
» Templiers qui avaient eu part à son éléva-
» tion ; et il ne se soucia pas de périr ;
» pourvu qu'il pût entraîner tous ses ennemis
» dans sa propre ruine ». Au lieu de cette fureur supposée par Vertot, nous voyons, dans les originaux, le comte de Tripoli remettre aux barons assemblés, leur serment de fidélité et leur permettre d'aller grossir la cour de Lusignan. Sanuti qui écrivait bien long-temps après cette époque, et qui a emprunté des moines anglais cette longue histoire de trahisons et d'iniquités, pour en charger le comte de Tripoli, Sanuti, dis-je, n'ose s'exprimer, ni en termes aussi positifs, ni aussi forts que le fait ici Vertot.

» Ce dernier continue ainsi : « Plein de cet

» esprit de vengeance, et dans la résolu-
» tion de sacrifier tout à son ressentiment, il
» (le comte) se retire brusquement dans ses
» états. Saladin, aussi habile politique que
» grand capitaine, n'eut pas plutôt appris son
» mécontentement, qu'il lui envoya secrète-
» ment un homme de confiance pour trai-
» ter avec lui, et lui dire que, s'il voulait se
» faire Mahométan et son feudataire, il s'en-
» gageait à le placer sur le trône de Jéru-
» salem; et, pour l'y maintenir, d'immoler
» à sa sureté tous les Templiers, leurs en-
» nemis communs. »

« Raymond, aveuglé par sa passion, con-
» sentit à tout: on prétend même que dès-
» lors il se fit circoncire; mais, pour mieux
» faire réussir leurs desseins, il convint avec
» l'envoyé qu'il ne ferait éclater son chan-
» gement de religion qu'après qu'il serait
» monté sur le trône; et que, pour pou-
» voir perdre plus surement le nouveau roi,
» il se réconcilierait avec lui. »

» On ne peut pas dénaturer les faits historiques d'une manière plus perfide et moins sincère que ne le fait ici Vertot. On conçoit facilement, d'après cela, que le brave Lusignan, le loyal Renaud, le prudent grand

maître, et toute l'armée chrétienne vont être traînés, dans un piège commun, à la boucherie, et que, par l'effet de la plus horrible trahison, et sans doute aussi de leur incroyable docilité à suivre les avis du comte, ils vont essuyer un désastre peu mérité. Cette fable est-elle même aussi intéressante que la vérité? Examinons ce passage important avec les auteurs originaux. Nous avons vu, dans le continuateur de Guillaume de Tyr, Guy de Lusignan préparer la guerre contre le comte, et celui-ci forcé de se jeter entre les bras de Saladin pour éviter sa perte. Cet auteur ne parle pas des conditions du traité; mais il paraît certain que Saladin, content de diviser ses ennemis, exigea peu du comte. La preuve en est dans la facilité que celui-ci trouve à se dégager de cette alliance; dans le besoin que le fils de son allié crut avoir d'obtenir une permission spéciale pour traverser son territoire et pour agir contre leurs ennemis communs.

» Jacques de Vitry ne parle pas des prétendues conditions mentionnées par Vertot. « Guy
» de Lusignan, dit-il, comme représentant
» son épouse Sybille, héritière de la cou-
» ronne, est élevé au trône, sans attendre

» le consentement du comte de Tripoli, ré-
» gent du royaume. Celui-ci indigné, et prin-
» cipalement parce qu'on le soupçonnait d'as-
» pirer à la couronne, fit une trève avec Sala-
» din sans le consentement du roi, contre le-
» quel il conçut une violente haine. »

» Voilà quelle peut être la base de l'alinéa de Vertot: il n'y a rien qui infirme ici la moindre partie du récit du continuateur de Guillaume de Tyr, et il n'est nullement question des conditions imposées. Vertot les a tirées des auteurs les plus apocryphes sur ce point.

» Guillaume de Nangis, qui écrivait sous Philippe-le-Hardi, un siècle après les événemens, et qui, ayant composé une vie de Saint-Louis, avait dû recueillir tous les bruits qui avaient couru dans la Terre-Sainte et en Europe, pour excuser la défaite; qui, d'ailleurs, écrivait dans sa cellule, à Saint-Denis, a avancé qu'après la mort du comte on trouva sur son corps des marques de la circoncision qu'on avait pratiquée sur lui lorsqu'il était confédéré avec Saladin.

» Guillaume de Neubrige, autre moine, écrivant aussi loin du lieu de la scène, en Angleterre, dit que le comte mourut désespéré de sa trahison.

» Jean

» Jean Hérold, qui vivait très-long-temps après cette époque, a aussi adopté cette fable dans sa prétendue continuation de l'histoire de Guillaume de Tyr, continuation qui n'est pas celle que nous avons suivie ici. Cet auteur a été copié par beaucoup d'écrivains modernes, et a contribué à propager cette opinion. (1)

» Mais aucun des historiens contemporains de ceux qui peuvent faire autorité, n'a donné lieu à la moindre conjecture à cet égard; ils parlent tous du comte, comme d'un ennemi de Lusignan, mais non pas comme d'un ennemi des Chrétiens. M. Marin, qui a suivi en ceci l'opinion que j'établis (2), observe judicieusement que le comte de Tripoli est toujours en vue, toujours agissant dans l'histoire, depuis le moment de la conclusion de son traité avec Saladin; que la circoncision est une opération douloureuse qui a des suites graves sur-tout pour les personnes âgées, et que cependant le comte ne paraît pas avoir été arrêté un seul ins-

(1) Voy., sur ces écrivains, Vossius, *de Historicis latinis*, in-4.°.

(2) *Histoire de Saladin*, t. 2.

tant, par aucune maladie, dans la vie très-active qu'il menait.

» Les auteurs arabes sont loin de désigner le comte comme un ami, et de tirer avantage de sa prétendue apostasie. Bohaddin, auteur contemporain (1), nous dit, en parlant de sa mort, que le comte de Tripoli était le plus ardent, le plus féroce de tous les siens; que jamais l'Islamisme n'eut d'ennemi dont la fraude et la malice fussent plus à craindre.

» Vertot représente ensuite la réconciliation du comte avec le roi comme simulée, dans le dessein de l'attirer dans le piége. « Saladin, dit-il ensuite, de concert avec lui, » entra aussitôt dans la Palestine à la tête » d'une puissante armée : son dessein était » de faire le siége d'Acre, etc. ». Plus loin : « le sultan, favorisé secrètement par le » comte de Tripoli, ne trouva pas d'obsta- » cles dans sa marche, et venait former le » siége de la ville d'Acre. Le roi en avait » confié la défense aux deux grands maîtres » qui s'avancèrent au-devant de l'ennemi ». Il raconte alors l'action entre les chevaliers et les Sarrasins, où le grand maître des Hos-

(1) *Vita sultani Saladini, ex versione*, Schutteus, cap. 35.

pitaliers fut tué. Elle se passa, selon lui, entre ces deux grands maîtres et toute l'armée ennemie commandée par Saladin. Il pris pour guide, dans ce récit, le faux continuateur de Guillaume de Tyr, qu'il cite en marge.

» Nous avons vu que cette action ne se passa pas à Acre, mais bien entre Nazareth et Tybériade; qu'elle n'eut lieu que contre un détachement de cavalerie de l'armée musulmane. C'est ainsi que Coggeshale et le véritable continuateur de Guillaume de Tyr la racontent, et cette opinion est tout à fait hors de doute, ayant pour elle tous les contemporains chrétiens et arabes.

» Jacques de Vitry (1) parle de dix mille cavaliers choisis que Saladin envoya devant lui, et ne dit pas un mot du prétendu projet du siége d'Acre. Vinisauf (2) dit que le sultan envoya en avant sept mille Mahométans. Bohaddin (3) dit aussi qu'il envoya un gros détachement sous les ordres de son fils Afdal, pour ravager le territoire d'Acre et tout

(1) *Gesta Dei.*

(2) *Scriptor. anglic.*, de Degale.

(3) *Vita Saladini.*

le pays voisin. « Pendant cette expédition, » ajoute-t-il, le sultan resta toujours devant » Carac pour protéger, contre les brigandages » de Renaud, le retour de la caravane de la » Mecque ». D'ailleurs, Saladin ne pouvait penser à un siége de l'importance de celui d'Acre, sans avoir préalablement battu et dispersé l'armée des Chrétiens.

» J'ai cru devoir relever cette erreur de Vertot qui a écrit son *Histoire de Malte* avec bien peu de critique, et qui, dans la partie de l'histoire que j'approfondis ici, ne donne aux faits, ni leurs véritables dimensions, ni leur couleur propre.

» Continuons l'examen des accusations intentées contre le comte par les auteurs chrétiens et par Vertot, leur coryphée. « Ce » prince (Saladin), dit-il, de concert avec » le comte, et pour mieux cacher leur in- » telligence, assiégea Tybériade qui appar- » tenait au comte du chef d'Eschine, sa » femme, qui y faisait son séjour ordinaire. » La ville fut d'abord emportée, et la com- » tesse, qui ignorait la trahison de son mari, » se réfugia dans le château qui était plus » fortifié. Le traitre Raimond, comme s'il » eût eu beaucoup d'inquiétude du succès de

» ce siége, crie au secours, appelle tous ses
» amis auprès de lui, représente au roi de
» quelle importance était la conservation de
» cette place qui, d'un côté, couvrait toute
» la frontière. On résolut aussitôt d'y jeter
» du secours, etc. ». Enfin, le roi, par le conseil du comte, dégarnit toutes ses places, va secourir Tybériade et succombe dans des déserts sans eau. Telle est la conclusion de ce roman tissu par l'ignorance et la mauvaise foi des moines, et embelli par Vertot, trop négligent pour chercher la vérité.

» N'est-il pas inconcevable que, dans ce
» siége de Tybériade, le sultan emporte brus-
» quement la ville d'assaut et fasse passer beau-
» coup de monde au fil de l'épée; qu'il traite
» les habitans de Tybériade avec la dernière
» inhumanité; qu'il en emmène un grand
« nombre en esclavage, et mette le feu à
» la ville » ? Ce sont les propres paroles de Bohaddin. N'est-ce pas là la conduite d'un prince irrité, contre le comte, de son manque de bonne foi au traité, et qui veut s'en venger sur ses sujets, plutôt que celle d'un prince qui veut simuler une attaque pour attirer les forces de l'ennemi ? N'aurait-il pas dû, au contraire, faire traîner le siége en

longueur et donner le temps aux Chrétiens d'arriver avant de détruire la ville ? On me dira qu'il restait encore le château ; mais ce château avait bien moins d'importance que la ville entière, et était un appât bien moins puissant pour engager les Chrétiens à un combat. D'ailleurs, en sévissant avec tant de rigueur, ne devait-il pas craindre d'irriter le comte de Tripoli qui voyait détruire ses sujets jusqu'au dernier, et qu'il devait pourtant encore ménager, puisqu'il n'avait pas livré les Chrétiens ?

» Expliquera ces faits qui pourra, dans l'hypothèse de Vertot. On a vu avec quel art cet historien a introduit, de son propre chef, dans son récit, cette femme du comte, qui ignore la trahison de son mari. Mais, pour ce dernier, c'est lui qui est vraiment inconcevable ; nous le voyons, au lieu de presser le roi de marcher en avant, de secourir Tybériade, nous le voyons, dis-je, prédire à l'armée chrétienne les malheurs qui devaient lui arriver. C'était sans doute pour éloigner les soupçons ; mais ne devait-il pas craindre que son avis n'eût assez de poids pour être adopté, et de se voir ainsi frustré de toutes ses espérances

de trahison? C'est ainsi que l'on est obligé de tourmenter, de forcer tous les faits pour les faire rentrer dans l'hypothèse de la trahison du comte. Il faut supposer un homme d'un caractère violent et emporté, qui feint une réconciliation avec un roi qu'il hait; qui conseille à ses ennemis de venir brûler ses propres villes, détruire ses peuples, assiéger sa famille, tandis qu'il pouvait également attendre son but en faisant assiéger et brûler les villes des autres; qui, ayant beaucoup d'empire dans le conseil, propose de laisser prendre sa ville par l'ennemi, réussit à le persuader et compte sur les fautes et l'entêtement du roi pour le perdre; enfin, à qui, dans une mêlée sanglante, on ouvre un passage pour s'échapper; mais que l'on poursuit ensuite si vivement qu'on lui tue toute son escorte et qu'il parvient à peine à se sauver avec quelques-uns des siens.

» Je demande si l'on peut imaginer de fable plus mal tissue, plus incohérente; si rien n'est plus naturel, au contraire, que le caractère du comte, tel que nous le peignent les contemporains; oubliant les torts de son pays, à la nouvelle de son désastre, courant à son secours; oubliant même ce

qu'il doit à Saladin ; ce conquérant ravageant son territoire, dévastant ses villes pour se venger de son manque de foi ; le comte détournant les yeux de ses propres malheurs pour les porter sur ceux qui menacent les Chrétiens ; leur prédisant leur infortune ; enfin, entraîné au combat, perçant la ligne ennemie avec l'avant-garde qu'il commande, s'échappant avec peine, et mourant à Tripoli au désespoir des malheurs de son pays, et, peut-être, des bruits de trahison dont on ose le flétrir.

» Tel est pourtant cet homme illustre, le dernier des Chrétiens d'outre-mer, qui mérite une place honorable dans l'histoire. J'ai cherché à établir son caractère sur les meilleures autorités, et je crois qu'en lisant l'ensemble des historiens originaux, on partagera entièrement le sentiment que j'énonce. »

§. II.

Capitulation d'Acre.

« Après un siége célèbre dans l'histoire par la variété de ses événemens et par sa longueur, la garnison musulmane de la ville d'Acre fut forcée de se rendre aux princes

croisés. La capitulation fut signée, le 11 juin 1191, aux conditions que Saladin délivrerait quinze cens Chrétiens qu'on lui désignerait; qu'il payerait sept mille byzantins pour la liberté des assiégés, et que, de plus, il rendrait aux princes croisés le bois de la vraie Croix qui était tombé entre ses mains à la bataille de Tybériade (1). Bahaddin cite textuellement la capitulation; il fait monter le nombre des prisonniers chrétiens que l'on devait délivrer à seize cens, parmi lesquels, cent prisonniers de marque seulement devaient être désignés par les deux rois de France et d'Angleterre. En outre, on devait payer deux cent mille dinars en deux termes, pour la rançon des effets, des femmes et des enfans des Sarrasins. On peut estimer cette somme à deux millions de notre monnaie. (2)

» Je ne m'arrêterai pas à discuter les conditions rapportées par les autres auteurs; elles se rapprochent par l'essentiel de ce qu'écrit Bohaddin qui paraît les avoir transcrites avec fidélité.

---

(1) Mathieu Paris.

(2) *Bibliothèque orientale*, Dinar.

» Ce ne sera non plus qu'en passant, que je ferai observer le ridicule du récit de Maimbourg qui, sur le témoignage de Roger de Hoveden, raconte que « Saladin étant pressé » de tourner ses armes contre les fils de Nora» din, qui venaient de lui enlever la Mé» sopotamie, consentait à rendre Jérusalem » et les autres places de la Palestine aux » Croisés, pourvu que les deux rois le se» courussent en personne avec une armée de » trente mille hommes contre ses ennemis ». Cette phrase montre une étrange ignorance des affaires de l'Orient, dans l'auteur qui l'a écrite. C'est ainsi que l'on écrivait l'histoire des Croisades avant de connaître les auteurs arabes et les bonnes sources parmi les Chrétiens, sur-tout quand on prenait au hazard les faits dans tous les auteurs sans apprécier leur mérite et le degré de confiance qu'on devait avoir en eux. D'abord il n'existait point de fils de Noradin qui pût causer quelque inquiétude à Saladin. Saleh, le fils unique et l'héritier de ce prince, était mort huit ans auparavant.

» Quant aux autres Atabeks, ils étaient entièrement soumis à Saladin depuis six ans, époque du dernier siége de Mosul

qui fut suivi d'un traité de paix, par lequel le prince de Mosul, qui lui résistait encore, se soumit et devint, pour ainsi dire, son feudataire. Il y avait des troupes de ce prince dans l'armée de Saladin au siége d'Acre (1). L'anecdote rapportée par Maimbourg est donc absolument imaginaire.

» Mais l'histoire nous présente ici un point important à discuter. Saladin, après avoir acquiescé à la capitulation, négligeant de payer, aux termes de l'échéance, les sommes convenues et de rendre le bois de la vraie Croix, Richard rangea son armée en bataille à la vue du camp ennemi, et fit massacrer la moitié des captifs musulmans. Joignant ensuite une cupidité atroce, à l'horreur de son crime, il fit ouvrir le ventre de ses victimes pour en arracher le foie qu'il destinait à des usages médicinaux. Philippe, roi de France, sauva la vie à l'autre moitié des Sarrasins, et les échangea contre des prisonniers chrétiens. Tous les auteurs sont unanimes sur ce fait épouvantable.

» Cet acte de barbarie de Richard ne saurait être excusé : la mémoire de la bienfai-

(1) Abulféda, Bohaddin, etc.

sance exercée par Saladin, lors de la prise de Jérusalem, était encore récente, et son manque de parole ne pouvait autoriser l'assassinat de trois mille prisonniers qui avaient accompli la capitulation autant qu'il était en eux: aussi les plus intrépides panegyristes de Richard reculent devant cet attentat, et n'osent entreprendre sa justification. Ce prince dont la vie est un tissu de crimes que sa témérité ne peut excuser; ce prince, détesté de tous ses contemporains; puni avec justice, par une prison rigoureuse, d'une insulte faite à un de ses alliés; ce prince enfin, dont on a cherché à faire un grand homme, que le nom brillant de *Cœur de Lion* a rendu célèbre, et qui aurait mieux mérité celui de *Cœur de Tigre*, a été, par son incapacité absolue, son obstination et son ambition sans borne, l'unique cause du peu de succès de cette Croisade qu'il a souillée par cet excès sanguinaire.

» Mais par quelle raison le généreux Saladin, ce vainqueur aimable, dont les belles qualités, le génie, la libéralité, la bonté, la bonne foi font un si heureux contraste avec les vices barbares de ses ennemis; pourquoi, dis-je, Saladin manque-t-il ici aux con-

ditions d'un traité auquel il a accédé, lui si strict observateur de ses promesses?

» Cette question n'est point résolue par nos historiens; mais elle me paraît l'être par les historiens arabes. Ecoutons les récits divers.

« Le sultan demanda, dit Bohaddin, qu'a-» vant de payer les cent mille dinars et d'é-» largir les prisonniers chrétiens qui étaient » entre ses mains, on relachât les Musul-» mans. Il s'engageait à fournir des suretés » pour le payement du reste de la somme » au temps marqué, et exigeait des ôtages » pour gages du prompt accomplissement des » conditions. Si l'on eût accepté ces propo-» sitions raisonnables, le sultan aurait ponc-» tuellement exécuté ce que les Chrétiens » croyaient avoir à lui demander; mais ils » le refusèrent absolument, et dès-lors Sa-» ladin ne se crut point tenu à leur envoyer » la Croix, ni les prisonniers, ni l'argent qu'ils » attendaient, disant que, s'il en agissait au-» trement, il s'exposerait à être dupe de sa » propre crédulité et de la perfidie des » Francs. »

» C'est ainsi que s'exprime le cadi Bohaddin qui était alors à l'armée de Saladin. Son

récit est très-vraisemblable, en ce qu'il est fondé sur le caractère connu de Saladin et sur la connaissance des Francs. On conçoit, en effet, qu'il n'était pas sans danger de s'en remettre à la bonne foi de ceux qui ne concluaient des trèves que pour les violer, et qui s'étaient montrés aussi perfides envers leurs alliés qu'envers leurs ennemis, témoin l'incursion d'Amaulry en Egypte, en 1167.

» Abulféda veut que Saladin n'ait pu lever la somme convenue, « et cependant, » dit-il, il exigea l'élargissement des prison» niers. Les Francs trouvèrent cette préten» tion injuste, et refusèrent d'y consentir; » ainsi la croix ne fut pas envoyée et l'ar» gent ne fut pas payé au temps fixé. »

» Abulféda était dans une position à être bien instruit : il descendait, en effet, de Modhafféroddin, prince de Hama, et de la race des Aouybites; mais cet auteur vivait un siècle et demi après Saladin, et dans un temps où les déchiremens politiques de l'Asie avaient dû beaucoup l'appauvrir. Il devait donc d'un côté commencer à s'éloigner des bonnes traditions, de l'autre s'exagérer la difficulté de lever deux millions de livres; ce qui devait être très-facile pour Saladin,

soit que l'on considère l'étendue de ses états ou la magnificence de ses ouvrages et de ses établissemens. Il est impossible de supposer que le possesseur de l'Egypte et de la Syrie ne pût lever très-facilement une telle somme.

» Je pense donc que l'on ne peut admettre l'explication d'Abulféda, et que Bohaddin l'emporte sur lui, et comme contemporain, et parce que son récit est plus vraisemblable.

» Aboulfaradge dit que le sultan, par l'avis de ses généraux, résolut de ne remettre aux Francs les cent mille dinars que ses sujets lui avaient promptement fournis, que quand les rois se seraient engagés par serment à relâcher tous les Mahométans qu'ils retenaient. « C'est, dit-il, ce qu'ils rejetèrent sans balancer. Ils déclarèrent en » même temps que, quand la somme serait » payée et qu'on aurait rendu la vraie Croix, » ils renverraient une partie des prisonniers, » et qu'ils relâcheraient le reste dès qu'on » aurait acquitté les autres cent mille dinars; » mais quelque équitable que parût cette » proposition, le sultan ne voulut pas y entendre. »

» Aboulfaradge vivait un siècle après ces

événemens; d'ailleurs il était Chrétien ; ainsi son témoignage pourrait être suspect ici. On voit, en effet, dans le tour de son récit, le désir de rendre Saladin coupable; mais son témoignage bien approfondi se réduit à celui de Bohaddin : c'est ce que nous allons faire voir.

» D'abord, en annonçant que Saladin exigeait la délivrance de tous les Musulmans que les rois retenaient, il semble faire entendre que ce prince changeait les conditions de la capitulation, et qu'ils avaient d'autres Musulmans prisonniers que ceux de la garnison d'Acre. Il n'en est rien : le siége d'Acre avait été la première expédition des Croisés, et le petit nombre de prisonniers qu'ils pouvaient avoir faits dans quelques escarmouches contre l'armée musulmane, affaires où ils avaient toujours eu le dessous, ne pouvait être bien considérable.

» Ensuite, les Musulmans qui pouvaient être esclaves des Chrétiens, avant la conquête de la Terre-Sainte par Saladin, avaient tous été délivrés par ses succès, excepté ceux qui étaient dans Tyr, et ceux-là n'étaient pas retenus par les rois et n'étaient pas compris dans les conditions exigées par

Saladin.

Saladin. La difficulté se bornait donc à ce que les rois refusaient de s'engager, par serment, à rendre les prisonniers, et Saladin pouvait croire, avec juste raison, qu'aussitôt qu'il leur aurait livré le premier payement et sur-tout la vraie Croix qui faisait le principal objet de leurs désirs, ils ne rempliraient pas les conditions du traité. La proposition des princes chrétiens ne pouvait donc être acceptée ainsi par Saladin, et le témoignage d'Aboulfaradge se rapporte au sentiment de Bohaddin, que nous adoptons. Sans doute Saladin eût tenté des efforts pour délivrer ses prisonniers, peut-être même eût-il risqué d'être pris pour dupe, s'il eût pensé qu'on les traitât avec cette barbarie; mais une telle pensée était bien loin de la grande ame de ce prince.

§. III.

Combat d'Assur.

» Après avoir réparé les brèches d'Acre, Richard, loin de marcher droit à l'ennemi et à Jérusalem, voulut s'étendre le long des côtes et se rendre maître des places maritimes. Il dispersa ainsi tellement les forces des Chrétiens, qu'ils ne purent plus se sou-

tenir et perdirent l'ascendant que le nombre leur aurait donné sur l'ennemi.

» Dans sa marche d'Acre à Ascalon, Saladin harcela sans cesse l'armée chrétienne aux passages difficiles ; ce qui donna lieu à un grand nombre d'escarmouches et à un combat dans lequel les Chrétiens eurent l'avantage et parvinrent à sauver leur arrière-garde entamée par les Sarrasins.

» Dans le premier choc on perdit le célèbre Jacques d'Avesnes. Le combat s'engagea ensuite plus fortement que jamais ; une partie de l'armée, qui avait déjà passé la rivière, ayant marché au secours de celle qui était engagée. Ecoutons le récit du P. Maimbourg, d'après les fabuleux Trivet et J. Brompton.

« Le combat recommença alors plus âpre
» que jamais, dit-il, jusqu'à ce que les deux
» capitaines se fussent rencontrés. Ils compri-
» rent fort bien que la victoire générale dé-
» pendait de ce combat particulier, et que
» celui qui remporterait l'avantage aurait la
» gloire d'avoir vaincu lui seul pour tous les au-
» tres. Là dessus, chacun ayant pris sa lance,
» ils se coururent furieusement l'un sur l'au-
» tre. Comme ils étaient tous deux de puis-

» sans hommes très-avantageusement mon-
» tés, le choc fut extrêmement rude et les
» lances volèrent en éclats. Richard fut
» ébranlé du coup qu'il reçut, et le sien
» fut porté avec tant d'adresse que l'homme
» et le cheval furent renversés. Alors il se
» fit un grand cri de part et d'autre, comme
» si Saladin eût été tué; et la foule des Sar-
» rasins qui accourut pour le relever s'il était
» en vie, ou pour l'enlever s'il était mort,
» fut si grande, que Richard, qui venait
» sur lui l'épée haute pour l'achever, fut
» contraint de tourner ses armes contre de
» moindres ennemis. Saladin, à qui la bonté
» de ses armes avait sauvé la vie, étant re-
» monté par les siens sur un puissant che-
» val, acheva de donner aux Chrétiens une
» pleine victoire par sa fuite. L'ennemi per-
» dit quarante mille hommes tués et trente-
» deux émirs. (1) »

» Ce récit figurerait bien dans un roman de chevalerie; mais le P. Maimbourg n'a pas la moindre excuse pour l'avoir placé dans son histoire. Il ne peut pas même alléguer de n'avoir pas connu les auteurs arabes,

---

(1) *Histoire des croisades*, liv. 5.

puisque le témoignage des Chrétiens seuls suffisait pour renverser cette brillante description ; et, parmi ces Chrétiens, le roi Richard lui-même prouvait que le récit de Maimbourg n'était qu'un rêve.

» Voici la lettre qu'il écrivait à l'archevêque de Rouen après ce combat, et qui représente le véritable état des choses. Elle est rapportée par Mathieu Paris, dans sa chronique.

« Richard par la grâce de Dieu, etc.

» Vous avez appris que le roi de France » est retourné chez lui, et qu'ayant réparé les » ruines d'Accon (Acre), nous avons marché » vers Joppé pour continuer de remplir notre » objet et concourir à l'agrandissement du » christianisme. Le duc de Bourgogne et les » Français qui lui obéissent nous ont ac- » compagné dans ce voyage, ainsi que le » comte Henri et les siens, et un grand nom- » bre d'autres comtes et barons. Le chemin » entre Acre et Joppé est découvert et la » route longue, ensorte que, harcelés par » l'ennemi, ce ne fut pas sans peine que nous » gagnâmes Césarée, et Saladin lui-même » perdit quelques-uns des siens. Après que » le peuple de Dieu eut pris quelque repos

» auprès de Joppé, nous résolûmes de nous
» remettre en route; et, précédés de no-
» tre garde, nous fûmes camper près d'As-
» sur. Là, Saladin fondant avec impétuo-
» sité à la tête des Payens sur notre arrière-
» garde, par la grâce divine il est repoussé
» avec quatre seuls escadrons (*Acies*, que je
» crois devoir expliquer ainsi dans ce passage)
» qui s'y trouvaient, et poursuivi pendant l'es-
» pace d'une lieue. Le carnage des Sarrasins a
» été si grand dans cette action qui s'est passée
» près d'Assur la veille de Notre-Dame, que
» Saladin n'en a pas éprouvé de pareil de-
» puis quarante ans, etc. ». D'après les pro-
pres paroles de Richard, on voit qu'il n'y
eut pas de duel, et que ce prince ne se trou-
vait même pas à cette arrière-garde, quand
elle fut attaquée, au moins on le conjectu-
rerait de ses expressions.

» Jacques de Vitry raconte cette action
sans faire non plus la moindre mention du
duel; il dit même que Richard avait été blessé
d'un trait lancé par la cavalerie légère qui
harcelait l'armée, quelques jours avant le
combat. « On tua, dit-il, un grand nombre
» de Sarrasins, mais cette journée coûta beau-
» coup aux Chrétiens. »

» Les auteurs arabes ne disent rien non plus qui puisse autoriser l'idée d'un duel. La première mention d'un tel fait se trouve dans des livres de moines mal instruits, écrivant dans leurs cellules en Angleterre, moins dans le but de dire la vérité, que dans celui d'exalter ces héros chrétiens.

§. IV.

Démêlés du duc de Bourgogne et de Richard.

» L'impérieux Richard ne pouvait souffrir d'égal. Son impatience de régner avait empoisonné les dernières années de son père. Sa jalousie envers Philippe, roi de France, détruisit l'espoir que les Chrétiens fondaient dans cette croisade, et borna leurs succès à la conquête d'Acre. Cette jalousie avait déjà éclaté à Messine; elle prit de nouvelles forces en Asie.

» Richard défendit à ses troupes d'attaquer la ville d'Acre pour seconder, par cette diversion, un assaut que donnait le roi de France; il attirait les barons français à son service et se les attachait par des récompenses (1). Sachant que Philippe donnait, par

---

(1) Jacques de Vitry, *Gesta Dei.*

mois, trois écus d'or à chaque cavalier, il en promit quatre à ceux qui le quitteraient pour prendre du service avec lui (1). Richard s'attribuait tous les succès que les armes des Chrétiens obtenaient dans la Terre-Sainte ; et, par sa valeur personnelle autant que par ses prodigalités, il se plaça au premier rang. Son éclat offusqua le roi de France qui pouvait d'ailleurs avoir un juste ressentiment des procédés peu délicats de Richard.

» Ces deux princes s'étaient faits, d'ailleurs, les chefs de deux partis dont nous parlerons dans le paragraphe suivant.

» Philippe, ne pouvant rester plus longtemps en Palestine sans plier sous son impérieux rival, ou sans en venir aux mains avec lui, voulut prévenir ces deux fâcheuses extrémités, et retourna en France. En partant, il laissa la plus grande partie de son armée sous le commandement du duc de Bourgogne.

» Depuis le départ du roi, l'aversion augmenta toujours entre les deux nations. Richard donna, dans toutes les occasions, la préférence à ses troupes et des dégoûts aux

(1) Trinet, *Chronique*.

Français. Ayant pris une caravane près de Jérusalem, il distribua le butin principalement aux Normands qu'il aimait avec prédilection (1). Les seigneurs français ne désiraient plus que de retourner promptement en France.

» Coggeshale (1) rapporte un fait qui nous donne la mesure de la discorde qui régnait entre les chefs, et de leur attachement à la cause sainte. Aucun historien moderne ne le rapporte, mais il est suivi par Mathieu Paris.

« Une nuit, disent-ils, que le roi était
» encore dans son camp et le duc dans ce-
» lui près de Bethnople, un batteur d'es-
» trade de Richard, nommé Jumans, entendit
» le bruit de chameaux et d'hommes qui des-
» cendaient du mont opposé et qui s'appro-
» chaient. Les ayant suivis sans être décou-
» vert, il s'aperçut que c'étaient cinq cha-
» meaux chargés d'or, d'argent, d'étoffes
» de soie et d'autres riches présens que Sa-
» ladin envoyait au camp du duc. Ce sol-
» dat se hâta d'aller en faire son rapport à

(1) Mathieu Paris.

(2) *Chron. anglic.*, P. Martenne, t. 5.

» Richard, et prenant ensuite plusieurs au-
» tres soldats de la garde de ce prince, il
» va se mettre sur le passage des envoyés
» de Saladin, les joint à leur retour et les
» mène au roi. Richard en fit mettre un à
» la torture et ne tarda pas à en arracher
» l'aveu de sa mission et de tous les pré-
» sens envoyés par Saladin au duc. Ayant
» fait cacher ces envoyés, il fait appeler, dès
» l'aurore, le duc, le patriarche, et les
» ayant conduits dans un lieu secret, il fait
» en leur présence le serment d'aller déli-
» vrer Jérusalem avec son armée; et ayant
» exigé du duc un semblable serment, ce-
» lui-ci refusa. Il l'appelle alors du nom de
» traître et lui reproche les dons qu'il a re-
» çus de Saladin. Le duc ayant nié ces faits,
» le roi fait venir ces envoyés en sa présence,
» et après qu'ils ont dévoilé toutes ces tra-
» mes, il ordonne de les percer de flèches
» en présence de toute l'armée, ce qui est
» exécuté sans que les troupes sachent la
» cause de cette sévérité. Le duc, convaincu
» de trahison et enflammé de colère, quitte
» l'armée avec ses Français, et se dirige sur
» Accon. »

» On voit que le fait fut renfermé entre

un petit nombre de personnes : il est très possible cependant qu'il ait transpiré par le moyen des soldats qui furent employés par Richard, et qu'il soit très-vrai ; mais, dans ce cas, les présens de Saladin ne rendraient pas le duc plus coupable de trahison, que Richard lui-même qui en avait reçu de pareils. Ecoutons Mathieu Paris.

« Le roi Richard, si l'on en croit les anec-
» dotes du temps, reçut alors des dons de
» Saladin, qui consistaient en pierres pré-
» cieuses, une grande quantité d'or, de l'or
» épuré au dernier degré, et ce qui était en-
» core plus précieux, une cuirasse très-lé-
» gère et pourtant impénétrable aux traits.
» Richard les reçut, et, pour excuser son
» avarice, il dit aux domestiques qui l'en-
» touraient, laissez-lui consumer ses ressour-
» ces en prodigalités. »

» Le duc de Bourgogne laissait aussi Saladin consumer ses ressources.

» Mais si quelque chose pouvait excuser l'action du duc, c'est que, dans ce moment, Richard était en traité avec Saladin ; qu'il cherchait, dans ce traité, à sacrifier la Terre-Sainte au vain honneur de faire monter sa sœur sur le trône de Jérusalem ;

et qu'il traitait secrètement sans en donner avis aux Français. (1)

» D'un autre côté, le marquis de Montferrat négociait aussi secrètement avec l'ennemi et dans un autre sens que Richard. Chacun s'arrangeait selon ses intérêts sans se soucier du bien général ; on ne peut donc pas reprocher au duc de Bourgogne d'avoir cherché aussi ses avantages, plus qu'on ne le ferait aux autres princes et à Richard lui-même.

» Le duc ne pouvait pas exiger de Saladin des provinces, des établissemens ; les troupes qui lui restaient étaient une trop petite fraction des forces des Chrétiens ; mais il en exigeait des chameaux chargés de richesses, et Saladin, au moyen de quelques légers sacrifices, et de promesses frivoles, désunissait ses ennemis et les mettait dans l'impuissance de rien entreprendre avec des forces redoutables.

» Je m'étonne que les panégyristes des croisades ne fassent pas mention du désintéressement des princes chrétiens dans cette occasion ; ce serait une belle page en l'hon-

---

(1) Bohaddin, *Vita Saladini*, Schulteus.

neur de ces fameux chevaliers si purs, si nobles, combattant pour leur dieu et leur dame. Je doute qu'à aucune époque de l'histoire on trouve plus de corruption, plus de bassesse qu'à celle-ci ; il n'en est aucune qui mérite davantage que l'historien lui imprime le sceau de l'ignominie.

§. V.

Assassinat du marquis de Montferrat.

Doué d'une grande beauté, d'une force de corps extraordinaire et de cette ardeur d'esprit, de ce besoin d'action qui conduit les hommes vertueux à la véritable grandeur, Conrad, marquis à Montferrat, avait mérité, par ses exploits contre l'empereur Frédéric, l'estime et la faveur de Isaac Lange, empereur de Constantinople, et la main de sa sœur. Il rendit d'éminens services à ce prince, mais il n'en fut récompensé que par de vains titres. Ambitieux de gloire, il abandonne la cour de son épouse et vole dans la Palestine. Il arrive à Tyr, la veille du jour où cette ville devait ouvrir ses portes à Saladin. Conrad relève le courage des habitans, leur fait reprendre les armes, défend la place, et

en devient le légitime prince par le choix du peuple, d'autant plus fondé à ne plus reconnaître les droits de Lusignan, qu'il ne les tenait que de Sybille, son épouse, et que cette princesse était morte.

Le trône était alors dévolu, par droit de naissance, à Isabelle, sœur de Sybille et épouse de ce Honfroy de Thoron qui l'avait si lâchement refusé. Conrad enlève Isabelle, fait casser son mariage avec Honfroy, et se fait ainsi roi de Jésuralem.

» La violence dont il usa pour obtenir ce rang aliéna un grand nombre de ses partisans. Cependant Philippe, roi de France, se déclara ouvertement en sa faveur. C'était, en effet, le seul parti qui pût donner quelque espoir de succès à la croisade : tous les barons du royaume de Jérusalem étaient pour Conrad ; ils avaient encore des forces réelles, et leur connaissance profonde du pays n'était pas à mépriser. Conrad, d'ailleurs, possédait Tyr, et c'était la seule place où l'on pût faire des préparatifs maritimes et des approvisionnemens. L'ambitieux Richard redoutait trop la puissance de ce jeune seigneur; il connaissait trop bien son caractère pour espérer d'exercer une influence abso-

lue sous son règne. Il avait donc embrassé le parti de Lusignan, qui ne pouvait désormais alléguer d'autre titre, que d'avoir souillé, pendant quelques instans, le trône auquel il prétendait. Richard espérait être tout-puissant sous ce prince, son ancien sujet, (il était Poitevin), sa créature, et trop faible pour résister à ses volontés. Cependant le parti de Conrad resta toujours le plus fort en Palestine, et Richard pouvait prévoir que, dès l'instant de son départ, ce prince serait le véritable roi.

» Depuis le départ du roi de France, Conrad, craignant les embûches du cruel Richard, s'etait retiré à Tyr, son domaine; et quand Richard commença à traiter avec les Sarrasins dans le dessein de partir, Conrad entama aussi un traité, offrant aux ennemis des avantages qu'ils ne pouvaient attendre de Richard. Saladin ne négligeait rien pour fomenter la discorde; il menait de front les deux négociations; mais il était prêt à conclure avec Conrad dont il voyait la puissance bien plus solidement établie en Asie, que celle du roi d'Angleterre.

» Richard ne pouvait plus contenir sa fureur. Conrad était son ennemi bien plus en-

core que Saladin, et il se prêtait à tous les sacrifices pour obtenir une paix qui lui était nécessaire et que le sultan traitait au rabais.

» Tout à coup Conrad est assassiné au milieu de Tyr ; le bruit se répand que c'est par l'ordre du roi d'Angleterre. Le roi de France effrayé prend une garde particulière qui devient l'origine des gardes-du-corps de nos rois. Le cri d'indignation contre Richard pénètre jusques chez les Musulmans, qui le répètent. (1)

» Richard, pour répondre à ces accusations, profite à la hâte du trépas de Conrad en s'emparant de Tyr, en mariant sur-le-champ sa veuve à Henri, comte de Champagne, et en le déclarant roi de Jérusalem. Ce nouveau roi était le neveu de Richard, qui s'empara ainsi des dépouilles de la victime, avec une promptitude et une suite qui semblent prouver qu'il était préparé à l'événement.

» Mais pour se disculper d'un attentat qui le rend odieux à jamais, il fit publier plus tard la lettre suivante dont on se contenta dans le temps.

---

(1) Bohaddin, *Vita Saladini*.

« Le Vieux de la Montagne ; à Léopold,
» duc d'Autriche : salut.

» Comme plusieurs rois et princes d'outre-
» mer inculpent Richard de la mort du mar-
» quis, je jure par Dieu éternel et par la loi
» que nous observons, qu'il n'a eu aucune part
» à cette mort, et en voici le sujet.

» Un de nos frères retournait dans notre
» pays sur un navire de Salteleya ; une forte
» tempête le poussa à Tyr ; le marquis lui
» fit trancher la tête et lui enleva de for-
» tes sommes. Nous envoyâmes alors des am-
» bassadeurs au marquis pour qu'il rendît les
» sommes qui avaient été prises à notre frère,
» et nous donnât satisfaction de sa mort. Il
» l'attribua à Renaud, seigneur de Sidon ;
» mais nous fîmes tant, par le moyen de nos
» amis, que nous sûmes la vérité, et qu'il
» l'avait fait tuer lui-même pour lui ravir
» ses trésors.

» Nous lui envoyâmes donc de nouveau un
» ambassadeur, nommé Eurisc, qu'il voulut
» faire jeter dans la mer ; mais nos amis par-
» vinrent à le faire échapper promptement,
» et il vint nous apprendre le succès de sa
» mission. Depuis ce moment, nous désirâ-
» mes la mort du marquis. Nous envoyâmes
» donc

» donc deux de nos frères, à Tyr, qui le
» tuèrent publiquement et en présence de
» tout le peuple.

» Telle fut la cause de la mort du marquis, et nous protestons, en vérité, que le roi Richard ne fut nullement coupable de sa mort, et ceux qui, à cause de cela, firent du mal à ce roi, firent mal et commirent, sans motif, une injustice.

» Tenez pour certain que nous n'avons jamais fait tuer aucun homme au monde pour une récompense ou pour lui ravir son argent, s'il ne nous a fait auparavant quelque offense.

» Et sachez que nous avons fait ces lettres dans notre maison, au château de Messiat, au milieu de septembre, l'année cinquième du pontificat d'Alexandre v. (1) ».

» J'admire, dans cette lettre, la tendre sollicitude du Vieux de la Montagne pour ce pauvre roi Richard qui languit sous le poids d'une accusation injuste, son talent pour écrire en latin, son ambassadeur Eurise, quoique, sans doute, jamais ambassadeur oriental n'ait porté un tel nom, la belle dé-

(1) Rymer, *Fœdera et convent.*, t. 1.er, p. 23.

claration des causes des assassinats qu'il commet, enfin, la date du mois de septembre et de l'année du pontificat d'Alexandre v, qui est bien édifiante dans un Ismaëlien. Ce sont tout autant de preuves irréfragables de l'authenticité de cette lettre et de la justification de Richard, qui a toujours été basée sur cette belle histoire.

» Plus je réfléchis au caractère de Richard, à sa haine invétérée contre le marquis, à la manière dont il profite de son malheur, à celle dont il se disculpe, et plus il me semble probable que la mort de Conrad fut son ouvrage.

§. VI.

Réfutation de quelques passages de M. de Chateaubriand.

» Je croyais ma tâche finie : l'examen des originaux me paraissait avoir purgé l'histoire de l'époque dont je m'occupe, des mensonges grossiers qui la défiguraient ; mais je les vois presque tous reproduits par la plume brillante d'un auteur célèbre qui semble avoir consacré sa vie à défendre et à orner des chimères et des erreurs. J'admire plus que personne le caractère, le style, la morale de M. de Chateaubriand ; mais, plus que personne aussi,

j'ai souvent regretté qu'un si grand talent n'ait pas été employé au progrès des lumières et à l'avancement de la raison.

» Il me suffira ici d'exposer les erreurs que renferme son *Itinéraire de Jérusalem* : à peine aurai-je besoin de les combattre ; je me permettrai seulement quelques légères réflexions qui prouveront, je l'espère, jusqu'à quel point cet auteur s'égare dans le dédale historique des croisades qu'il a peintes du point de vue où se plaçaient, au onzième siècle, Saint-Bernard et Pierre l'Hermite.

» M. de Chateaubriand commence son apologie en disant : « Si les sujets d'Omar, partis » de Jérusalem, après avoir fait le tour de » l'Afrique (1), fondirent sur la Sicile, sur » l'Espagne, sur la France même où Charles » Martel les extermina, pourquoi les sujets de » Philippe I, sortis de France, n'auraient- » ils pas fait le tour de l'Asie, pour se ven- » ger des descendans d'Omar, jusques dans » Jérusalem ? »

» Parce que la vengeance était un peu tardive ; que c'était un singulier motif pour

(1) Le tour de l'Afrique !

une guerre évangélique; que l'on pouvait faire une guerre plus politique et plus avantageuse contre les Maures de l'Espagne; enfin, que les Français s'étaient assez bien vengés en exterminant tous leurs ennemis, comme le dit M. de Chateaubriand.

» Mais il est faux que la vengeance de cette ancienne agression eût la moindre part aux guerres saintes. Les seigneurs et même les moines du moyen âge savaient peu l'histoire; et leur intérêt propre était tout autrement pressant pour les faire marcher, qu'un intérêt historique oublié. Aussi voyons-nous les prédicateurs des croisades stimuler leurs contemporains par leurs intérêts temporels et spirituels, et réussir. Celui qui ne leur aurait parlé que d'Abdérame et de ses Maures n'aurait pas été obligé de couper sa robe pour faire des croix.

« Les croisades, en affaiblissant les hor-
» des musulmanes au centre même de l'A-
» sie, nous ont empêché de devenir la proie
» des Turcs et des Arabes ». Observons d'abord, au sujet du terme de mépris (*horde*) dont se sert l'auteur à l'égard des nations musulmanes, qu'elles étaient infiniment plus civilisées et mieux organisées que les nations

européennes; et que, par leur conduite et le désordre de leurs armées, ces dernières méritaient infiniment mieux le nom de *horde*. Passant ensuite au fond de l'assertion de M. de Chateaubriand, je crois qu'il ne sera pas difficile d'en faire voir le peu de fondement.

» A l'époque des croisades, l'Asie présentait plusieurs états considérables dont les intérêts, en se croisant et se contrariant, formaient une espèce d'équilibre. La sureté de l'Europe dépendait alors de deux choses; ou du maintien de cet équilibre qui entretenait une guerre perpétuelle entre ces puissances, et les empêchait de penser à des conquêtes étrangères; ou de l'affaiblissement de ces puissances, si ce n'est de leur anéantissement total. Cette dernière alternative n'était pourtant pas sans danger. 1.° Si l'on affaiblissait inégalement ces puissances, on rompait l'équilibre, et l'une d'elles pouvait s'élever sur les débris des autres. 2.° Si l'on anéantissait quelqu'une de ces puissances, on ôtait un poids d'un des côtés de la balance qui rompait également cet heureux équilibre. Le mal devenait encore pire, si l'on détruisait une de ces puissances, et qu'on permît à une de ses rivales de s'em-

parer de ses dépouilles. Alors, s'affaiblissait un des côtés, non seulement de ses propres pertes, mais encore du gain que faisait le côté opposé.

» Un seul de ces inconvéniens pouvait détruire cet antagonisme si avantageux à la sureté de l'Europe, en élevant un seul empire sur les débris des empires rivaux, et en rendant ainsi nécessaires à son activité les conquêtes étrangères.

» La partie de l'Asie qui était en rapport avec les croisés, présentait quatre états principaux : 1.° l'Egypte gouvernée par les califes fatimites, de tout temps rivaux de celui de Bagdad, et ennemis des états qui lui étaient soumis ; 2.° la fédération des Atabeks, qui gouvernait la Syrie et l'Algésira, soumis, par la religion, au calife de Bagdad, réunis par un intérêt commun contre les Egyptiens, les Persans et les Turcs d'Iconium qui les avaient attaqués plusieurs fois; 3.° l'empire d'Iconium occupant la plus grande partie de l'Asie mineure, fort de sa position au milieu des montagnes, et de l'esprit guerrier de ses habitans, entretenu par le climat, par des guerres continuelles contre l'empire grec, et les princes musulmans de

l'Asie ; 4.° l'empire grec qui, quoique déchu de sa grandeur, opposait, encore quelquefois, des efforts heureux aux sultans d'Iconium.

» Quel fut l'effet des croisades sur ces états ? Elles renversèrent les califes d'Egypte et réunirent leur empire à celui des Atabeks dans la main de Saladin ; elles détruisirent l'empire grec et laissèrent les sultans d'Iconium sans rivaux dans l'Asie mineure.

» Après la mort de Saladin, son état ayant été déchiré par ses fils et ses frères, il en résulta un grand nombre de petits états rivaux qui ne cessèrent de se faire la guerre. Mais quand ce nouvel état de choses eut lieu, les Ottomans, qui avaient pris la place des sultans Selgioncides d'Iconium, se trouvèrent sans rivaux capables de leur résister, et formèrent, sans obstacle, une grande puissance qui fut sans contre-poids en Asie, et qui vint inonder l'Europe.

Le résultat des croisades a donc été d'élever l'empire des Ottomans sur les débris des autres dynasties de l'Asie ; elles n'ont donc pas affaibli les hordes musulmanes, puisqu'elles les ont réunies sous le même pouvoir ; elles nous ont donc exposés à deve-

nir la proie des Turcs et des Arabes, et plusieurs fois le danger a été imminent.

» Au reste, les croisades ont eu de bons effets ; mais, comme le fait sentir M. de Villers (1), par accident, sans que personne y eût pensé d'avance : c'est le fleuve débordé qui couvre le sol d'un limon fertile, après avoir porté sur son passage la désolation et la ruine.

» En parlant du siége de Jérusalem, M. de Chateaubriand dit que « chaque homme fut » obligé de donner, pour rançon, dix besans » d'or, et que quatorze mille restèrent escla- » ves, faute de pouvoir payer cette somme » ; et pas un mot de la générosité inouïe du vainqueur qui délivra tant de prisonniers sans rançon ; qui consentit à des abonnemens si préjudiciables à ses intérêts pour rendre la liberté aux pauvres de cette malheureuse ville. Voilà ce qui arrive quand on écrit pour un parti, et non pour la vérité.

» *Richard, rival de gloire de Saladin, etc.* O généreux sultan, ton ombre ne frémit-elle pas d'indignation? Richard, ton ri-

---

(1) Préface de l'*Essai sur les Croisades*, de M. Heeren.

val ! ton rival de gloire ! Sa conduite fut celle d'un homme borné et cruel, d'un général sans talent, d'un roi sans politique, d'un ambitieux sans principe. Comparer le vainqueur d'Acre à celui de Jérusalem, n'est-ce pas abuser de cette ancienne et si injuste renommée que Richard a usurpée à la faveur des romanciers, et outrer l'esprit de secte ?

» La mémoire de Richard pouvait bien poursuivre les Sarrasins long-temps après sa croisade : son souvenir nous glace encore maintenant d'horreur, et aucun trait de générosité, de grandeur d'ame, d'élévation de pensée, ne peut diminuer en rien le tableau hideux de sa vie.

« Il y a encore des personnes, dit enfin » M. de Chateaubriand, qui se persuadent, » sur l'autorité de quelques plaisanteries usées, » que le royaume de Jérusalem était un mi- » sérable petit vallon peu digne de ce nom. » C'était un très-vaste et très-grand pays. »

» Le royaume de Jérusalem, en y joignant le comté de Tripoli, était de la grandeur de l'ancienne province de Languedoc ; il était peu digne de sa renommée, et n'a dû son existence qu'aux querelles de ses

voisins et aux secours qu'il a souvent reçus d'Europe. Son histoire est un tissu de brigandages, et il a succombé avec honte, dès que, la puissance des Musulmans étant réunie dans une seule main, ils ont pu s'occuper de détruire ce repaire de brigands.

» Il est très-édifiant de voir à quoi ces pieux chrétiens employaient leurs forces ; comment ils cherchaient à consolider leur état ; à s'assurer des frontières ; à élever leur puissance nationale sur les dissentions de leurs voisins. Voici une petite note de leurs saintes expéditions pendant l'époque dont j'étudie l'histoire.

» 1167. Amaury, roi de Jérusalem, fait une invasion en Egypte pour rançonner ce pays avec lequel il est allié. Il échoue, et force le calife à se jeter dans les bras de ses ennemis naturels qui étaient aussi ceux des Chrétiens. Cette entreprise dirigée par les vues les plus coupables, mit la couronne sur la tête de Saladin, et causa la perte des Chrétiens.

» 1171. Excursion dans la petite Arménie : on prend les moissons, on brûle les villages, on pille et on revient chargé de butin à l'approche de Noradin qui attaque

la Terre-Sainte et fait ainsi une diversion.

» 1173. Dès qu'Amaury apprend la mort de Noradin et les prétentions de Saladin, il s'approche de Parsias et y met le siége, contribuant ainsi par son avidité aux succès de Saladin son ennemi. Il oblige Saleh, le fils de Noradin, à acheter sa retraite par une forte somme d'argent.

» 1174. Baudouin a succédé à Amaury : il apprend que les frontières de Damas sont sans défense : il y entre. « C'était le temps de » la moisson, dit Guillaume de Tyr, et les » nôtres, courant la campagne, détruisant » les fruits qui sont encore sur pied et ceux » qui sont déjà sur les aires, retournent chez » eux après avoir fait un grand butin ». C'est ainsi que pourrait parler l'historien de la bande de Mandrin,

» 1175. Saladin est encore occupé aux environs d'Alep. Baudouin infeste de nouveau le royaume de Damas : il brûle et dévaste, de concert avec le comte de Tripoli. Les nôtres reviennent chargés des dépouilles de l'ennemi, avec beaucoup de troupeaux et de butin.

» 1179. Trève conclue : pendant sa durée, Renaud de Châtillon en enfreint les

conditions, et fait une excursion, à main armée, en Arabie, projetant de détruire la Mecque. Cette agression rompt la trève.

» 1182. Les provinces de Saladin étant dégarnies à cause de son expédition en Mésopotamie, les dévots chrétiens y font une nouvelle invasion, brûlant les fermes, et faisant tous les dommages possibles. Le butin fut, cette fois, très-modique, les habitans s'étant retirés, avec leur bien, dans les lieux fortifiés. Le mois de décembre de la même année est signalé par une expédition semblable.

» 1186. Trève conclue par le comte de Tripoli, régent du royaume, avec Saladin : — pendant la trève, Renaud enlève la caravane de la Mecque.

» 1187. Saladin venge sa religion et la foi violée ; il marche aux parjures, les bat et s'empare de Jérusalem.

» J'ai cru devoir m'étendre sur ces détails et suivre le chrétien Guillaume, archevêque de Tyr. Un tel enchaînement de forfaits est, sans doute, abominable à tous les hommes impartiaux. La politique les repousse, l'état de guerre ne peut les excuser ; enfin plusieurs, pour comble d'horreur, ont été commis en pleine paix.

» La conduite et les mœurs intérieures des habitans de Jérusalem achèveront de peindre, des couleurs les plus odieuses, la *horde* chrétienne qui souillait l'Asie.

» *Unusquisque ad uxorem proximi sui iniebat; superbi, elati, inflati, contumeliosi, seditiosi, invicem mordantes, intèr fratres discordiam seminantes; malitiosi, sortilegi, sacrilegi, iracundi et iniqui; desidiâ et ignaviâ torpentes; avaritiâ insatiabiles; crapulâ et ebrietate prægravati; luxuriâ et immunditiâ fœtidi; fures, captores, homicidæ, viri sanguinum et proditores; parentibus et majoribus suis non obedientes; insipientes et incompositi; sine affectione, absque fœdere, sine misericordiâ. — Pastores semetipsos pascentes. — Diffluentes luxu multiplici, et otio turpi marcentes. — De cibis delicatis pascebant castellos suos, quos de turpibus concubinis, ipsi turpiores procrearent.... Apostatæ monachi, moniales meretrices publicæ, etc.*

» Cette description est du cardinal Jacques de Vitry, évêque d'Acre; et qu'on ne croie pas que ces délits, ces épithètes affreuses appartiennent à la lie du peuple; le patriarche lui-même donnait l'exemple public des vols, des empoisonnemens et des adul-

tères; et tout le *peuple de Dieu* (1) suivait ces glorieux exemples.

» Toute personne qui connaîtra les premiers élémens de l'histoire pourra avancer, à coup sûr, d'après un tel tableau, que le peuple qu'on y dépeint n'avait pas de gouvernement, point de forces, point de richesses, et que, soit qu'il habitât un petit vallon ou un grand et vaste pays, il était *misérable* et exécrable.

» Ces conclusions seraient toutes prouvées par le témoignage des faits. Quant à la population chrétienne du royaume de Jérusalem, nous sommes à portée d'en faire une estimation assez exacte. Le royaume de Jérusalem, y compris le comté de Tripoli, avait deux mille lieues carrées environ. M. de Chateaubriand convient, avec l'abbé Guenée, que la plus forte armée que cet état ait rassemblée était de vingt-deux mille hommes.

» Mais ce qu'il ne dit pas, c'est qu'on avait fait marcher, pour la composer, tous les hommes en état de porter les armes. C'est ce que nous apprend Coggeshale, auteur con-

(1) C'est ainsi que les écrivains des Croisades appellent les chrétiens d'outre-mer.

temporain et témoin oculaire. Dans son *Chronicon Terræ-Sanctæ* (1), il dit : « le comte » de Tripoli vint aussi avec tout son peuple, » ainsi que Renaud de Montroyal, Balian de » Naplouse, etc. Il ne resta pas un homme » en état de porter les armes dans les vil- » lages et dans les châteaux, selon que le » roi l'avait ordonné. De plus, on avait ou- » vert le trésor du roi d'Angleterre, et on » avait payé tous ceux qui pouvaient tenir un » arc et une lance, et qu'on n'avait pas droit » de faire marcher. Ils avaient ainsi formé » une armée nombreuse de douze cens cava- » liers, de dix-huit mille fantassins et d'une » multitude innombrable de Turcopoles. »

» Ce qui nous prouve que c'était bien là toutes les forces des Chrétiens, c'est qu'ensuite Saladin parcourut le pays et prit toutes les forteresses sans résistance, les trouvant dépourvues de défenseurs.

» Les Turcopoles étaient des hommes nés de pères ou de mères mahométans. C'étaient ceux-là que l'on avait soudoyé ; les autres étaient soumis au ban.

» Le nombre des hommes en état de por-

(1) Art. 7.

ter les armes, approche du cinquième de la population, en les prenant de vingt à cinquante ans : supposons, pour nous rapprocher de la vraisemblance, qu'on n'eût pris que le dixième à cause du grand nombre d'ecclésiastiques et des infirmes hors d'état de faire la guerre, nous aurons deux cent vingt mille ames pour nombre total des chrétiens de tout sexe et de tout âge; et, divisant par deux mille, nombre des lieues carrées, nous avons cent dix Chrétiens latins par lieue carrée, quatre-vingt-douze ans après la conquête. Telle était la population chrétienne du royaume de Jérusalem, la seule que nous devions compter, puisque seule elle constituait l'état. On voit par là que les Chrétiens n'étaient que *campés en Asie*; qu'ils n'y formaient pas un peuple, et que leur position était infiniment précaire.

» Quant à la richesse de ces seigneurs fonciers, nous les voyons obligés d'attenter au dépôt du Roi d'Angleterre pour lever des soldats. Guillaume de Tyr nous apprend ensuite (1) que le roi et les princes étaient alors dans un tel état de pauvreté, qu'il leur était tout à fait impossible de faire des préparatifs, et que l'on fut obligé de lever un cens-

(1) Lib 22, cap. 23.

Je

Je pourrais citer un grand nombre de passages du *Gesta dei*, relatif à l'état des Chrétiens d'Asie, qui tous concourraient à prouver qu'ils étaient très-pauvres, et qu'il n'existait point de finances de l'état. Les assises de Jérusalem en sont une preuve perpétuelle. Point de forme générale d'Administration, et de régime féodal; voilà ce qui peut achever de prouver combien ce Royaume était faible.

» Après avoir achevé ce long détail, me sera-t-il permis de m'étonner de l'étrange conception de l'auteur qui va chercher, chez un poëte qui n'a pas vu les lieux, une description exacte de ces mêmes lieux? Je n'ai pas besoin de faire remarquer que, quelle que soit la ressemblance forcée de certains passages du Tasse avec les localités, il y a, le plus souvent, bien loin de ses frais pâturages, de ses ruisseaux, de ses bois épais et sombres, aux horribles déserts que décrit M. de Chateaubriand, avec ce rare talent que chacun lui reconnait.

» Je m'arrête ici, et le travail ingrat que j'avais entrepris est achevé. Le soumettrai-je au jugement éclairé de l'Academie? Si d'un côté je puis en obtenir des lumières, ne dois-je pas craindre aussi de lui envoyer un recueil si peu soigné, fait en courant, qui n'est qu'un

résultat de lectures nombreuses, mais qui n'offre que des jugemens et des faits dont la plupart ne sont importans que pour les écrivains qui doivent parcourir la même carrière? Un ouvrage qui traiterait d'un objet d'utilité générale, un discours qui inspirerait l'amour de la vérité et de la vraie philosophie, présenterait sans doute un intérêt bien plus puissant; mais, pour obtenir des résultats, il faut étudier les faits. C'est aux jeunes-gens à méditer sur l'histoire; c'est aux vieillards à en tirer des conclusions et à écrire sur les mœurs et les lois; et tous doivent diriger leurs travaux pour le triomphe de la cause de la vérité et des lumières qui ne rétrograderont point.

Outre les ouvrages historiques inédits dont l'extrait vient d'être présenté, l'Académie a reçu l'hommage de trois autres productions imprimées du même genre: le livre de M. Dampmartin, l'un de ses membres non résidans, intitulé: *Quelques traits de la vie privée de Frédéric-Guillaume II, roi de Prusse*: l'*Histoire abregée de Venise*; par M. Eugène Labaume, officier ingénieur-géographe: et la *Traduction de Salluste*; par M. Mollevaut, de Nancy,

correspondant de l'institut, et notre associé.

Quelques traits de la vie privée de Frédéric-Guillaume II, roi de Prusse; par M. Dampmartin.

Il existe, du règne de Frédéric-Guillaume II, un tableau justement célèbre par la correction du dessin, la richesse de l'ordonnance, l'éclat du coloris, et qui semblait ne laisser rien à apprendre sur le prince qui en forme la figure principale : mais il est des traits minutieux que l'histoire dédaigne, et qui, cependant, sont presque toujours plus propres à faire connaître les rois, que les actes de leur gouvernement. C'est dans l'influence de leur caractère personnel, de leurs goûts, de leurs habitudes, de leurs relations intimes, de leurs vertus, de leurs préjugés, de leurs faiblesses et de leurs vices, qu'il faut chercher les causes secrètes de la grandeur et de la décadence des empires; mais des notions certaines à cet égard ne peuvent être acquises que par des observateurs convenablement placés pour saisir les détails les plus fugitifs, et pour en suivre toutes les conséquences. La position particulière de M. Dampmartin, pendant un long séjour à Berlin, lui avait procuré cet avantage; et, quoiqu'il ait écrit dans un esprit de bienveillance, et avec un profond sentiment de gratitude pour les bienfaits dont Frédéric-Guillaume II l'avait honoré, sa véracité,

et le ton de candeur de ses récits, inspirent la plus juste confiance. Il n'est que trop commun de voir les historiens accommoder les faits au système qu'ils cherchent à faire prévaloir, et trahir la vérité, pour assurer le triomphe de leurs paradoxes; mais, si quelquefois l'opinion de M. Dampmartin peut mériter ce nom, on n'a pas du moins à lui reprocher un semblable artifice ; s'il justifie tout, il ne dissimule rien; on peut ne pas adopter ses conclusions; mais on ne l'accusera pas d'avoir altéré ou soustrait aucune des pièces du procès.

Au mérite de la sincérité, l'ouvrage de M. Dampmartin joint celui d'être écrit sans prétention. L'auteur ne s'y montre que comme un homme du monde, poli et éclairé, qui raconte ses souvenirs avec simplicité et avec grâce; et peut-être ne donne-t-il par là qu'une preuve de plus de la flexibilité de son talent: il a fait voir, par beaucoup d'autres compositions plus importantes, et particulièrement, par *La France sous ses rois*, qu'il sait, quand il le faut, mériter le titre d'écrivain et d'homme de lettres.

Rapport sur l'histoire abré-

L'histoire de Venise est le coup d'essai d'un de nos compatriotes, jeune militaire, digne,

par ses talens et par ses services, de l'estime et de la confiance dont l'honore le prince chargé de consoler les Vénitiens de la perte de leur indépendance, et qui a daigné agréer la dédicace de la nouvelle histoire de leur république.

gée de Venise, de M. Labaume; par M. *Donzel.*

Quel sujet de méditation, que la destinée d'un peuple formé d'abord d'une poignée de transfuges qui vont, dans quelques îles désertes, chercher un abri contre les fureurs des barbares; trouvant, dans le malheur même de sa position, dans la nécessité de se livrer à la navigation, une source immense de richesses et de grandeur; s'emparant du commerce du monde; fondant au loin des colonies, et s'agrandissant par des conquêtes, quand il est menacé au dehors, ou assez puissant pour repousser l'orage, ou assez habile pour le conjurer; souvent troublé par des dissentions intestines, mais les faisant toujours servir à l'affermissement du pouvoir; religieux, mais sans asservissement à l'autorité des souverains pontifes, et tenant long-temps, d'une main ferme, la balance politique de l'Europe; tombant ensuite, par le seul effet de la découverte d'un autre hémisphère, et du nouveau cours que cet événement fit prendre au commerce, du plus haut degré de splendeur, d'influence

et de gloire, au rang des états secondaires; conservant un reste de considération, à cause de son antique renommée, et se confondant, sans résistance et sans bruit, après quatorze siècles d'existence, dans le nouvel empire italique. C'est le cours de ces événemens que M. Labaume a décrit. Il a exposé les causes de ces résultats successifs; il a peint les effets de la licence du peuple sous le gouvernement démocratique, de la tyrannie des tribuns, du pouvoir monarchique des premiers ducs, des limites opposées à celui de leurs successeurs, quand, après l'oppression des chefs militaires qui avaient usurpé la toute-puissance, on rétablit la république sous l'autorité d'un doge. Il a fait voir comment le peuple perdit ses droits et sa liberté par l'ascendant d'une aristocratie oligarchique; il a apprécié l'influence de l'établissement du livre-d'or, de la création du conseil des dix, de l'inquisition d'état et de tant d'autres institutions plus ou moins terribles, qui avaient encore plus pour objet de réprimer l'ambition des nobles, que de contenir les mouvemens de la multitude.

Ici M. *Donzel*, organe de la commission qui, suivant l'usage constant de l'Académie de se faire rendre compte de tous les ouvrages

qui lui sont adressés par ses associés ou par des étrangers, avait été chargé de lui faire connaître celui-ci, M. *Donzel* paraît craindre que, dans le jugement que porte M. Labaume, de cette partie de la constitution vénitienne, il ne se soit laissé entraîner par l'opinion des écrivains de cette nation, qui lui ont servi de guides, à s'y montrer trop favorable.....

Autrefois Amelot de la Houssaie avait osé manifester quelques doutes sur la justice et la sagesse d'un gouvernement réduit à employer de tels moyens. Sa hardiesse lui suscita, en France, sur les plaintes du gouvernement de Venise, d'assez fâcheuses persécutions. M. *Donzel* ne courra pas le même danger pour s'être élevé avec énergie contre la prétendue nécessité de cette police ombrageuse et cruelle, et de ce tribunal farouche et sanguinaire, aux yeux duquel, le soupçon du crime en était la conviction; qui, de peur d'épargner le coupable, ne craignait pas de punir l'innocent, et où trois individus, investis du pouvoir le plus formidable, pouvaient arbitrairement accuser, juger, condamner et frapper en secret les victimes.

Malgré l'observation de M. *Donzel*, lui-même et l'Académie ont reconnu partout,

dans l'ouvrage de M. Labaume, l'empreinte d'un esprit élevé, nourri d'idées libérales, et un écrivain judicieux, impartial, quelquefois éloquent à la manière de Tite-Live, et quelquefois profond à celle de Tacite. Sans doute il n'égale pas ces deux modèles; mais on sent qu'il s'est formé à leur école. Il a le style simple, calme et grave qui convient à l'histoire. Une saine critique le dirige toujours dans le choix des faits et dans l'appréciation des autorités sur lesquelles il s'appuye : il ne les a puisées que dans les historiens originaux, et dans les documens authentiques qu'il a été à portée de consulter. Enfin, son travail est, jusqu'à présent, le seul complet. Laugier, le plus moderne des historiens de Venise, s'était arrêté vers le milieu du XVIIIe siècle : M. Labaume a retracé le tableau de l'existence entière de cette république; peut-être est-il à regretter qu'il ne lui ait pas donné de plus grandes dimensions.

Quoi qu'il en soit, l'Académie a accueilli, avec une vive satisfaction, ce premier fruit des veilles du jeune auteur, et formé le vœu que ses devoirs militaires lui laissent assez de loisir pour réaliser, par d'autres productions, les hautes espérances que celle-ci fait concevoir de son talent.

Rapport sur la traduction de Salluste, de M. Mollevaut; par M. *Alex. Vincens*.

Si l'énergie pittoresque et la brillante concision de Salluste offrent à ses traducteurs de grands obstacles à vaincre, il est d'autant plus glorieux d'en triompher. Cette palme a tenté un grand nombre d'écrivains français. On ne se souvenait plus, depuis long-temps, de la version de Cassagnes, quoiqu'elle ne soit pas entièrement dépourvue de mérite, lorsque parurent successivement, et à peu de distance l'une de l'autre, celles de Dotteville, de Beauzée, et du président de Brosses. La seconde, estimée par son exactitude et par les notes dont elle est accompagnée, rebute par la froideur et la sécheresse du style; la troisième, qui fait partie d'un travail justement admiré, s'éloigne de l'original par les efforts mêmes du traducteur pour s'en rapprocher, et le défigure, par une familiarité d'expressions, par une affectation de termes bas et populaires qui, ainsi que Laharpe l'a judicieusement observé, répugnent à la noblesse de l'histoire. Ni l'une ni l'autre n'ont effacé la première qui a continué d'être regardée comme la plus fidèle, la plus correcte et la plus élégante, jusqu'au moment où, presque en même-temps, trois nouveaux concurrens, MM. Lebrun, Dureau de la Malle et Mollevaut, sont entrés dans la lice,

En rendant compte, à l'Académie, de l'ouvrage de ce dernier, M. *Alexandre Vincens* caractérise, en passant, celui de ses rivaux; il loue l'éclat du style de la traduction de M. Lebrun; mais il regrette que cet écrivain s'y soit trop écarté de la manière de son auteur, et de la rigoureuse fidélité qu'il lui devait: il retrouve souvent, sous la plume de M. Dureau de la Malle, tout l'effet de la précision de l'original; il admire le talent avec lequel, en faisant passer tour-à-tour Tacite et Salluste dans la langue française, et en conservant à l'un et à l'autre toute la force et tout le laconisme de leur style, ce traducteur a su faire sentir les différences qui les distinguent jusques dans les qualités qui leur sont communes. Tous deux peignent d'un mot; ils frappent également l'imagination; mais la pensée de Tacite, plus profonde, plus nourrie, imprime à son expression plus de puissance et de fécondité: elle fait naître plus d'idées et de sentimens, et descend plus avant dans l'ame du lecteur; et c'est cette nuance que M. Dureau de la Malle a si habilement saisie et reproduite.

Cet art de conserver les traits les plus fugitifs de la physionomie du modèle n'est pas le seul genre de mérite qui distingue la tra-

duction de Salluste de M. Dureau de la Malle; toutefois, comme il n'a pas eu le temps d'y mettre la dernière main, elle n'a pas acquis le même degré de perfection que sa version de Tacite, ni par conséquent le droit d'effrayer et de décourager les littérateurs qui se sentiraient la force de tenter la même entreprise. Le traducteur de Tibule en vers harmonieux et faciles était sur-tout autorisé à ne pas craindre, en se livrant à ce travail, d'être accusé de présomption et de témérité.

« L'habitude de traduire les poëtes en vers, dit M. *Alexandre Vincens*, doit singulièrement contribuer à exercer la main du traducteur en prose; et il est, en effet, aisé de reconnaître, dans la version de M. Mollevaut, un homme dès long-temps accoutumé à lutter contre les difficultés, et à ne quitter un passage qu'avec la certitude de l'avoir rendu d'une manière, à la fois, aussi noble et aussi exacte que le permet le génie différent des deux langues. » Cette scrupuleuse fidélité semble n'avoir coûté aucun effort : il est rare qu'au milieu des plus fortes entraves du texte latin, M. Mollevaut ne conserve pas toute la liberté de ses mouvemens. Son style élégant et nerveux a, presque toujours, la facilité et

la souplesse de celui d'un écrivain original qui exprime sa propre pensée ; et ce n'est pas du modèle seul, que la copie emprunte l'intérêt avec lequel elle se fait lire.

» Si cependant, ajoute, M. *Alexandre Vincens*, il n'a pas rempli en entier la lacune qui se trouvait, dans notre littérature, d'une traduction de Salluste qui effaçât toutes les autres et reproduisît, en quelque sorte, l'original, il faut moins s'en prendre à lui, qu'au genre même de son travail ; le traducteur étant toujours condamné à rester au-dessous de son modèle, précisément parce qu'il ne lui est jamais permis de s'élever au-dessus. »

Sans doute cet ouvrage n'est pas entièrement exempt de taches ; on peut élever quelques doutes sur le sens que le traducteur a donné à un petit nombre de passages ; et le rapporteur a indiqué ceux qui lui paraissent le plus susceptibles de controverse, et dans lesquels M. Dureau de la Malle a été plus heureux ; mais il remarque aussi les occasions où M. Mollevaut a eu, à son tour, l'avantage ; et il conclut, de ces observations et de cette comparaison, que M. Mollevaut a glorieusement soutenu la concurrence de son rival, et que,

malgré quelques ombres, il a fait un travail très-estimable.

Antiquités.

Deux circonstances de l'expédition d'Annibal, en Italie, sont encore un sujet de controverse; quoique peu de questions aient été aussi souvent débattues. On n'est pas d'accord sur le point précis où les Carthaginois passèrent le Rhône, ni sur la route qu'ils suivirent pour arriver aux pieds des Alpes et pour les traverser. Tout récemment, un savant académicien de Lyon (1) vient de reproduire, à ce dernier égard, l'opinion qu'Acciajuoli (2) a le premier soutenue, et suivant laquelle Annibal aurait remonté le Rhône jusqu'à Lyon, campé au confluent de ce fleuve et de la Saône, franchi les Alpes pennines, et serait descendu par le val d'Aoste, dans l'Insubrie. Ce système a du moins de nombreux adversaires : Cluvier (3), Chorier (4), Mandajors (5), Folard (6),

(1) M. de Landine.
(2) *Vie d'Annibal.*
(3) Géographie.
(4) *Histoire du Dauphiné.*
(5) *Histoire crit. de la Gaule Narb.*, 3.e dissert.
(6) Hist. de Polybe.

reconnaissent tous l'Isère et non la Saône dans cette rivière, descendant des Alpes, et voisine du pays des Allobroges, jusqu'à la jonction de laquelle avec le Rhône, Polybe et Tite-Live font remonter l'armée de Carthage par une marche de quatre journées, depuis le point où elle avait passé le fleuve. Mais le lieu où ce passage s'opéra a fait naître autant d'avis qu'on trouve d'écrivains qui ont cherché à le déterminer. Dupleix (1) le place à Lyon; de Marca (2), à Tarascon; Doujat (3), à Arles; l'historien du Dauphiné (4), à Beaucaire ou à Roquemaure; l'auteur de l'histoire critique de la Gaule narbonnaise (5), entre Orange et Avignon; et le commentateur de Polybe (6), entre Avignon et la rivière de Sorgue. Aucune de ces indications ne concorde avec le récit de Polybe et de Tite-Live. C'est ce que M. Martin, de Bagnols, a essayé de prouver dans une *Dissertation, tendant à déterminer le point précis où l'armée d'Annibal passa le*

(1) *Histoire romaine.*
(2) *Hispanica.*
(3) Notes sur Tite-Live.
(4) Chorier.
(5) Mandajors.
(6) Folard.

Rhône : dissertation qu'il a bien voulu soumettre à l'Académie et dont M. *Alexandre Vincens* lui a rendu compte.

Rapport sur une dissertation de M. Martin de Bagnols, tendant à déterminer le point précis où l'armée d'Annibal passa le Rhône; par M. *Alex. Vincens*

Dans ce Mémoire, M. Martin ne fait aucune mention de l'opinion de Doujat, déjà suffisamment réfutée par Mandajors (1). Il croit également superflu de discuter celle de Dupleix (2), parce qu'ayant embrassé le sentiment de ceux qui lisent dans Polybe ΙΣΑΡΑΣ et non ΑΡΑΡ, au lieu du nom évidemment corrompu de ΣΚΟΡΑΣ ; il n'aurait pu que répéter tout ce qui, depuis long-temps a été victorieusement opposé aux écrivains qui soutiennent qu'Annibal alla jusques à Lyon. Il se contente d'objecter contre Beaucaire et Tarascon, que ce point n'est pas à la distance requise de la mer ; « que, pour y parvenir, Annibal eût été obligé de traverser des plaines marécageuses ; que cette direction l'éloignait du but de son voyage, et l'exposait à passer le Rhône sur un point très-étendu, et à rencontrer la flotte romaine qui, remontait le fleuve pour en défendre le passage. » Si, parvenu à Beaucaire, il eût voulu

---

(1) *Loco cit.*
(2) *Ubi suprà.*

remonter le Rhône pour trouver un passage plus favorable, les étangs d'Aramon et de Pujaut, qui bordent ce fleuve, au-dessous de Villeneuve, lui auraient présenté des obstacles insurmontables et c'eût été d'ailleurs fatiguer son armée à pure perte. Il est donc certain qu'Annibal ne traversa pas le Rhône à Tarascon.

M. Martin s'efforce également de prouver que Roquemaure ne fut pas le théâtre de ces événemens, quoiqu'il y ait quelques probabilités en faveur de ce point.

« La ville de Roquemaure, dit-il, est située sur le bord du Rhône, au point où se termine une longue chaîne de rochers, qui divise son territoire, et qui se prolonge de l'est à l'ouest, sur une ligne de cinq à six lieues de long. En face de la ville, à l'est et du milieu du fleuve, s'élèvent deux rochers, où furent bâtis les châteaux de Roquemaure et de l'Hers. Plus loin, sur la rive gauche, se trouvent les rochers de St.-Jean-de-Truel, de Sauveterre, dont les pieds sont baignés par les eaux du fleuve; en sorte que ses eaux se trouvent comprimées par les rochers qui bordent les rives respectives, et coupées par ceux qui s'élèvent du milieu de son lit. Or, cette position

sition était-elle propre à faciliter le passage d'Annibal ? N'est-il pas évident que quiconque pouvait occuper les deux rochers qui sortent du fleuve, était maître absolu du passage, et à l'abri de toute attaque ? Et comment admettre, en ce cas, que les Gaulois ne se fussent pas emparés de ces postes avantageux, si Annibal eût manifesté le dessein de s'engager dans ces défilés ? Mais peut-on supposer qu'Annibal eût choisi, pour une opération si périlleuse, et du succès de laquelle dépendait le salut de son armée, un endroit fermé de deux côtés, où toute espèce de développement devenait impossible, au moment du débarquement; où la cavalerie ne pouvait être d'aucune ressource; où les éléphans auraient ajouté à l'embarras et au désordre amenés par l'impossibilité de prendre position ? D'ailleurs, une considération décisive, c'est que le Rhône, à cette époque, n'étant pas contenu pas des digues, occupait nécessairement alors toute la partie septentrionale du territoire de Roquemaure ; puisque, même en ce moment, elle est inondée à la moindre crue d'eau, et qu'elle est presque dans un état permanent de marécage, par suite du refoulement des eaux qui vont frapper contre la

chaîne de montagnes dont nous avons parlé. Or, Annibal pouvait-il choisir pour site de son passage, un endroit où l'on ne pouvait arriver qu'en traversant un marais impraticable, et qui rend, à chaque inondation, l'abord de Roquemaure impossible? Mais, vous répondent les habitans de cette ville : « Nous » possédons des vestiges de ce passage telle» ment démonstratifs, qu'il n'est pas même » permis d'avoir, à ce sujet, le moindre doute : » nous avons un chemin tracé dans le roc dont » le pied était baigné par le fleuve ; ce chemin » est évidemment l'ouvrage des hommes, et » quel autre qu'Annibal a pu l'entreprendre? » Il est palpable que les éléphans répugnaient » à s'avancer du fleuve dont les bords limo» neux ne permettaient pas à ces animaux » d'arriver au rivage, sans s'embourber. Il » fallut donc les conduire aux radeaux qu'An» nibal avait fait construire par ce chemin » creusé tout exprès ». Une réponse bien simple renverse cette opinion. « Puisque les » bords limoneux du Rhône ne permettaient » pas aux éléphans d'aborder au rivage, n'é» tait-il pas plus naturel qu'Annibal remontât » le fleuve jusqu'à l'Ardoise, qui n'est qu'à » une lieue de là, où ses bords ne pré-

» sentaient aucun obstacle, plutôt que de
» s'occuper à faire creuser un chemin dans
» le roc, travail immense, alors qu'on était
» privé de la ressource de la poudre à canon? »

« D'ailleurs, ce chemin repousse, par sa construction, l'idée qu'il ait pu avoir été fait pour l'usage qu'on lui attribue; il n'a pas un mètre et demi de largeur, et très-certainement, des éléphans chargés n'auraient pu y passer. Cependant, il n'a pas été fait sans dessein; mais il suffit d'une simple inspection des lieux pour le reconnaître. Nous avons déjà dit que la campagne de Roquemaure est coupée par une chaîne de montagnes, qui forme comme un mur de séparation. La partie du nord étant souvent inondée, il fallait trouver un moyen de communication, par la partie du midi que la montagne met à l'abri des eaux, et ce moyen ne pouvait exister que dans un chemin tracé dans le roc. Les premiers habitans de cette ville durent sentir de bonne heure la nécessité de ce chemin, alors sur-tout que le Rhône, n'étant point contenu par des ouvrages défensifs, inondait constamment toute la partie septentrionale. C'est-là ce qui a donné naissance à ce chemin, et non le passage d'Annibal. On pourrait encore se de-

mander comment se serait-il fait que Polybe et Tite-Live, qui ont tous les deux décrit les circonstances de ce fameux passage, eussent oublié de parler, non-seulement de ce chemin creusé dans le roc, mais encore des rochers qui s'élèvent au milieu du Rhône, en face de la ville? Le silence de ces deux historiens, d'ailleurs, si exacts sur tant d'autres détails, prouve que ce n'est point là que cette grande opération eut lieu.

» On prétend qu'à l'un des rochers qui est baigné par le fleuve, se trouvent encore les vestiges des anneaux qui y furent placés pour amarrer les radeaux d'Annibal; mais ces anneaux, s'ils ont existé, peuvent avoir été placés lors du séjour que fit Saint-Louis, à Roquemaure, lorsqu'il allait à la conquête de la Terre-Sainte; on sait que le château de Roquemaure fut un des entrepôts des armées de nos rois, au temps des Croisades.

» Enfin, la ville de Roquemaure possède un endroit qui est immédiatement au-dessous de ses remparts, qui a retenu le nom de Camp. Et on veut en inférer que c'est l'endroit où campait l'armée d'Annibal. Mais, ce nom peut lui être venu d'un siége de six mois que cette ville éprouva en 1562, lorsque les guer-

res de religion désolaient tout le midi de la France. »

Voyons maintenant comment M. Martin établit son propre système qui a, sur celui de Mandajors dont il se rapproche, l'avantage d'une discussion plus approfondie et d'un résultat plus précis, fondé sur des considérations topographiques jusqu'à présent trop négligées dans la discussion de ce problème.

Avant de les développer, et comme pour s'exercer à ce genre de discussions, M. Martin essaie de tracer, par cette méthode, l'itinéraire d'Annibal, des Pyrénées à Nismes, et de suppléer ainsi à l'absence des monumens historiques. Il présume que ce général, en quittant Illiberis où il eut une conférence avec les Volces qui voulaient l'arrêter dans sa marche, dut cotoyer l'étang de Salces, se diriger ensuite sur le point où fut depuis bâti Narbonne, de là vers Agatha (Agde), et enfin sur Latara qu'Astruc (1) prétend être l'ancien Montpellier, et qui se trouvait à l'entrée du pays des Volces Arécomiques.

(1) Mém. pour servir à l'Histoire naturelle du Languedoc.

« Par là, ajoute M. Martin, il évitait de s'engager dans l'intérieur du pays des Volces qui le harcelaient continuellement; et de plus, il suivait une route déjà frayée par les communications existantes entre Massilia, Heraclea, Latara et Agatha, colonies grecques ou phéniciennes, qui pouvaient avoir, par le commerce maritime, des relations avec Carthage. A la vérité, Massilia, la métropole de ces colonies était alliée des Romains; mais elle n'avait aucun intérêt personnel à s'opposer à la marche d'Annibal qui, d'ailleurs, dirigeait sa route loin d'elle. »

Ici l'auteur décrit rapidement l'état du pays des Volces Arécomiques, avant la conquête des Gaules par les Romains.

« Sur les bords du Rhône, au-dessus de Beaucaire, on trouvait l'étang d'Aramon; plus loin, celui de Pujaud, lesquels, se trouvant bordés et entourés de montagnes âpres et stériles, éloignaient l'habitation des hommes des bords du fleuve. Dans l'intérieur des terres, se trouvaient les étangs de la Capelle, qui occupaient alors un territoire immense; celui de Tresque, qui, s'étendant dans celui de Connaux, faisait un grand lac de cette magnifique plaine; la seule inspection des lieux ne

laisse aucun doute à cet égard, puisque ce n'est que par des canaux ou de grands fossés, toujours soigneusement entretenus, qu'on est parvenu à des desséchemens durables. Ces étangs, dont l'existence n'est point contestée, doivent servir à l'appui de nos conjectures, sur la marche d'Annibal; et peut-être, serons-nous le premier à avoir imaginé les causes naturelles qui durent le déterminer à exécuter son passage au lieu où nous croyons qu'il s'est opéré. »

A Nismes, chef-lieu de cette contrée, trois chemins s'offraient au choix d'Annibal; les raisons qui l'empêchèrent de prendre celui qui conduisait à Beaucaire ont été déjà déduites.

« Il pouvait se diriger sur Alais, tourner ensuite à droite, et arriver près de Viviers, pays des Helviens. Mais, cette route l'éloignait également de son vrai but, l'engageait encore au milieu des Volees, dans des forêts où il avait à redouter des embuscades dangereuses. »

Il préféra la route d'Ucetia : cette ville faisait partie de la république des Volces, et ne pouvait qu'avoir des chemins de communication avec la capitale.

« D'Ucetia aux bords du Rhône, il n'avait plus d'obstacle à surmonter; il n'avait même aucun danger à courir, puisque les habitans de cette contrée, effrayés de son arrivée, s'étaient déjà réfugiés sur la rive gauche du fleuve. »

Il prend, au sortir d'Ucetia, la direction de Connaux; s'arrête à une très-petite distance de l'emplacement où existe aujourd'hui ce village, et campe son armée sur un tertre isolé, le seul qui fût alors habitable, au milieu du vaste marais qui formait encore, dans des temps bien moins reculés, la campagne de Connaux, si riante et si fertile, depuis le desséchement de cette plaine au XIII.e siècle.

« Au pied de ce tertre et de ses modestes flancs, sort la fontaine de Connaux, la plus belle du Département, et la sœur cadette de celle de Vaucluse; elle jette en tout temps une grande quantité d'eau qu'aucune sécheresse ne diminue, qu'aucune pluie n'augmente, ni ne trouble. De cette élévation d'un accès facile, jusqu'au Rhône qu'on découvre, est une plaine rase et unie; les bords du fleuve sans escarpement; les rivages opposés sans obstacles, et une campagne immense où aucune embuscade ne peut être tendue, où l'ar-

mée peut se déployer et combattre, si les peuples de la rive gauche veulent disputer l'entrée de leur pays. Quel plus beau site pouvait choisir Annibal pour donner quelque repos et des rafraîchissemens à ses troupes harassées de fatigues? »

M. Martin croit donner un caractère de certitude à ses conjectures, en les fortifiant du témoignage d'Ammien Marcellin. Il fait dire à cet historien, en parlant de l'armée d'Annibal : *stetit propè Rhodanum super fontes aquarum*; et, comme les fontaines de Connaux sont les seules considérables, le long du Rhône, depuis la mer jusqu'à Lyon, et qu'elles coulent à une petite distance de ce fleuve, M. Martin en conclut que le passage qu'il rapporte confirme nécessairement son système. Quoique Ammien Marcellin soit d'une époque bien postérieure à l'expédition d'Annibal, pour que ses assertions puissent faire autorité, quelques critiques n'ont pas dédaigné de les faire servir à éclaircir les lacunes du texte de Polybe et de Tite-Live : mais ici M. Martin a cité à faux; n'étant pas à portée de vérifier le passage, il l'a rapporté, ainsi qu'il nous l'apprend lui-même, sur la foi de la mémoire d'autrui, et il a été induit en erreur.

Il n'en reste pas moins très-probable que, dans la nécessité de faire rafraîchir ses troupes, aucun endroit sur la côte du Rhône n'offrait à Annibal autant de facilité et de sureté que le tertre *Sarssin*, nom vulgaire de cette éminence qui rappelle le séjour des Sarrasins dans nos contrées.

« La sureté de cette position reposait principalement sur la superbe montagne appelée vulgairement le Camp de César, qui n'est qu'à 500 toises de là ; qui présente un magnifique plateau, naturellement fortifié de tous les côtés, et dont Annibal dut s'emparer. C'est de ce plateau si élevé, où l'on a trouvé diverses médailles, des lances, des boucliers, des inscriptions Romaines, qu'Annibal, portant ses regards sur le fleuve du Rhône, dut déterminer le point de son passage. De-là, il lui était facile d'apercevoir le camp des Volces, placé sur les bords opposés, et, embrassant toutes les positions d'un seul regard, il conçut alors le projet d'opérer une diversion parmi les ennemis, au moment où il traverserait le fleuve.

» Mais, quel fut le point qui, sur les bords du Rhône, réunissait toutes les convenances afin de déterminer Annibal à le choisir pour

son passage ? Nous l'avons déjà indiqué, en parlant des bords du fleuve qui se trouvent sans escarpement, et ce point ne peut être autre que l'ancien passage de l'Ardoise, situé à une lieue au-dessus de Roquemaure, presque en face de Caderousse, et un peu au-dessous d'Orange. C'est par là que les Volces qui habitaient à l'orient du fleuve, et leurs alliés communiquaient avec ceux de la rive droite. *Colunt autem circà utramque Ripam Rhodàni*, dit Tite-Live. Ces peuples, qui avaient une origine commune, avaient entr'eux des relations fréquentes et habituelles, et rien ne le prouve mieux que l'empressement et la confiance avec laquelle ceux de cette partie furent se réunir aux autres, aux approches d'Annibal. Si cet ancien passage est aujourd'hui peu fréquenté, c'est en partie à la construction du Pont St-Esprit et de celui d'Avignon qu'il faut attribuer sa désertion; mais, dans ces temps reculés, l'Ardoise était le point de réunion des bâteaux ou canots qui servaient aux communications respectives des deux rives. Annibal dut, par conséquent, préférer ce passage, comme étant plus connu, et dès-lors, moins dangereux : s'il fût descendu plus bas, il se serait engagé dans la

plaine marécageuse de Roquemaure, qui, à la moindre inondation, est toujours couverte d'eau malgré tous les efforts des riverains pour contenir le fleuve dans le lit qu'on lui a donné. Il n'était point d'ailleurs naturel qu'Annibal descendît, alors qu'il avait intérêt de remonter le fleuve, pour éviter d'être atteint par l'armée de Scipion.

» Si, au contraire, Annibal eût voulu tenter le passage plus haut en remontant vers Chusclan, il rencontrait l'embouchure de la Cèze, qui rendait cette opération doublement périlleuse, et il fallait ensuite longer les rochers de St-Etienne, et cotoyer les bords limoneux du fleuve, jusqu'au St-Esprit.

» Il trouvait donc à l'Ardoise tous les avantages qu'il pouvait désirer; des bords aisés et exempts d'embuscades; une plaine immense, en débarquant; et par conséquent l'avantage précieux de pouvoir développer sa cavalerie, en abordant sur la rive opposée. »

Une autre circonstance qui donne un grand poids à l'opinion de M. Martin, c'est la parfaite correspondance du point qu'il indique, avec la double distance de la mer et de l'embouchure de l'Isère dans le Rhône, assignée par Polybe, à celui où il dit qu'eut lieu le

passage. Le bac de l'Ardoise est en effet également éloigné de ces deux points.

M. Martin cherche de nouvelles lumières à l'appui de son hypothèse dans les circonstances du passage d'Hannon, le lieutenant d'Annibal.

« Il eut ordre, dit l'auteur de la Dissertation, de remonter le fleuve, de le traverser à l'endroit le plus propice, de tourner les ennemis rassemblés sur la rive gauche, afin d'opérer une diversion favorable. Il est presqu'impossible, à quiconque connaît la situation de la ville de Pont-St-Esprit, de ne point y fixer le point du passage du lieutenant d'Annibal, d'après la tradition invariablement conservée, les descriptions données par Polybe et Tite-Live, et les conjectures même de Catrou, Rouillé, don Vaissette, Follard, Mandajors, etc, etc. S'il nous était permis d'ajouter quelques considérations à l'appui de celles de ces judicieux écrivains, nous dirions que le St-Esprit fut, dans les temps les plus reculés, le point de communication entre les Allobroges, les Volces Arécomiques, les Helviens et plusieurs autres peuples; que ces communications préexistantes au passage d'Annibal, avaient amené la construction d'un che-

min qui prenait naissance au St-Esprit même; se dirigeait sur le couchant, vers le hameau de Carsan, et continuait du côté d'Uzès et de Nismes. Le mot Carsan dérive de *Castra Stativa*. Les inscriptions romaines trouvées dans les ruines d'un vieux château placé sur cette route, divers vestiges d'anciens forts, établis de distance en distance sur ce même chemin, donnent la présomption que les Romains avaient établi des garnisons sur divers points, pour le protéger; ce qui en démontre l'importance, et par conséquent celle des communications qui avaient lieu par le passage de St-Esprit. Peut-être même, était-ce là qu'aboutissait le chemin dont parle Polybe, qui conduisait depuis Ampupurias, en Espagne, jusqu'au bord du Rhône: chemin qui existait avant la conquête des Romains, marqué de huit en huit stades, d'une colonne milliaire, et qui fut continué et embelli jusqu'à Lyon, par Agrippa. Enfin, la construction du fameux pont de St-Esprit, dans des temps postérieurs, prouve que ces communications n'ont jamais été interrompues. La nature elle-même semble s'être plue à désigner ce lieu comme le site nécessaire des relations les plus multipliées; car, de ce point, on découvre, dans

les Alpes, une gorge qui se dirige assez distinctement sur cette ville, et qui fit naître, dans le temps, le fameux projet de tirer une ligne de poste, pour la communication de l'Italie avec l'Espagne. Comment donc, Hannon, n'aurait-il pas préféré un passage si fréquenté, et qui, vraisemblablement, lui fut indiqué par les Gaulois qui le conduisaient? Là aussi, il avait, des deux côtés, des bords unis et faciles qui n'offraient aucun obstacle au débarquement; devant lui, une plaine rase qui rendait toute surprise impossible; tandis qu'au-dessus de St-Esprit, il aurait trouvé le confluent de l'Ardèche, et plus bas, des bords limoneux, et une infinité d'autres obstacles. C'est donc au St-Esprit qu'Hannon traversa le Rhône: de là, il n'avait que trois petites lieues pour arriver vers les hauteurs d'Orange, sur lesquelles, vraisemblablement, il donna les signaux convenus avec Annibal dont le camp était presque en face, sur la rive droite. »

De toutes ces considérations, il est difficile de ne pas conclure, avec M. Martin, que le passage d'Annibal s'est opéré entre le Pont St-Esprit et Roquemaure où se trouve

le point qui est à une égale distance de la mer et de l'Isère.

Que l'ancien passage de l'Ardoise remplit cette condition ;

Qu'il offrait tous les avantages désirables pour l'entreprise ;

Que toute autre localité, de Beaucaire à St-Esprit, présentait des inconvéniens considérables ;

Que c'est donc à l'Ardoise que ce passage a dû s'effectuer.

Ces mêmes contrées que M. Martin vient de nous peindre sauvages, incultes, couvertes de marais, et habitées par une nation barbare, sans agriculture et sans arts, avant qu'elles eussent passé sous la domination de Rome, changèrent tout-à-coup de face, dès que les vainqueurs y eurent établis des colonies, et se couvrirent de monumens magnifiques dont les débris attestent encore le goût, la politesse et la grandeur du peuple qui les érigea. Orange le disputait à Arles et à Nismes, de splendeur et de richesse en ce genre. Ce qui reste de ses antiquités excite l'admiration de ceux qui les contemplent, et mérite l'attention des savans. M. de Gasparin, associé de

l'Académie,

l'Académie, en a fait le sujet de ses méditations; et il vient d'ajouter, à ses travaux en ce genre, déjà connus, un Mémoire qui a pour objet de prouver que des vestiges de constructions romaines sur la nature desquels on s'était trompé jusqu'ici, sont ceux d'un Cirque, le seul dont on connaisse des traces en-deçà des Alpes.

La notice de 1810 (1) a fait mention de cette découverte; mais ce n'est que dans le courant de 1811, que M. de Gasparin a présenté à l'Académie la Dissertation qui en contient les détails.

Mémoire sur un Cirque découvert à Orange, en 1809, par M. de Gasparin, associé.

« Les débris majestueux d'un théâtre antique survivent à Orange, à la puissance de ses fondateurs; un arc de triomphe d'un travail exquis y annonce dignement au voyageur son entrée dans la province romaine; il y a peu de temps, encore, que cette ville possédait les fondations d'un amphithéâtre, qui ont disparu, de nos jours, sous le marteau de l'ignorance et de la cupidité; et c'est avec surprise que les savans voyaient une telle réunion de monumens dans une ville de province du second ordre, dans une colonie con-

(1) P. 405.

fondue chez les écrivains anciens, avec une foule d'autres villes voisines qui sont loin de présenter un appareil de débris aussi imposans.

» Mais, l'étonnement a dû être à son comble, quand, à côté de ces édifices, on en a trouvé un autre d'une étendue incomparablement plus grande; un Cirque qui renferme dans son enceinte la moitié de la ville actuelle, et qui complète ainsi, dans Orange, la série entière des monumens consacrés aux jeux chez les anciens. Eh quoi! une seule ville était capable, autrefois, de s'élever par ses propres forces à tant de magnificence; elle pouvait suffire à édifier trois grands monumens de luxe pour ses plaisirs; par quels ressorts cachés, par quelle administration libérale, les anciens parvenaient-ils donc à tant d'opulence? Sont-ce là les débris d'un gouvernement militaire et de la tyrannie subalterne des proconsuls? ou plutôt, n'est-ce pas que ces ouvrages étaient élevés aux frais de la province entière; que la ville d'Orange était pour elle un centre religieux; que c'était dans son enceinte qu'accouraient en foule les peuples des environs, pour participer aux cérémonies sacrées, et aux jeux qui en étaient la suite; que les Cavares et

les Voconces regardaient Orange comme leur Délos et leur Olympie ; et que c'était aux richesses d'une immense et pieuse fédération, que cette ville devait ses monumens ? Dans cette hypothèse, ils n'auraient plus rien d'inexplicable pour nous. »

Après avoir jeté un coup-d'œil sur l'état actuel des édifices qui furent consacrés aux jeux, à Arles, et les avoir comparés à ceux qui eurent la même déstination à Orange, l'auteur observe que : « tout le luxe de l'architecture, toute la solidité des constructions anciennes avaient été réservés à Orange pour le théâtre ; que l'amphithéâtre n'avait qu'une enceinte extérieure qui paraissait destinée à soutenir des gradins de bois. Nous trouvons, à Cahors, l'exemple d'une semblable construction. Ce fait est tout-à-fait contraire à ce qu'on observe ordinairement dans les colonies romaines, où l'on trouve plutôt un amphithéâtre qu'un théâtre, et où le premier de ces édifices est construit avec une solidité remarquable. Les Romains n'avaient jamais été bien passionnés pour les jeux scéniques ; Horace nous l'atteste : (1)

Aut ursum, aut pugiles : his nam plebecula gaudet.

(1) Epist. 1, lib. 2.

Verùm equitis quoque jam migravit ab aure voluptas
Omnis ad incertos oculos, et gaudia vana.
. . . .
. . . . Nam quæ pervincere voces
Evaluere sonum, referunt quem nostra theatra?
Garganum mugire putes nemus, aut mare Tuscum,
Tanto cum strepitu ludi spectantur, et artes,
Divitiæque peregrinæ: quibus oblitus actor
Cùm stetit in scenâ, concurrit dextera lævæ.
Dixit adhuc aliquid? Nil sanè. Quid placet ergo?
Lana Tarentino violas imitata veneno.

» Et apparemment ce peuple qui préférait la vue des luttes, des marches militaires, d'un ours ou d'un habit neuf au jeu de ses acteurs, avait porté dans ses colonies ses goûts anti-littéraires. Mais il est probable qu'Orange et Arles tenaient leur goût pour les plaisirs de l'esprit du voisinage de Marseille, et de l'influence que la longue existence d'une colonie grecque, auprès d'elles, devait avoir eue sur l'éducation et sur le génie de leurs habitans.

» N'est-il pas possible, dès-lors, que les théâtres d'Orange et d'Arles doivent leur origine aux peuples primitifs de ces villes, et que leurs amphithéâtres aient été construits par leurs colonies?

» Quant aux Cirques, les débris en sont très-rares par-tout. C'est que toute plaine entourée d'échafaudages était propre à servir

de Cirque, et qu'une construction aussi dispendieuse que celle d'un édifice de ce genre, pouvait paraître superflue.

» De plus, les Cirques bien moins forts de masse que les amphithéâtres et les théâtres, ont été plus facilement ruinés ; leur enceinte trop vaste n'a pu servir de retranchement, de citadelle, et n'a pas été conservée pour cette destination : divisée entre un grand nombre de possesseurs, leur étendue a éprouvé tous les ravages que les caprices et la cupidité ont voulu lui faire subir; et c'est dans les ruines qu'il faut chercher les débris du Cirque d'Orange, comme on trouve à Rome ceux du grand Cirque. »

Passant de ces considérations à l'histoire de la découverte du Cirque, M. de Gasparin s'exprime ainsi :

« Quand Denis d'Halicarnasse ne nous aurait pas laissé une description détaillée du grand Cirque de Rome, nous saurions, par ses débris, que la forme de ces édifices était très-allongée; que les deux grands côtés étaient en ligne droite, et que, des deux petits côtés, l'un était en ligne droite, et percé de portes destinées à laisser passage aux chars; et le côté opposé semi-circulaire. Aujourd'hui que nous

connaissons le Cirque d'Orange, il semble qu'il a fallu être aveugle pour ne pas reconnaître cette forme dans les différens débris qu'il en reste, et que rien n'était plus simple que de les raccorder; mais l'esprit humain ne marche pas si vite, et ce n'est qu'à force de tâtonnemens, qu'il parvient à un résultat qui l'étonne par sa simplicité, et qu'il n'a saisi qu'à la faveur d'une foule d'idées intermédiaires.

» En suivant le plan qui est joint à ce Mémoire, on verra qu'il existe encore debout des restes du Cirque, d'abord le demi-cercle A, creusé dans la montagne, auprès du théâtre. Ce demi-cercle est revêtu d'une muraille de construction romaine. La vue de cette portion isolée d'un vaste édifice avait réduit à l'absurde tous les antiquaires qui avaient voulu en parler, et je l'avais longtemps regardé comme inexplicable. Cette forme demi-circulaire ne pouvait être destinée à un théâtre, puisqu'il y en avait un auprès; ce n'était point un amphithéâtre, puisqu'elle ne présentait aucun vestige de gradins, et que d'ailleurs nous connaissions les ruines d'un autre amphithéâtre. Je me perdais dans ces réflexions.

» Outre la portion semi-circulaire dont je

viens de parler, nous connaissions encore un morceau de muraille latérale B. Celle-ci passait pour le reste d'un ancien aquéduc (1), et cette opinion, bien enracinée, empêchait de remarquer sa direction, sur le prolongement d'une des branches du demi-cercle A; ou plutôt, cette direction avait été observée par des auteurs anciens qui en avaient conclu que le demi-cercle A était une portion d'un vaste réservoir dans lequel l'aquéduc B versait ses eaux. Le ridicule de cette assertion, son impossibilité avaient mis cette observation dans l'oubli, et les deux constructions étaient, désormais, regardées comme très-indépendantes l'une de l'autre.

» M. Labbadie, artiste rempli de talens, s'étant arrêté long-temps à Orange pour dessiner nos monumens, s'arrêta au pan de muraille B, et l'ayant dessiné, il remarqua, avec surprise, qu'il ne portait un ordre d'architecture que d'un côté, tandis que l'autre était entièrement nu; que ce fait semblait répugner à la supposition d'attribuer cette cons-

(1) Nous ne pouvons pas douter qu'un aquéduc n'amenât à Orange les eaux de la fontaine de Malaucène; mais cet aquéduc n'avait rien de commun avec la construction dont il s'agit ici.

truction à un aquéduc, et que d'ailleurs, jamais aquéduc n'avait été construit du style de la face décorée.

» On pouvait ajouter à ces observations celle que les eaux de l'aquéduc de Malaucène ne pouvaient avoir été maintenues à ce niveau qui était trop bas pour servir aux besoins de la ville haute, bâtie sur la croupe de la montagne, et trop haut pour le service de la plaine. Mais ces raisons, tout en nous donnant la certitude que B n'appartenait pas à un aquéduc, ne nous apprenait pas encore son usage. D'autres observations devaient bientôt nous y conduire.

» Sur la direction de l'autre branche du demi-cercle, on trouva bientôt son prolongement C. C'était une portion d'enceinte assez considérable, mais qui, jusqu'alors, avait été considérée comme appartenant au théâtre qui était voisin. Mais d'abord, la courbure du théâtre était différente de celle du fragment C, réuni au demi-cercle A, et se prolongeant en ligne droite; de plus, le pan de muraille C était absolument extérieur au théâtre, et en était séparé. Ce qui pouvait causer quelque embarras, c'était l'analogie que la portion C avait avec la façade extérieure du théâtre;

tandis qu'il différait essentiellement du fragment B, établi sur le prolongement de l'autre branche du demi-cercle; d'abord par sa construction en pierres de taille, tandis que B était en petits moellons équarris; ensuite par les formes de son architecture.

» C'est que les artistes Romains, qui avaient, sans doute, pratiqué une immense place entre le Cirque et le théâtre, avaient cherché à les raccorder ensemble pour donner de l'unité à cette place, et avaient pensé, avec justesse, que l'unité de dessin, entre les faces latérales opposées du Cirque, était une beauté imaginaire et peu nécessaire, puisqu'on ne pouvait jamais avoir ces deux façes à-la-fois sous les yeux, et qu'il fallait faire un contour considérable pour les examiner successivement et les comparer; tandis qu'on voyait, à-la-fois, la façade du théâtre, et la partie latérale du Cirque qui lui correspondait. D'ailleurs, l'architecture du pan de muraille C, tout en rentrant dans le genre de celle de la façe extérieure du théâtre, en différait essentiellement, en ce qu'elle présentait deux pilastres accouplés à côté de chaque arceau, tandis que les pilastres du théâtre étaient solitaires; et, en supposant que C eût fait partie du théâtre, je

ne sais si cette différence entre les parties d'un même monument, que l'œil pouvait embrasser à-la-fois, n'aurait pas été plus discordante que la différence totale qui existe entre les deux faces opposées du Cirque, qu'un immense intervalle sépare, et qu'on ne peut jamais apercevoir du même coup-d'œil. Cependant cette dissemblance, entre les faces latérales du même monument, heurtait trop nos idées de perfection, pour qu'elle ne nous eût pas fait perdre la voie de cette découverte, sans les autres débris qui se présentèrent bientôt pour vaincre toute incertitude.

» En effet, qu'il me soit permis d'observer ici que la disposition des différens édifices d'Orange semblait avoir été conçue en même-temps, tellement ils se liaient et se raccordaient : le théâtre et le Cirque se rencontrant à angles droits, formaient une vaste place carrée où se trouvait le forum ; l'arc de triomphe était placé sur le prolongement d'une des branches du Cirque, qui devait alors former un des côtés d'une longue rue ; la grande porte de l'amphithéâtre était placée dans la direction du milieu de la façade occidentale du Cirque, où il devait aussi exister dans le temps, un portique. Les anciens bâtissaient

une ville à-la-fois, et cherchaient à donner de l'ensemble et de l'unité aux diverses parties de leurs villes; nous bâtissons un édifice après l'autre, et nous ne songeons jamais qu'à l'unité de chaque édifice séparé; aussi arrive-t-il, que nos monumens rapprochés sont toujours en discordance, parce qu'on songe plutôt à faire ressembler deux faces opposées d'un palais entr'elles, qu'à les rapprocher chacune des édifices avec lesquels elles forment un seul tableau.

» En examinant, avec attention, la portion de muraille C, on s'aperçut qu'elle se réunissait avec un édifice de construction romaine, qui avait été mal observé jusqu'alors, parce qu'il était investi de tous côtés par des constructions modernes. C'était le pavillon D, contenant un escalier, et décoré à sa façade extérieure, vers le théâtre, de deux belles colonnes doriques qui existent encore en leur entier (1). Ce pavillon était un de ces Mœniana qui s'élevaient de distance en distance autour des Cirques, selon Denis d'Halicarnasse, et d'après toutes les médailles qui

(1) Maison de Davadan, charron. Elles forment les côtés de l'alcove de son lit.

nous représentent ces sortes de monumens. Ces témoignages nous apprennent que chaque face en portait trois ; un à chaque extrémité, et un au milieu. Celui-ci était justement placé vers une des extrémités, non loin du point où la partie semi-circulaire se redresse ; et si on l'avait un peu avancé vers le milieu de cette face, c'était pour le placer dans la direction du forum M, qui, à Orange comme à Nyse (1), régnait sur la face extérieure du théâtre ; plus éloigné, vers le demi-cercle, le Mœnianum aurait été masqué par le théâtre.

» Dès-lors, il ne pouvait plus rester de doute sur la destination de l'édifice dont les débris se présentaient successivement à nos regards. Chaque nouvelle découverte ajoutait à la conviction. Il ne s'agissait plus que d'aller à la recherche des fondations qui pouvaient encore exister sur l'alignement des parties déjà découvertes. M. Barrely fils se consacra à cette recherche pénible, et il eut la satisfaction de retrouver, dans les caves, des fondations, des bases, même des fragmens de pilastres qui s'accordaient toujours avec les parties de l'édifice, hors de terre. Chaque jour

(1) *Strabon*, *lib.* 14.

ajoutait à son plan un nouveau trait qui rapprochait de plus en plus la forme de notre Cirque, de celle que nous connaissions à ces édifices; mais des travaux aussi pénibles, dans des lieux humides, altérèrent sa santé et devinrent la source d'une longue maladie qui l'a empêché de finir ses dessins, dont les esquisses sont terminées.

» Nous ne pouvons donc plus avoir le moindre doute, aujourd'hui, sur le monument que nous possédons; ajoutons que la tradition s'en était conservée à Orange. La place qui existe sur la face extérieure du théâtre, et qui était, jadis, formée par le Cirque et le théâtre, avait conservé le nom de *Place du Cirque.* Ce monument ayant entièrement disparu sous les nouvelles constructions, on appliqua le nom de Cirque que portait la place, au théâtre qui restait seul debout. Cette tradition a donné bien de la peine à nos antiquaires; ils ont bien travaillé pour rapprocher la forme de notre théâtre, de celle des Cirques anciens, et, attachés opiniâtrement à cette idée, ils n'ont pu arriver d'eux-mêmes à donner à cet édifice le nom qui lui convenait. On connaît la surprise de Maffei qui, passant à Orange, et demandant à voir notre Cirque, ne put

revenir de son étonnement, en se trouvant dans un théâtre. C'est qu'il n'était pas seulement érudit, mais qu'il avait vu un grand nombre de monumens antiques. Je crois que c'est à lui que l'on doit, à cet égard, le retour à la vérité (1) »

A l'esquisse du plan de l'édifice M. de Gasparin a joint les détails suivans sur ses dimensions et sur leur rapport avec celles des autres Cirques qui subsistent encore ou dont on a la mesure.

« Longueur du Cirque d'Orange. 321 m. 85 c.
» Largeur 72 19
» Proportion entre la longueur et la largeur; environ comme 4 ½ est à 1.
» Le grand Cirque de Rome avait de longueur . . . . 624m.
» Largeur 132
» Proportion entre la longueur et la largeur; comme 4,71 est à 1.

» Denis donnait à ce Cirque 3 stades ½ de long et un stade de large, (2); mais ces

(1) Voyez son voyage en France; la planche qui l'accompagne et qui représente l'intérieur du théâtre est très-fautive quant aux proportions. Elle a été copiée par M. Millin, dans son voyage.

(2) Lib. 3.

mesures sont inexactes, puisqu'elles ne sont pas, dans le rapport fixé entre les côtés. Pline s'éloigne encore plus de la vraie proportion, en lui donnant 3 stades de long sur un de large. Si ces mesures avaient été justes, nous en aurions déduit très-facilement la longueur du stade; mais on voit que ces auteurs avaient jugé au coup-d'œil qui est si trompeur; et plus l'on étudie les auteurs anciens, et plus l'on voit qu'ils portaient rarement, dans leurs assertions, l'exactitude mathématique.

» Nous n'avons plus de mesure certaine du Cirque de Flaminius. La place Navone, étant construite sur les débris du Cirque Agonal, donne à l'œil l'idée de l'étendue de ce Cirque, et nous en conserve l'étendue exacte.

» Longueur . . . . 270 m.

» Largeur 80

» Proportion entre la longeur et la largeur; comme 3,37 est à 1.

» Il ne reste que des ruines informes du Cirque Appollinaire; ainsi, quoique les lieux indiquent suffisamment ses proportions; je m'abstiens de toute hypothèse à cet égard. Il paraît qu'il était plus grand que le Cirque

Agonal. Sa longueur était moindre que celle du grand Cirque, sa largeur égale.

» Onuphrius Panvinius (*de Circo*) prétend avoir mesuré avec exactitude le Cirque de Caracalla. Il lui donne 2292 pieds de longueur et 560 de largeur. Il y a cinq de ces pieds au pas géométrique, ce qui ne s'éloigne pas de nos pieds de France. Ainsi, le Cirque de Caracalla a les proportion suivantes :

» Longueur . . . . 744 m. 29 c.

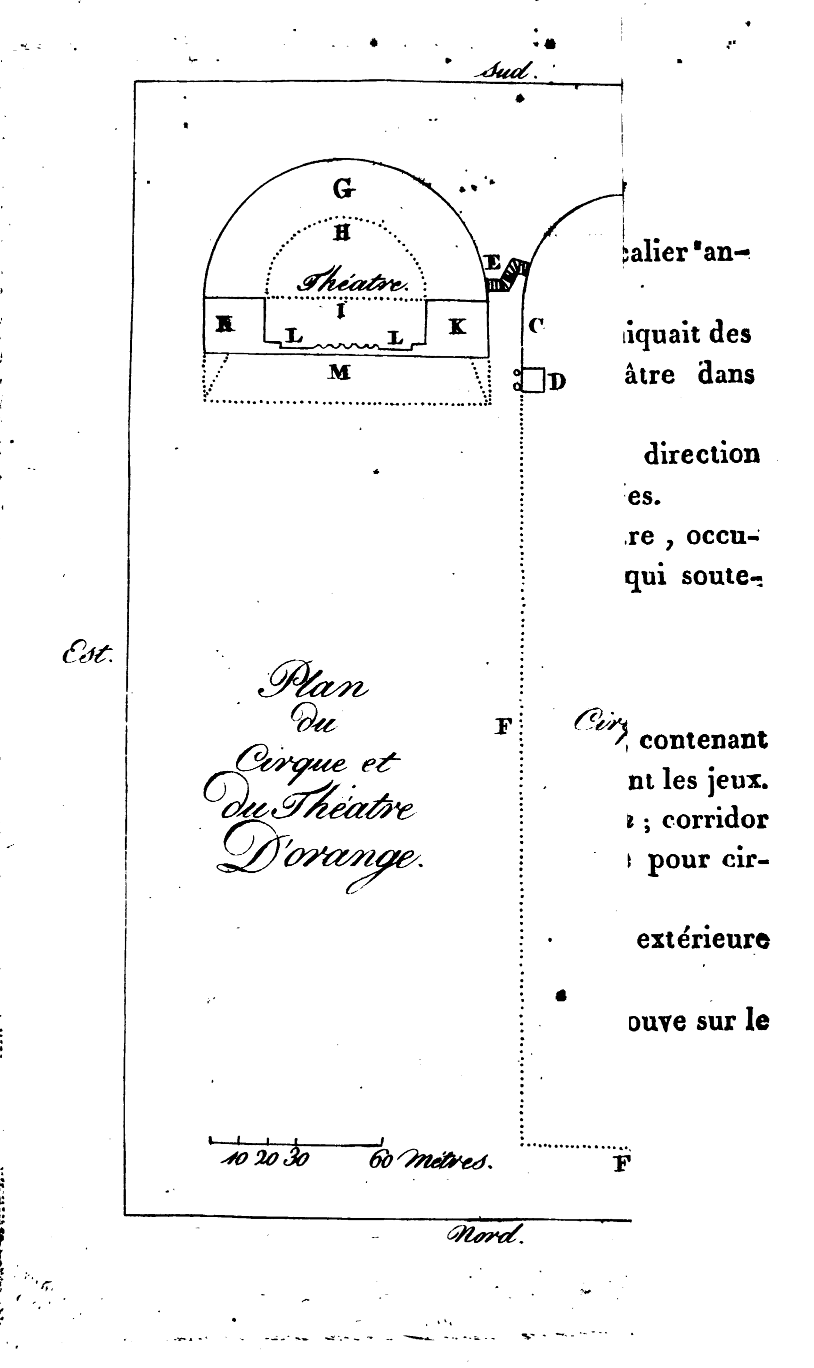
» Largeur 116 90

» Il aurait été plus long et moins large que le grand Cirque et ses côtés dans la proportion de 6,35 à 1.

» On trouve plusieurs petits Cirques aux environs de Rome; un, entr'autres, est cité par Panvinius, pour n'avoir que 160 mètres de longueur environ.

» On voit, par cet exposé, que les proportions de ces édifices variaient infiniment. Mais à mesure qu'ils devenaient plus courts, il fallait pourtant leur conserver une largeur proportionnellement plus grande, pour laisser aux chars la place des courses. Ainsi, le Cirque Agonal était très-large en proportion de sa longueur.

Litterature,



alier an-

iquait des
âtre dans

direction
es.
re, occu-
qui soute-

contenant
nt les jeux.
; corridor
pour cir-

extérieure

ouve sur le

Littérature, Poésie.

La moisson de l'Académie, dans le champ de la poésie et de la littérature proprement dite, n'a pas été moins abondante, cette année, que dans les autres parties des connaissances humaines qu'elle cultive. Ses richesses en ce genre se composent, non-seulement du fruit des veilles de ses propres membres, mais encore de ceux que lui ont offert d'autres sociétés savantes et des hommes de lettres qui lui sont étrangers. Parmi ces productions, il en est qui sont déjà connues du public par la voie de l'impression, lorsqu'elles parviennent à l'Académie. Ce serait un travail superflu que de les reproduire ici par une analise; et nous nous bornerons, à leur égard, au rapide aperçu des rapports, ou au simple résultat des conférences académiques dont elles ont été le sujet. Nous nous étendrons davantage sur les écrits non encore mis en lumière.

Rapport sur le compte rendu des travaux de l'Académie

L'Académie se félicite de plus en plus de ses relations avec celle des sciences et belles-lettres de Lyon. Elle a reçu, cette année,

des Sciences et Belles-Lettres de Lyon; par M. *Phelip*.

de cette Société savante, la communication du compte rendu de ses travaux. Voltaire, ainsi que l'a rappelé M. *Phelip* dans un rapport sur cet ouvrage, voyait le Pactole couler à côté du Permesse dans la ville de Lyon. On peut dire que leurs eaux s'y confondent. Le commerce, cette source immense de la splendeur de cette grande cité, doit aux efforts de la science tous les progrès de ses arts et de son industrie. Leur perfectionnement est l'objet constant des soins et des recherches des savans; et l'on ne peut voir qu'avec un sentiment d'admiration et de reconnaissance, dans les fastes académiques, les preuves multipliées de leur sollicitude et de leurs soins pour cet important objet.

Au surplus, à Lyon, plus que partout ailleurs peut-être, le commerce est lui-même une science non moins qu'une profession. Parmi ceux qui l'exercent, combien en ont, par de solides écrits, approfondi la théorie, développé les principes, éclairé la législation, apprécié l'influence et perfectionné la pratique! Combien ont puisé, dans ces méditations, le goût d'autres études, et, alliant, au culte de Plutus, le culte des Muses, mêlé véritablement l'agréable à l'utile.

A côté des noms de ces négocians écrivains brillent, sur la liste de l'Académie, ceux des hommes les plus éclairés dans tous les états; magistrats, jurisconsultes, médecins, membres du corps enseignant, conservateurs des dépôts scientifiques, artistes, tous paraissent également animés d'un zèle ardent pour la culture des arts, pour la propagation des lumières; et le tableau des travaux de la société qui est le foyer de cette louable émulation, devient, chaque année, un nouveau monument du bien qu'elle produit.

Ce n'est pas un de ses moindres bienfaits que d'offrir aux autres associations savantes un bel exemple à suivre; et puisse l'Académie du Gard, en s'efforçant de l'imiter, le donner à son tour!

Rapport sur la 3.e édition des pensées de M. de la Bouïsse, associé; par M. *Alex. Vincens.*

Cette force de tête et cette profondeur de réflexion à qui nous devons les pensées et les maximes de Pascal, de la Rochefoucault, de Vauvenargue et de Duclos, sont un don infiniment rare, et, sans lequel, ce serait une entreprise bien ambitieuse que d'oser entrer dans la carrière que ces maîtres ont si glorieusement parcourue, si elle n'offrait divers chemins pour conduire au même but.

Un grand nombre d'écrivains n'ont pas craint de s'y hasarder, et quelques-uns y ont porté leurs pas avec succès. A leur exemple, M. de la Bouïsse a publié ses pensées, et elles ont obtenu l'honneur de trois éditions. Ce qui distingue essentiellement la dernière des précédentes, ce sont les changemens que l'auteur a faits aux chapitres qui traitent de la religion. En développant, plus qu'il ne l'avait d'abord fait, les avantages de la foi pour la société, entraîné par un zèle un peu amer peut-être, il a cru devoir ajouter, à l'exposition de ses principes, une sévère censure des philosophes du siècle dernier et principalement de Voltaire. « Entre un philosophe » et Néron, dit-il à cette occasion, il n'y a » de différence que le pouvoir ». Cette pensée est-elle aussi juste que l'expression en est dure et même odieuse? Les meilleurs princes, les plus doux, les plus clémens, les plus vertueux, Trajan, Adrien, Antonin, Marc-Aurèle étaient philosophes; et la philosophie n'eut-elle pas, au contraire, pour ennemis, Tibère, Néron, Domitien, Commode et tous les tyrans qui ont deshonoré le trône?

M. *Alex. Vincens* fait remarquer à l'Académie que les pensées de M. de la Bouïsse

ne paraissent lui avoir coûté aucun effort; qu'elles coulent de sa plume facile : celle sur laquelle nous nous sommes un moment arrêtés doit faire exception à cette règle, la piété de l'auteur a pu lui faire un devoir d'énoncer, sans ménagement, une opinion qu'il croyait être la vérité ; mais la droiture de son esprit et la sensibilité de son cœur dont tous ses ouvrages portent l'empreinte, nous sont de surs garans que la cruelle assimilation qu'il s'est permise lui a été pénible à exprimer; et quel regret n'éprouvera-t-il pas, si jamais il en reconnaît l'injurieuse erreur ?

Cette observation n'ôte d'ailleurs rien à l'estime de l'Académie pour le surplus du travail de M. de la Bouïsse, ni à la reconnaissance de cette Société pour l'hommage qu'il a bien voulu lui en faire.

Pièces de théâtre de M. *Alex. Pieyre*, tom. 1.

M. *Alex. Pieyre* a réuni, en deux volumes, toutes les pièces de théâtre qu'il a composées; le second a été publié avant le premier : celui-ci, offert cette année à l'Académie, contient l'*Ecole des Pères*, principal titre de gloire de l'auteur, *les Amis à l'épreuve*, *le Philosophe amoureux* qui n'est que la comédie des *Phi-*

losophes amoureux, de Destouches, réduite en trois actes; le petit travail nécessaire pour donner la même mesure au *Dépit amoureux*, de Molière, en conservant de cette pièce tout ce qui est digne de son auteur, et dont une grande partie manque dans l'extrait qu'on en joue en deux actes; enfin *la Princesse d'Elide*, achevée en vers, à l'invitation d'une dame célèbre.

Les Philosophes amoureux valaient-ils la peine qu'a prise M. Pieyre? L'effet de la nouvelle pièce à la représentation pourrait seul résoudre cette question; mais en la lisant, il est impossible de ne pas reconnaître que les retranchemens et les modifications de caractères que l'abréviateur s'est permis, sont avoués par le goût, et conformes aux règles de l'art.

Quant à la hardiesse de porter la main sur deux pièces de Molière, Thomas Corneille et Cailhava en avaient donné l'exemple, et ce dernier, pour ce même *Dépit amoureux* dont M. *Pieyre* s'est aussi occupé, et avec plus de succès peut-être, quoiqu'il ait, en apparence, fait plus de sacrifices.

Dans *la Princesse d'Elide*, il n'a guères que traduit en vers ce que, faute de temps, Molière fut obligé de laisser en prose; mais bien

des gens pourront ne pas partager l'opinion du traducteur et de son illustre conseil sur le mérite d'une pièce de circonstance et de commande, où le génie de l'auteur n'eut aucun moyen de se livrer à son essor accoutumé. Cependant, dans le sujet le moins digne de lui, dans le canevas le moins achevé, dans l'esquisse la plus imparfaite, on retrouve toujours quelques traces de son talent; et le désir d'en faire jouir le public sur la scène, qui paraît avoir essentiellement animé M. *Pieyre*, doit, en le justifiant, lui faire un titre à la gratitude des vrais amis de l'art dramatique, comme il lui a valu celle de l'Académie.

La tragédie des Grecs eut, presque dès sa naissance, un grand but politique, religieux, moral ou philosophique, et souvent elle réunit tous ces caractères : à peine, cependant, paraissent-ils y avoir été aperçus par les critiques, les commentateurs et les traducteurs français : ils ont, en général, examiné les auteurs dramatiques d'Athènes, plutôt en grammairiens et en philologues, qu'en littérateurs et sur-tout qu'en philosophes. Les plus estimés d'entre eux, Brumoi, Lefranc et Laharpe lui-même, laissent, à cet égard,

beaucoup de lacunes à remplir. Deux membres de l'Académie ont essayé de réparer une partie de ces omissions ; l'un, M. *Alex. Vincens*, par un travail sur la tragédie des *Perses* dont il a été rendu compte dans la notice de 1810, et qui avait été précédé d'un examen, à-peu-près semblable de l'*Antigone* de Sophocle, inséré dans la notice de 1807 ; l'autre, M. *Trélis*, par une dissertation sur le *Prométhée enchaîné* d'Eschyle.

Dissertation sur le *Prométhée enchaîné* d'Eschyle ; par M. *Trélis*.

Les ouvrages de ce poëte sont peut-être plus empreints que ceux d'aucun autre, de ce caractère de patriotisme, de raison et de vertu qui, sous le voile de l'allégorie et de la fiction, au charme attachant des spectacles plus imposans, mêlait les plus hautes leçons.

Quelles importantes vérités, par exemple, n'a-t-il pas enseignées dans la pièce dont M. *Trélis* s'est particulièrement occupé ! Avec quelle énergie il y a peint « l'aversion des despotes pour les lumières et les progrès de la raison ; la haine des tyrans contre la philosophie et ceux qui la cultivent ; le noble dévouement de ces hommes privilégiés qui bravent la persécution pour accroître le bonheur de leurs semblables, en les éclairant ; enfin, les

inévitables progrès de cette même raison qui doit nécessairement, à la longue, triompher de ses oppresseurs, et leur arracher leur puissance ! »

« En examinant attentivement le *Prométhée enchaîné*, nous y trouverons, en effet, toute la rage du despotisme (1), toute la bassesse de ses agens, tout le dévouement de l'humanité, toute la force du courage; et le dénouement du drame, quoique terrible et funeste, nous laissera pourtant encore espérer la punition de la tyrannie et la récompense de la vertu.

» Cette grande et dernière leçon que le poëte ne nous laisse qu'entrevoir, il l'avait complètement développée dans l'exécution du plan dont le *Prométhée enchaîné* ne nous offre qu'une partie. On sait que l'histoire de ce Dieu avait fourni à Eschyle le sujet de

---

(1) On peut trouver un rapport éloigné, une certaine analogie entre les idées de M. *Trélis* et les aperçus de M. Schlegel sur Eschyle, dans son cours de littérature dramatique, tom. 1, pag. 182 et suiv.; mais, pour prouver que l'auteur français n'a pas puisé à cette source, il suffit de rappeler que son ouvrage a été communiqué, il y a plus de deux ans, à l'Académie, et que celui de l'auteur allemand vient tout récemment d'être publié en France.

trois tragédies, ou plutôt d'une seule tragédie divisée en trois grands actes ou trois portions. Dans la première, il avait peint Prométhée sauvant l'homme des fureurs de Jupiter qui voulait l'anéantir, et lui communiquant, malgré les ordres jaloux de ce Dieu, le feu sacré dérobé dans le ciel. La seconde tragédie, qui est la seule qui nous reste, nous représente la vengeance du despote; enfin, dans la troisième, Prométhée était délivré par Hercule et Minerve, c'est-à-dire, par la force dirigée par la raison. (1)

» Si l'on se rappelle l'époque où écrivait Eschyle, et pour quel peuple il travaillait; on jugera combien l'esprit de son poëme de *Prométhée*, tel que je le conçois, devait flatter ses auditeurs; aussi, n'y épargne-t-il aucun des traits qui peuvent exprimer l'atrocité de la

---

(1) On pense généralement que le seul fragment du Prométhée délivré d'Accius, qui soit parvenu jusqu'à nous, (Voy. *Corpus poetarum* de Maittaire, t. 2, p. 1494. Londres 1721.) est une traduction d'une scène de la pièce d'Eschyle, sur le même sujet. L'énergie de ce morceau, dans lequel on retrouve toute celle qui caractérise le style du poëte grec, rend en effet très-plausible l'opinion qu'il en est l'auteur primitif.

tyrannie et l'énergique résistance du courage et de la vertu : déjà éclatait alors en Grèce la vive lumière du génie ; et sa durée, son accroissement paraissaient aux Athéniens incompatibles avec l'esclavage et l'oppression ; ils regardaient les progrès de la raison comme le meilleur garant de leur indépendance, et l'on n'avait pas découvert alors, comme on l'a fait depuis, que la liberté ne pouvait exister qu'avec l'ignorance et la barbarie.

» Les vérités qu'Eschyle se proposait d'exposer en action aux yeux de ses concitoyens ne sont point indiquées dans sa tragédie, seulement d'une manière vague et générale ; mais elles y paraissent dans leurs plus importans détails ; un examen attentif du *Prométhée enchaîné* va nous en convaincre. »

Avant d'y procéder, M. *Trélis* se croit obligé de se justifier d'avoir osé traduire en vers, après M. Legouvé, divers fragmens de la pièce d'Eschyle ; mais M. Legouvé a moins traduit qu'imité. M. *Trélis* s'est, au contraire, attaché à la lettre ; il s'est efforcé de se tenir aussi près du texte qu'il est possible de le faire en vers français. Il n'est pas inutile de remarquer aussi, en passant, que la dissertation de M. Le gouvé sur *Prométhée*, qu'il a enrichie de

ses imitations, n'a pas le même objet que le travail de M. *Trélis* sur le même sujet.

Passant en suite à l'examen de la pièce, notre auteur s'exprime en ces termes : « le *Prométhée enchaîné* n'a ni prologue, ni exposition; toute explication préliminaire était en effet inutile, puisque ce drame venait à la suite d'un autre, et c'est ce qu'il ne faut pas perdre de vue pour en bien saisir l'esprit. Le poëte a déjà peint la jalouse et ombrageuse tyrannie de Jupiter, l'avilissement où il prétend tenir le genre humain pour le mieux opprimer; la généreuse pitié de Prométhée; ses inutiles efforts pour adoucir le tyran; sa noble désobéissance; le larcin du feu donné à l'homme; la colère de l'orgueilleux despote et le jugement qu'il porte contre le sage courageux qui a osé lui résister.

» La tragédie s'ouvre par l'exécution de ce jugement. Vulcain et deux personnages, purement allégoriques, la force et la violence dont le second est muet, sont chargés de la punition de Prométhée, qui consiste à être cloué et enchaîné sur un rocher. Mais ils apportent à remplir les ordres de Jupiter, des sentimens bien différens. La force et la violence sont des satellites aveugles et féroces,

qui ne savent qu'obéir; qui s'y plaisent même, et, dans leur cruauté barbare, jouissent des tourmens de leur victime. Il n'en est pas ainsi de Vulcain: instruit lui-même dans les arts que Prométhée a enseignés aux hommes, ils ont adouci ses mœurs; comme Dieu du feu, il est plus intéressé qu'un autre à punir le larcin du Titanide, et c'est pour cela, sans doute, que Jupiter l'en a chargé; mais il n'obéit qu'à regret et comme forcé de le faire. Il plaint un Dieu qu'il excuse et qu'il estime; il obéit cependant. Eschyle, dans le personnage de Vulcain, a probablement voulu peindre ces savans, ces philosophes complaisans, qui s'attachent aux grands et aux rois, et leur enchaînent leurs actions, sans pouvoir leur assujétir leurs pensées. Perpétuellement tourmentés entre leur liberté naturelle et leur esclavage d'emprunt; obligés de mentir sans cesse à eux-mêmes et aux autres, ils vivent dans la plus misérable condition; ils ont cherché la considération et la fortune; ils n'ont trouvé que l'inquiétude et le mépris.

» Le tableau que nous présente cette scène est horrible et atroce. La terreur, on le sait, est le caractère dominant de notre poëte. Il se plaît à montrer et à détailler des objets quel-

quefois hideux. Le *Prométhée* en fournit d'autres exemples ; mais on y voit aussi que l'auteur n'était point étranger aux images riantes et aux affections douces.

» L'action se passe dans la Scythie européenne, entre l'Ister et le Borysthène, non loin des bords du Pont-Euxin. Il est nécessaire de bien fixer le lieu de la scène pour suivre la marche de l'ouvrage, et principalement ce qui se rapporte aux courses d'Io. L'opinion la plus généralement reçue que Prométhée avait été lié sur le Caucase, a jeté, dans d'inextricables embarras, les commentateurs qui ont cherché la place de l'événement entre le Pont-Euxin et la Caspienne. Il fallait toute la préoccupation qui s'attache aux idées dès long-temps adoptées, pour empêcher ces savans de voir avec quelle clarté le poëte a marqué le lieu de sa tragédie.

» Pendant tout le temps de l'exécution du jugement de Jupiter, Prométhée a gardé le silence : il ne veut pas donner à ses ennemis le spectacle de sa douleur. Dans son objet, le poëte a dû jeter sur son héros tout l'intérêt de l'ouvrage ; et qu'y a-t-il de plus propre à en inspirer, que ce courage inflexible, cette sublime obstination qui forme l'un des traits

principaux du caractère de Prométhée ?

» Ce drame, comme la plupart de ceux de l'auteur, n'est qu'un récit mêlé de réflexions placées pour l'ordinaire dans la bouche du chœur. Il est ici formé par des Nymphes, filles de l'Océan; elles sont parentes de Prométhée: les Océanides entendent ses plaintes, et elles accourent à sa voix: sur leur demande, il leur apprend le sujet de son infortune.

» Quand les Dieux en colère et divisés entr'eux,
De la discorde au ciel allumèrent les feux,
Les uns voulant chasser Saturne de son trône,
Pour donner, à son fils, son sceptre et sa couronne;
Les autres, de ce trône, écartant Jupiter,
De ces divisions craignant le fruit amer,
Aux Titans, fiers enfans du ciel et de la terre,
Ma prudence donnait un conseil salutaire.
Aucun, à mes avis, ne voulut se prêter;
Leur orgueil, par la force, espérait l'emporter.
Pour moi, Thémis ma mère et la terre éplorée,
Sous tant de noms divers, des mortels adorée,
De ces événemens m'avaient prédit la fin;
Je savais trop combien tout effort serait vain,
S'il n'était dirigé par l'art et la prudence.
Voyant donc mépriser ma juste prévoyance,
Alors de Jupiter embrassant l'intérêt,
Tous deux, ma mère et moi, servîmes son projet.
Je m'offris plein de zèle, il m'accepta de même;
Il doit à mes conseils sa puissance suprême;

C'est par moi qu'il dompta tant d'ennemis divers,
Plongea le vieux Saturne aux gouffres des enfers ;
C'est par moi qu'il régna ; pour prix d'un tel service
Qu'ai-je obtenu de lui ? le plus cruel supplice.
Les rois sont nés ingrats, et voilà leurs bienfaits.
Vous voulez, cependant, apprendre quels sujets
Ou quels prétextes vains m'ont attiré sa haine ;
Ecoutez : sur son trône, il s'asseyait à peine,
Pour s'y mieux affermir, aux Dieux ses partisans,
Il prodigua sans choix les faveurs, les présens;
Mais, aux tristes humains, son odieux caprice,
D'un courroux sans raison réserva l'injustice;
Il voulait sur leur tête entasser les fléaux,
Anéantir leur race, en créer de nouveaux.
Nul ne lui résistait; seul j'osai l'entreprendre ;
De ses feux destructeurs, seul j'osai les défendre,
Les soustraire aux enfers, les soustraire à la mort.
Déesses, maintenant, vous savez tout mon sort,
Et si j'ai mérité cette horrible torture
Que vos yeux n'osent voir et qu'il faut que j'endure.
Ah ! quand cette pitié que j'eus pour le malheur,
Eteint toute pitié chez mon persécuteur,
Je ne m'en répens pas, si du moins mon injure
Rend Júpiter horrible à toute la nature. »

Le chœur continue à interroger Prométhée, et veut savoir si c'est là tout son crime ; à quoi celui-ci répond :

« Par moi le genre humain
N'appelle plus la mort pour finir sa souffrance.

Le

LE CHŒUR.

Quel remède à ses maux donnas-tu?

PROMÉTHÉE.

L'espérance
Qui, bien qu'aveugle et fausse, a pourtant sa douceur. »

Voilà une de ces maximes qui a été depuis répétée par les poëtes de tous les pays. On en rencontre un autre exemple, quelques vers plus bas. Prométhée dit aux Nymphes :

« Ne m'abandonnez pas dans mes affreux revers,
Le malheur est par-tout ; il remplit l'Univers :
Peut-être en ce moment il plane sur vos têtes. »

» L'Océan vient à son tour consoler son malheureux neveu.

» L'intervention de l'Océan dans le poëme d'Eschyle se trouve parfaitement liée au dessein que se propose l'auteur. Il nous représente ce Dieu comme le coopérateur de Prométhée dans le bien qu'il a fait aux hommes. Peut-on méconnaître à cela l'influence de la navigation sur le commerce et sur la civilisation ? Assurément, sous ce point de vue, l'Océan a été le bienfaiteur de l'humanité; et c'est ce qu'a voulu exprimer le poëte. Mais ce Dieu n'a été ici que l'instrument dont un autre s'est servi; aussi le tyran du ciel ne

lui a-t-il pas fait sentir sa colère qu'il a réservée toute entière pour le sage qui l'a mis en œuvre.

» La scène de Prométhée avec l'Océan paraît, outre l'objet général de l'ouvrage, avoir encore le double but particulier de marquer plus fortement la tyrannie de Jupiter, en détaillant ses cruautés envers Thyphon et envers Atlas; comme aussi de développer de plus en plus la beauté du caractère de Prométhée. L'Océan est un vieillard bienveillant; il espère de pouvoir fléchir Jupiter; mais, Prométhée, dans la crainte de le compromettre, se refuse à toute démarche de sa part.

PROMÉTHÉE.

« Hélas! et vous aussi, vous frère de mon père,
Vous venez voir mes maux : comment avez-vous pu
Pénétrer jusqu'à moi sur ce bord inconnu?
Quoi! vous avez quitté vos bondissantes ondes,
Vos palais de crystal et vos grottes profondes,
Pour ces monts détestés où ne croît que du fer;
Est-ce un soin curieux, est-ce un désir plus cher
Qui, dans ces lieux glacés, aujourd'hui vous amène?
Venez-vous contempler ou consoler ma peine?
Jupiter, par moi seul, sur le trône est assis;
J'ai tout fait pour l'ingrat, vous en voyez le prix.

L'OCÉAN.

Il est vrai; mais crois-moi, calme ta violence

Et reçois les avis de ma longue prudence.
Un nouveau maître règne aujourd'hui dans les cieux;
Quand les temps sont changés, il faut changer comme eux.
Peut-être ce discours te semble une faiblesse,
Un délire importun, vain fruit de ma vieillesse:
Mais tu sais ce qu'attire un langage orgueilleux;
Quoi! tu ne te rends pas! tu persistes, tu veux
A tes malheurs présens en ajouter encore!
Ah! tempère l'aigreur du fiel qui te dévore,
Et contre l'aiguillon cesse de te roidir.
Jupiter est jaloux, puissant, prompt à punir;
Mais, si tu veux, enfin, dépouiller trop d'audace,
J'irai le supplier, lui demander ta grâce;
Modère les transports dans ton ame excités,
Et souviens-toi des maux par l'injure enfantés.

PROMÉTHÉE.

J'ai du moins la douceur, dans mon malheur extrême,
Qu'il ne vous atteint pas; notre effort fut le même;
Et lorsque j'entrepris d'éclairer les humains,
Vous daignâtes m'aider dans mes justes desseins.
Laissez-moi donc en proie à mon sort déplorable,
Et tremblez d'approcher d'un maître inexorable.

L'OCÉAN.

Tu conseilles bien mieux que tu ne sais agir;
Mais ne t'oppose pas à mon pressant désir;
Tes maux sont trop cruels: j'espère encor, j'espère
De toucher Jupiter, de fléchir sa colère.

PROMÉTHÉE.

Que ne vous dois-je pas? Oui, mon cœur à jamais
Reconnaîtra vos soins, chérira vos bienfaits;

Vous ne négligez rien, mais, modérez ce zèle ;
En vain s'épuiserait votre amitié fidèle :
Cessez, quittez ces lieux, et craignez le danger
Où la pitié, pour moi, pourrait vous engager.
Eh! voudrais-je entraîner un ami dans ma chute?

L'OCÉAN.

A quels malheurs cruels, êtes-vous donc en butte;
Parens infortunés! que je vous plains!.... hélas!
Aux bords de l'occident, j'ai vu ton frère Atlas,
Des colonnes du ciel portant le poids immense,
D'un maître inexorable assouvir la vengeance.
J'ai vu, j'ai plaint Typhon par ta mère enfanté,
Des antres du Taurus, souverain redouté :
Ses cent voix exhalaient sa fureur menaçante,
Ses cent bouches soufflaient le meurtre et l'épouvante;
De ses yeux jaillissaient et la flamme et l'éclair;
Il voulait à son trône arracher Jupiter:
Mais Jupiter bientôt, d'un trait de ce tonnerre
Qui jamais ne repose et fait frémir la terre,
Atteint, frappe, poursuit le géant écrasé,
Et brûle dans ses flancs son cœur pulvérisé.
Cadavre inanimé, corps sans force et sans vie,
Il gît près du détroit, aux bords de Tinacrie,
Englouti sous l'Ætna, dont les vastes fournaux
Roulent autour de lui leurs feux toujours nouveaux,
Des forges de Vulcain aliment nécessaire :
Un jour viendra pourtant où soulevant la terre,
Ces feux, du mont brisé franchissant les sommets,
En torrens enflammés rempliront les guérets;
Et rongeant les moissons de leur dent dévorante,
Couvriront de débris la Sicile opulente;

Tant Typhon par la foudre à demi consumé,
Du fond du noir cachot qui le tient enfermé,
Peut exciter encor de trouble et d'incendie.

PROMÉTHÉE.

Chez vous, à la bonté la sagesse est unie :
D'un conseil superflu vous n'avez pas besoin :
De votre sureté, cependant, prenez soin,
Et moi, j'endurerai mes destins déplorables. »

Les Océanides, restées seules avec Prométhée, parlent dans le sens de leur père, et tâchent de ramener le fils de Japet à des sentimens moins fiers et moins entiers.

Les chœurs d'Eschyle ont beaucoup de réputation : cette portion de ses ouvrages l'avait placé à côté de Pindare. Les deux morceaux lyriques que renferme la scène que nous allons citer, confirment à nos yeux ce jugement des anciens critiques.

LE CHŒUR.

« O combien je plains tes douleurs !
De mes yeux attendris coule un ruisseau de larmes ;
Mon sein est trempé de mes pleurs.
Craignons de Jupiter les redoutables armes :
Les Dieux humiliés tremblent de ses rigueurs.

Nos sanglots, nos plaintes amères
Ont déjà retenti sur les monts d'alentour ;
Ton éclat, l'éclat de tes frères
Est-il évanoui sans espoir de retour ?

L'antique et sainte Asie et ses races nombreuses ;
Du Thermodon glacé, les vierges belliqueuses ;
Le généreux Arabe au fond de ses désers ;
Le Scythe qui des bords du marais Méotide
Erre aux confins de l'Univers ;
Du Caucase escarpé l'habitant intrépide,
Tous aiment ton courage et plaignent tes revers.

O supplice, ô cruelles peines !
Atlas, jusqu'à ce jour, était le seul des Dieux
Que nous eussions vu dans les chaînes.
Sur sa tête il porte les cieux :
Quel accablant fardeau !... le flot des mers en gronde,
Il se gonfle, écume, bondit ;
Sous la noire épaisseur du monde,
L'antre de Pluton en mugit ;
Les fleuves africains s'arrêtent dans leur course,
Et d'indignation rebroussent vers leur source. »

Prométhée est resté muet et abattu pendant le chant du chœur ; il s'en excuse en reprenant la parole pour achever d'exposer les détails de ses bienfaits et de ses malheurs.

PROMÉTHÉE.

« Je me tais ; mais du moins l'orgueil et l'insolence
Chez moi ne causent pas un dédaigneux silence :
C'est ma haine impuissante et ma vaine fureur
Qui troublent ma raison et pèsent sur mon cœur.
Je me vois enchaîné sur cette roche aride :

O rage!... et c'est par moi que règne un Dieu perfide!
Mais, pourquoi répéter ces reproches trop vains?
Ah! redisons plutôt les dons faits aux humains.
Stupides et grossiers, ma tendresse empressée
A dessillé leur ame et formé leur pensée.
J'aime à me rappeler mon service passé,
Et ce n'est point un blâme aux mortels adressé.
Ils regardaient sans voir, écoutaient sans entendre,
Leur esprit endormi ne savait rien comprendre;
Confondant tout, pareils aux fantômes trompeurs
Qu'enfantent du sommeil les bizarres vapeurs.
Les siècles s'écoulaient, l'homme toujours sauvage,
Des arts les plus communs méconnaissait l'usage.
La brique, le ciment, l'arbre arraché des bois
N'élevaient point ses murs, ne couvraient point ses toits.
Le jour n'entrait jamais dans ses demeures sombres;
Des antres souterrains il habitait les ombres,
Et l'instinct des fourmis surpassait sa raison.
Ignorant quels travaux prescrit chaque saison,
Il agissait sans lois, quand mon expérience
Des célestes flambeaux lui montra l'influence,
Leur marche, leur lever, leur coucher moins certain.
J'ai des nombres pour l'homme, inventé l'art divin,
Et les lettres encor, mères de la mémoire,
Trésor de la science et garant de la gloire.
Du mortel indigent pour aider les travaux,
Sous le joug, le premier, j'enchaînai les taureaux;
Des coursiers, le premier, domptant la pétulance,
J'ai dirigé les chars de l'oisive opulence;
Et par moi le nocher, au bord le plus lointain,
Fait voler son vaisseau sur des aîles de lin.

LE CHŒUR.

Malheureux imprudent ! ton art à qui tout cède ,
Contre tes propres maux ne sait point de remède.

PROMÉTHÉE.

Apprenez , apprenez de plus rares bienfaits :
L'homme d'un mal cruel s'il éprouvait l'accès,
Ignorait d'Apollon les secours tutélaires,
Les breuvages calmans et les eaux salutaires.
Pour lui j'ai mélangé les sucs réparateurs
Qui raniment la force et chassent les douleurs.
C'est peu : de l'avenir écartant les nuages ,
J'ai dévoilé pour lui le grand art des présages.
C'est par moi qu'il perça le sens mystérieux
Du songe véridique envoyé par les Dieux ,
Et sut le distinguer des visions menteuses.
Les jours infortunés , les époques heureuses ,
Les signes dans sa route au voyageur offerts ,
Le prophétique vol des habitans des airs ;
Je l'instruisis de tout : ses craintes prévoyantes,
Surent interroger les victimes sanglantes ,
Et lire son destin ou propice ou cruel ,
A la flamme des feux allumés sur l'autel.
Bien plus : tous les trésors que recèle la terre ,
L'airain, l'argent et l'or, le fer plus nécessaire,
Quelqu'un prétendrait-il en avoir avant moi,
Reconnu l'existence et découvert l'emploi ?
Homme ! tes sentimens, ta raison si vantée,
Tes progrès , ton bonheur sont dus à Prométhée.

LE CHŒUR.

C'est assez aux mortels prodiguer tes secours :

Songe à toi ; de tes maux cherche à finir le cours.
Tu pourrais t'affranchir.

PROMÉTHÉE.

L'heure n'est pas venue:
Le sort dont les décrets sont ouverts à ma vue
Me retiendra long-temps dans ces fers arrêté ;
Et tout mon art le cède à la nécessité.

LE CHŒUR.

Quels Dieux règlent ses lois ?

PROMÉTHÉE.

Les parques, les furies
Dont les longs souvenirs s'attachent aux impies.

LE CHŒUR.

Quoi ! Jupiter lui-même est soumis au destin ?

PROMÉTHÉE.

Il ne peut s'y soustraire, il le voudrait en vain.

LE CHŒUR.

Et son sort quel est-il ? un éternel empire ?

PROMÉTHÉE.

Ne m'interrogez pas ; je ne puis vous le dire.

LE CHŒUR.

Quel terrible secret !

PROMÉTHÉE.

Qu'il reste enseveli :
Cessez, il n'est pas temps qu'il sorte de l'oubli.
Vous, si vous désirez la fin de ma souffrance,
Sachez que mon salut dépend de mon silence.

LE CHŒUR.

O Jupiter, maître du ciel,
Que toujours mes désirs respectent ta puissance!
Sur les bords éloignés où la mer prend naissance,
J'immolerai cent bœufs aux pieds de ton autel,
Et mon esprit docile et ma langue fidelle
Garderont de tes lois la mémoire éternelle.

Dans la sureté, dans la paix,
Au milieu des plaisirs, renaissant à jamais,
Qu'il est doux de couler une immortelle vie!
Je frémis quand je vois ton supplice odieux.
Oui, ton audacieux génie
Fit trop pour les mortels, pas assez pour les Dieux.

Que t'ont produit ces biens dont tu comblas la terre?
La race des humains impuissante, éphémère,
Contre un maître irrité ne saurait te servir.
Pareille en sa faiblesse, aux fantômes des songes
Qui troublent ses esprits par de vagues mensonges,
Elle pourra te plaindre et non te secourir.

Ton sort est ma leçon: cruelle destinée!....
Hélas! il me souvient du jour
Où notre aimable sœur, la belle Hésionée
Conquise par tes dons couronna ton amour,
Et s'unit avec toi par un doux hyménée:
Près du lit nuptial, près du bain parfumé,
Je chantais les transports de ton cœur enflammé:
O cruel changement, fatale différence!
Je n'entends plus autour de toi
Que les voix du malheur, les accens de l'effroi,
Et la plainte de la souffrance. »

» On voit, par la scène que nous venons de traduire, que le larcin du feu n'était pas, selon notre poëte, le seul tort de Prométhée envers Jupiter; ou, pour mieux dire, l'on voit ce qu'Eschyle entendait par ce feu céleste communiqué au genre humain. Les météores ignés, les inflammations spontanées, produites par tant de causes, ont dû, dans tous les temps, faire connaître à l'homme, le feu et les moyens de l'alimenter; le choc des substances siliceuses a également dû lui apprendre la manière de le renouveler et de se le procurer à volonté, malgré ce qu'on nous raconte des habitans des îles Marianes. Il n'a pas fallu, pour cela, l'intervention du *prudent*, de l'*habile*, du *prévoyant*, de *Prométhée*. Il est très-conforme au génie allégorique des anciens qu'ils aient exprimé par ce feu divin, les lumières intellectuelles, la sagesse, les arts; et alors Prométhée nous représentera l'esprit philosophique auquel ils doivent leur origine. Cette opinion était très-répandue dans l'antiquité; un fragment de Théophraste l'énonce d'une manière formelle, et plusieurs fables des Mythographes s'y rapportent parfaitement : Darius de Samos prétendait que Prométhée avait été chassé du ciel

pour avoir aspiré à l'hymen de Minerve. Il faut aussi remarquer ce qu'Hésiode raconte, qu'avant notre Titanide, le feu était connu des hommes ; que Jupiter le leur retira, mais que Prométhée le leur rendit. Il est difficile de ne pas voir, dans ce mystère, l'emblème de cette ancienne science humaine dont les traces se retrouvent par-tout dans la haute antiquité, et dont l'illustre et malheureux Bailly nous a si bien démontré l'existence ; science détruite par les révolutions physiques de la terre et du ciel, par Jupiter, et rétablie avec tant d'efforts et de gloire par l'intelligence, la sagesse, le génie, en un mot, par Prométhée. Aussi, le peuple savant, le peuple ingénieux, les Athéniens avaient-ils décerné les honneurs divins et un culte au fils de Thémis ; aussi avaient-ils placé son autel au milieu de leur plus fameuse école philosophique, l'Académie. On sait que, dans les fêtes qui étaient consacrées au demi-dieu bienfaiteur, s'exécutaient des jeux où il s'agissait de porter, en courant, une torche, de l'Académie à la ville, sans que la flamme s'éteignît. Il est assez remarquable que cette vive image de la marche de la pensée, des difficultés et des dangers qu'elle rencontre

dans son développement et ses progrès, des souffles malfaisans qui l'éteignent, ait été conservée jusqu'à nos jours dans un jeu d'enfans, qui consiste à faire passer de main en main un tison ou un flambeau quelconque, en répétant : *il vit encore* : la honte ou la peine sont pour celui entre les mains duquel s'éteint le feu. Puissent les races que leur destinée a chargé du dépôt héréditaire de la félicité publique et de la civilisation, redouter de payer le gage, et profiter de la leçon ! Les enfans qui s'amusent au jeu dont nous venons de parler, assurément ne se doutent pas qu'ils célèbrent le génie des arts, et rendent hommage à Prométhée. »

Les passions tendres amollissent et énervent l'âme ; mais au moins elles l'adoucissent. Rien n'est plus odieux et plus révoltant que l'union de la débauche à la cruauté.

» Eschyle, dans le dessein de rendre son despote haïssable, n'a pas manqué de lui attribuer ces deux sentimens. Parmi les nombreux objets de l'incontinence de Jupiter, le poëte a choisi Io, qu'il nous représente, livrée à toute la fureur jalouse de Junon, par son céleste amant, qui s'inquiète peu des maux que souffre la fille d'Inachus, pourvu

qu'il en vienne à son but, et qui regarde peut-être les persécutions qu'éprouve la Nymphe comme un moyen d'y arriver plus promptement et plus surement. Eschyle introduit donc Io sur la scène : il l'y montre sous la forme d'une génisse à parole humaine; elle est poursuivie par un taon acharné que Junon a déchaîné contre elle; les douleurs qu'elle souffre, les chagrins qui la dévorent ont altéré sa raison : dans son délire, elle erre furieuse par toute la terre, et se trouve conduite, par le hasard, au lieu du supplice de Prométhée.

» Plusieurs érudits, parmi lesquels il faut distinguer Brumoi, et Chrétien - Godefroi Schütz, professeur à Jéna, et l'un des plus savans commentateurs d'Eschyle, ont répugné à croire qu'Io ait été offerte, au spectateur Athénien, sous la figure d'une vache. Avec le respect que je dois à mes maîtres, la chose me paraît cependant incontestable, et je suivrai en cela l'opinion de Dacier qui est un maître aussi. Il me semble qu'une lecture attentive de la scène ne laissera aucun doute à cet égard. Ne jugeons point par notre goût du goût des anciens peuples. Si la tragédie grecque s'épura bientôt de ces personnages

hors de nature, la comédie les conserva longtemps, comme le prouvent *les Guêpes, les Grenouilles, les Oiseaux*, etc., d'Aristophane; et n'avons-nous pas vu, de nos jours, Paris et l'Italie se réjouir aux bouffonneries d'Arlequin-Perroquet?

» On a dit et répété que la scène d'Io, dans notre drame, était purement épisodique: je ne saurais adopter ce sentiment. Elle sert, comme nous venons de le dire, au développement du caractère de Jupiter, et cela seul la lierait au sujet; mais elle y tient encore d'une manière plus étroite, puisque c'est de la fille du fleuve Inachus que doit naître le libérateur de Prométhée. Le poëte jette ici, avec assez d'artifice, les fondemens de la troisième partie de son drame. »

L'auteur rappelle les différens pays où Io avait porté ses pas, avant d'être conduite aux lieux où Prométhée est enchaîné, et ceux que ce personnage prescrit à la Nymphe de parcourir encore, pour arriver aux bouches du Nil où doit naître d'elle un fils dont la postérité détrônera Jupiter.

» Plusieurs d'entre les critiques, même de ceux dont l'admiration pour les anciens est souvent aveugle et passionnée, ont traité

le récit des erreurs d'Io avec une sévérité qui ne leur est pas ordinaire : en rendant justice à l'art qu'Eschyle a mis à le varier, soit en le plaçant, partie dans la bouche de la Nymphe, partie dans celle de Prométhée, soit en l'interrompant par les réflexions du Chœur, ils l'ont désapprouvé comme obscur, sans intérêt et étranger à l'action. J'oserai professer sur ce morceau une opinion bien différente : il me paraît plein de mouvement, de force et d'originalité ; et je le regarde comme un témoignage précieux du grand talent de notre poëte pour le style épique et la poésie descriptive. »

Le récit d'Io est provoqué par la prière du Chœur à laquelle Prométhée joint ses instances.

PROMÉTHÉE, *à Io.*

« O fille d'Inachus satisfais à leur vœux :
Leur père est ton aïeul ; souvent un malheureux
A conter ses douleurs éprouve quelques charmes,
Quand la pitié l'écoute et partage ses larmes.

IO.

Comment vous refuser ? apprenez donc mes maux :
Il m'en coûte, pourtant, de peindre les fléaux
Que des Dieux a sur moi déchaînés la colère :
Ils ont changé ma forme et comblé ma misère.
Le roi des cieux m'aima ; dans mon lit virginal

Un

Un songe décevant, à mon bonheur fatal,
Sans cesse me berceait de son erreur flatteuse,
Il me disait tout bas : ô Nymphe trop heureuse !
Pour qui veux-tu garder la fleur de tes attraits?
L'amour à Jupiter fait éprouver ses traits :
C'est avec toi qu'il veut en savourer les charmes :
D'une vaine pudeur écarte les alarmes,
Et ne dédaigne pas de si hautes faveurs.
Vas aux champs de Lerné ; sur les bords pleins de fleurs
Où ton père Inachus roule son eau limpide,
De ton céleste amant cours charmer l'œil avide.
Ces rêves chaque nuit venaient se répéter ;
J'en fis part à mon père : il voulut consulter
Et Dodone et Pythos, lieux féconds en miracles :
Ses nombreux messagers fatiguaient les oracles ;
Il croyait plaire aux Dieux : long-temps il n'obtint d'eux
Que des mots ambigus et des ordres douteux.
Hélas ! trop tôt pour moi leurs décrets s'éclaircirent !
A mon père effrayé leurs rigueurs prescrivirent
De me chasser du toît et des bords paternels ;
Et, me livrant en proie à des chagrins mortels,
De me laisser errer jusqu'au bout de la terre.
A cette horrible loi, s'il osait me soustraire,
Sa race, tous ses fils par la foudre écrasés,
Devaient venger du ciel les arrêts méprisés.
Telle fut, d'Apollon, la réponse funeste.
Mon père, obéissant à l'ordre qu'il déteste,
M'exila malgré lui, malgré mon désespoir,
Tant il craignait les coups d'un injuste pouvoir.
Aussitôt ma raison et mes traits s'altérèrent,
Sur mon front élargi des cornes se montrèrent,
Un taon au dard aigu m'ensanglanta les flancs ;

14

Mes bonds désordonnés, mes transports violens,
Par instinct me guidaient, haletante, altérée,
Vers les bords bienfaisans de Lerne et de Cenchrée.
Argus, fils de la terre, Argus, monstre aux cent yeux
Par Junon suscité, m'obsédait en tous lieux.
De ce pâtre grossier la mort m'a délivrée;
Mais par le dard vivant sans cesse déchirée,
Je fuis de terre en terre au gré de sa fureur,
Et sens à chaque instant redoubler ma douleur.
Voilà mes maux passés : c'est à vous de m'apprendre
A quels nouveaux tourmens je dois encor m'attendre.
Mais ne m'abusez point par des discours flatteurs;
Un faux espoir nous trompe, il aigrit nos malheurs.

LE CHŒUR.

Vos destins sont égaux; vos douleurs sont pareilles.
Cessez, cessez..... non, non jamais
De tels tourmens, de tels forfaits
N'avaient encor frappé mes yeux et mes oreilles :
O couple infortuné!.... Déplorables merveilles!
Spectacle de tourmens! spectacle de grandeur!
Un trait à double pointe ouvre et glace mon cœur.
Io! que ton destin me coûtera de larmes!

PROMÉTHÉE.

Vous vous livrez trop tôt à ces justes alarmes;
Bientôt un sort plus triste et des tourmens nouveaux....

LE CHŒUR.

Ah! parle, dis-lui tout : bien souvent de nos maux
L'incertitude encor augmente l'amertume.

PROMÉTHÉE.

Des douloureux tourmens dont le feu la consume,

Vous avez entendu les récits odieux.
Apprenez ceux qu'encor lui réservent les Dieux.
Toi, fille d'Inachus, écoute mes paroles,
Retiens-les : mes discours ne seront pas frivoles ;
De tes longues erreurs ils t'apprendront la fin.
Vers les portes du jour tu prendras ton chemin :
Des plaines que jamais n'a touché la charrue,
Et d'arides vallons s'offriront à ta vue ;
Les Scythes vagabonds armés de traits aigus,
Sous leurs toits de roseaux, dans des chars suspendus,
Parcourent ces déserts. Fuis cette horde errante ;
Suis les bords rocailleux de la mer mugissante ;
Laisse à gauche les monts du Châlybe grossier,
Sauvage forgeron, peuple inhospitalier ;
Au fleuve dont le nom peint l'orageuse course
Tu parviendras bientôt ; ce n'est que vers sa source
Que tu pourras franchir ce torrent courroucé.
Gravis donc sur les rocs du Caucase glacé,
Leur pointe touche au ciel ; en suivant ta carrière,
Tu verras au midi l'Amazone guerrière,
Vierges fuyant l'hymen et dont la nation
Asservit dès long-temps les champs du Thermodon ;
Thémiscyre et le lieu si fécond en naufrages,
La côte où Salmydesse, hôtesse des orages,
Effroi des matelots, marâtre des nochers,
Pousse au loin dans l'Euxin les dents de ses rochers.
Aborde sans effroi ces femmes belliqueuses :
Elles te guideront par des routes fangeuses,
Vers l'Isthme resserré qui forme le lien
Des campagnes du Scythe et du Cimmerien.
Ainsi tu parviendras au détroit Méotide :
Jette-toi dans ses flots, que rien ne t'intimide ;

Et le nom de Bosphore aux races à venir,
De ton hardi trajet dira le souvenir.
Sur l'autre bord, enfin, tu trouveras l'Asie !....

(*Au Chœur.*)

De son sort, je le vois, votre ame est attendrie,
Est-elle assez à plaindre, et le tyran du ciel
Est-il assez injuste, est-il assez cruel ?
Pour ravir les faveurs d'une faible mortelle
Vous voyez les fléaux qu'il déchaîne autour d'elle.
Quel détestable amant, le sort t'a réservé,
Ma fille ! et ton supplice !.... il n'est point achevé.

IO.

Ciel ! ciel !

PROMÉTHÉE.

Quoi, tu gémis, te dirai-je le reste ?

LE CHŒUR.

Son destin pourrait-il devenir plus funeste ?
Qu'a-t-elle encor à craindre ?

PROMÉTHÉE.

Un océan de maux.

IO.

Je saurai prévenir des supplices nouveaux.
Ce profond précipice et cette roche aiguë
M'offrent, pour m'y soustraire, une facile issue :
Dans leur abîme obscur je m'ensevelirai ;
Je bénirai la pierre où je me briserai.
N'est-il pas moins cruel, malgré notre faiblesse,
De mourir une fois, que de souffrir sans cesse ?
Courons.....

PROMÉTHÉE.

Que vas-tu faire? Ah! contemple mon sort:
Il m'enchaîne aux tourmens, il me défend la mort,
La mort asile sûr, terme de la souffrance.
Quand ta peine est moins forte imite ma constance:
La chute du tyran doit seule m'affranchir.

IO.

Qu'as-tu dit? doux espoir! je le verrais punir!
Quoi! Jupiter doit perdre et le ciel et l'empire?

PROMÉTHÉE.

Sans doute, il les perdra.

IO.

Daigne, ah! daigne me dire
Qui ravira le sceptre à ses injustes mains!

PROMÉTHÉE.

Lui-même, ses erreurs, ses excès inhumains,
Il doit prendre une épouse.....

IO.

Ou déesse? ou mortelle?

PROMÉTHÉE.

Pourvu que de son trône il soit chassé par elle
Que t'importe?

IO.

Et son nom?

PROMÉTHÉE.

Tu ne peux le savoir.
Un fils de cet hymen remplira notre espoir,
Il sera plus puissant et plus fort que son père.

IO.

Jupiter à ce sort ne peut-il se soustraire ?

PROMÉTHÉE.

Non ; de mes fers alors je serai délivré.

IO.

Qui t'en affranchira ?

PROMÉTHÉE.

Apprends que je devrai
A l'un de tes neveux, ce rare et grand service.

IO.

Hé quoi ! mes fils un jour finiraient ton supplice ?
Je ne te comprends pas.

PROMÉTHÉE.

N'en demande pas plus.
Sans prévoir du destin les décrets absolus,
Il t'y faut résigner.....

IO.

Et tu dois m'en instruire ?
Ce que tu m'as promis, hâte-toi de le dire.

PROMÉTHÉE.

Je ne dois te livrer qu'un de mes deux secrets ;
Tu peux choisir entr'eux.

IO.

Et quels sont-ils ?

PROMÉTHÉE.

Connais
Ton sort, ou mon sauveur.

LE CHŒUR.

Cède à notre prière ;
Ne nous dérobe rien de ce double mystère :
Par l'un remplis nos vœux, par l'autre son désir.

PROMÉTHÉE.

Vous le voulez : eh bien ! il m'y faut consentir.
Io ! d'abord écoute : au sortir de ces ondes
Qui terminent l'Europe et séparent deux mondes,
Cours, sans te détourner, jusqu'aux portes du jour,
Jusqu'aux champs de Cisthine, effroyable séjour,
Lieu sombre, ou de Phorcus, les trois filles maudites,
Vierges au front de cygne en naissant décrépites,
Ento, Dino, Pemprède, au fond d'un antre affreux
Où du soleil jamais n'ont pénétré les feux,
Se prêtent, tour-à-tour, quand le besoin les presse,
L'œil seul, la seule dent, débri de leur vieillesse.
Près d'elles tu verras trois sœurs, aux flancs aîlés;
D'innombrables serpens, leurs cheveux sont mêlés;
On les nomme Gorgonne; évite leur présence :
Leur aspect est la mort; et, doublant de prudence,
Fuis loin de l'Arimaspe et du cruel Gryphon,
Dogue de Jupiter, aux ongles de lion,
A la gueule muette, et surveillant fidèle
De l'or que le Pluto dans ses ondes recèle.
Aux fontaines du jour tu parviendras enfin :
Là, brûlé par les feux d'un soleil plus voisin,
Aux champs d'Ethiopie habite un peuple antique,
Près du fleuve sacré qui, dans les champs d'Afrique,
Jusqu'aux monts de Byblis roulant ses vastes eaux,
Dans un gouffre écumant précipite ses flots.
Le Nil te conduira vers l'île aux trois rivages,

Où le sort a marqué la fin de tes voyages.
Une race nombreuse y doit naître de toi,
Et la fertile Egypte en recevra la loi.
Voilà ton avenir : s'il t'offre quelque crainte,
Je puis la dissiper; explique-toi sans feinte.

LE CHŒUR.

Hâte-toi. Nous brûlons d'entendre à notre tour
Quel héros, ou quel Dieu doit t'affranchir un jour.

PROMÉTHÉE.

Io sait à présent la fin de sa souffrance;
Mais pour accroître en moi sa juste confiance,
Je veux lui retracer ses dernières erreurs,
Et sa course dernière et ses derniers malheurs.
Qu'ainsi de l'avenir le passé soit le gage!
Quand des Molossiens tu touchas le rivage,
Et la haute Dodone, où des chênes divins,
O prodige inouï! t'expliquaient tes destins;
Où (si ta vanité d'un tel titre est jalouse)
Du puissant Jupiter, ils te nommaient l'épouse,
L'insecte qui te suit envenima ses traits :
La douleur t'emporta jusqu'aux derniers accès;
Sur la rive des mers furieuse, égarée,
Tu courus jusqu'au fond du long golphe de Rhée;
D'où, par un grand circuit, revenant sur tes pas,
Tu parvins, à la fin, sous nos âpres climats.
Le nom d'Ionien témoin de ton passage,
Aux flots de cette mer restera d'âge en âge.
Tu vois, par ce récit, que mon regard perçant
Peut connaître et s'étendre au-delà du présent.
Ecoute maintenant : vers les rives fécondes
Où le Nil rend aux mers ses bienfaisantes ondes,

Canope sur les flots lève un front orgueilleux.
C'est-là que moins cruel, le fier tyran des Dieux
T'arrêtant, te flattant d'une main caressante,
Te rendra ta raison qu'a troublé l'épouvante.
Au seul attouchement de sa puissante main,
Epaphus au teint noir, doit naître de ton sein.
Son nom exprimera sa pudique naissance.
Des champs égyptiens soumis à sa puissance,
Il cueillera les fruits. Cinq races après lui,
Cinquante sœurs, cherchant un légitime appui,
Fuyant leur propre sang et l'horreur de l'inceste,
Trouveront, dans Argos, un asile funeste;
Les neveux de leur père, ivres d'un fol amour,
Pareils, dans leurs fureurs, au sanguinaire autour
Qui poursuit dans les airs les colombes craintives,
Atteindront aisément les vierges fugitives,
Et sauront les contraindre à des nœuds abhorrés.
Ils en seront punis : dans leurs flancs déchirés,
Un fer à deux tranchans, enfoncé par leurs femmes,
Lavera, dans le sang, leurs voluptés infâmes.
Ah! puisse ainsi Vénus traiter mes ennemis!
De leurs corps dispersés les horribles débris,
Des Pélasges long-temps souilleront le rivage.
Une seule, pourtant, de cet affreux courage
Ne partagera point les terribles excès :
Un Dieu, de sa vengeance émoussera les traits :
Elle préférera l'amour à la colère,
Et le nom de timide, au nom de sanguinaire.
De son fécond hymen sortira dans Argos,
Un long enchaînement de rois et de héros,
Et qu'il serait trop long de vous faire connaître;
Mais mon libérateur de leur race doit naître;

Guerrier à l'arc terrible, aux traits toujours certains.
Cet avenir obscur, ces prodiges lointains,
C'est la sœur des Titans, c'est Thémis, c'est ma mère
Qui m'en a dévoilé le terrible mystère.
Qu'ajouterai-je encor? vous dirai-je comment
Doit un jour s'accomplir ce grand événement?
Mais non : tous ces détails sont pour vous inutiles. »

» On voit, dans ce qui précède, le poëte annoncer le sujet de sa tragédie des Iketides, qui se liait peut-être au triple drame de *Prométhée*, et dont Eschyle nous présente ici l'argument. Une chose plus digne encore de remarque est l'évidence avec laquelle l'auteur manifeste le dessein que je lui suppose, quand il fait descendre d'un roi égyptien le libérateur de son héros : c'est des progrès de l'esprit humain que la philosophie opprimée doit attendre son inévitable affranchissement, et personne n'ignore que l'Egypte transmit à la Grèce les principes de toutes ses connaissances.

» Le clairvoyant Prométhée sait déjà le moment et la cause de la chute de Jupiter. Le despotisme périt toujours par ses propres excès; et l'incontinence des tyrans a sur-tout accéléré leur ruine. Telle est la vérité, devenue commune, qu'a voulu exprimer Eschyle

par cètte union adultère de Jupiter, de laquelle doit naître un fils plus puissant que son père : la raison, la force et l'indignation s'uniront pour produire une heureuse révolution ; mais le secret doit en être soigneusement caché au despote. Il faut qu'il ignore les moyens de prévenir sa perte, moyens que la sagesse et la prudence, que Prométhée enfin peuvent seuls lui indiquer.

« Ce même Jupiter, si vain de sa puissance,
Doit sentir à son tour l'opprobre et la souffrance.
D'un hymen clandestin, un fils, le digne fruit,
Le précipitera de son trône détruit.
Alors s'accomplira cet oracle sévère,
Ces imprécations dont le chargea son père,
Quand de son sceptre antique, il fut par lui privé.
Le tyran par moi seul peut être préservé ;
Et nul autre des Dieux ne lui saurait apprendre,
Pour éviter son sort, quelle route il faut prendre.
Qu'il vienne alors s'asseoir sur le trône des airs !
Qu'il épuise, s'il veut, ses foudres, ses éclairs !
Que ses traits, dans ses mains, redoublent leur furie !
Rien ne le sauvera de son ignominie.
Il faut, il faut qu'il tombe. En son aveugle erreur,
Lui-même il va donner le jour à ce vainqueur
Qui lancera des feux plus forts que le tonnerre ;
D'un bruit plus formidable alarmera la terre ;
Brisera le trident, dont les coups redoutés
Déracinent les monts, renversent les cités ;

Enchaînera l'ingrat, et lui fera connaître
S'il est dur de servir sous un barbare maître;
Si la souffrance est douce et quel destin vaut mieux,
Ou gémir dans les fers, ou régner dans les cieux. »

» La tragédie de *Prométhée* toute entière et ce passage en particulier, nous montrent à quel point la liberté religieuse était poussée à Athènes. Une foule d'autres exemples confirment cette observation; et si l'on se rappelle ensuite la coupe de Socrate, on ne peut assez s'étonner de la barbarie contradictoire que nous présente, à cet égard, le caractère du peuple le plus éclairé de la Grèce. Il semble qu'il lui suffisait qu'on crût à l'existence de ses Dieux, et qu'il lui était d'ailleurs au moins indifférent, et peut-être agréable, de les entendre outrager, de les voir traîner dans la boue. Etrange et ridicule absurdité! Du reste, c'est le propre de la superstition d'avilir et de dénaturer l'idée de la divinité. Les religions positives ont défiguré son auguste image. C'est à la philosophie seule qu'il appartient d'en retracer dignement les traits.

» Mais il manquait une dernière touche à la peinture de Prométhée; il fallait le montrer en opposision avec un courtisan vil et adroit;

il fallait le faire voir également inaccessible aux promesses et aux menaces, et, par ce frappant contraste, mettre le dernier sceau à l'intérêt qu'il doit inspirer, ainsi qu'à l'horreur de la tyrannie. C'est-là ce qu'a parfaitement exécuté Eschyle dans la dernière et la plus belle scène de sa tragédie, où il nous représente Mercure cherchant, par l'ordre de Jupiter, à séduire Prométhée, et à lui arracher son secret.

» En invectivant le demi-Dieu, l'insidieux envoyé l'appelle *Sophiste*. Ce nom était par conséquent pris dès-lors en mauvaise part à Athènes; et l'on voit que ce n'est pas d'aujourd'hui que les despotes et leurs fauteurs ont cherché à en flétrir les véritables amis des hommes. Cette qualification odieuse, donnée par un ennemi, achève enfin d'éclaircir ce qu'Eschyle a eu l'intention de nous montrer dans le personnage allégorique de son héros.

MERCURE.

« Eh bien! te voilà donc, cœur rebelle, faux sage
Qui prétens à tes maux égaler ton courage;
Fol ami des humains, fier ennemi des Dieux,
Larron du feu sacré, vil transfuge des cieux!
Je te viens déclarer les ordres de mon père:
Dis quel est cet hymen que ta vengeance espère?

Quel est ce fils qui doit le détrôner un jour?
Parle-moi sans énigme et réponds sans détour;
N'aigris point Jupiter par ta haine indocile;
Fléchis, et ne rends pas mon message inutile.

PROMÉTHÉE.

Quel beau discours! Qu'il sied au ministre d'un Dieu!
Le nouveau roi du ciel pense-t-il que ce lieu,
Pour toujours aux revers doit être inaccessible?
Dans ce fort élevé se croit-il invincible?
Pourtant, mes yeux ont vu deux tyrans en tomber:
Le troisième, à son tour, doit un jour succomber;
Et sa chute sera plus terrible et plus prompte.
Ose-tu bien, ici, me proposer ma honte?
Sous tes tyrans nouveaux crois-tu me voir plier?
Je les dédaigne trop et peux les défier.
Tu menaces en vain: vos terreurs font ma joie;
Cours, porte ma réponse à celui qui t'envoie;
Mon secret dans mon ame est caché pour jamais.

MERCURE.

Voilà bien ton orgueil, et je te reconnais,
Qu'il t'a causé de maux!

PROMÉTHÉE.

Apprends que je préfère
Mon douloureux supplice aux faveurs de ton père,
Ma misère, sans crime, à tes honneurs honteux,
Et ma roche fatale à tes palais pompeux.
Un esprit généreux, quelques maux qu'il endure,
Par l'injure toujours sait repousser l'injure.

MERCURE.

Ton destin, je le vois, te semble des plus doux.

PROMÉTHÉE.

Des plus doux!.... ô fureur! Barbares, puissiez-vous
Mes ennemis et toi, goûter de pareils charmes!

MERCURE.

Et pourquoi m'imputer tes douleurs et tes larmes?
Pourquoi?....

PROMÉTHÉE.

Oui, je te hais; oui, je hais tous les Dieux:
Puisqu'ils sont tous ingrats, tous me sont odieux.

MERCURE.

Un mal cruel t'aigrit et ta raison s'égare.

PROMÉTHÉE.

Si c'est un mal cruel qu'abhorrer un barbare,
Autant que moi, jamais on n'en fut tourmenté.

MERCURE.

Quel serait ton orgueil dans la prospérité?

PROMÉTHÉE.

Hélas!

MERCURE.

Quoi! tu te plains? Ah! Jupiter mon père
Ne connaît point ces cris que la douleur profère.

PROMÉTHÉE.

Le temps qui mûrit tout, doit l'en instruire un jour.

MERCURE.

Le temps qui mûrit tout devrait bien, à ton tour,
Te rendre à la raison.

PROMÉTHÉE.

Oui, si j'étais plus sage ;
Je n'écouterais point ton perfide langage.

MERCURE.

Enfin, me diras-tu ce que je veux savoir ?

PROMÉTHÉE.

Oui, je vais m'empresser de remplir ce devoir ;
Oui, que tes volontés soient toujours satisfaites !

MERCURE.

Tu penses me railler ; en enfant tu me traites.

PROMÉTHÉE.

Insensé ! n'es-tu pas un enfant, en effet,
Quand tu crois, de mon ame arracher mon secret.
Ecoute, et connais-moi : ni promesse, ni crainte,
Ni feinte, ni rigueur, ni douceur, ni contrainte,
Tant que dans ces liens je serai retenu,
Ne pourront pénétrer ce mystère inconnu.
J'ai dit, et c'est assez : que ton barbare père
M'accable maintenant des traits de son tonnerre ;
Que les feux souterrains vers les cieux élancés,
Dissipent de ces monts les glaçons dispersés ;
Tant d'excès, tant de haine, et tant de violence
Ne me forceront point à rompre le silence.

MERCURE.

Mais, considère au moins....

PROMÉTHÉE.

Tout est considéré.

MERCURE.

MERCURE.

Eh quoi, tes maux passés ne t'ont pas éclairé !
Cède.

PROMÉTHÉE.

Vois-tu ce roc, assailli par l'orage ?
Comme lui je suis sourd. Eh quoi ! Dieu sans courage,
J'irais, de Jupiter redoutant les desseins,
Tel qu'une femme en pleurs, tendre vers lui les mains,
Et m'offrir en esclave à l'objet de ma haine !
Plutôt, plutôt périr !....

MERCURE.

Ma prière est donc vaine :
Toujours par la fureur te laissant emporter,
Et semblable au coursier que rien ne peut dompter
Tu frémis, mords ton frein, combats contre tes rênes,
Et ta fureur trompée irrite encor tes peines.
Rien n'est plus insensé que l'orgueil sans pouvoir.
Tu ne m'écoutes pas : ah ! du moins daigne voir
Quel nuage de maux, quelle triple tempête,
Autour de toi s'assemble et gronde sur ta tête.
Sache que sous ton roc, par la foudre brisé,
Dans un gouffre profond tu seras écrasé ;
Ces monts t'oppprimeront de leur masse effrayante ;
Après mille ans entiers de supplice et d'attente,
Tu reverras le jour : mais, tourment plus amer !
Tel qu'un dogue affamé, l'aigle de Jupiter
Sans cesse rongera tes entrailles sanglantes,
Ton foie, et les lambeaux de tes chairs palpitantes.
Chaque jour reverra cet horrible festin ;
Et de tant de tourmens n'attends jamais la fin,

Que quand, pour désarmer la céleste justice,
Un Dieu viendra pour toi s'offrir en sacrifice,
Des fleuves infernaux visitera les bords,
Et l'invisible roi qui règne sur les morts.
Décide maintenant ce qu'il faut que tu fasses :
Ce ne sont point ici de trompeuses menaces :
Tu le sais : Jupiter jamais ne parle en vain ;
S'il prononce l'arrêt, c'est celui du destin.
Compare ta faiblesse à sa toute-puissance ;
Et qu'enfin ton dépit le cède à ta prudence.

LE CHŒUR.

Mercure vient t'offrir un généreux secours :
La pitié qui le touche a dicté son langage ;
Accepte ses conseils, écoute ses discours :
Persister dans sa faute est indigne d'un sage.

PROMÉTHÉE.

Il ne m'a rien appris ; oui la haine se plaît
A redoubler ses coups, à percer son objet.
Eh bien ! que l'air s'embrase aux flammes de la foudre ;
Que d'affreux tourbillons mettent le ciel en poudre ;
Par le noir ouragan que le monde ébranlé
S'agite en sa racine et retombe écroulé ;
Que des mers jusqu'aux cieux sa chute élève l'onde,
Et qu'avec leurs flambeaux l'océan se confonde ;
Que moi-même, entraîné par une main de fer,
Pour jamais je gémisse aux gouffres de l'enfer !
Du moins contre mes jours, tant de fureur est vaine,
Rien ne peut m'en priver, je vivrai pour la haine.

MERCURE.

Jusqu'où dans son délire ose-t-il s'emporter !
Si le sort l'exauçait, qui pourrait l'arrêter ?

Vous qui le consoliez, vous témoins de sa rage,
Quittez, il en est temps, ce sinistre rivage.
La foudre va partir; son redoutable éclat
Peut troubler vos esprits en frappant un ingrat.

LE CHŒUR.

Donnez-nous des conseils que nous puissions entendre.
Qui ? nous ! l'abandonner en ces cruels momens !
Si nous ne pouvons le défendre,
Nous nous efforcerons d'adoucir ses tourmens.
Pourquoi nous proposer la honte et l'infamie ?
Connaissez mieux nos sentimens :
Nous craignons le malheur moins que l'ignominie.

MERCURE.

Déjà l'orage vient; si vous sentez ses coups,
N'imputez rien au sort et n'accusez que vous.
J'ai dû vous prévenir de ce malheur extrême;
Tremblez, dans ses filets de vous jeter vous même.
(*Mercure se retire.*)

PROMÉTHÉE.

L'effet suit la menace et la terre a tremblé.
Un rauque roulement frappe l'écho troublé.
Tous les vents déchaînés se déclarent la guerre ;
L'air poudreux est rempli des flammes du tonnerre;
La mer écume, s'enfle et monte jusqu'aux cieux.
Frappez nouveaux tyrans ! frappez injustes Dieux !
De vos fléaux unis déployez la tempête;
A ses coups, sans trembler, je présente ma tête.
O ma mère ! ô Thémis ! et toi divin Æther,
Source pure du jour ! voyez de Jupiter
La haine inexorable et la vengeance horrible !
L'univers va périr..... Mon ame est inflexible. »

C'est ainsi que M. *Trélis* a éclairci et développé le dessin, le plan et la marche du *Prométhée* d'Eschyle. Dans son système, toutes les obscurités de l'ouvrage disparaissent, et toute la bizarrerie dont on l'a accusé s'explique : tout s'y trouve lié ; tout y est justement motivé et coordonné pour un but unique ; et, si l'on se rapporte au temps où cette pièce a été composée, on sera, comme M. *Trélis*, plus frappé de la profondeur philosophique de l'auteur que du grand talent poétique qui éclate dans sa tragédie.

Fragmens *des Héraclides*, tragédie ; par M. *Henri de Lacoste*.

Le théâtre des Grecs n'a pas été pour M. *Trélis* seul une source de méditations et d'études. M. *Henri de Lacoste* y a puisé, dans *Les Héraclides*, l'idée d'une tragédie à laquelle il a donné le même titre. Peu de sujets offrent plus d'intérêt et de pathétique. Quel spectacle touchant en effet que celui de la famille d'un héros, d'un demi-Dieu, proscrite, fugitive, errante, réduite à mendier l'hospitalité, et ne fléchissant le courroux de la divinité qui la poursuit, qu'au prix des jours d'une princesse, brillante de jeunesse, de charmes, d'innocence et de vertu ! Le tableau de ces malheurs avait été deux fois

présenté sur la scène française : vers la fin du XVII.e siècle, par un auteur obscur nommé de Brie dont la pièce n'a jamais été imprimée, et probablement méritait peu de l'être ; et, au milieu du siècle dernier, par Marmontel, avec assez peu de succès. Comme ce dernier écrivain, M. de *Lacoste* a fait, du dévouement de Macarie, qui n'est en quelque sorte qu'un épisode dans l'ouvrage d'Euripide, le principal sujet du sien. Mais en s'imposant la loi d'en conserver toute la simplicité antique, il s'est cependant permis des changemens importans dans l'imitation de son modèle. Il a donné plus d'activité que n'avait fait le poëte grec, au personnage d'Alcmène, et transporté, dans le rôle d'Hyllus qu'il a créé, tous les traits saillans du rôle d'Iolas, que la différence d'âge, de situation, d'intérêt ne l'a pas obligé de sacrifier, et toute la part qu'Euripide fait prendre à l'action par ce vieux compagnon d'Hercule.

M. de *Lacoste* n'a fait connaître à l'Académie que des fragmens de son ouvrage ; on ne peut donc en donner ici qu'une idée imparfaite ; d'ailleurs, présenté depuis lors au Théâtre Français, il est destiné à y subir la grande épreuve de la représentation, et

ce n'est point à nous à anticiper sur le jugement du public.

Le souvenir des hommes de lettres qui appartinrent à l'ancienne Académie royale de Nismes que l'Académie du Gard a fait revivre, ne peut qu'être recommandable et cher à celle-ci. Leurs ouvrages posthumes sont la portion la plus précieuse de l'héritage de sa devancière, et, chaque fois que l'occasion se présentera d'en faire l'ornement de ses notices, elle la saisira avec empressement, sur-tout quand ces productions lui paraîtront propres à honorer la mémoire de leurs auteurs.

Rapport sur une comédie de feu M. de Bonafoux, associé de l'ancienne Académie de Nismes, intitulée; *le Mari confiant*, et sur divers morceaux de poésie du même auteur; par M. *Vincens - St-Laurent.*

D'après cette règle, l'Académie avait un double motif d'accueillir avec intérêt l'hommage que lui a fait M. Paulin de Bonafoux, de quelques écrits poétiques de feu M. son père. Ces écrits consistent en une comédie intitulée : *Le Mari confiant*, en fragmens d'un poëme sur *La Beauté*, et en vers sur le mot *Oui*.

M. de Bonafoux avait composé sa comédie en cinq actes, sous le titre du *Mari commode*: son fils y a substitué, avec raison, celui qu'elle porte aujourd'hui, et a réduit la pièce en

quatre actes. Nous allons en faire connaître le sujet et le but, d'après le compte qu'en a rendu M. *Vincens-St-Laurent*, et puiser, dans son rapport, quelques-unes des observations que cet ouvrage lui a suggérées.

L'auteur a eu l'intention morale de montrer les dangers auxquels l'imprudente sécurité d'un mari, plein de droiture, d'honneur et d'attachement pour son épouse, peut exposer une femme naturellement vertueuse, mais sans expérience, vive, ingénue et sensible.

» L'époux est d'un âge mur ; la femme sort à peine de l'enfance ; ils s'aiment cependant, mais sans passion ; l'un, calme par caractère et par raison, n'éprouve que des sentimens paisibles ; son attachement ressemble à celui d'un père pour sa fille ; l'autre ne se plaint point de la froideur de cette affection ; elle y a même conformé la sienne, et, contente de la confiance, de la complaisance, de la bonté de son époux, elle ne semble pas soupçonner que l'amour conjugal puisse avoir plus d'activité ; mais on sent dans son cœur, quoique elle ne s'en rende pas compte, une surabondance de tendresse et un besoin vague de la répandre, qui la disposent à se laisser séduire, sans le vouloir,

par les soins assidus, par la chaleur réelle ou factice des transports d'un amant.

» Elle en a trois qui se disputent son cœur, et qui, non-seulement, ont un libre accès dans sa maison, mais à qui son époux, dont ils sont les amis, confie souvent le soin de l'amuser. L'un est un vieux parent, morose et soupçonneux qui, cachant sous l'intérêt des mœurs et sous celui qu'il prend à l'honneur du mari, la haine de ses rivaux et la crainte qu'ils ne réussissent mieux que lui, s'indigne sans cesse de la tranquillité de l'époux, lui découvre, à chaque instant, quelque nouveau motif de se défier, et voudrait en faire, au gré de sa jalousie, le vengeur des rebuts qu'il éprouve, et de la préférence qu'on accorde aux autres.

» Le second est un jeune homme ardent que l'obstacle irrite et qui s'obstine à le renverser; mais dont l'amour n'a pas des racines profondes, et céderait, peut-être, au conseil d'un de ses amis qui l'engage à le surmonter, si, se croyant tantôt encouragé et tantôt repoussé, il n'était pas doublement arrêté par l'espérance et par la difficulté. Tant qu'il ne donne à ses sentimens que le nom d'amitié, la jeune femme semble disposée à y répondre; mais,

dès que, ne maîtrisant plus son ivresse, il déclare son amour, il reçoit son congé.

» Son ami, moins impétueux, plus insinuant, plus doux, se garde bien d'un indiscret aveu; il ne parle long-temps que d'un attachement innocent et désintéressé; mais, sous cette apparence trompeuse, il inspire une amitié si tendre à la jeune femme, que, dans les situations délicates où ils se trouvent ensemble durant le cours de l'action, elle est toute étonnée et toute effrayée de se trouver dans le piége le plus dangereux.

» Les actions de la jeune femme et celles de deux de ses amans sont épiées par le vieux parent et par une soubrette, et ils ne négligent rien, ni l'un ni l'autre, pour éclairer le mari sur la double intrigue qu'ils soupçonnent son épouse de mener de front. Le mari, quelquefois ébranlé dans sa confiance, s'alarme; mais il repousse bientôt ces craintes comme injurieuses à sa femme, et il trouve toujours des raisons de n'en pas croire des apparences qui, cependant, ont souvent tous les caractères de l'évidence. »

Il s'amuse même, le plus souvent, de ce qui inquiète les autres pour lui. « Voit-il, par exemple à l'écart, successivement, deux

des amans aux genoux de sa femme? il s'en étonne d'abord ; mais bientôt, apercevant le vieil argus qui guette, il ne doute pas que ce ne soit une pièce qu'on a voulu lui jouer, et il y applaudit; il le persuade à sa femme elle-même qui, alarmée de l'audace de ses poursuivans, implorait presque son secours contre eux, et qui passe de ce sentiment à une sorte de dépit, lorsque son mari lui fait croire que leur poursuite est feinte. Elle regrette si naïvement que ce ne soit qu'une illusion; elle dit, avec tant d'ingénuité de l'un de ses adorateurs :

Je trouvais tant de charme à l'entendre,
Lorsqu'il me promettait l'amitié la plus tendre!
J'y répondais si bien! Oh! que j'ai de regret
De voir s'évanouir un plaisir si parfait.

qu'il puise, dans cet aveu, une nouvelle raison de s'affermir dans sa sécurité. Finette fait remettre dans ses propres mains, par un peintre, le portrait que cet artiste a fait secrètement de sa femme, pour l'un de ses amans. Le jeune homme survient, et s'avoue coupable d'avoir fait dérober cette image à l'insçu du modèle; le mari non-seulement lui pardonne; mais lui rend même le portrait, en lui disant :

Pourquoi donc employer cette coupable ruse ?
L'amitié peut donner ce que l'amour refuse ;
De ce pur sentiment vous pouviez l'obtenir.

Il ne met à ce don qu'une condition :

Il faut le mettre au jour :
L'on n'emprisonne ainsi que les dons de l'amour.

» Enfin on lui fait lire un billet de cet amant, un billet adressé à sa femme, et qui lui demande un rendez-vous, au milieu de la nuit, dans le jardin; il trouve, jusques dans cet écrit, de quoi se rassurer. Cependant, cédant aux vives instances de son vieux parent, il fait rendre le billet à son épouse, et promet de venir, à l'heure indiquée, au lieu où elle est invitée à se trouver. Il a, auparavant, un entretien avec sa femme, et, pour la première fois, moins calme qu'il ne l'avait été jusqu'alors, et qu'il ne veut le paraître, sans lui témoigner néanmoins aucun soupçon, il l'engage à plus de prudence et de retenue; il lui fait entrevoir ce que les projets du jeune homme qu'elle ne regarde que comme un ami, peuvent avoir de criminel; mais elle est si étonnée de ce langage nouveau pour elle, et lui si confus, si honteux d'être accusé de jalousie,

qu'il s'éloigne et la laisse, à l'heure du rendez-vous, au lieu même où l'amant l'a fixé. La femme n'en a cependant pas encore reçu la proposition ; mais la lettre qui la renferme lui est à l'instant apportée ; elle s'en effarouche ; elle veut fuir ; elle veut aller consulter son époux. Au milieu de cette délibération, l'amant arrive : il la retient ; il a, dit-il, un secret important à lui révéler ; elle refuse de l'entendre ; il s'explique néanmoins. Survient alors l'autre amant ; il se croit trahi par son ami ; il le provoque ; tout cela se passe sous les yeux du mari et de son vieux parent qui épient. L'époux se jette au milieu des deux rivaux ; l'un, toujours furieux, s'avoue coupable d'un amour rebuté et qui commençait à s'éteindre, lorsque la trahison de l'autre qui ne cherchait à le guérir de son penchant que pour se livrer, sans obstacle, au sien, lui a rendu sa première vivacité. Les cruautés de madame, ajoute-t-il, n'ont eu d'autre motif que sa tendresse pour mon rival. En attendant qu'il se venge, il demande pardon pour lui-même au mari. Celui-ci l'invite à écouter une explication secrète que lui offre son rival ; il se rend à ces instances ; d'un mot, ce rival si redouté, change en trans-

ports de joie le courroux de son ami offensé : ce dernier veut faire connaître à l'époux la cause de cette révolution ; l'époux, puisque l'harmonie est rétablie, ne veut rien savoir ; mais l'épouse avoue, enfin, que ce jeune homme est une femme ; et l'on apprend qu'éprise de l'amant malheureux, elle s'est déguisée, pour le détacher, par les conseils d'une feinte amitié, ou par les succès d'une apparente rivalité, d'une femme qu'il ne pourrait aimer, et à qui il ne pourrait parvenir à plaire sans crime, et pour lui inspirer pour elle-même, un attachement qui se transformât facilement en amour, aussitôt qu'il connaîtrait son véritable sexe. Cette ruse a tout le succès qu'elle en attendait, et le mari triomphant de sa persévérance dans une sécurité et dans une confiance presque aveugles, est enchanté de pouvoir répéter :

Je vous le disais bien : ceci n'était qu'un jeu ;

» On voit, par cette analise, que ce sujet ne pouvait que fournir un grand nombre de situations comiques. L'auteur a eu l'art de les saisir, de les multiplier et de les faire naître, presque toujours, du développement des caractères. Peut-être, cependant, sont-elles en général

trop uniformes, et ne produisent-elles pas tout l'intérêt dont elles paraissaient susceptibles, et sur-tout cette progression d'intérêt qui est le grand secret de l'art dramatique. C'est toujours ici un mari qui se refuse aux apparences les plus semblables à la réalité, et cela devait être ; mais on voudrait qu'il sortît plus souvent d'une sécurité qui ressemble à de l'apathie, et que les motifs qui le ramènent à la confiance fussent plus variés, en même-temps que plus inattendus et plus plausibles.

» On désire aussi plus de vérité à quelques-uns des traits du caractère du mari ; ils sont par fois outrés et désavoués par la nature. Est-il, par exemple, croyable qu'un mari, quelque débonnaire qu'on le suppose, venant de surprendre le portrait de sa femme entre les mains d'un amant qui lui confesse qu'il l'a fait dérober, le lui rende comme gage d'amitié ? Mais la scène où, passant pour le confident de cet amant, il reçoit le portrait des mains du peintre, est non-seulement d'une invention très-comique, mais aussi d'une exécution parfaite.

» C'est aussi une idée fort heureuse que celle d'avoir rendu jaloux, pour le compte du

mari, un vieux amant rebuté qui n'ose pas avouer qu'il l'est pour son propre compte; mais on aurait pu, ce semble, tirer un meilleur parti de cette conception.

» Celle du travestissement d'une femme en homme, pour se rapprocher de celui qu'elle aime, à son insçu, et pour le guérir d'un autre penchant, n'est pas neuve, à beaucoup près, et outre l'inconvenance de ce moyen, il donne lieu à des invraisemblances que l'auteur n'a pas pris assez la peine de sauver.

» Le dialogue est naturel, et seconde fort bien, par sa vivacité, la marche rapide de l'action.

» Le style, sans être dépourvu d'éclat et de coloris, n'est point ambitieux, et ne sort jamais du véritable ton de la comédie.

» Malheureusement, il n'a pas toujours autant d'élégance et de pureté que de franchise; mais il ne faut pas perdre de vue que M. Bonafoux écrivait pour son seul amusement à la campagne, loin de tout conseil et de toute critique, et que ses ouvrages en général ne doivent être regardés que comme des ébauches imparfaites auxquelles il a manqué la dernière main : et, à considérer son talent dramatique sous ce point de vue, on ne

peut que s'étonner d'en voir éclore des productions où règnent, à un aussi haut degré, la tradition de la bonne comédie, la connaissance du cœur humain, l'art de saisir et de peindre les ridicules, celui de faire contraster les caractères, et celui, enfin, d'écrire avec beaucoup d'esprit, sans en trop afficher, et d'être simple et vrai dans son expression, sans cesser de se montrer poëte.

» M. Paulin de Bonafoux a fait, à l'ouvrage de son père, d'utiles retranchemens et d'heureuses corrections ; et si, comme il a eu lieu de l'espérer un moment, le jour de la représentation l'avait éclairé sur ce que la pièce peut avoir encore d'imparfait, il l'aurait probablement mise, sans beaucoup de peine, en état de se soutenir au théâtre, et ce service rendu à la mémoire de son père n'aurait pas été sans gloire pour lui-même.

Quoique le poëme de *La Beauté* paraisse n'avoir pas été achevé ; quoique les fragmens qui en ont été soumis à l'Académie ne soient évidemment qu'une première ébauche encore imparfaite dans l'ensemble et dans les détails, et qu'ils n'offrent pas toujours, dans le style, toute la correction, toute la variété et toute l'harmonie que leur eût sans doute fait ac-

quérir

quérir le travail de la révision, ils ne portent pas moins l'empreinte d'un talent gracieux et facile, et d'une touche spirituelle et délicate.

» Le poëte veut peindre la beauté; il ne se dissimule pas le danger de soulever tous les voiles qui la cachent; mais il le brave.

Sexe charmant! je vous pardonne,
Si ma raison que j'abandonne
S'envole avec ma liberté,
Sans peine, est-il de volupté?
Est-il de gloire sans alarmes?
Prenez tout, je vous rends les armes;
Trop heureux s'il peut me rester
Mes yeux pour contempler vos charmes,
Ma faible voix pour les chanter!

Il invoque ensuite le sentiment.

O toi qui ne péris jamais;
Toi qui vis autant que notre âme,
O sentiment! divine flamme!
Viens animer tous mes portraits.
C'est toi qui, des cieux apportée,
Donnas la vie et l'action
A l'argile de Prométhée,
Au marbre de Pygmalion;
C'est toi qui fais que l'homme adore
Les Dieux que sa main a formés;
C'est toi qui fais reluire encore

Sur leurs tronçons inanimés
Que le temps lentement dévore,
Ce rayon d'immortalité
Qui témoigne et qui justifie
Aux yeux de la philosophie
Le culte qu'ils ont mérité.

» L'auteur peint successivement tous les traits qui forment la beauté d'une jolie femme. Que la taille soit, dit-il :

Droite sans art et sans roideur,
Flexible et molle sans langueur,
Et noble sans être apprêtée.
La majesté trop haut montée
Est près de l'affectation.
J'aime mieux la démarche aisée
Des nymphes de ma nation,
Par le plaisir électrisée,
Que cette noblesse empesée
Des fières nymphes d'Albion ;
La douce et tendre inflexion
Du corps de la jeune épousée,
D'amour, de plaisir épuisée,
Que l'austère immobilité
De la vierge, tendre victime,
Qui sent déjà, mais qui réprime
Les élans de la volupté.

» L'auteur s'élève avec une indignation poétique, contre l'ancien usage des corps. Je pardonne, dit-il :

Je pardonne aux toiles légères
Dont le corsage des bergères
Sait, avec goût, s'environner,
Que toujours les zéphirs caressent,
Et qui, des membres qu'elles pressent
Trahissent tous les mouvemens.
J'aime ces simples vêtemens
Qui ne cachent point la nature,
Mais la couvrent négligemment;
Et cette amoureuse ceinture
Qui, d'un beau sein, d'un corps charmant,
Dessine l'heureuse tournure,
En les embrassant mollement;
Et cette gaze transparente
Qui favorise décemment
Les larcins de ma vûe errante.
Mais que je hais ces corps pesans
Qu'un soupir jamais ne soulève,
Ce mur opaque qui s'élève
Entre les grâces et mes sens,
Et tous ces liens malfaisans
Dont une taille s'embarrasse:
Mars couvre-t-il de sa cuirasse
Le sein délicat de Cypris?
Et, lorsqu'on disputa le prix,
Pallas de l'égide parée,
Fut-elle par le beau Pâris
A ses rivales préférée?

Ici le poëte découvre l'origine des corps.
Ils furent inventés dans la Camargue.

On ne sent là jamais l'outrage
Des aquilons, ni des hivers;
Les arbres y sont toujours verts
Et le ciel toujours sans nuage.
Les brebis y portant deux fois
Le fruit d'un heureux hyménée,
Et les oiseaux, toute l'année,
De leurs petits peuplent les bois.
Tout, dans cette île fortunée,
Tout semble naître pour aimer;
Vénus prend plaisir à former
Le corps des nymphes qui l'habitent;
Et son fils prend soin d'animer
Les cœurs qui dans leur sein palpitent.
Le sentiment et la gaîté
Se trouvent là toujours ensemble;
Ce n'est que là qu'amour assemble
La pudeur et la volupté.

Une jeune fille naquit dans cette contrée avec un défaut dans la taille qui déparait les charmes dont elle était, d'ailleurs, abondamment ornée. Elle avait une marraine qui,

Née en Georgie,
Trente ans esclave des sultans,
Et trente ans duègne en Italie,
Avait mis à profit la vie,
Et, dans le cours de soixante ans,
Trois fois ramené le printemps
Sur sa figure récrépie.

» Cette femme, consultée par la mère d'Aline, procure les moyens de cacher à l'œil la défectuosité des épaules de la jeune fille. Elle souffrait. Pour la distraire

Du souvenir de tous ses maux,
De gaze et de rubans nouveaux
On couvrait la triste machine.
O charme! ô puissance divine!
L'éclat de ces brillans lambeaux
Calma sa douleur enfantine.
Jeunes beautés, charmans oiseaux,
Que l'amour à nos jeux destine,
Nous vous prenons à ces gluaux.

» En effet, la parure nouvelle d'Aline séduisit toutes ses compagnes, et elles se mirent à la torture pour paraître plus belles.

Chaque bergère en mouvement
Autour de la mode nouvelle,
La prit pour plaire à son amant,
Et bientôt la garda pour elle.
Quoi! va-t-on dire, en ce moment,
Dans les bois sait-on seulement
Ce qui nous sied, si l'on est belle?
Dans les bois il est des échos
Et des miroirs dans les ruisseaux.
Aussitôt que dans cette cage,
Les jeunes nymphes du hameau
Emprisonnèrent leur corsage,

Adieu les grâces du bel âge;
Adieu les danses sous l'ormeau;
Et les courses dans la prairie;
Adieu tous les jeux où l'Amour
Est à-la-fois juge et partie,
Où montrant du doigt tour-à-tour
Et le bnt et le prix aux belles,
Ce Dieu prête, au départ, ses aîles,
Et donne un baiser au retour.

» La parure devint le plaisir unique : il engendra l'ennui, l'envie, la médisance, etc.

Quel Dieu, vengeur de la beauté,
Affranchira de l'esclavage
Et les grâces et la gaîté?
C'est l'Amour que la gêne outrage.
Un jour, dans un bois écarté,
Aline dormait à l'ombrage;
L'Amour conduit de ce côté
Des nymphes la troupe légère,
Des bergers le joyeux essaim;
Il n'explique point son dessein;
Armé des ciseaux de sa mère,
De ce redoutable instrument
Dont ses aîles ont récemment
Eprouvé l'atteinte cruelle,
Il vole, il gronde, et chaque belle,
Qui s'épouvante et craint pour elle,
Serre le bras de son amant.
On arrive au lieu du supplice;
Zéphir, son guide et son complice,

Seul, dans la foule, a respiré :
Près d'Aline, il rampe, il se glisse,
Et, sappant le frêle édifice
D'un fichu de gaze entouré,
Découvre..... à cet aspect sacré
Est-il courroux qui ne mollisse ?
Cupidon séduit, égaré,
Sent presque expirer sa malice ;
Mais il rappelle sa justice,
Et saisissant l'instant propice,
Tranche, d'un coup mal assuré,
Le lacet fortement serré,
Et consomme le sacrifice.

« Aline est accablée de honte ; les bergères s'indignent du soupçon qu'elles n'ont adopté sa parure que pour dissimuler, comme elle, quelque infirmité. A la voix de l'Amour, les garçons brisent les lacets, arrachent les baleines, et rendent les appas des jeunes filles à la liberté et à la nature.

L'on prétend que mainte bergère,
Fixant tour-à-tour ses attraits,
Et les débris de sa toilette,
Rougit interdite et muette,
Soit de pudeur, soit de regrets.

» Aline s'enfuit ; elle court à Paris, charmer, par sa beauté d'emprunt, un favori de Plutus, et tenir école d'imposture.

L'histoire apprend que ce fut elle
Qui montrait à cacher, jadis,
Les longs bras sous les amadis,
Les longs cols dessous la dentelle,
Les grands pieds sous de grands cerceaux
Et le reste sous les manteaux.

» Tout, dans les morceaux qui viennent d'être cités, n'est point pur et sans reproche; mais tout y décèle une imagination riante, et un talent aimable et facile. »

Le même genre de mérite brille, peut-être à un plus haut degré encore, dans les vers sur le mot *Oui*.

Nymphes que sollicite un pur et tendre hommage,
Dites *Oui*, hâtez-vous; le moment va s'enfuir :
Bergers qui l'obtenez, hâtez-vous de jouir
Des biens que ce mot vous présage.

On me l'a dit; et j'en connais le prix.
Le premier jour..... Ah! ce fut un délice!
J'avais quinze ans et j'étais bien épris,
Mais, j'étais encor plus novice;
Pour moi seul, je croyais qu'Eglé l'avait appris,
Dit à moi seul; lorsqu'enfin je surpris
Le mot fatal errant avec un fin souris,
Autour d'un rival moins timide.
Or, jugez s'il est doux, puisque mon ame avide,

Brûlait de l'arracher, encore à la perfide ;
Malgré sa fourbe et ses mépris.
Une autre fois, une Nymphe plus belle ;
D'un mot plus vrai récompensa mon feu ;
Le *oui* Que j'en obtins était vierge comme elle ;
Que de plaisirs suivirent cet aveu !
Amour ! accorde un don à mon ame ravie ;
Compose un jour délicieux
De tous les instans de ma vie
Où ce mot me rendit et doit me rendre heureux ;
Tranche mes autres jours ; c'est tout ce que j'en veux ;
Et la gloire des rois ne peut me faire envie
Ni l'immortalité des Dieux.
Nymphes, etc.

Amour en fut l'auteur ; et ce Dieu, connaissant
Qu'il devait rendre un jour, et ses lois éternelles,
Et son empire florissant,
Réunit avec soin les plus tendres voyelles
Pour en former un mot plein de grâce et d'accent.
La dure et barbare consonne
N'ose en altérer la douceur ;
Pour frapper les esprits, s'il manque de vigueur,
Jusques au fond des cœurs mollement il raisonne.
La bouche, en le disant, paraît se disposer
A cueillir le plus doux baiser ;
Et le baiser, séduit par sa forme nouvelle,
Cesse de voltiger et se pose sur elle.
Ce n'est plus une rose avide d'éblouir,
Déployant toute sa parure ;
C'est un bouton qui naît au sein de la verdure
Et n'ose encor s'épanouir :

Une goute des pleurs qu'a répandus l'aurore
Brille dans son calice entr'ouvert, arrondi;
Amans, c'est pour calmer la soif qui vous dévore,
Mais, gardez-la pour l'ardeur du midi.
Nymphes, etc.

Les zéphirs amoureux poursuivent les ruisseaux
Pour écouter ce mot que leur onde soupire;
Ils vont caresser les roseaux
Pour les inviter à le dire.
Syrinx! Syrinx! il n'est plus temps:
Que te sert aujourd'hui de vouloir faire entendre
Un *oui* qui n'a plus rien de tendre?
Ne savais-tu le dire en de plus doux instans?
Quel caprice cruel l'arrêta sur ta bouche,
Lorsqu'un amant..... un Dieu te suivait sur ces bords?
Non, non, t'écriais-tu, l'œil en pleurs, l'air farouche,
Mais le cœur rongé de remords.....
Périssent comme toi les Nymphes inhumaines
Qui répètent ce *non*, cause de ton malheur!
Une écorce insensible environna ton cœur:
L'Amour, en courroux, dans tes veines
Fit couler ce froid élément
Qui t'avait dérobée aux bras de ton amant.
En vain pour adoucir ses peines,
Sa bouche a ranimé ce qui reste de toi,
Et sur cent tons divers te force de redire
Le mot qui causait ton effroi;
Ah! Comment pouvait-il soulager son martyre?
Ce n'est plus qu'un vain son emporté par les vents.....
Syrinx! Syrinx!.... il n'est plus temps.
Nymphes, etc.

Tyrans impérieux qui bravez son secours
Gardez vos conquêtes rapides :
Fondez sur les Nymphes timides,
Comme sur les oiseaux s'élancent les autours :
Et vous, chez qui l'Amour ne vit que d'artifice,
Vous, Sybarites impuissans,
Dont le plus tendre aveu laisse dormir les sens,
S'il n'est assaisonné de la main du caprice ;
Demandez, poursuivez ce dédain affecté,
Et ces lâches refus sans grâce et sans mérite,
Que dément un sein qui palpite,
Sans que l'Amour l'ait agité;
Tourmentez-vous, excitez les orages
Pour voir briller un éclair de plaisir.....
Pour moi, je l'avouerai, j'aime un ciel sans nuages,
Un *oui* qui vole au gré de mon désir.
Son doux murmure enchante mon oreille;
Pour l'obtenir ma paresse s'éveille;
J'importune la main, j'interroge les yeux,
Ma bouche le demande à la bouche vermeille ;
Quand je l'entends, je suis égal aux Dieux :
Le feu du sentiment s'allume et me pénètre,
Et je dis, transporté, « le bonheur ne peut naître
Que d'un accord délicieux! »
Nymphes, etc.

Par lui, les oiseaux sont unis
Dans les boccages de Cythère ;
Les moineaux, de l'Amour, l'apprennent dans leurs nids;
Et les colombes de sa mère,
Pour s'appeler n'ont jamais d'autres cris :

Les vallons, les rochers, les bois en retentissent,
Les Grâces mêmes s'embellissent
En le répétant tendrement.
Aglaë qui s'exprime et qui sent vivement,
Ne peut le garder dans son ame;
Elle cède au besoin qui la presse et l'enflamme,
Et, mille fois en un instant,
Le lance comme un trait au berger qui l'attend.
Prête à le prononcer, Euphrosine plus tendre
Languit et meurt de volupté;
Elle songe au plaisir qu'elle a droit d'en attendre,
Et croit déjà l'avoir goûté;
En retenant ce mot sur sa bouche amoureuse
Elle voudrait long-temps jouir
De cette erreur voluptueuse.....
Mais il sort mollement, poussé par un soupir.
La jeune et timide Thalie
Désire et n'ose l'accorder;
Tout bas invite à le redemander,
Le promet quand on fuit, quand l'on revient, l'oublie;
Sa pudeur inquiète a besoin d'un détour;
Elle le grave, enfin, sur l'écorce polie
D'un peuplier connu des bergers d'alentour.
Nymphes, etc.

Qu'il est puissant et qu'il est doux!
Vénus le dit, et la terre ébranlée
Par les sourcils de son père en courroux,
Se rassure à l'instant, respire consolée;
Le calme renaît sur les mers;
Eole sur les vents reprend tout son empire;
Borée en frémissant abandonne les airs,

Et bientôt, plus doux que zéphire,
Aux genoux d'Orithie il va traîner ses fers.
D'amour et de désirs tout l'Olympe soupire;
Hébé, prenant la coupe avec un ris malin,
Verse, à long traits, l'espoir à la troupe immortelle.
Quel Dieu cherche Vénus, ou quel berger veut-elle,
Dit, en grondant, le noir Vulcain?
Et le jaloux, saisi d'une frayeur mortelle,
Du fond d'un antre souterrain,
Sort encore une fois, un filet à la main.
Nymphes, etc.

Le jour qu'à son frère enchanté
L'Amour officieux le prête,
Ce jour devient un jour de fête,
Ce jour près de l'hymen fixe la volupté.
Des jeux qu'il a payés, la foule l'environne;
Brillant et rajeuni, de fleurs il se couronne;
Les fleurs naissent de tous côtés:
L'autel en est orné, la table en est semée
Et la couche en est parfumée.
. . . .
. . . .
Ah! si bientôt ce Dieu voit accourir l'ennui,
L'humeur, le dégoût, le caprice;
Si des ris à ses yeux s'évanouit l'essaim;
Si le myrte immortel se fane sur sa tête;
Si la paix, en un mot, médite sa retraite,
C'est qu'un *non* impuissant sort dès le lendemain
Et de sa bouche avare, et de son cœur d'airain.
Nymphes, etc.

Jouissez, jouissez; le bonheur c'est l'amour;
Le seul amour..... et la constance.
Aimez, aimez; la résistance
De la coquetterie est le frivole atour,
Ou le fard de l'indifférence.
Cédez : prononcez sans détour
Un si charmant aveu, si votre cœur le pense,
Que ce doux mot soit, chaque jour,
Le signal de la jouissance,
Le tendre gage du retour.
Pour moi, jusqu'au tombeau, je ne veux que le dire,
Et le demander tour-à-tour.
C'est pour lui seul que je respire;
Par lui je veux compter et mes jours et mes ans;
Ah! l'âge aura glacé mes sens,
Quand je le redirai sans désirs, sans délire!
Mais de l'entendre encor donnez-moi le plaisir,
Sexe charmant pour qui mon cœur soupire!
Peut-être, son murmure, et le doux souvenir
Des biens dont il savait embellir mon aurore....
Peut-être..... Amour! amour! tes feux sont immortels!
Ah! si vers mon couchant je les vois luire encore,
D'un myrte qui servit à Flore,
J'irai couronner tes autels.

Le porte-feuille de M. Bonafoux était plein de compositions non moins propres que celles qui viennent d'être citées ici, à faire regretter qu'il n'ait pas attaché assez d'importance à ces amusemens, pour les revoir, les per-

fectionner et les destiner au public. Ce qu'on lui en présente aujourd'hui ne peut que donner une idée avantageuse du talent poétique de l'auteur, et rendre sa mort prématurée, plus sensible aux amis des Muses.

Rapport sur un recueil de poésies fugitives de M. de la Bouïsse; par M. *Alex. Vincens.*

M. de la Bouïsse est un de leurs plus assidus courtisans : il leur a consacré, cette année, un nouveau recueil de poésies fugitives dont la pièce la plus considérable est un voyage, en vers et en prose, à Montrouge, maison de campagne près de Paris. Quand ces ouvrages de société, ainsi que l'a remarqué M. *Alex. Vincens* dans son rapport, réunissent la grâce à la légéreté, la lecture en est assez agréable pour que l'auteur soit absous de les avoir publiés. Même en marchant de loin sur les traces des Chapelle, des Chaulieu, des Voltaire (1), des Gresset, des Bertin, des Parny, on peut encore acquérir quelque gloire, et M. de la Bouïsse a peut-être plus de titres que bien d'autres pour y prétendre, sans craindre d'être accusé de trop d'ambition.

---

(1) On sent bien que le nom de ce grand homme ne peut être cité ici que par rapport à ses poésies fugitives.

Rapport sur un ouvrage en vers de M.r Mus, intitulé : *Profession de foi des Poëtes à la mode*; par M. *Donzel*.

L'ouvrage en vers de M. Mus intitulé : *Profession de foi des Poëtes à la mode*, dont il a offert un exemplaire à l'Académie a donné lieu à un rapport de M. *Donzel*, d'après lequel l'Académie a jugé de l'écrit de M. Mus, comme le public.

Rapport sur un poëme de M. Petit, de Lyon, intitulé : *Onan* ou le *Tombeau du Mont-Cindre*; par M. *Alex. Vincens*.

« La versification en général, et la versification française en particulier, est hérissée de tant de difficultés, que, même avec du talent, il est bien difficile d'y réussir, sans en faire l'affaire exclusive de sa vie. Si donc des personnes consacrées à des professions graves et sérieuses veulent quelquefois embellir leurs momens de loisir, en cueillant quelques fleurs dans le champ de la poésie, il serait injuste d'en attendre une correction qu'on ne rencontre même pas toujours chez les maîtres ; c'est assez, sans doute, si l'on trouve, dans leurs essais, de la verve, du goût et l'expression poétique. »

Ainsi s'exprime M. *Alex. Vincens* dans un rapport sur un poëme intitulé : *Onan* ou *le Tombeau du Mont-Cindre*, que l'auteur, M. le docteur Petit, de Lyon, a offert à l'Académie.

Voué par état à la pratique de l'art de guérir

rir, il a choisi, pour se délasser de ses travaux scientifiques, un sujet qui avait été nécessairement l'un des objets habituels de ses méditations, mais qui semblait bien loin d'appartenir au domaine de la poésie. « Fracastor, dit le rapporteur, a bien pu, au XVI.ᵉ siècle, répandre, avec décence, tout le charme des vers sur une matière que la pudeur empêche même d'indiquer; mais les muses latines sont bien moins prudes et bien plus faciles, pour la poésie didactique, que les muses françaises qu'effarouche la moindre image obscène, et qui craignent sur-tout la sécheresse des détails. M. Petit a heureusement évité cet écueil, et réussi à jeter de l'intérêt et du charme sur le sujet bizarre et difficile qu'il a traité : il a eu l'art de l'animer par des formes dramatiques; d'attacher à ses acteurs, et d'entremêler ses scènes de descriptions brillantes et d'éloquens discours pleins, à la fois, de convenance et de justesse. L'intérêt y est gradué et porté au plus haut point dans un épisode touchant qui vient à propos rompre l'uniformité du sujet.

» Un fils, le seul espoir et déjà la gloire de sa famille par ses progrès rapides dans ses études, tombe tout-à-coup dans l'abattement

et la mélancolie. Son père, par une timidité bien raisonnable, n'ose s'expliquer sur la cause de cette langueur, ou ne lui en parle qu'après de longs détours. Après l'aveu du fils, le père le conduit chez l'hermite du Mont-Cindre; lui fait admirer le grand spectacle qu'étale la nature dans ces belles vallées que domine le sommet habité par l'anachorète. Le poëte se plaît à décrire ces admirables paysages; il peint, avec non moins de vivacité et d'effet, les vertus de l'hermite; il fait voir, dans l'amour des arts, dans un travail qui empêche l'imagination de s'égarer, dans les distractions de la société, dans le charme des relations de famille, le remède le plus sûr contre la funeste habitude qu'il veut détruire; et il oppose, au triste tableau de la mort honteuse de ceux qui s'y livrent, le souvenir du trépas glorieux de tant de ses compatriotes qui perdirent la vie en combattant contre la plus exécrable des tyrannies. Leçons tardives, infructueuses! rien ne corrige l'infortuné jeune homme. Sa précoce décrépitude et sa fin douloureuse sont retracées avec toute l'énergie et l'horreur que demandait un tel sujet. Un tombeau lui est élevé sur ce même mont où l'hermite a si vainement tenté de le soustraire à sa déplo-

rable destinée; et c'est là qu'un père au désespoir exhale, dans les vers de M. Petit, les plaintes les plus touchantes sur la perte de son fils, et sur les tristes écarts qui l'ont causée.

Rapport sur une épître de M.r Dumas, secrétaire de l'Académie de Lyon, intitulée: *Hommage à la mémoire de M. A. Petit*; par *M. Phélip*.

L'Académie s'était attachée M. Petit par le titre d'associé; mais il n'en a pas joui longtemps; à peine venait-elle de le lui décerner, qu'il a terminé ses jours. Membre de l'Académie de Lyon, il a trouvé un digne panégyriste en M. Dumas, secrétaire de cette société. Cet hommage rendu à sa mémoire est en vers. M. le docteur *Phélip* à qui l'examen en a été confié, a saisi cette occasion de célébrer lui-même les vertus, les talens, les travaux et les services de M. Petit dont il est aussi le compatriote.

Chirurgien en chef de l'hôpital de Lyon, M. Petit ne se montra inférieur, dans ce poste important, à aucun des hommes, justement célèbres par leur habileté, qui l'y avaient précédé, et il les surpassa tous par le talent de faire concourir les affections morales de ses malades au succès des efforts de l'art pour leur guérison, et par celui d'inspirer le goût de l'instruction à ses élèves. Il était difficile

de réunir plus de cette affabilité qui attire ; de cette éloquence séduisante qui fait oublier la douleur et entrevoir l'espérance ; et de semer de plus de fleurs la carrière de l'étude. Il alliait le savoir à la dextérité, la finesse d'esprit à un coup d'œil exercé, l'imagination la plus riante aux connaissances les plus étendues, et l'amour de l'humanité à un amour égal de son état. Comment n'aurait-il pas été considéré, chéri, respecté ! La confiance qu'il inspirait, les sentimens que lui avaient voués ses concitoyens, étaient une espèce d'idolâtrie ; et rien n'était plus juste au fond que cette exagération apparente.

Enlevé au milieu de sa course, M^r. Petit n'a guères laissé de monumens durables de son talent en chirurgie, que le souvenir d'un grand nombre d'opérations hardies et de cures brillantes ; mais la gloire d'avoir été un praticien célèbre, moins éclatante sans doute que celle d'avoir publié, dans de bons ouvrages, la théorie de son art, est d'autant plus solide, qu'outre l'avantage direct qu'en retire l'humanité, elle est aussi, presque toujours, le prix des utiles leçons que puisent, dans l'exemple d'un grand maître, ses élèves et ses successeurs. La transmission de sa doctrine,

de son expérience, de ses méthodes, de son habileté est plus sure par cette voie que par celle des livres; et, à cet égard, personne ne poussa plus loin que M. Petit et le zèle et les succès. Un recueil d'observations cliniques et quelques discours qu'il a laissés déposent cependant de son talent comme écrivain, et prouvent qu'il aurait pu tenir une place distinguée parmi les auteurs qui ont traité de son art.

Il aima mieux consacrer ses loisirs à la culture de la poésie pour laqnelle il eut toujours une prédilection marquée. Ses ouvrages se recommandent, en général, par la grâce, par la vérité, par une morale douce et pure, par une certaine profondeur de pensées et par des formes poétiques dont l'éclat laisse à peine apercevoir ce qui leur manque en correction.

Tous les divers genres de mérite que réunit M. Petit, et que M. *Phélip* a rappelés, se trouvent éloquemment caractérisés dans l'épître adressée par M. Dumas à ses mânes; et l'Académie a vivement applaudi à ce tribut payé à la mémoire d'un homme qui a également honoré son art et son pays.

Rapport sur l'ouvrage de M. Chaussard, associé, intitulé : *Epître sur quelques genres dont Boileau n'a pas fait mention dans son Art poétique* ; par *M. Alex. Vincens.*

L'*Art poétique* de Boileau, chef-d'œuvre à la fois de bon sens et de poésie, et l'un des premiers titres de la gloire littéraire de la France, semble présenter quelques lacunes d'autant plus surprenantes, que plusieurs des genres oubliés sont précisément ceux dans lesquels cet illustre auteur a excellé. On n'y trouve, en effet, ni l'épître, ni l'épopée badine, ni le poëme didactique, en sorte qu'on chercherait en vain, dans le sien, le genre dans lequel cet admirable ouvrage lui-même doit être classé. Si le grand législateur du Parnasse français s'est ainsi oublié lui même, à plus forte raison peut-on lui pardonner d'avoir négligé l'apologue, le conte et quelques autres genres plus légers, malgré la gloire que Lafontaine s'y était déjà acquise. Ces oublis viennent-ils d'une pure inadvertance, ou l'auteur n'a-t-il pas cru que ces genres eussent des règles assez particulières pour qu'il fût besoin d'en faire mention ? Ou plutôt, a-t-il pensé que la poésie avait un vol trop élevé pour apercevoir les petites inégalités que produit l'extrême variété des genres, et que sa vue ne pouvait embrasser que les grandes masses ? C'est sur quoi nous n'avons aucune lumière. Quoi qu'il en soit, l'*Art poétique* est

placé, par l'admiration universelle, à une si grande hauteur, qu'on ne saurait sans une témérité impardonnable, concevoir l'idée de rétablir ces ornemens oubliés par le grand maître qui a élevé ce beau monument. Si l'on peut permettre quelquefois, et cependant avec regret, que d'habiles mains réparent les outrages que le temps a fait aux belles statues que l'antiquité nous a transmises, ce serait un sacrilège que de prétendre retoucher ou ajouter aux monumens classiques que nous possédons dans leur entier.

Ces réflexions sont puisées dans un rapport de M. *Alex. Vincens* sur une épître dans laquelle son auteur, M. Chaussard, traite de quelques genres dont Boileau n'a pas fait mention dans son *Art poétique*.

Le rapporteur est bien loin de supposer à M. Chaussard la folle pensée de faire un supplément à l'*Art poétique* ; « sa constante admiration pour ce poëme, et l'étude approfondie qu'il a toujours faite des vers de son illustre auteur l'ont seules engagé à s'essayer dans le même genre, par une épître modeste où il n'a apporté d'autre prétention que celle de sentir vivement les beautés de son modèle. Aimer Boileau, l'étudier, le copier a toujours

porté bonheur en littérature; et Dorat lui-même, dans son poëme de *la Déclamation*, où l'on sent une imitation des formes du style du maître, semble, par une heureuse exception, avoir oublié cette afféterie et ce faux brillant qui lui furent si justement reprochés.

M. Chaussard lui-même que le délire du genre pindarique qu'il a cultivé avec succès avait quelquefois emporté loin de la nature et de la vérité, a été ramené au bon genre et au bon goût, en prenant Boileau pour son guide. Quel tableau, par exemple, plus vrai, plus simple et plus profond, tout à la fois, que celui qu'il nous trace des épîtres d'Horace! Comme son maître, M. Chaussard sait prendre le ton du genre qu'il décrit : ainsi, quand il parle du conte, il sait être léger avec grâce et liberté dans ce genre le plus léger et le plus libre de tous. Le style de Lafontaine qui, dans ses fables, reproduit toutes les couleurs de la poésie et toutes les leçons de la philosophie, semble sur-tout l'avoir iuspiré; et, peut-être, dans le soin particulier qu'il a donné à ce morceau, peut-on voir un secret plaisir de venger notre bon fabuliste d'un oubli trop injuste. Le talent inimitable de Voltaire pour la poésie fugitive est exprimé

par une fiction brillante, et, didactique sans sécheresse, en parlant du poëme didactique, le style de M. Chaussard est brillant d'imagination dans le morceau sur l'épopée badine : peut-être, cependant, s'y est-il montré moraliste un peu trop austère ; et pourquoi un poëte français voudrait-il être plus sévère, à l'égard des jeux de l'imagination de Voltaire, qu'un cardinal à l'égard de ceux de l'imagination non moins libre de l'Arioste ?

» L'épître de M. Chaussard, dit M. *Alex. Vincens*, sera dans sa vie littéraire, n'en doutons point, une époque d'où datera sa nouvelle manière qui, conservant tout le feu et toute l'imagination de l'ancienne, y réunira plus de sagesse et de vérité.

Traduction de l'ode d'Horace *Justum et tenacem propositi virum, etc*; par M.r *Donzel*.

L'étude des classiques anciens n'est pas moins honorée à l'Académie, que celle des classiques français. M. *Donzel* fait particulièrement l'objet de ses méditations des écrits des grands maîtres d'Athènes et de Rome ; et, de la même main dont il traduit Thucydide, il essaie quelquefois de faire passer dans notre langue les beautés de Virgile et d'Horace ; mais il ne nous communique ses travaux de cette dernière espèce, pour ainsi

dire, que sous le sceau du secret; et il ne permet pas que sa confidence passe l'enceinte de l'Académie. Nous sommes donc forcés, quoique à regret, de nous borner à rappeler qu'il y a lu, dans le courant de cette année, une traduction en vers de l'Ode : *Justum et tenacem propositi virum, etc.*

Rapport sur un recueil de fables latines de M. Goirand de Servezane; par M. *Donzel.*

Le même académicien a rendu compte d'un recueil de fables latines de M. Goiran de Servezane, d'Uzés. Le jésuite Desbillons s'est fait une réputation par un volumineux travail de ce genre; mais, lorsque l'on compare ses fables à celles de Phèdre, on sent combien sont difficiles à imiter, sur-tout pour un moderne, quelque habile qu'il puisse être, la pureté, la précision, la clarté, la simplicité et l'élégance du fabuliste ancien. Un traducteur d'une partie des fables d'Esope a offert à M. de Servezane, un modèle moins redoutable : ce traducteur se nommait Avienus. On connaît dans l'antiquité deux personnages de ce nom; l'un, Flavius Avienus, vivait vers l'an 160 de l'ère chrétienne; l'autre, Rufus Festus Avienus, écrivait deux cent quarante ans plus tard, sous l'empereur Théodose : c'est l'auteur du poëme en vers ïambes,

intitulé : *Ora maritima*, et d'une version des *Phenomènes* d'Aratus et du *Periegesis* de Denys. La ressemblance du style de ces traductions avec celui des fables, les lui a fait attribuer par les critiques dont l'autorité est la plus irrécusable. A l'imitation de ce poëte, M. de Servezane a composé ses apologues en vers élégiaques. Quelques gallicismes y trahissent une plume française ; mais on y reconnaît plus souvent encore, à une latinité pure, et à une versification élégante, un littérateur initié dans les secrets de la langue et de l'art, par une étude approfondie des poëtes classiques.

Les sujets des fables de M. de Servezane paraissent être de son invention : elle est quelquefois ingénieuse, et la moralité qui termine ses narrations, en découle toujours naturellement.

Il suffira, pour donner une idée de son talent, de rapporter une de ces fables, et nous choisirons celle qui présente à la jeunesse une leçon utile contre les effets de la présomption trop commune à cet âge.

Psittacus eruditus.

Psittacus ingenio pollens (si vocis imago
Credi unquam nobis ingeniosa potest)
Servulus est domino et præceptore usus eodem
Omnia germanæ quem docuêre novem.
Non erat is, sudore gravistudioque decenni,
Qui tandem doctos efficeret pueros;
Ast erat ille cui concessum mentibus omnes
Insolitis artes insinuare modis.
Voce humili se posse, tribus vel quatuor annis,
Prodere doctores ipse canebat eos.
Psittacus hic reperit sibi convenientia cuncta,
Index ut vocum, verba scholæ repetens.
Larva loquax, avis hebraïcè, græcè atque latinè
Fatur, et auditos reddit ubique sonos;
Et rerum, quæcunque cadant ex ore sophorum,
Signa statim rostro colligit atque tenet;
Quasque suo insignit voces doctrina sigillo
Sœpiùs usurpat nullus alumnus eâ.
Tantùm (et in hoc impar) studium non quibat ut illi,
Codicibus densis ipsa probare suum.
Huic at erant jactantia, garrulitas et eorum;
Psittacus hæc ales non secùs ac pueri.
Mirum, magnificis tales si stare magistri
Promissis possent; tam citò ferre sophos!
Haud mora, penderem illorum nunc mitis ab ore
Omnibus invitis, discipulusque forem.
Sed sapientis ego potiùs jusso obsequar isti:
Longo indulge operi si cupis esse opifex.

M. Pastoret, associé de l'Académie, lui a communiqué une traduction en vers des fables de M. de Servezane ; celle de quatre fragmens du poëme de *La Nature* de Lucrece ; *La Mort de Ciceron*, imitée de Théodore de Beze ; quelques scènes d'un tragédie intitulée : *Balthasar* ; un recueil de vers sur divers sujets et une ode sur la pluralité des mondes.

Rapport sur divers ouvrages en vers de M. Pastoret, associé ; par M. *Vincens-St-Laurent*.

M. *Vincens-St-Laurent*, chargé de rendre compte de ces divers écrits, a dit : « Les traductions de M. Pastoret annoncent un homme dès long-temps initié dans les secrets de la langue et de la poésie latines ; elles sont en général fidèles, s'il suffit à une version, pour mériter ce titre, de rendre exactement le sens des mots : mais si l'on veut, dans la copie la précision, la forme, la grâce, le coloris de l'original, peut-être le travail de M. Pastoret laisse-t-il trop à désirer sous tous ces rapports. L'abondance et la facilité paraissent être les caractères distinctifs de son talent ; mais il s'y livre quelquefois avec trop peu de retenue, et ce laisser-aller, si je puis m'exprimer ainsi, est particulièrement sensible dans ses imitations de Lucrèce. On sent qu'il ne s'est pas donné assez de peine

pour resserrer la pensée de l'auteur latin dans de justes limites, et ses vers se sont énervés en se multipliant.

» M. Pastoret a traduit tout le poëme de *la Nature des choses*. Il ne laissera pas, sans doute, cette grande entreprise imparfaite; il corrigera soigneusement son ouvrage, et sans doute aussi il en fera jouir l'Académie, lorsqu'il l'aura ainsi rendu plus digne d'elle et de lui-même.

» Les mêmes observations s'appliquent aux traductions des fables de M. de Servezane et à celles des vers de Théodore de Beze, sur *la mort de Ciceron*. Ce ne sont encore que des ébauches. On s'exposerait à en mal apprécier le mérite, si on les jugeait avant que l'auteur y eût mis la dernière main.

» L'ode sur la pluralité des mondes a plus de verve et de chaleur que les autres morceaux de poésie dans lesquels l'auteur s'est cependant livré à son enthousiasme. On reconnaît, dans son ode, un philosophe nourri des idées de Lucrece, mais mieux instruit; et un versificateur habile dans l'art heureux de rendre des détails techniques en images.

Quel est l'être inconnu, la secrète puissance,
Invisible à l'esprit, inaccessible aux sens,

Qui, de globes de feu, peupla l'espace immense,
Et les globes d'êtres vivans?

Je crois de l'Univers voir la loi souveraine
Des cieux où près de lui Newton m'a fait asseoir:
Oui, mon esprit saisit l'imperceptible chaîne
Qui le lie et le fait mouvoir.

Elle attire, elle éloigne et tient dans leur orbite,
Tous ces mondes divers, l'un sur l'autre agissans.
A cette loi suprême, à leur route prescrite,
Je les vois tous obéissans.

Centre de tous les corps attachés à sa sphère,
Vers un centre commun chacun d'eux emporté,
Fuit en roulant, revient, circonscrit la carrière
Où son essor est limité.

Dans son immense ellipse et loin d'eux égarée,
La comète peut-elle inspirer de l'effroi?
Elle erre tour-à-tour repoussée, attirée,
Et cède à la commune loi.

Cet astre qui nourrit la flamme dont il brille,
Versant sur eux la vie et la fécondité,
Tel qu'un monarque assis qu'entoure sa famille,
Les pare de sa majesté.

Il vivifie en eux l'immobile inertie.
La matière subit des changemens divers,
Coule en fluide actif, dort en masse épaissie
Ou gronde en écumantes mers.

Ici, fier végétal, dans les airs élancée,
Elle offre à mes regards d'orgueilleuses forêts;
Là, sous l'or des épis mollement balancée,
Elle dérobe les guérets.

Je la vois embellir, enrichir chaque sphère,
S'épanouir en fleur, se durcir en métal,
Et, pour vivre, sentir, jouir de la lumière,
S'organiser en animal.

Ainsi roule, en changeant, la matière agitée
Qui brille, échappe à l'œil et renaît en tout lieu:
L'antiquité la vit dans l'inconstant Prothée,
Et Spinosa la crut un Dieu.

» Il reste à parler du fragment de la tragédie de *Balthasar* : c'est la réponse de Jéchonias à ce roi qui veut lui faire adorer ses Dieux. On ne peut qu'applaudir aux idées libérales et aux principes de tolérance que l'auteur y professe. Vous adorez, dit Jechonias à Balthasar,

Les heureux fondateurs de ce brillant empire,

Mais seigneur, ajoute-t-il:

C'était de leurs vertus qu'il fallait hériter.
Le culte qu'on leur doit est de les imiter;
Voilà le seul encens qu'exigent leurs images;
Qui marche sur leurs pas leur rend assez hommages.

La mort du Tasse, par M. Guisot.

Au milieu du XVIe siècle, vivait en Italie un prince dont la maison, illustre par son antiquité

antiquité et par son histoire, était pour tous les Italiens un sujet d'orgueil et un objet de respect. Fier de sa naissance et de cette sorte d'adoration qu'elle lui valait de la part des peuples, ce prince voulait, non acquérir lui-même toutes les gloires, mais attacher à sa suite tous ceux qui les avaient méritées: les poëtes, les savans, les philosophes trouvaient en lui un protecteur et un maître: sa cour, selon la comparaison d'un poëte Persan, était belle comme la terre qui ne brille point par elle-même, mais qui emprunte la lumière du soleil. Le goût des lettres régnait alors en Italie; une multitude de maisons souveraines et rivales, d'états d'autant plus jaloux les uns des autres, qu'ils étaient plus petits et plus voisins, se disputaient la possession des hommes célèbres de leur temps, comme ils se seraient disputé celle d'un château ou d'une ville; c'était à qui offrirait au génie les plus belles chaînes. Le régime féodal, alors dans toute sa force, fournissait mille moyens de les resserrer; la distinction des rangs n'avait point été ébranlée dans l'opinion publique; elle était, non ce qu'elle est aujourd'hui aux yeux du philosophe, une convention nécessaire dans

notre organisation des sociétés, mais un mérite réel, source d'une supériorité véritable, à laquelle personne ne se serait avisé de s'égaler. L'empire de la force et celui de l'opinion se réunissaient ainsi pour placer le prince si loin des sujets, qu'aucun d'eux, n'eût osé penser que des talens, des vertus, tous ces avantages indépendans et personnels, pussent combler cet abîme ou effacer cette distance.

Dans ce même temps, naquit en Italie un homme de génie, simple gentilhomme, pauvre, proscrit et malheureux presque en naissant. Ses talens lui acquirent bientôt une grande gloire; il s'annonça de bonne heure comme le rival des meilleurs poëtes de tous les siècles, et de bonne heure, les grands d'Italie jettèrent les yeux sur lui comme sur un diamant propre à rehausser l'éclat de leur couronne. Il se trouva placé ainsi dans une situation qui ne convenait ni à son caractère, ni à son génie : partagé entre sa fierté naturelle et les idées qui lui étaient communes avec tous ses contemporains, il vécut à la cour du prince dont j'ai parlé, reconnaissant d'une protection qui le tourmentait en gênant son indépendance, malheureux de n'être pas libre, et ne s'avouant pas la cause

de son malheur. Doué d'une sensibilité vive et profonde, il éprouvait toutes les émotions de l'amitié pour le maître dont il était le courtisan : la moindre froideur le désolait, tandis que l'élévation naturelle de son caractère le rendait facile à offenser par la plus légère marque de hauteur. Pour comble d'infortune, il avait cette tendresse de cœur qui ne se laisse ni imposer, ni enchaîner par le rang et par la puissance. La sœur du prince était belle, aimable, vertueuse; le poëte l'aima avec tout l'abandon de son ame, toute l'ardeur de son imagination, toute la susceptibilité de son caractère.

Placez un jeune homme timide, grave, silencieux auprès d'une femme qu'il aime passionnement; donnez-lui des manières nobles, mais réservées, quelque chose d'embarrassé dans le maintien, parce qu'il n'ose paraître et ne sait pas se montrer tel qu'il est; prêtez-lui un peu de cette faiblesse qui se méfie d'elle-même, et cache toujours plus ses sentimens, à mesure qu'elle se méfie davantage; rendez-le jaloux; enfin, qu'il doute de l'amour qu'il voudrait inspirer; ce sera le plus malheureux des hommes. Supposez tout-à-coup que cette femme est une princesse, séparée par-là de tout ce qui n'a

pas un nom égal au sien; soumise, de plus, aux volontés d'un frère orgueilleux, et que son amant est un simple gentilhomme, imbu de tous les préjugés du rang, persuadé que toute espérance lui est interdite ; que son amour est, non-seulement un malheur, mais un crime..... N'oubliez pas qu'il n'est ni léger, ni inconstant..... S'il ne meurt pas de souffrance, il faut qu'il en devienne fou, ou à peu près.

Je n'ai pas besoin de dire que ce poëte est le Tasse; ce prince, Alphonse d'Est, duc de Ferrare; cette princesse, Léonore d'Est sa sœur. La vie du Tasse est fort connue, et cependant, le grand événement qui l'a gouvernée, son amour pour la princesse Léonore, est encore une énigme : on sait quels furent les malheurs du poëte, sa fuite de Ferrare, son retour, son emprisonnement dans l'hôpital de Sainte-Anne, ses courses vagabondes dans toute l'Italie, et le dérangement de son esprit ; mais on ne sait pas précisément à quel point ce dérangement fut porté ; quelle en fut la vraie cause ; si les torts les plus graves appartinrent au poëte ou au duc ; quelles furent, enfin, les relations secrètes et la véritable conduite de ces deux hommes qui se

présentent extérieurement, l'un comme maître et protecteur, l'autre comme sujet et protégé. Une lecture attentive de la correspondance même du Tasse, et des mémoires de ses contemporains, pourrait, je crois, donner la clef de ce mystère. On y verrait ce que j'ai indiqué d'abord, un souverain jaloux de retenir à sa cour un homme qui la célèbre et l'honore, lui montrant alternativement de la bienveillance et de la hauteur, l'attachant et le blessant ainsi tour-à-tour. Le poëte reconnaissant et sensible, mais irritable et fier à l'excès, passe sa vie dans une agitation continuelle : tantôt son imagination s'exalte pour celui qu'il appelle son bienfaiteur; tantôt la dépendance de sa situation le désespère : le duc, pour l'enchaîner plus sûrement, le laisse dans une pauvreté cruelle, et le malheureux poëte écrit une fois à un ami : « *Vorrei frutti » è non fiori* » : et une autre fois, en parlant de son protecteur : « Je ne puis consentir à » le quitter, mais il y a des choses qui ne peu» vent s'écrire. »

A cette triste situation, vient se joindre une passion qui la rend plus triste encore : elle prend, sur le Tasse, tout l'empire que son caractère peut faire présumer; il ignore si elle

est partagée; et, le fût-elle, il ne pourrait jouir de son bonheur. Le duc regarde cet amour comme une insulte; il hésite, dès-lors, entre l'envie de faire sentir au poëte tout le poids de sa hauteur, et le désir de le conserver encore pour courtisan. Le Tasse tourmenté dans toutes ses affections, rencontrant sans-cesse un maître mécontent, une maîtresse à qui il peut à peine parler; des rivaux qui ne tardent pas à devenir ses ennemis, tombe dans une profonde mélancolie, dans une agitation violente; il quitte Ferrare, c'était de désespoir; il y revient, c'est par amour; on lui défend d'écrire à celle qu'il aime; le malheur le met hors de lui; il maudit sa destinée, et le prince saisit ce prétexte pour le faire enfermer dans l'hôpital des fous, où il passe sept ans et deux mois, en butte aux traitemens les plus rigoureux, manquant souvent d'habits, quelquefois même d'eau; souffrant ainsi le froid et la soif, tandis que son nom remplit l'Italie, que sa *Jérusalem* est publiée quatre fois à son insçu; et qu'on répète partout que l'auteur de cet admirable ouvrage est renfermé, comme fou, à Ferrare. Peut-on s'étonner ensuite que sa raison s'y soit véritablement troublée, et, qu'après sa captivité, il

ait passé le reste de sa vie dans un état d'inquiétude, de tristesse et de perplexité dont rien ne put le guérir? Il ne cessa jamais de penser à Léonore, et, lorsqu'il mourut dans le couvent de St-Onuphre, à Rome, comme il ne savait pas si le prix de ses vêtemens qu'il ordonna de vendre, suffirait pour payer ses dettes, il termina son testament par ces mots touchants : « *Domandatelo alla principessa* » *Leonora chè non vi lo ricuserà, per l'amor* » *mio.* »

Cette mort fait le sujet de l'élégie suivante: les circonstances en sont trop connues pour qu'il soit nécessaire de les rappeler. Le Tasse allait recevoir au Capitole, des mains du pape Clément VIII, ce laurier que Pétrarque avait obtenu après l'avoir vivement désiré, et qui ne lui avait valu, écrivait-il ensuite, que beaucoup d'envieux (*hæc mihi Laurea scientiæ nihil, plurimùm verò quæsivit invidiæ.* Ep. Senil. L. 2, Ep. 2.) Une maladie fort courte priva le malheureux poëte d'un honneur qui eût charmé ses derniers jours. Le Tasse est à Rome; les souvenirs et les regrets se pressent dans son âme; il repasse, avec une mélancolie profonde, les travaux, les malheurs, les vicissitudes de sa vie; il marche vers le Capitole;

son triomphe s'y prépare; il meurt, et le triomphe se change en un cortége de deuil. Une pareille scène ne saurait manquer d'être touchante; elle réunit tout ce qui peut élever et attendrir le cœur de l'homme : un beau caractère, un beau génie, de grandes douleurs. En voyant de si rares facultés, une si belle âme, plongée, à la veille de la mort, dans de si tristes rêveries; qui ne serait tenté de s'écrier comme Ophélie, en parlant d'Hamlet,

Oh! what a noble mind is here o' erthrown!

ÉLÉGIE.

La mort du Tasse.

Lassé par les revers dont le sort implacable
Dans le sein du berceau marqua ses tristes jours,
Persécuté, proscrit, sans paraître coupable,
Et chérissant encor ses funestes amours;
Le noble fils du Dieu que le Parnasse adore,
Pâle et le front flétri par les malheurs
Dont l'image, en tout lieux, le suit et le dévore,
Le Tasse rêvait seul à ses longues douleurs.
Là, sur sa Lyre d'or, près de lui détendue,
Long-temps morne et muet, il arrête sa vue;
Jadis elle charmait ses plus cruels ennuis :
» O ma Lyre! seul bien que m'ait laissé l'envie,
» Plus fidèle à mon sort que d'injustes amis,
» Tu dois, jusqu'à la tombe, accompagner ma vie.

» Quel Dieu, de tes bienfaits, peut te payer le prix?
» Apollon, à tes chants, avait promis la gloire;
» Mais, qui sait si la haine et ses lâches discours
» N'obscurciront pas ma mémoire,
» Comme ils ont obscurci mes jours? (1)
» Le ciel m'avait comblé des faveurs du génie;
» Jeune, un noble transport fit tressaillir mon cœur;
» Tout combattit en vain ma généreuse ardeur:
» La Muse m'appelait..... elle fut obéie.
» J'allais dans les bosquets sacrés,
» Ecouter les leçons du chantre de Pergame;
» Je connus les héros par sa voix célébrés.
» Virgile me redit les maux qu'il a pleurés,
» Didon et sa brûlante flamme,
» Andromaque et son fils d'Ilion séparés.
» Un feu divin s'alluma dans mon ame;
» A côté d'eux, je courus me placer:

---

(1) On sait que lorsque *la Jérusalem* parut, elle essuya, au milieu du plus brillant succès, les critiques les plus amères : les admirateurs de l'Arioste attaquèrent sans ménagement le nouveau poëte, comme si l'admiration ne pouvait se partager sans s'affaiblir. L'Académie de la Crusca qui venait d'être fondée, publia une critique de *la Jérusalem* beaucoup plus injuste que celle que l'Académie française fit du Cid, cinquante ans après. Une sorte de guerre s'établit entre les partisans et les ennemis du Tasse; Camille Pellegrini le défendit avec violence, et le poëte écrivit lui-même un ouvrage dirigé contre l'Arioste, sous ce titre : *dell'onesto piacere*, morceau remarquable par le piquant du style et l'élévation des sentimens.

» Bords trop chéris ! Sorrente, ô ma patrie !
» Ma faible voix osa te retracer
» Nos saints croisés dans les champs de Syrie,
» Leur noble zèle et leurs pieux combats,
» Leurs longs revers, leurs bienheureux trépas,
» Et les douleurs de la tendre Herminie,
» Et la victoire accordée à leurs bras.
» Prodigue alors des plus riches merveilles,
» Un Dieu charmait et mes jours et mes veilles :
» L'honneur de nos saints lieux, à ma Muse commis,
» Elevait ma pensée aux célestes demeures ;
» L'amour ne troublait point le repos de mes heures,
» J'avais Tancrède et Renaud pour amis :
» Leurs beaux exploits honoraient mon courage ;
» Leurs doux plaisirs devenaient mon partage ;
» J'aimais Clorinde et pleurais sur sa mort ;
» J'ai plaint Armide en son malheureux sort.....
» O Polymnie, aimable enchanteresse !
» J'ai goûté plus de douceur
» Dans tes secrètes faveurs,
» Que dans la bruyante ivresse
» De ces fragiles honneurs ;
» Récompense mensongère
» Dont la gloire passagère
» Peut nous éblouir un jour ;
» Mais que la rage ennemie
» Des ministres de l'envie
» Flétrit bientôt sans retour.
» De quels poisons cruels ils ont souillé ma vie !
» Cédant au fol attrait d'un espoir trop flatteur,
» Ma Muse abandonna ses paisibles retraites :
» Un prince m'appelait au milieu de ses fêtes,

» La gloire me tendit son piège séducteur.
» Ferrare applaudissait à mon jeune génie ;
» Mon nom, déjà fameux, volait dans l'Italie ;
» Fallait-il donc encor, pour égarer mon cœur,
» Que l'amour déployât sa funeste puissance ?
» O toi ! divin objet d'une éternelle ardeur,
» Non, je ne te viens point reprocher mon malheur:
» Je t'ai gardé ma foi, sans nourrir l'espérance. (1)
» Long-temps mon fol amour se voulut dévoiler ;
» A peine un sort heureux m'accordait ta présence,
» Ma bouche se taisait, mes yeux n'osaient parler;
» Tes regards, tes discours m'ordonnaient le silence :
» Quel mortel eût osé, dans ses superbes vœux,
» Prétendre à ce trésor que réclamaient les cieux ?
» Modeste, et de la cour fuyant le vain hommage,
» Tes soins à ses honneurs dérobaient tes vertus.... (2)
» J'ai peu vu ta beauté ; je ne la verrai plus ;
» Mon cœur en garde encor la ravissante image :
» Proscrit pour un amour que tu ne connais pas,
» J'ai porté dans les fers ta mémoire sacrée ;
» Une orgueilleuse haine attachée à mes pas
» A voulu me punir de t'avoir adorée ;
» Mais j'ai bravé pour toi la haine et le trépas.
» On dit que ma raison follement égarée
» D'un injuste reproche accable mes amis ;

---

(1) *Mori la speme, ma vive ancor la fede.* Le Tasse.

(2) Imitation de ces deux vers de *la Jérusalem*, où le poëte dit, en parlant de Sophronie :

Ma da vagheggiatori ella s'invola
Alle lodi, agli sguardi, inculta è sola.

» Que mon cœur, aveuglé méconnaît leur tendresse....
» Ingrats! à vos dédains me suis-je assez soumis?
» Ai-je assez, de ce cœur, déployé la faiblesse?
» A chanter votre nom je consacrais ma voix; (1)
» L'Univers, par ma bouche, apprenait vos exploits;
» J'avais à votre char enchaîné mon génie.
» Quel prix, pour tant d'amour, ai-je obtenu de vous?
» L'un m'a persécuté, l'autre me calomnie; (2)
» Et seul, en mon malheur abandonné de tous,
» Tandis qu'autour de moi tout s'émeut, tout conspire,
» J'attends, à côté de ma lyre,

---

(1) On sait que la gloire de la maison d'Est est célébrée dans *la Jérusalem.*

Tu magnanimo Alfonso, etc.

Il est remarquable que la plupart des ouvrages du Tasse sont des ouvrages qu'on pourrait appeler *de circonstance.* Il les a presque toujours entrepris pour plaire à quelqu'un qu'il aimait ou dans une intention relative à quelque événement de sa vie.

(2) Alphonse d'Est persécuta le Tasse: Battista Guarini, l'auteur du *Pastor fido*, d'abord ami du poëte, devint son ennemi, et l'accusa d'aimer deux femmes à la fois.

Di due fiamme si vanta, stringe e spezza
Più volte un nodo, e con questi arti piega
(Chi 'l crederebbe) a suo favore i dei.

C'est de cette calomnie que se plaint ici le Tasse. Guarini faisait la cour à la comtesse de Scandiano, une des plus belles femmes de la cour de Ferrare; il soupçonna le Tasse d'être son rival, et de là nâquit cette inimitié.

» La mort dont j'appelle les coups !....
» Jouis de ton triomphe, ô fortune cruelle ! (1)
» Il est temps de céder à tes longues rigueurs;
» Que le tableau de mes malheurs
» Aille offrir à ton temple une pompe nouvelle :
» Toi, dont la main tira tant de trônes fameux
» Du sein d'une vile poussière,
» Place ton noble orgueil à combler ma misère,
» Vante-toi de mes pleurs chez nos derniers neveux....

» O ma lyre, seul bien que m'ait laissé l'envie,
» Redis encor mes derniers chants;
» Porte, enfin, mes soupirs aux pieds de mon amie,
» Elle accueillera tes accents;
» Le ciel aux souhaits des mourants,
» Accorde les faveurs dont il prive leur vie. »

Il dit : et, portant vers les cieux
Un regard où se peint la grandeur de sa peine,
Reprend avec lenteur la route de ces lieux
Où Pétrarque, jadis, moins grand et plus heureux,
Entouré des débris de la gloire romaine,
Vit le laurier divin couronner ses cheveux.

Un spectacle nouveau frappe soudain sa vue;
Au-devant de ses pas la foule est accourue;
Son nom redit cent fois, ébranle au loin les airs,
Les prêtres et le peuple unissent leurs concerts.

---

(1) Imitation d'une strophe d'une ode du Tasse, qui commence par ces mots : *Vinca fortuna omai, se sotto il pese del suo valor alfin cader conviene*, etc.

Rome, au sein de tes murs quelle pompe s'apprête?
Le Capitole altier semble attendre la fête
Des antiques Césars;
L'hymne des jours fameux sous ses voûtes résonne;
Le myrte et le laurier de leur noble couronne
Ont orné ses remparts :

Doit-il servir encor de théâtre à la gloire?
Quel généreux vainqueur viendra de sa victoire
Y recevoir le prix?
Son char environné d'une escorte guerrière,
Ira-t-il, se frayant une illustre carrière,
Fouler ces vieux débris?

Chantre divin de l'Italie,
C'est toi qu'attend le mont sacré;
Que de la palme du génie
Ton front soit enfin décoré.
Jadis ces colonnes antiques
Voyaient les triomphes de Mars,
Et le cortége des Césars
Passait sous ces vastes portiques;
Aujourd'hui le laurier des arts
Remplace celui de Bellone;
C'est à toi que Rome le donne :
Rome peut encore illustrer
Ceux qu'elle honore d'un suffrage;
Mais ta gloire est ton propre ouvrage,
Et c'est toi qui vas l'honorer. (1)

(1) C'est, comme on sait, le mot que dit au Tasse le pape Clément VIII : « Vous honorerez cette couronne » de laurier qui a honoré jusqu'ici ceux qui l'ont reçue. »

Trop séduisant espoir d'une courte allégresse !
Apollon se flattait de guérir la tristesse
De la fille de Mars ;
Mais rien ne peut charmer son pénible veuvage ;
En vain le Dieu des vers appelle ce rivage
A la gloire des arts.

En vain son favori, guidé vers cette enceinte,
Se prépare à cueillir sur la colline sainte,
La palme des concerts ;
Rome devant ses pas n'entr'ouvre que la tombe ;
La palme se flétrit, et le Tasse succombe,
Vaincu par les revers.

Qu'un lugubre appareil remplace cette fête ;
Le bandeau dont nos mains devaient ceindre sa tête,
Ornera son cercueil ; (1)
Muse qui, par sa voix, as charmé l'Italie,
Accours pleurer sa perte et chanter son génie,
En longs accents de deuil.

Le Dieu qui règne aux bords arrosés du Permesse
Ne sauve point des coups de la triste déesse
Ses plus chers favoris ;
Mais, quand la mort jalouse a borné leur carrière,
Il honore leur tombe et redit à la terre
Les noms qu'il a chéris.

---

(1) On déposa effectivement sur le cercueil du Tasse la couronne qui devait être placée sur sa tête : il l'avait annoncé lui-même lorsqu'on préparait la fête du Capitole : « Si vous me destinez une couronne, dit-il, réservez-la » pour orner ma tombe. »

L'ORIGINE DE LA FABLE.

Imitation du Prologue des Fables de Laurent Pignotti.

L'origine de la Fable; par M. *Emile Vincens.*

Au temps jadis, du sein de la lumière,
Pour dissiper l'obscurité grossière
Qui, des humains voilait les faibles yeux,
On vit descendre une vierge immortelle,
Non moins brillante et non moins éternelle
Que le soleil qui luit au haut des cieux.

Nue et sans fard, la crinière flottante,
Et sans apprêt d'autant plus éclatante,
Elle étalait dans sa mâle beauté,
Et la rudesse et la simplicité.
Dans ses yeux noirs des éclairs étincellent.
Regard sévère à la fois et serein,
Pas assuré, port libre, front hautain
Où pour le lâche, un vertueux dédain
Semble imprimé, distinguent et décèlent
Cette rigide et pure déité,
Fille du ciel, qu'on nomme Vérité.

Dans sa main droite un flambeau nous éclaire.
Son autre bras est chargé d'un miroir,
Miroir luisant et poli de manière
Que le vrai seul s'y peut apercevoir;
Que de chaque homme il fait d'abord connaître
Tout ce qu'il est, non ce qu'il veut paraître,
Non ce qu'au monde il pensait laisser voir.

L'un,

L'un, ignorant la magique puissance ;
Vient au miroir concerter à l'écart,
Son front pieux, son humble contenance,
Roulemens d'yeux, mains jointes, saint regard...
Dans le cristal il montre à l'assistance,
La haine au cœur, dans ses mains un poignard.

Au poids de l'or, un protecteur en place,
Débite aux sots la fumée et le vent ;
Mais détrompés d'un accueil décevant,
Mes pauvres gens, regardez dans la glace :
Ami de cour, vous le verrez sans bruit,
De son épaule écartant le mérite,
Tendre un rideau d'une main hypocrite,
Qui cache aux rois l'honnête homme éconduit.

Et cette belle artistement parée
Qui, jouissant d'un éternel printemps,
De ses appas, malgré le tort des ans,
Tient chaque brèche avec soin réparée !
Cruel miroir, ennemi des amours !
Dents, roses, lys, gorge mystérieuse,
Tout disparaît. Reste sous tant d'atours
Une laidron décrépite, hideuse.

Tel philosophe a traité d'insensé
Quiconque suit les honneurs, la richesse,
Qu'en charlatan, la glace vengeresse,
Montre à son tour des mêmes soins pressé.
L'orgueil secret qui bouffit sa sagesse,
S'y voit sortir de son manteau percé.

Telle, à l'éclat d'une bague magique,
Alcine vit de sa riante cour
S'évanouir le charme fantastique;
Tel, endormi sur le sein de l'amour,
Renaud honteux, surpris aux pieds d'Armide,
Fut réveillé par la flamme rapide,
Lueur d'éclair, que l'écu radieux
De diamans, fit briller à ses yeux.

Quand la déesse arriva chez les hommes,
Au-devant d'elle ils accoururent tous,
Chantant son nom, fléchissant les genoux.
Trompeur accueil! Insensés que nous sommes!
Chacun à peine à ce miroir fatal,
Eut reconnu sa ridicule image :
La Vérité n'excita que la rage;
Tous voulaient mettre en pièces le cristal.

Où se cacher contre leur entreprise?
Elle aperçoit un asile sacré :
Elle s'y jette : elle court sans remise
Entre les bras d'un troupeau révéré
De saints docteurs, vrais flambeaux de l'église.
Mais son miroir luit à peine à leurs yeux,
Qu'il faut s'enfuir de ce repaire inique;
Que, menacée et des fers et des feux,
On déclara, chez nos docteurs pieux,
La Vérité, *fausse*, *impie*, *hérétique*.

Elle s'échappe et se glisse à la cour :
Mais dans cet antre impénétrable au jour;

Si près du roi, tous les grands la craignirent;
Pour la chasser les rivaux s'entendirent;
Et de concert, bien loin de ce séjour,
Comme *rebelle*, enfin, ils la bannirent.

Elle comptait trouver quelque crédit
Chez les suivans de la philosophie :
Mais, du miroir, chacun d'eux interdit,
Tourna le dos du plus loin qu'il la vit;
Et bien surprise, elle-même entendit
Mes braves gens qui la nommaient *Envie.*

Dans le grand monde, auprès de la beauté,
Elle essaya sa visite dernière.
Mais son cristal des dames redouté,
Qui sans égard venait mettre en lumière
Certains secrets, certaine vérité,
La fit traiter en bonne compagnie
D'*impertinence* et d'*incivilité*,
Et poliment elle se vit bannie.

Ce fut alors que, lasse des dédains,
Abandonnant les injustes humains,
Du fond d'un puits elle fit son asile.
Le monde en proie à ses illusions
Vit s'entasser cent révolutions;
La Vérité resta seule immobile.

Après mille ans à la chercher perdus,
Qui découvrit ses obscures retraites?
Qui la tira du puits? Confucius?
Cadmus? Hermès? le chaldéen Bélus?

Egyptiens? prêtres? mages? prophètes?
Tous, d'hommes neufs demi-Dieux instructeurs,
De nations antiques fondateurs?

Un pauvre esclave en eut seul l'avantage :
Au bord du puits par hasard arrêté,
Et dans les eaux contemplant son image,
Esope un jour trouva la Vérité.
Il adora cette auguste inconnue :
Devant son maître il voulut l'amener :
Mais il n'osa la montrer toute nue.
Il la vêtit et pris soin de l'orner.
En folâtrant il forma sa parure.
Elle y gagna. L'art adoucit sa voix ;
L'art nous montra les dons de la nature,
Jamais fardés, mais voilés quelquefois.
Elle parut : tout l'aima jusqu'aux rois ;
Et, cependant que les sectes rivales
Nommaient le *vrai* de leur autorité,
Leurs dogmes faux et leurs tristes morales ;
En se jouant, l'aimable déité
Se dit la *Fable* et fut la *Vérité*.

Des Prix.

1.° *Mémoire sur les grandes foires, considérées dans leurs rapports avec la prospérité publique.*

2.° *Déterminer d'une manière plus précise qu'on ne l'a fait jusques ici, après une suite*

d'expériences nouvelles, les diverses lois auxquelles le phénomène de l'inflexion de la lumière est assujetti.

3.° *Eloge de M. Servan.*

Tels sont les trois sujets qui avaient été proposés au concours pour les prix à décèrner en 1811.

D'après les statuts de l'Académie, deux commissions séparées pour chaque prix, sont chargées de faciliter son jugement par un examen préparatoire des ouvrages qui ont concouru. Leurs rapports nous fourniront ce que nous avons à dire sur ce sujet.

Rapport sur un Mémoire, relatif à *l'influence des grandes foires*; par MM. *Gergonne* et *Alex.Vincens.*

» Les foires, comme toutes les autres institutions humaines, doivent avoir leur bon et leur mauvais côté. Si leur existence présente des avantages, ces avantages sont très-probablement achetés par des inconvéniens plus ou moins graves; et les uns et les autres peuvent varier suivant l'état de la civilisation, les temps, les lieux et la nature des objets mis en vente dans ces rendez-vous des nations.

» Afin donc de traiter à la fois la question d'une manière lumineuse et utile, il eût été nécessaire de considérer les effets bons et

mauvais qui peuvent résulter de l'existence des foires, suivant ces diverses circonstances, et d'établir ensuite pour chaque cas particulier, une balance exacte entre le bien et le mal qu'elles produisent. Un travail de cette nature, exécuté avec intelligence, aurait pu fournir des lumières précieuses, tant aux hommes d'état, qu'aux particuliers, en indiquant aux uns le genre d'influence qu'ils doivent exercer sur ces sortes de réunions, et en apprenant aux autres s'il convient toujours à leurs intérêts de grossir la foule qui s'y rend.

» L'auteur du seul mémoire qui soit parvenu à l'Académie à ce sujet, n'a pas jugé à propos d'entrer dans tous ces détails, et de faire toutes ces distinctions. Il confond, dans sa discussion, les grandes foires de Leipsick et de Francfort avec les marchés journaliers de nos plus petites villes, et les foires modernes avec celles de Carthage, d'Athènes et de Rome. Il ne leur trouve à toutes que de très-grands avantages sans aucune sorte d'inconvénient, et veut seulement que l'époque et le lieu de leur tenue soient réglés par l'autorité, de manière qu'elles ne puissent se porter préjudice les unes aux autres.

» L'auteur trouve l'une de ses plus grandes

preuves, en faveur des foires, dans ce qu'elles se sont établies spontanément, et ont quelquefois même résisté aux vexations de la fiscalité ; mais cela prouverait tout au plus qu'elles étaient utiles aux époques qui les ont vu naître. Il nous arrive très-souvent de continuer, par une sorte d'habitude machinale, ce que le besoin nous a fait commencer ; et il pourrait bien se faire qu'aujourd'hui l'affluence des vendeurs et des acheteurs, dans nos foires, ne fût plus que le résultat d'une telle habitude. Mais, quand bien même il serait prouvé que l'intérêt, plus que la routine, les sollicite à s'y rendre, il en résulterait seulement que les foires sont utiles à ceux qui les fréquentent, et il resterait à rechercher si elles sont de quelque avantage au nombre incomparablement plus grand de ceux qui ne les fréquentent pas, et dont les intérêts peuvent être fort différens de ceux des premiers.

» L'argument tiré de la protection accordée aux foires par la plupart des gouvernemens n'est pas plus concluant. A la vérité, dans tout gouvernement bien organisé, l'intérêt du prince ne saurait être distinct de celui du peuple ; mais, outre que les gouvernemens ne sont pas tous bien organisés, les princes,

comme les peuples, sont sujets à se tromper sur leurs véritables intérêts ; et ce qui le prouve, c'est que l'administration publique a été long-temps très-vicieuse, et qu'elle ne s'est perfectionnée que peu-à-peu, et à mesure que les écrits des philosophes ont ouvert les yeux de ceux à qui elle était confiée.

» Enfin, quand il serait avéré que toutes sortes de foires en quelque temps et en quelque lieu qu'elles soient établies, ont toujours des résultats avantageux, il resterait encore à rechercher de quelle manière elles exercent leur influence sur la prospérité publique. L'auteur a bien touché ce sujet ; mais c'est d'une manière si vague et si superficielle qu'à peine ce qu'il en dit se fait-il remarquer dans son mémoire. »

L'Académie, après avoir pesé ces considérations et en avoir vérifié la justesse, a réservé le prix pour un nouveau concours, et développé ses vues dans le programme qu'elle a publié à ce sujet. (1)

---

(1) Nous nous abstenons des les rappeler, parce que le prix a été décerné en 1812. Il sera rendu compte de l'ouvrage couronné dans la Notice des travaux de cette année.

Rapport sur le concours pour le prix de physique ; par MM. *Dhombres* et *Gergonne*.

» Le mouvement rectiligne de la lumière dans le vide, ou dans un milieu homogène ; sa réflexion à la surface des corps polis qui lui sont imperméables ; enfin, sa réfraction dans son passage d'un milieu dans un autre d'une nature différente, sont des phénomènes physiques connus et mesurés depuis Euclide d'Alexandrie, qui, comme l'on sait, a écrit environ 300 ans avant l'ère vulgaire ; et ces lois ont été long-temps les seules auxquelles on ait cru la lumière assujettie. Ce ne fut seulement que vers le milieu du XVIIe siècle que Grimaldi, jésuite de Bologne, s'aperçut que les rayons de la lumière, en passant très-près de la surface d'un corps quelconque, se pliaient les uns en dehors de ce corps, comme s'ils le fuyaient, et les autres en dedans, comme si, au contraire, ils en étaient attirés. Il donna à cette double déviation de la lumière le nom de *Diffraction*, beaucoup plus expressif que celui d'*Inflexion* qui, postérieurement, lui a été presque exclusivement substitué.

» L'ouvrage dans lequel Grimaldi expose sa découverte fut publié à Bologne, en 1665, environ deux ans après la mort de l'auteur, par les soins de son confrère Riccioli dont

il avait été le collaborateur et l'ami. Cet ouvrage, devenu très-rare, est divisé en deux parties dont la première renferme soixante propositions, et la seconde six seulement. La lecture en est très-pénible, parce qu'il est écrit suivant la méthode scolastique, et que les termes et distinctions de l'école n'y sont point épargnés. Dans la première partie, l'auteur s'attache à prouver, par de nombreuses expériences, le phénomène de la diffraction, et il conclut de ces expériences et des lois connues de l'optique, que la lumière est véritablement une substance particulière ; et ce sont, sans doute, les faits nombreux sur lesquels il appuie cette opinion, qui ont été le germe des belles découvertes de Newton. Grimaldi donne, en outre, dans cette première partie, sur divers autres points d'optique et de physique, des vues très-saines que d'autres après lui ont trouvé commode de s'approprier; et, en particulier, il décrit très-bien les franges colorées qui bordent l'ombre des corps opaques, par l'effet de la diffraction. On ne peut voir, sans une véritable admiration, Grimaldi soulever un coin du voile qui dérobait encore la nature à nos regards, à l'époque où il écrivait. Mais, chose étrange! l'édifice qu'il avait

élevé, avec tant de soin et de sagacité, dans la première partie de son livre, il emploie la seconde à le ruiner entièrement, et à prouver, suivant la doctrine des péripatéticiens, que la lumière n'est qu'un pur accident. Il s'excuse même du peu d'étendue de cette seconde partie, sur ce que l'erreur ne peut s'établir qu'à force d'art et d'adresse, tandis qu'au contraire, il suffit à la vérité de se montrer, pour briller aussitôt dans tout son éclat.

» Newton, qui connut les expériences de Grimaldi, partagea quelque-temps son erreur, et n'osa d'abord affirmer que la lumière fût un corps. Mais, tandis que le prisme reste muet entre les mains de Grimaldi, il révèle à Newton les deux plus grands mystères de l'optique : la nature hétérogène de la lumière, et la différente réfrangibilité de ses rayons. Les expériences sur la diffraction furent aussi répétées par Newton, et avec des appareils nouveaux qui lui firent découvrir quelques faits curieux qui avaient échappé à Grimaldi. Il essaya même de donner l'explication de cette singulière modification de la lumière ; mais il faut convenir que les hypothèses qu'il imagina dans cette vue, incompatibles d'ail-

illeurs avec les principes de la mécanique, ne sont rien moins que suffisantes pour rendre raison de toutes les circonstances que présente le phénomène de la diffraction. Newton déclare, au surplus, qu'une fois détourné de ces recherches, il lui devint absolument impossible de les reprendre de nouveau. Il se livra dès-lors, en effet, à des travaux d'une nature bien différente, que, pour l'intérêt de sa gloire, il eût bien fait sans doute de ne pas entreprendre, et qui n'ont eu d'autre résultat que de nous consoler un peu de son immense supériorité.

» Depuis Newton, on s'est presque uniquement contenté de répéter les expériences sur la diffraction, et d'en hasarder quelques explications plus ou moins ingénieuses, mais trop imparfaites ou du moins trop vagues pour satisfaire les esprits rigoureux. Ainsi, Maraldi prétendit assimiler la lumière à nos fluides grossiers, en attribuant le phénomène de la diffraction à une sorte de remous; tandis que Mairan, Dutour, Brisson et Marat crurent y apercevoir l'action d'une atmosphère dont la surface des corps se trouverait recouverte. On a enfin cherché à faire de la diffraction le sujet de diverses récréations d'optique,

dont la plus remarquable est celle qui a été imaginée par le duc de Chaulnes, et répétée depuis par Herschel et d'autres ; mais les expériences de ce genre ne sauraient guère offrir de résultats utiles à l'avancement de la science.

» Tel était l'état de nos connaissances sur la diffraction de la lumière, lorsque l'Académie crut devoir, par un concours solennel, provoquer de nouvelles recherches sur ce phénomène, l'un des plus singuliers de l'optique, et en même temps l'un des plus difficiles à bien analiser. Le moment paraissait d'autant mieux choisi que les découvertes alors toutes récentes de Malus, découvertes qui semblent présager une révolution prochaine dans la science, devaient entraîner naturellement les physiciens vers l'étude des propriétés de la lumière. L'Académie était donc fondée à espérer un concours assez nombreux. Néanmoins, soit que quelques physiciens aient jugé, trop légèrement sans doute, qu'il n'y avait plus rien à ajouter à nos connaissances sur la diffraction, soit que d'autres aient regardé la question proposée comme trop délicate et comme exigeant, pour être traitée complètement, des expériences

trop nombreuses et trop difficiles à bien exécuter; soit, enfin, que le phénomène de la polarisation captive aujourd'hui l'attention d'une manière tout à fait exclusive, deux concurrens seulement sont entrés en lice. Toutefois l'Académie ne doit point s'en affliger, si elle a trouvé, dans le Mémoire de l'un d'eux, tout ce qu'elle aurait pu se promettre des recherches réunies d'un plus grand nombre de physiciens. »

Avant de rendre compte de ce Mémoire, nous parlerons de celui qui portait pour devise :

...... Lumen cœlo, lucique colores.

» L'auteur paraît y avoir eu beaucoup moins en vue de répondre précisément à la question proposée, que d'informer l'Académie qu'il a sur l'optique des idées tout-à-fait nouvelles. Et, comme il paraît s'occuper présentement d'un ouvrage où il doit développer ces idées, ouvrage auquel il semble, en quelque sorte, attacher sa réputation comme physicien, il n'a pas jugé convenable de les développer clairement dans son Mémoire. Or, comme néanmoins il lui arrive assez souvent de subordonner ses explications et son langage

à ces mêmes idées, il en résulte que le Mémoire a, d'un bout à l'autre, quelque chose d'un peu obscur, et une teinte de réticence qui en rend la lecture assez pénible, et le mérite moins apparent. Ses expériences ne sont d'ailleurs ni assez variées ni décrites avec assez de soin; et, lorsqu'on est parvenu à la fin de l'ouvrage, on ne voit pas trop clairement quelles sont les lois que l'auteur a eu en vue d'assigner au phénomène de la diffraction.

L'auteur de ce Mémoire a bien pris en considération la figure et la nature des corps en expérience; il a même eu égard à leur température; mais il paraît n'avoir tenu aucun compte de la nature du milieu. Il incline à penser que la figure des surfaces doit influer sur le phénomène de la diffraction, en rendant le contact de la lumière plus ou moins parfait; ce qui le conduit à présumer que l'effet doit croître aussi avec la densité des corps. Mais, bien que nous ne soyons pas trop éloignés de cette opinion, nous conviendrons qu'elle ne peut être solidement établie que par des expériences bien décisives, et c'est ce qu'on ne rencontre pas dans l'ouvrage que nous analisons.

» L'auteur trouve un moyen aussi simple qu'ingénieux de rendre plus manifeste l'inflexion intérieure de la lumière; il répète l'expérience du faisceau lumineux introduit entre deux lames métalliques, ainsi que celle du duc de Chaulnes, dont il croit devoir attribuer le résultat aux imperfections du poli de la surface du miroir. Il pense que la diffraction donne toujours lieu à une double image, et qu'elle peut être la cause de la double réfraction dont conséquemment il lui semble que tous les corps devraient jouir plus ou moins, ce qui, en effet, est à-peu-près vrai.

» En résumé, l'auteur de ce Mémoire montre des connaissances très-variées, un talent tout particulier d'observer, et beaucoup de dextérité dans les expériences; mais il paraît s'être trop peu pénétré de son sujet, et trop laissé maîtriser par ses idées particulières; il a, en un mot, traité la question d'une manière beaucoup trop superficielle.

» L'autre Mémoire, portant pour épigraphe:

> Non radii solis neque lucida tela diei
> Sufficiant, sed naturæ species, ratioque,

bien supérieur à l'autre, soit par le nombre des faits, soit par la manière dont ils y sont

décrits

décrits et discutés, présente d'abord un historique très-détaillé et très-intéressant de la découverte de la diffraction, et des recherches et hypothèses auxquelles cette propriété de la lumière a donné naissance; et c'est en grande partie de cette sorte d'introduction que nous avons extrait tout ce que nous avons dit au commencement de cet article. Vient ensuite une série d'expériences très-nombreuses, exactement décrites, et nouvelles, pour la plupart, ou du moins ayant tout le mérite de la nouveauté, à raison des soins, inusités jusqu'ici, que l'auteur a apportés soit à la construction des appareils, soit à la manière de les employer. Le but de ces expériences est la recherche précise des lois de la diffraction, que l'auteur réduit à cinq seulement. Il annonce qu'il avait projeté un grand nombre d'autres expériences que ses occupations, d'une part, et, de l'autre, l'époque trop rapprochée de la clôture du concours, ne lui ont pas permis d'exécuter. Il termine enfin par tenter une explication du phénomène dont il a assigné les lois. Il ne propose, au surplus, son hypothèse qu'avec cette réserve et cette défiance qui devraient toujours accompagner le véritable savoir, et comme

lui paraissant seulement plus satisfaisante que toutes celles qui ont été imaginées jusqu'ici.

» Nous regrettons vivement que les bornes que nous devons mettre à cette analise nous interdisent des développemens qui ne pourraient sans doute qu'intéresser le lecteur, mais pour l'intelligence desquels il serait presque nécessaire de transcrire le Mémoire en entier. Nous allons du moins tâcher de tracer rapidement, et le plus exactement qu'il nous sera possible, la marche suivie par l'auteur, en indiquant les résultats qu'il en a obtenus.

» Ses premières expériences ont pour but de bien constater l'existence du phénomène, et les diverses circonstances qui l'accompagnent. Elles consistent à présenter aux rayons solaires des corps opaques, à en recevoir l'ombre sur un carton blanc plus ou moins éloigné, et à comparer les dimensions de cette ombre à ce qu'elles devraient être, eu égard au diamètre apparent du soleil, si la diffraction n'avait pas lieu. L'auteur, pour rendre plus apparentes les différentes teintes de l'ombre, a recours à un moyen aussi simple qu'ingénieux; lequel repose sur ce principe qu'une fraction proprement dite devient plus petite lorsqu'on en diminue également les deux ter-

mes. L'application qu'il fait de cette considération est une nouvelle preuve, ajoutée à mille autres, de l'importance dont il peut être pour un physicien de s'être rendu familières les propriétés des grandeurs mathématiques. De ces expériences résulte la loi suivante qu'on ne saurait se refuser à admettre, puisque tous les faits connus jusqu'ici concourent à l'établir.

» Première loi. *Lorsque la lumière passe très-près d'un corps quelconque, une partie de ses rayons s'infléchit en dedans, de manière à éclairer le bord de l'ombre que ce corps projette; tandis qu'une autre partie s'infléchit en dehors de manière à rendre plus éclatante la lumière qui avoisine cette même ombre.*

» Les expériences qui viennent ensuite ont pour objet d'examiner l'influence que peuvent exercer sur le phénomène de la diffraction, soit la forme, la constitution chimique ou la température du corps exposé aux rayons du soleil, soit la nature et l'état thermométrique du milieu dans lequel il se trouve plongé. L'auteur, qui n'a même pas négligé d'examiner si la lumière a action sur elle-même, et à qui cette action a paru sensiblement nulle,

croit pouvoir déduire de cette série d'expériences la seconde loi que voici :

» Deuxième loi. *Le phénomène de la diffraction est tout à fait indépendant de la figure des corps en expérience, de leur température, densité et constitution chimiques; il l'est encore de la nature et de la température des milieux transparens dans lesquels ces corps peuvent se trouver plongés.*

» Cette seconde loi peut fort bien être réellement celle de la nature; mais, malgré le nombre et la précision des expériences desquelles l'auteur l'a déduite, il se pourrait que quelques esprits scrupuleux ne la regardassent que comme une sorte d'à-peu-près seulement fort approchant de la vérité. Le phénomène de la diffraction se trouve, en effet, renfermé dans des limites si étroites que, si quelques-unes des circonstances qui l'accompagnent sont susceptibles d'en faire varier l'étendue, ce ne peut être que de quantités presque inappréciables, et entre lesquelles, d'ailleurs, il peut fort bien s'établir quelquefois une sorte de compensation de la nature de celles que l'on a souvent lieu de remarquer entre les petites inégalités qui affectent le mouvement des corps célestes. Le septicisme s'accroîtra

encore, si l'on considère combien les expériences de ce genre sont difficiles et délicates.

» Les expériences sur lesquelles l'auteur s'est fondé pour établir ses deux premières lois ayant été faites aux rayons directs du soleil, ne pouvaient, soit par le trop de divergence de ces rayons, soit à raison d'une trop grande masse de lumière, rendre manifestes les diverses bandes lumineuses qui, par l'effet de la diffraction, bordent, tant intérieurement qu'extérieurement, l'ombre des corps opaques, non plus que les couleurs dont elles sont revêtues. Les expériences subséquentes ont principalement pour objet l'examen de ces bandes. L'auteur les a toutes faites à la chambre obscure; mais il indique un moyen d'y suppléer, au besoin, à l'aide du tube d'une grande lunette. Ces expériences le conduisent à relever quelques erreurs échappées à Grimaldi qui a généralisé et étendu, mal à propos, à des corps et à des ouvertures de dimensions quelconques, ce qui n'est vrai que pour des corps et des ouvertures de dimensions très-petites. Il explique aussi, par les mêmes considérations, les différences que l'on trouve entre les mesures du diamètre apparent du soleil, données par les astronomes

qui ont précédé l'époque de l'invention du micromètre.

» De toutes ces expériences dont il nous serait impossible de donner ici une idée même très-imparfaite, l'auteur déduit une troisième loi de la diffraction, qu'il énonce comme il suit :

» Troisième loi. *La diffraction, comme la réfraction, décompose la lumière, mais en sens inverse; de manière que les couleurs les moins réfrangibles sont en même-temps les plus diffractées*, et vice versâ.

» Jusques-là, l'auteur n'a fait encore que s'assurer de l'existence du phénomène et des diverses circonstances qu'on y remarque; mais on le voit ensuite se livrer à la recherche difficile de son étendue et de ses limites. Ici, les attentions et précautions les plus minutieuses deviennent indispensables; aussi l'auteur, qui l'a bien senti, ne les a-t-il pas épargnées. Ses expériences et ses calculs le conduisent à ce résultat, savoir : que le rayon infléchi en dehors fait avec le rayon direct, ou non rompu, un angle d'environ 1′, 9″; ce qui donne, pour le rapport de la vitesse de transmission à la vitesse de déviation, qui lui est perpendiculaire, celui d'environ 3000 à 1. Cette dernière doit donc être d'à-peu-

près 23 lieues $\frac{1}{4}$ par seconde, ce qui autorise l'auteur à conclure qu'il est peu problable que la diffraction ait pour cause les vibrations produites par la lumière dans les molécules des corps, comme plusieurs physiciens l'ont prétendu.

» On a lieu de regretter que des obstacles presque insurmontables n'aient pas permis à l'auteur de mesurer également la déviation qui a lieu intérieurement, et d'évaluer même séparément les déviations, tant intérieures qu'extérieures, pour chacun des rayons dont la lumière est composée. Ajoutons encore que, si la considération des immenses difficultés que présentaient des déterminations aussi délicates que celles que nous venons de mentionner est un juste sujet d'éloges pour l'habile physicien qui a osé en commencer la recherche, c'est aussi un motif pour ne les considérer que comme des résultats provisoires qui ne mériteront une pleine confiance que lorsque les expériences qui leur servent de fondement auront été répétées et variées un grand nombre de fois. C'est ainsi, sans doute, qu'en juge l'auteur lui-même; car, bien que la recherche de ces résultats soit une des parties les plus curieuses et les plus importantes de

son Mémoire, il n'a pas cru néanmoins devoir les classer parmi les lois de la diffraction.

» Les dernières expériences dont l'auteur s'occupe ne sont autre chose que celles de Newton, mais répétées avec des appareils nouveaux et une multitude de soins qui avaient été négligés par le philosophe anglais. Les unes ont pour objet de mesurer la largeur tant de l'ombre et de la pénombre d'un fil métallique, que des bandes lumineuses et colorées qui les bordent. Il semblerait suivre de ces expériences, que les résultats consignés dans le tableau de l'optique de Newton seraient tout-à-fait fautifs. L'auteur trouve même l'erreur si grossière, et en même-temps si évidente, qu'il est forcé de l'attribuer, d'une part à l'imprimeur, et de l'autre au peu d'intérêt que le philosophe mettait à son ouvrage lorsqu'il parut. Les autres expériences consistent à faire passer le faisceau entre deux lames métalliques formant entr'elles un angle très-aigu. L'auteur s'assure qu'alors les bandes colorées se dirigent exactement suivant deux hyperboles équilatérales, ce que Newton n'avait fait qu'entrevoir. Il en prend occasion d'établir un ingénieux parallèle entre la diffraction et l'action capillaire, et par-

vient, enfin, aux deux lois suivantes qui sont les dernières qu'il assigne au phénomène de la diffraction.

» QUATRIÈME LOI. *L'action de la diffraction, pour décomposer la lumière, n'est pas continue; elle finit et recommence à diverses distances du corps qui la produit, d'une manière analogue à ce que Newton appelle* accès de facile réflexion et de facile transmission.

» CINQUIÈME LOI. *La force qui produit la diffraction est une force sensiblement constante; mais elle cesse d'agir à une très-petite distance du contact.* (1).

» Comme astronome observateur, l'auteur a souvent eu occasion de remarquer divers effets de la diffraction, parmi lesquels il s'en trouve de fort singuliers. La nécessité d'a-

(1) Nous devons dire ici que les expériences sur lesquelles l'auteur s'appuie, ont été répétées, avec le plus grand soin, par M. *Dhombres*, l'un des commissaires de l'Académie, dont le talent et la dextérité sont assez connus, et qu'elles lui ont toutes paru fort exactes. Un extrait de ce Mémoire ayant déjà paru dans un recueil périodique consacré aux sciences physiques, on nous pardonnera d'avoir glissé légèrement sur les détails de ces expériences qui, quelque intéressans qu'ils soient d'ailleurs, n'auraient plus, pour beaucoup de lecteurs, le mérite de la nouveauté.

bréger ne nous permettant pas de les mentionner ici, nous terminerons par l'exposé succinct des idées que l'auteur s'est formées sur la cause du phénomène dont il a assigné les principales lois.

» Il témoigne d'abord son regret et sa surprise de ce que les systèmes, pendant longtemps beaucoup trop en vogue, soient tout-à-coup tombés dans le plus grand discrédit. Les faits, dit-il, sont les matériaux de la science, mais ne sont pas la science elle-même; c'est à elle qu'il appartient de lier ces faits entr'eux, d'en assigner les lois, et de remonter de ces lois à leurs causes, ou du moins de substituer à ces causes, lorsqu'elles nous sont encore cachées, des hypothèses propres à les représenter, à servir de soutien à nos méditations, et à nous diriger dans des recherches ultérieures. Sans doute les systèmes peuvent souvent nous égarer; mais c'est moins à ces systèmes qu'à notre opiniâtreté à les défendre encore, lorsque les faits leur sont évidemment contraires, qu'il faut s'en prendre; et d'ailleurs, pense-t-on que ce sera en restant dans l'inaction qu'on pourra parvenir à un but inconnu, qu'on a intérêt d'atteindre ? Malgré le grand nombre des ob-

servations d'Hypparque et de Ticho, connaîtrions-nous aujourd'hui le véritable mécanisme de l'Univers, si Képler et Newton n'avaient fait qu'ajouter à ces observations, des observations nouvelles ?

» Nous adoptons pleinement, à cet égard, l'opinion de l'auteur, et nous demandons quelles seraient, par exemple, aujourd'hui nos connaissances sur l'électricité, sans les hypothèses de Dufay et de Symmer, comparées ingénieusement, par un de nos savans les plus recommandables, aux épicycles de Ptolemée, et même sans les hypothèses moins parfaites de Franklin et d'OEpinus ?

» L'auteur, avant de développer les idées qui lui sont propres, fait une revue exacte de toutes les hypothèses imaginées avant lui, pour expliquer la diffraction ; et, en les discutant, il est conduit à les regarder comme insuffisantes. Il prouve ensuite victorieusement, par les observations astronomiques, que la vitesse de transmission de la lumière est commune aux couleurs diverses dont elle est composée. Ceci le conduit à attribuer d'autant plus de masse aux molécules de la lumière, que les rayons dont elles font partie sont moins réfrangibles. Il suppose que ces

molécules que l'on peut considérer comme sphériques, ou à peu près, ont deux pôles opposés dont l'un attire les corps et en est attiré, tandis que l'autre les repousse, et en est repoussé. Il suppose, enfin, que ces molécules ont, indépendamment de leur mouvement de translation, un mouvement de rotation autour de leur centre d'inertie, et que ce dernier mouvement est rigoureusement uniforme comme le premier.

» A l'aide de ce petit nombre de suppositions, l'auteur parvient à expliquer, d'une manière assez heureuse, toutes les circonstances du phénomène de la diffraction. Les mêmes hypothèses le conduisent aussi à rendre raison du phénomène des anneaux colorés, analisé avec tant de détail par Newton qui, pourtant, n'en a donné qu'une explication peu digne d'un si grand homme. Puissent les hypothèses de l'auteur expliquer également bien les faits nouveaux et nombreux dont Malus, Biot et Arago viennent récemment d'enrichir la science, et dont ils ont déjà assigné les lois! Il est certain, en effet, que dans l'espèce d'encombrement où ces faits nous jettent présentement, nous courrons bientôt le risque de nous égarer dans nos études et dans nos re-

cherches, si quelque fil ne vient à notre secours pour nous diriger surement dans le labyrinthe des unes et des autres.

» Le mérite éminent du Mémoire qui vient d'être analisé, et le regret que témoigne son auteur de n'avoir pas eu assez de loisir pour compléter son travail, en montrant tout ce qu'on avait droit d'attendre encore de son zèle pour la science, ont fait mettre en délibération par l'Académie s'il ne conviendrait pas qu'elle remît de nouveau la question au concours, pour l'année suivante, en indiquant, dans son programme, les motifs qui lui auraient fait ajourner son jugement. Mais, en y réfléchissant mieux, elle a pensé que le Mémoire, tel qu'il se trouvait alors, étant digne du prix, il serait tout-à-fait injuste de punir, en quelque sorte, son auteur de quelques omissions légères qui, peut-être, auraient échappé aux regards de ses juges, s'il n'avait pas lui-même pris le soin de les leur faire remarquer. Elle a pensé, en outre, que personne, mieux que l'auteur de ce Mémoire, n'était en état de conduire à sa fin la tâche qu'il avait si heureusement commencée; que personne, plus que lui, n'était intéressé à ce qu'elle ne demeurât pas imparfaite; et qu'ainsi, il suffirait qu'il sût

qu'on désirait plus encore de son zèle et de ses talens, pour le déterminer à remplir, à cet égard, le vœu de l'Académie. (1)

Par ces motifs, l'Académie a décerné une mention honorable au Mémoire dont nous avons parlé le premier, et le prix au second.

» L'ouverture du bulletin cacheté, joint au Mémoire couronné, a indiqué pour son auteur, M. HONORÉ FLAUGERGUES, *correspondant de la première classe de l'Institut, et astronome à Viviers* (Ardèche). »

Rapport sur les éloges de M. Servan; par MM. *Vincens St-Laurent*, et *Alex. Vincens.*

» M. Servan a brillé durant la dernière moitié du XVIII.e siècle, époque à jamais mémorable où tous les esprits supérieurs et tous les grands talens, livrant la guerre aux préjugés et aux abus, se firent les apôtres de la vérité, la proclamèrent sous toutes les formes, la firent retentir dans les académies, dans les tribunaux, aux pieds du trône et jusques dans la chaire; la mirent sous la protection de l'opinion publique, et ne lui laissèrent pour ennemis que les hommes intéressés à la mécon-

(1) Ce vœu a été en effet rempli; et l'Académie a autorisé ses commissaires à comprendre, dans ce qu'on vient de lire, les nouveaux résultats obtenus par l'auteur.

naître, et que ceux que la superstition et l'ignorance rendaient inaccessibles à sa lumière.

» Que dis-je ? Quand la raison humaine sembla triompher enfin des obstacles que lui avaient suscités ses implacables ou aveugles adversaires, elle en eut de plus redoutables encore ; elle fut plus calomniée par l'exécrable usage que des insensés et des scélérats prétendirent en faire, ou plutôt par l'audace impie avec laquelle ils osèrent profaner son nom et voulurent la rendre complice de leur tyrannie et de leur fureur.

» Cherchons les amis qu'elle avoue parmi ces sages vertueux qui embrassèrent également sa défense contre ses antagonistes et contre ses faux partisans ; qui, fidèles à ses maximes, ne les abandonnèrent pas plus à la voix de l'anarchie qu'à celle du despotisme ; qui, jamais n'en voulurent faire qu'un instrument d'ordre, de paix et de bonheur, et ne cessèrent pas de les croire justes et propres à la félicité publique, quand, dédaignées par les rois, elles furent sans fondement et sans bonne-foi, accusées de la subversion des empires et de tous les malheurs de l'humanité, et qui avaient puisé à cette source pure la noblesse de caractère, l'élévation de sentimens, les ver-

tus publiques et privées dont leur mémoire ne reçoit pas moins d'honneur que de leurs travaux et de leur génie.

» Magistrat, publiciste, philosophe, écrivain, quel rang tint M. Servan à tous ces titres, parmi ces hommes célèbres dont il fut le disciple ou l'émule ? Quelle part eut-il à l'influence qu'ils exercèrent sur l'esprit humain ? Quels services ses écrits ont-ils rendu à la législation, à l'administration de la justice, à la morale publique ? Quel accord y eut-il entre ses principes et sa conduite ? Telles sont les questions que l'Académie a désiré de voir résoudre dans l'éloge de M. Servan. Elle a voulu, non qu'on lui présentât une analise plus ou moins complette, plus ou moins brillante de ses ouvrages ; mais qu'on y recherchât les grands principes qu'il a établis ou fécondés, les vues neuves et profondes qui lui appartiennent ; les idées grandes et salutaires que, le premier, il a exprimées ; et qu'on le montrât, dans l'exercice de ses fonctions, dans le silence du cabinet, dans l'arène de la révolution, réclamant les droits de l'humanité outragée jusques dans le sanctuaire de la justice, en vertu d'une loi barbare ; opposant les droits de la conscience à la tyrannique

prétention

prétention de la ployer à la volonté d'un maître, à un code intolérant, fondé sur une fiction inique ; plaidant avec énergie la cause des mœurs, sans se laisser intimider par les insolentes clameurs de la corruption ; répandant toute son âme dans ce beau monument de son éloquence, de sa vertu, où il a tracé les devoirs des magistrats ; méditant incessamment la ruine d'une erreur, la destruction d'un préjugé, les moyens d'étendre l'empire de la raison ; cherchant ses délassemens dans la composition d'écrits utiles ; préparant des matériaux pour l'édifice social, quand on voulut le reconstruire ; enfin, s'efforçant de prévenir les écarts des premiers représentans de la nation, et luttant avec persévérance et avec courage contre la désorganisation, quand elle lui parut imminente.

» L'Académie s'attendait aussi qu'on apprécierait devant elle le mérite, et qu'on développerait le secret de ce style plein de feu, de verve, d'élévation, de vives images, d'expressions trouvées, de traits heureux, qui donne aux productions de M. Servan une physionomie particulière, et qui lui assigne une place distinguée parmi les bons écrivains modernes.

» L'examen du caractère de son éloquence

était inséparable des considérations sur la trempe de son esprit, heureux mélange de force et de grâce, de finesse et de profondeur, de réflexion et de saillie; d'agrément et de gravité, et en qui les fruits de l'instruction et de l'étude s'étaient parfaitement combinés avec les dons de la nature la plus libérale.

» A ces qualités, si propres à rendre aimable et attrayante la société de M. Servan, il en joignit de plus précieuses encore : une âme sensible et bienfaisante, une constante aménité, la plus touchante simplicité de mœurs et cette urbanité si rare qui est moins puisée dans le sentiment des convenances sociales que dans la bienveillance du cœur.

» Si cet aperçu, ajoutait l'organe d'une des commissions, parfaitement d'accord, à cet égard, avec le rapporteur de l'autre, si cet aperçu renferme, en effet, l'idée qu'on doit se faire de l'éloge de M. Servan, il est du devoir de la commission qui en a fait la règle de son jugement, d'avouer à l'Académie que son attente n'a pas été entièrement remplie.

L'Académie a pensé, comme ses commissions, que, de cinq ouvrages présentés au concours, trois seulement étaient dignes de quelque attention.

L'un, ayant pour devise ce passage de Ciceron, dans l'oraison *pro Ligario* : *homines ad Deos*, etc., a, en général, assez bien placé son héros dans son véritable point de vue, fait voir son action, décomposé ses écrits, relevé leur mérite, apprécié leur influence et la reconnaissance qui leur est due ; mais rien n'est grouppé ; l'ordre chronologique, suivi dans l'examen des ouvrages, a séparé l'exposition des principes qui devaient être rapprochés, jeté un air de désordre et un défaut de liaison entre les diverses parties du discours, et nui à leur effet, par cette dissémination de ses idées, et pour avoir laissé échapper sans cesse le fil de l'analogie. On peut lui reprocher encore quelques hors-d'œuvres, et particulièrement le tableau, peut-être inutile et du moins beaucoup trop étendu, de l'histoire du protestantisme en France, et de la législation dont il a été l'objet. Enfin, le style, quoique généralement vif et rapide, et quelquefois brillant et nerveux, manque trop souvent de correction, de convenance et de mesure.

» Un autre, distingué par cette épigraphe, empruntée d'Horace : *Quid verum atque decens curo*, *etc.*, reparaissait au moins pour la seconde fois ; mais cet ouvrage est resté, comme

la première, une notice curieuse, intéressante, riche de faits et de fragmens de productions inédites remarquables, écrite avec abandon, avec sensibilité, mais sans art, par une plume peu exercée, et à qui sur-tout les formes oratoires sont totalement étrangères.

» Il n'en est pas ainsi du troisième éloge dont l'épigraphe, *sine philosophiâ non posse effici quem quærimus eloquentem*, indique assez l'esprit.

» Il est, à la vérité, calqué pour la marche et pour les détails sur le précédent; mais on peut le regarder comme une traduction de ce dernier, en langage élégant et pur, en style brillant et concis. Si l'on peut faire un reproche au style, c'est, peut-être, d'affecter trop de concision et un peu de recherche; mais ces défauts, à peine sensibles, sont amplement rachetés par l'effet d'un grand nombre de pensées fines ou profondes, délicates ou fortes, resserrées dans une expression toujours noble, correcte, ingénieuse et juste. C'est principalement, dans le tableau de la vie privée de M. Servan, que ce mérite se fait sentir: le dessin en est pur, le coloris harmonieux et suave, et la progression de l'intérêt y est habilement ménagée.

» Mais la première partie, celle dans laquelle l'auteur avait à caractériser l'éloquence et la philosophie, les principes et les talens, les travaux et les services de M. Servan, quoique non moins digne de louanges que l'autre pour le style, laisse trop à désirer sous d'autres rapports plus essentiels. Nous avons à reproduire ici les mêmes observations et les mêmes reproches que nous avons déjà adressés à l'auteur d'un autre discours, pour s'être astreint, dans l'examen des ouvrages de M. Servan, à l'ordre de leur publication. L'éloge dont nous nous occupons en ce moment n'a pas mieux réuni les matières que la conformité de leur nature et de leur objet appelait à être traitées en même temps : il résulte de leur séparation, un retour fatigant sur les mêmes idées, quand l'esprit a déjà détourné son attention sur d'autres; un défaut d'ensemble dans le développement des principes qu'on cherche à connaître, qui empêche d'en saisir l'accord et la liaison; une absence totale de transitions, qui semble faire un ouvrage de marqueterie de ce qui devrait former un tout régulier, homogène et inséparable dans ses diverses parties. Les différens écrits de M. Servan ne sont que des applications variées de la

doctrine générale qu'il s'était faite, du système de philosophie qu'il avait embrassé. Il fallait décomposer ses écrits pour en extraire les principes épars de cette doctrine et de ce système, pour en découvrir le lien et la filiation, et pour nous donner une idée exacte, méthodique et complette de la philosophie de M. Servan.

» Non-seulement elle n'a pas été envisagée sous ce point de vue général; mais même, dans l'examen décousu qui en a été fait, et dans l'analise des ouvrages qui la renferment, l'orateur n'a tenu la balance que d'une main mal affermie; il n'a point assez pénétré dans sa profondeur, ni connu toute l'étendue de ses bienfaits.»

Ces imperfections ont paru trop considérables à l'Académie, pour ne pas l'empêcher d'adjuger le prix à cette production, quelque digne d'éloge qu'elle fût d'ailleurs à beaucoup de titres; mais si la couronne a été déniée à l'auteur, il avait approché de trop près le but sur lequel elle repose, pour que ses efforts pour l'atteindre ne méritassent pas la mention la plus honorable, et elle lui a été, en effet, unanimement décernée.

L'épreuve d'un concours renouvelé deux fois n'ayant pas amené les résultats qu'en at-

tendait l'Académie, elle s'est décidée, quoique à regret, à retirer un sujet qui, probablement n'exciterait encore que des efforts stériles.

Elle y a substitué un poëme sur l'*invention de l'Imprimerie.*

Nécrologie.

Lorsque l'Académie, dérogeant à son usage de faire prononcer, en son nom, dans ses séances publiques, l'éloge des Membres qu'elle a perdus, proposa au concours celui de M. Servan, ce fut pour rendre cet hommage plus solennel et plus digne, à la fois, d'elle-même et de l'homme célèbre à qui il devait être consacré. Forcée de renoncer à l'espérance de voir payer ce tribut, comme il lui paraissait mériter de l'être, l'Académie a résolu de le faire acquitter par l'un des organes ordinaires de ses sentimens. En se chargeant de remplir ce devoir, M. *Trélis* n'a pas eu la prétention de suppléer à ce qui manque aux discours qui n'ont pas répondu aux vues de l'Académie ; il n'a fait qu'obéir de son mieux, à une loi qui lui était doublement imposée, et par ses fonctions, et par le vœu exprès de l'Académie.

ÉLOGE

DE

JOSEPH-MICHEL-ANTOINE SERVAN,

Avocat-général au Parlement de Grenoble, Membre du Corps Législatif, des Académies de Lyon, de Marseille, du Gard, etc.; né à Roman, le 3 *novembre* 1737; *mort au Château de Roussan près de St-Remi, département des Bouches-du-Rhône, le* 4 *novembre* 1807;

Par M.r Trélis, Secrétaire-perpétuel;

Lu à la séance publique du 21 *décembre* 1811.

L'HISTOIRE de l'esprit humain, comme celle des états politiques, offre des époques de révolutions qui, tantôt introduisent ou affermissent des erreurs et des préjugés funestes, tantôt établissent l'empire de bienfaisantes vérités: il est des momens dans les temps, où des causes long-temps cachées, où des germes, couvés en silence, se montrent, éclatent tout à la fois, attirent tous les regards, s'emparent

de toutes les pensées, et, produisant de nouveaux systèmes d'opinion, en établissent promptement l'empire. Il semble que notre intelligence ne procède que par intervalles et par des mouvemens, en quelque sorte, périodiques et interrompus. On dirait que, lassée d'agir, elle se repose pour se mettre en état d'agir encore : mais les efforts qu'elle tente sont des combats : il faut qu'elle renverse les obstacles qui s'opposent à sa marche, nouvelle et hardie ; il faut qu'elle détruise avant d'établir ; et les édifices qu'elle élève couvrent presque toujours de déplorables ruines.

» Telle, nous avons vu la période qui embrasse la plus grande partie du XVIII.e siècle. Ces fermens, jetés dans les esprits dès le XV.e, et long-temps arrêtés dans leurs effets par des causes trop longues à déduire, s'y développèrent tout-à-coup et y excitèrent un mouvement prodigieux. Alors toutes les opinions, tous les principes, furent soumis à un nouvel examen ; alors tous les abus furent signalés, toutes les erreurs démasquées ; alors furent découvertes et proclamées les plus importantes vérités. Heureux cet âge, si les mœurs en eussent égalé les lumières ; si sa raison eût mieux écouté la prudence, et si le

génie, dans sa course, s'y fût montré plus docile au frein de la modération et de la justice !

» C'est du milieu des batailles que sortent les savans capitaines, et du sein des troubles civils que naissent les profonds politiques. De même, les vives discussions sur tous les objets d'où dépendent le bonheur des hommes et le perfectionnement de la société, produisent les grands philosophes. Ainsi brillèrent, en Europe, à l'époque que nous venons de marquer, tant d'hommes célèbres qui, excités par leur siècle, l'éclairèrent à son tour : ainsi la France fut illustrée par les Voltaire, les Montesquieu, les Rousseau, les Buffon. C'est alors, aussi, que parut le magistrat dont nous esquissons ici l'éloge ; et s'il n'atteignit pas à la hauteur où sont placés les grands hommes que nous venons de citer, il doit, au moins, être considéré comme l'un des premiers élèves de ces maîtres. Il se nourrit de leurs leçons ; il marcha sur leurs pas ; il concourut à leur ouvrage, et son nom fut plus d'une fois associé à ces grands noms. Sans doute, au-dessous de leurs places, il est encore des places bien distinguées, et une belle gloire au-dessous de leur gloire. Il suffira à celle de Servan, que la juste

postérité lui conserve le rang que lui avait assigné la voix unanime de ses contemporains.

» Pour le bien juger; pour apprécier avec justice et ses succès et ses travaux, ce serait dans ses rapports avec l'esprit de son temps qu'il faudrait le considérer. Il faudrait dire en quoi il lui donna l'impulsion, et en quoi il la reçut; et, l'envisageant comme magistrat, comme orateur et comme philosophe, lui assigner la part qu'il eut à l'éclat, aux progrès et même aux erreurs d'un siècle à jamais mémorable. Mais quelle tâche difficile, et quelle carrière à fournir! Si je m'y présente en tremblant, lorsque plusieurs écrivains d'un mérite distingué viennent d'y échouer, le devoir qui m'est imposé sera mon excuse. Sans prétendre la parcourir toute entière, je me contenterai d'y tracer un sentier qu'agrandiront, un jour peut-être, des pas plus certains et plus affermis, lorsqu'ils cesseront d'être enchaînés par des considérations vaines, d'injustes préjugés ou une inexplicable indifférence.

Joseph-Michel-Antoine Servan, avocat-général au parlement de Grenoble, membre du Corps législatif des Académies de Lyon, de Marseille, de Nismes, etc., naquit à Ro-

man, en Dauphiné, le 3 novembre 1737. Ses études, commencées à Lyon, se terminèrent à Paris. Il fut, dès-lors, initié au culte du génie, admis, presqu'au sortir de l'enfance, dans la société des premiers hommes de son temps; et quels hommes! Rousseau, d'Alembert, Diderot, Helvetius, Duclos. Il s'enflamma de leurs succès; il s'enthousiasma de leur gloire; il se promit de marcher sur leur pas.

» Servan avait été destiné, par son père, à la magistrature; de bonne heure, il fut pourvu d'une charge d'avocat-général au parlement du Dauphiné.

» Au temps dont nous parlons, la magistrature en France, bien différente de notre magistrature actuelle, faisait un mérite de résister aux progrès du siècle. Ses gothiques préjugés lui semblaient une partie de sa dignité; elle conservait tout entier cet esprit qui avait proscrit les découvertes d'Harvey et de Descartes; le nom seul de philosophe l'effarouchait et l'indignait. Avec quel étonnement le parlement de Grenoble ne dut-il pas entendre un jeune orateur, à peine introduit dans son sein, choisir, pour sujet de l'un de ses premiers discours, l'utilité de cette même philosophie pour

le magistrat! et si, comme le prouve l'auteur, elle n'est autre chose que l'amour de l'humanité, mise en action; si son but unique est la recherche de la vérité et son application au bonheur des hommes, à qui son étude et sa pratique peuvent-elles être plus nécessaires qu'aux dépositaires et aux organes des lois; qu'à ceux qui sont chargés de la plus grande partie du dépôt de la félicité publique? Le discours de Servan n'est pas imprimé; mais il s'y montrait déjà tout entier: déjà il y développait cette éloquence forte et touchante qu'il puisait dans la plus vive sensibilité; déjà il y manifestait tout son talent, toute son âme.

» C'est à cette époque qu'il faut rapporter l'introduction des principes d'une sage philosophie dans nos grands corps de judicature; ce fut du parquet de nos parlemens; ce fut par la bouche des jeunes magistrats qu'ils s'y firent d'abord entendre: s'ils n'y ont pas fait tout le bien qu'on en pouvait attendre, ils ont, du moins, empêché bien des maux. C'est principalement en cela que Servan a influé sur l'esprit de son temps. C'est à lui, en grande partie, que fut due une heureuse révolution qui a produit les Dupaty et tant d'autres; ce fut lui qui, par sa raison élevée,

sa brillante imagination et sa touchante éloquence, établit pour ainsi dire de vive force la philosophie dans le sanctuaire des lois. Les principes que professait Servan reçurent de lui deux importantes applications dans le cours de son ministère public :

» Il défendit la cause de la tolérance.

» Il contribua à la réforme de nos lois criminelles.

» Une femme protestante était abandonnée de son mari qui, pour satisfaire d'injustes dégoûts ou des passions honteuses, ne craignait pas de disputer son état à sa légitime épouse, de la livrer au désespoir, et lui-même à l'infamie. Il s'autorisait du code de fer de Louis XIV, qui interdisait tout contrat aux réformés et les frappait de mort civile : l'époux cruel refusait même à son infortunée victime un secours pécuniaire que réclamait pour elle le besoin de subsister. Chose inconcevable ! les ministres des lois, les dispensateurs de la justice hésitaient à l'accorder. Servan prit la cause de l'innocence et du malheur, et s'élevant de ce cas particulier à des considérations générales, il plaida pour deux cent mille familles opprimées, et eut la gloire de préparer la loi bienfaisante que durent les

protestans à l'humanité du bon et infortuné Louis XVI. Aujourd'hui que l'indépendance religieuse, cette grande conquête du dernier siècle semble assise sur des bases inébranlables, on se fait difficilement l'idée de l'énergie qu'il fallait pour en proclamer l'immuable justice dans les chambres d'un parlement ; on à peine à se représenter les obstacles qu'éprouva Servan, les clameurs qu'il excita, les haines qu'il eut à braver. Mais il en fut dédommagé par la vive reconnaissance des opprimés dont il soutint les droits, et par celle des amis de la liberté, de la justice et de l'humanité qui la partagèrent. Leur chef qui exerçait alors sur l'opinion, la dictature du génie, ce vieillard, moins célèbre, moins admirable par ses étonnans travaux littéraires, que par le constant appui qu'il prêta à la faiblesse et à l'infortune, l'apôtre de la tolérance, Voltaire se chargea d'être l'organe de la gratitude et de l'approbation publique. Il adressa à Servan des paroles éternelles ; elles retentiront dans la postérité, pour la justification de notre âge, et pour la gloire de tous deux. Une amitié durable fut la suite d'une liaison qu'avait fait naître l'estime et l'admiration.

» Mais un sujet plus grand, plus important

encore, s'il se peut, attira l'attention, exerça la sensibilité et enflamma le talent de Servan. Dans un discours sur l'administration de la justice criminelle, il traça, en traits de feu, les devoirs des magistrats, et dénonça les abus sanguinaires qui, dans cette partie, deshonoraient le code de nos lois. Montesquieu, Beccaria et d'autres grands publicistes avaient déjà posé et développé les principes d'une bonne législation criminelle : mais en les appliquant aux lois françaises, en les consacrant dans le sanctuaire même de la justice, Servan leur prêta une nouvelle force et un nouvel éclat. Le secret de la procédure, l'isolement de l'accusé, le cruel régime des prisons, et sur-tout l'infâme torture furent les objets sur lesquels portèrent principalement ses éloquentes réclamations. Son discours obtint dans toute l'Europe l'approbation la plus générale ; mais les suffrages de tout ce qu'elle avait d'illustre n'étaient rien pour l'auteur auprès d'un autre succès qui l'attendait. A sa voix la torture fut abolie, et il put se flatter d'avoir puissamment concouru à cette bienfaisante proscription. Quel prix pour un cœur tel que le sien ! Peu de philosophes ont le bonheur de voir leurs doctrines adoptées par l'autorité,

et

et leurs principes recevoir le sceau de l'expérience publique : Servan a assez vécu pour voir les siens servir de base à notre code actuel des délits et des peines.

» Un magistrat éclairé qui s'occupe de la théorie des lois, sent toujours davantage leur étroite union avec les mœurs qu'elles peuvent, il est vrai, modifier à la longue, mais d'où dépend leur première et principale force : c'est donc à influer sur les mœurs que doit sur-tout s'attacher le législateur, et pour cela, le moyen le plus efficace qu'il puisse employer, est sans doute l'éducation. C'est par ces réflexions, que Servan avait été conduit à méditer sur cette partie de nos institutions sociales, peut-être la plus importante de toutes. Il avait long-temps travaillé à un traité sur cette matière; il voulait le faire précéder d'un discours prononcé par lui à la rentrée du parlement de Grenoble, et dont l'objet était de considérer, d'une manière générale, la réciproque et triple action que les mœurs, l'éducation et les lois exercent les unes sur les autres. On se rappellera long-temps l'impression produite par l'orateur. Il était presque mourant; mais son corps affaibli était animé par une âme pleine de vie, de courage et

d'activité, qui fit partager à ses auditeurs les sentimens brûlans dont il était lui-même pénétré. Le discours fut bientôt rendu public, et la lecture n'ôta rien, comme cela n'arrive que trop souvent, à la gloire de l'orateur.

» Alors s'agitait en France une mémorable querelle entre la cour et les parlemens : ceux-ci, en se refusant à enregistrer des édits bursaux, résistaient à l'autorité royale, et l'autorité royale crut pouvoir les anéantir. La destruction de l'ancienne magistrature fut prononcée. La nation n'était pas restée neutre dans ces grands démêlés : elle regardait les parlemens comme les derniers gardiens de ses faibles libertés ; elle se prononça entièrement pour eux, et, lorsqu'on voulut les remplacer par de nouveaux corps de judicature, la défaveur publique s'attacha à tous ceux qui les composèrent. Nous ne devons pas dissimuler que Servan consentit à en faire partie. Il est difficile de dire quels motifs l'y déterminèrent. Ses opinions libérales avaient éloigné de lui plusieurs de ses collègues dont l'injustice l'avait aigri ; peut-être connaissait-il et jugeait-il mieux que d'autres les vues ambitieuses des parlemens ; peut-être les considérait-il comme les usurpateurs de ces droits du peuple, dont ils

feignaient d'être les défenseurs. Mais, quels qu'aient été ses motifs, on ne peut assurément les imputer ni à l'ambition, ni à la bassesse. Nul plus que lui ne fut exempt de ces vices. Il avait refusé à trente ans une charge éminente qu'un ministre, alors tout puissant, (le duc de Choiseul), lui offrait gratuitement; et personne, je pense, ne le soupçonnera de s'être fait volontairement un suppôt du despotisme.

» Nous touchons au moment où Servan va quitter un théâtre sur lequel il avait paru avec un si grand éclat. Qui croirait qu'il en fut éloigné par les dégoûts que lui fit éprouver ce même public dont il avait été l'idole? Qui croirait qu'une femme impure osa lui disputer l'opinion publique, et l'emporta sur le magistrat irréprochable? Une courtisane avait abusé de son empire sur un homme considérable du Dauphiné, pour lui faire signer la promesse écrite d'une forte somme; elle osa réclamer devant les tribunaux le prix de sa honte, et elle l'obtint. Vainement l'ami des mœurs voulut opposer à ce scandale son éloquence et ses vertus : les nombreux partisans du vice l'accablèrent d'outrages dans l'exercice même de son ministère; il sut les braver; mais il se

promit de ne plus s'y exposer, et sa résolution fut inébranlable. Il abandonna ses fonctions, et se voua à la vie privée.

» Après avoir indiqué ce que Servan, dans sa carrière publique, a fait pour l'avancement de la raison, des mœurs et des lois, arrêtons-nous un moment à considérer quels services, comme orateur, il a rendus à l'éloquence judiciaire.

» C'est une chose digne d'être remarquée, que, tandis qu'en France tous les arts de l'esprit, tous les genres d'écrire arrivaient à un éminent dégré de perfection, l'éloquence du barreau soit si long-temps demeurée dans un état d'enfance. Le beau siècle de Louis XIV ne nous a laissé, à cet égard, aucun modèle qu'on puisse citer. Qu'est-ce, en effet, que Lemaître et Patru, comparés à Bossuet ou à Corneille? La seule défense de Fouquet, par Pélisson, a mérité d'être conservée entre les plaidoyers de ce temps; mais, outre qu'elle a peut-être été trop vantée, elle ne fut point l'ouvrage d'un jurisconsulte, et le généreux écrivain qu'elle a justement illustré, du moins par les sentimens qui l'ont dictée, était entièrement étranger au barreau. La médiocrité de ses orateurs pendant le XVII.e siècle est

d'autant plus surprenante que, dès le milieu de cet âge illustre, Pascal avait déjà, dans quelques-unes de ses *Provinciales*, donné le plus parfait modèle de la discussion. D'Aguesseau, le premier, fit entendre au palais, dans ses harangues et ses mercuriales, une raison éclairée, parlant un langage digne d'elle; mais ce grand magistrat ne s'éleva jamais au ton de la haute éloquence, et sur-tout de l'éloquence pathétique. Plusieurs avocats célèbres illustrèrent, après lui, les barreaux de nos parlemens; mais quelque juste estime qu'on doive aux plaidoyers des Normand, des Cochin, etc., on ne saurait dire qu'aucun d'eux puisse être regardé comme modèle d'éloquence, et nous rappeler ces admirables discours dont retentirent si souvent les tribunaux de Rome et d'Athènes. Cette infériorité nous paraît dépendre de deux causes principales: la première est dans l'utile attachement de la magistrature à ses anciennes formes, à ses usages consacrés; l'autre cause est plus inhérente encore à la profession d'avocat, telle qu'elle est parmi nous. Entraînés dans la discussion d'une foule d'objets dont aucun n'est de leur choix; sans cesse appelés à défendre des opinions qui ne sont pas les leurs; com-

ment la plupart pourraient-ils atteindre à la véritable éloquence ? Ils sont trop obligés, trop contraints à exercer malgré eux leurs nobles fonctions comme un métier.

» Tel était l'état de l'éloquence judiciaire, lorsque Servan prononça et publia *son discours pour une femme protestante*, et ce discours fit une révolution : écoutons le jugement qu'en porte le sévère critique que l'on s'accoutume déjà à nommer le Quintillien français. Laharpe, après avoir parlé de quelques plaidoyers remarquables, ajoute : « Mais pour l'hon-
» neur de la province, si souvent dénigrée
» par la capitale, un avocat-général de Greno-
» ble s'élevait bien au-dessus de ces estimables
» écrits par un vrai chef-d'œuvre d'éloquence
» judiciaire. Ce morceau, digne des maîtres
» de l'art ne sera jamais lu sans admiration, ni
» même sans larmes ». Alors, pour la première fois, peut-être en France, le temple de la justice entendit la vérité armée de toute sa force, et parée de tout son charme; alors, les organes des lois éprouvèrent des émotions nouvelles; alors, les rayons de l'imagination et le feu du sentiment éclairèrent, animèrent des discussions jusques-là si glacées. Dès-lors, Servan fut considéré comme le chef de cette

école qu'illustrèrent les Bergasse, les Dupaty, et sur-tout cet orateur également pieux et courageux, ce Tollendal, qui défendit et ressuscita la mémoire de son père, juridiquement assassiné, et dont la voix osa depuis plaider la cause d'une foule de Français, victimes d'une odieuse proscription.

» A quoi Servan dut-il ce rare avantage? Nous l'avons dit déjà, et nous venons de le répéter, à cette âme qu'enflammait, d'où débordait sans cesse la plus exquise sensibilité; à cette âme, si douce et si forte, si active et si constante; à cette âme qui le fit si tendre époux, si excellent frère, si ardent ami, si bon maître, si passionné pour la vertu, si compatissant pour le malheur, si enthousiaste pour l'humanité, seul sentiment, peut-être, où l'enthousiasme soit permis; à cette âme, enfin, qu'il versa toujours dans ses écrits, et qui en fait le plus grand charme.

» C'est maintenant le philosophe et l'homme privé que nous allons considérer dans Servan.

» En dépouillant l'épitoge, il ne cessa pas de s'occuper des lois et de leur application; cet objet de ses constantes et infatigables études: outre plusieurs écrits qu'il publia sur des sujets particuliers, tels qu'un Mémoire

sur l'abus des déclarations de grossesse, abus qui a disparu de notre Code : la défense d'un gentilhomme (M. de Vocance) accusé d'un horrible empoisonnement : la réclamation de la veuve Game dont le mari avait péri dans les prisons, victime d'une accusation de vol, reconnue fausse ; outre ces ouvrages, Servan s'occupait, sur notre législation, d'un travail général dont il a laissé de grands fragmens.

» D'autres matières occupaient encore son esprit actif et flexible.

» Il prêtait sa plume à un vicaire de Chambéry, ou plutôt, il empruntait son nom pour célébrer, dans une oraison funèbre, les vertus du roi de Sardaigne, Charles Emmanuel.

» Il traçait, dans l'Académie de Lyon qui s'applaudissait de le voir siéger au milieu d'elle, la *peinture des progrès des connaissances humaines en général, et de la morale, et de la législation en particulier, dans le XVIII.e siècle* ; et sa brillante imagination savait faire ressortir, par les plus éclatantes couleurs, chacun des traits de ce grand tableau.

» Il étudiait, il discutait, dans plusieurs pamphlets très-piquans, les étonnans phénomènes à l'ensemble desquels on donna le nom de *Magnétisme animal*. Egalement éloigné de

trop d'incrédulité et de trop de confiance, il examinait, avec le septicisme philosophique, ces effets dont l'esprit de système s'est trop vite emparé pour en faire une théorie; ces effets dont a si souvent abusé un méprisable charlatanisme; ces effets, accueillis et prônés d'abord avec tant de légèreté, méprisés et proscrits depuis avec une légèreté plus grande encore peut-être.

» Il vengeait, dans un examen des *Confessions* de J. J. Rousseau, un grand outrage fait aux mœurs publiques, par le plus éloquent des philosophes; par celui qui, de son vivant, s'en était montré le plus grand et le plus courageux défenseur, et qui, dans la plus inconcevable des erreurs, crut être autorisé, par l'indiscret aveu de ses propres faiblesses, à la coupable divulgation de celles des autres.

» Il achevait de terrasser, avec l'arme du ridicule, l'abus des emprisonnemens arbitraires qu'il avait déjà attaqué par le raisonnement, le sentiment et l'éloquence. *L'apologie de la Bastille*, où, sous un titre trompeur, il dévoilait les mystérieuses rigueurs de cette prison célèbre, montra que son auteur savait

aussi manier, avec supériorité, et la plaisanterie et le sarcasme ironique.

» C'était dans la solitude de sa terre de Roussan ou au milieu de la société de Lausanne, ville qu'il affectionnait beaucoup, que Servan se livrait à ces occupations variées. Il les quittait pour revenir sans cesse à ses deux grands ouvrages sur la législation et sur l'éducation, et suspendait à leur tour ces travaux sérieux pour se délasser par le goût de la musique et de la poésie qu'il cultiva, sur-tout la première, avec beaucoup de succès, et par la lecture de ses auteurs favoris, Racine et La Fontaine.

» Déjà, cependant, approchaient ces grands événemens qui allaient absorber tous ses sentimens, et s'emparer de toutes ses pensées. La révolution grondait au loin comme une terrible tempête; mais ces formidables avant-coureurs étaient étouffés par le bruit de notre joie et l'enivrement de nos espérances: Servan s'y livra à ces espérances avec toute l'ardeur de son caractère et toute la pureté de son âme; et quel est l'esprit élevé; quel est le cœur droit et sensible qui ne les a pas partagées? quel est l'homme qui oserait en faire un reproche à l'ami de l'humanité? et quel autre sentiment pouvait animer le philo-

sophe au sein de sa retraite volontaire ? Etait-ce l'ambition ? Il refusa la députation aux états-généraux qui lui fut offerte par deux bailliages; et depuis, nous l'avons encore vu se soustraire à l'estime et à l'appel du public, et s'abstenir de siéger au sein du corps législatif. Mais, en reculant devant la grande mission qui se présentait à lui, et dont l'éloignaient sa modestie et la faiblesse de sa santé, il ne voulut pas, cependant, demeurer sans voix au milieu de l'acclamation universelle. Il se crut appelé par le peuple à une espèce de tribunat : sans partager les erreurs et l'emportement de Gracchus, il égala son éloquence. Ce fut alors qu'il seconda, qu'il excita les habitans du Dauphiné, de la Provence et du Languedoc à faire revivre ou à réformer les états de leurs provinces ; ce fut alors, qu'en répondant au Mémoire des princes du sang, il défendit, contre les prétentions d'une seule famille, les droits de six millions de familles ; ce fut alors qu'il publia un projet de déclaration des droits et des devoirs de l'homme et du citoyen ; ce fut alors qu'il mit au jour une suite, presque journalière, d'écrits fugitifs, à l'un desquels il donna le titre de *Feuilles jetées au vent*, et qu'il appelait lui-même, *des enfans perdus*.

» Mais bientôt les séduisans prestiges qui environnaient Servan s'évanouirent; lorsqu'au grand et uniforme mouvement du peuple Français, succédèrent les crimes et les fureurs de la vile populace parisienne. De bonne heure, il perdit l'espoir de voir s'accomplir cette régénération qu'il avait depuis long-temps provoquée et si ardemment désirée. Il savait, mieux que tout autre, que ce n'est pas au milieu des torrens, que ce n'est pas avec de la boue et du sang qu'on élève, qu'on cimente de beaux édifices; mais cette même raison, ce même courage qu'il avait déployés contre le despotisme; il crut devoir les diriger contre un monstre plus dévorant, l'anarchie. Il osa, dans un écrit qu'on a justement qualifié du titre honorable de *Catilinaire*, attaquer, au milieu de ses triomphes populaires, le redoutable Mirabeau. Il chercha à rallier, par une *Adresse aux amis de la paix*, tous les vrais citoyens qu'épouvantaient les dangers de la patrie. Inutiles tentatives! vains efforts! La voix du sage, au milieu du rugissement des factions, est encore plus inutile et moins entendue que lorsqu'elle crie dans le désert.

» Cependant, le plus grand des crimes allait servir de signal à des millions de crimes.

Outragé, maltraité sur le point d'être massacré par des ingrats, Servan chercha un asile en Suisse. Salut, ô terre hospitalière qui nous conservas tant d'éminens citoyens et ne dédaignas pas de t'ouvrir à l'honorable médiocrité ! Persécuté, sans toi, ma voix, dès long-temps éteinte, ne pourrait faire entendre ici ma reconnaissance. Tu nous apparaissais au milieu des tourmentes comme un temple ouvert au malheur, comme cet autel d'Athènes, qu'aucun infortuné n'embrassait en vain.

» Homme si doux ! homme si sensible ! quels ne devaient pas être, dans ton asile, tes déchiremens et tes larmes ? Tes malheurs, les malheurs de ton pays, la haine, l'injustice, la proscription, nous les avons tous éprouvés; mais pour sonder tes douleurs, pour en mesurer l'étendue, il faudrait avoir ton âme. Qu'ai-je dit !...... tes propres maux t'étaient presque étrangers auprès de ceux de la patrie expirante. Qu'il devait alors te pénétrer d'amertume ce sentiment qui te domina toujours; ce sentiment qui te faisait vivre dans les autres, plus qu'en toi-même ; ce sentiment qui, au moment suprême, te dictait ces paroles si touchantes que tu adressais à ta famille éplorée, que tu adressais, sur-tout, à un frère

digne de toi, et à la meilleure des épouses:
» Calmez-vous : la mort est la plus courte
» action de la vie ; encor quelques instans, je
» m'endors pour toujours. J'ai le courage de
» mourir, et n'ai pas celui de vous quitter ! »

» Du sein de sa retraite, il ne cessa de faire entendre les réclamations de la justice et de la vérité ; il écrivit contre le papier-monnoie qui, sans être la plus cruelle, n'était pas une des moindres plaies de l'état, et dont le cours et le maintien étaient liés à tous les crimes, à toutes les violences. Il emprunta le nom et l'énergie de Raynal, au tombeau, pour tonner contre les assassinats et les confiscations ; enfin, il disputa au vertueux Malesherbes, la gloire périlleuse, la gloire, qu'il fallait sûrement acheter de sa vie, de défendre, dans le meilleur des hommes, le plus infortuné des rois.

» Au premier moment de calme, il accourut vers sa patrie, comme on vole au secours d'une mère ensanglantée dont la vie vient d'échapper au poignard assassin. Les troubles qui se prolongèrent en Provence, plus qu'ailleurs, l'engagèrent à choisir sa résidence à Nismes dont l'Académie, alors renaissante, s'empressa de l'adopter. Il fut touché de cette marque d'estime ; mais, malheureusement il

ne siégea qu'un instant parmi nous. Il soupirait vers ses champs paternels : il s'y retira dès qu'il le put sans danger, et il y passa, entre l'étude et l'amitié, le peu de temps qui lui fut encore accordé par la nature ; il y fut trop tôt frappé d'une maladie longue et cruelle qui le conduisit au tombeau dans la soixante et dixième année de son âge.

» Il avait été quelque-temps avant, momentanément arraché à ses méditations et à sa retraite. Le choix du grand Napoléon l'avait appelé à présider le collége électoral séant à Tarascon. Cette circonstance, petite en elle-même, devint importante, par l'occasion qu'elle fournit à Servan de développer, dans un savant discours, les principes et la théorie des élections politiques. Il s'attacha principalement à y prouver que la propriété territoriale doit servir de garantie aux électeurs ; mais que si elle est la base de la faculté d'élire, le droit d'être élu ne doit appartenir qu'au mérite. « J.Jacques, dit-il, était pauvre ; Mon-
» tesquieu pouvait le devenir : et que dirions-
» nous, aujourd'hui, d'une loi qui leur interdi-
» rait de nous proposer des lois » ? Ce discours fut le dernier ouvrage que publia Servan sur les matières de législation et de droit public.

» Il paraît que notre philosophe tourna, ensuite, ses études vers l'investigation et la connaissance de l'homme moral; si nous en jugeons, du moins, par des *Considérations sceptiques sur nos sciences morales* qu'il fit paraître peu de temps avant sa mort, et que l'on peut regarder comme son testament philosophique. Dans cet écrit, qui n'est que la première partie d'un plus grand ouvrage dont le plan s'y trouve tracé, l'auteur s'est proposé « d'examiner les connaissances que nous avons » sur la morale qui est l'homme; sur ses principes, qui ne doivent être que des vérités » évidentes, déduites de notre nature; sur son » but, enfin, qui est le bonheur commun..... » mais, comme l'annonce son titre, il n'envisage toutes les théories morales que comme » des recueils de vérités d'approximation. »

» Maintenant, pour achever cette esquisse, déjà si étendue, et, à la fois si imparfaite, il nous faudrait tracer l'ensemble de la philosophie de Servan, et présenter le tableau du système de ses idées et de ses opinions, extrait de ses propres ouvrages : mais, indépendamment de notre faiblesse et de la brièveté de l'espace qui nous est accordé, un pareil travail serait encore prématuré, ou du moins,

ne

ne pourrait être entrepris que par quelqu'un à qui il aurait été permis de prendre une exacte connaissance des ouvrages posthumes laissés par notre philosophe. On a pu voir, par les détails où nous sommes entrés, sur ses écrits publics, que presque tous ont été des ouvrages de circonstance ; car son âme expansive et bienfaisante aurait eu bien de la peine à permettre à son génie de se renfermer dans la seule spéculation et dans des abstractions philosophiques. Il réservait, pour l'âge mur et la retraite, le soin d'exposer les résultats de ses méditations et de ses expériences morales. On sait quels bouleversemens, quels événemens inattendus interrompirent ses travaux; cependant, c'est dans les fragmens qu'il a laissés de ses deux grands ouvrages sur la législation et sur l'éducation publique ; c'est dans un traité posthume, sur la cause et les effets des querelles humaines ; c'est dans le vaste recueil de sa correspondance, que celui qui voudra analiser son système de philosophie, devra le chercher. Bornons-nous à dire, ici, que le doute en fit la base, et que c'est parmi les élèves de la seconde Académie et dans l'école dont Cicéron professa les principes qu'il faut le ranger. Son septicisme, comme il

arrive toujours, s'accrut tandis qu'il vieillissait; il l'étendit très-loin, puisqu'il le poussa jusqu'à douter de son propre mérite, comme écrivain et comme orateur. « A vingt ans, dit-il, dans » un fragment très-curieux, où il s'est peint » lui-même, et qu'il a intitulé : *Portrait d'un* » *honnête ignorant*; à vingt ans, je fus très- » convaincu que j'avais du talent; à quarante, » j'en doutai; à cinquante, je commençai à » n'en rien croire; j'en ai maintenant soixante, » et je suis sûr de mon fait. »

» Ce jugement, d'une modeste défiance; ce jugement, si honorable, quoique si faux; la voix unanime des contemporains l'a repoussé, l'a démenti, et la postérité dira, comme notre âge : « où donc est-il le talent; » où donc est-elle la vertu, si la vie et les écrits » de Servan n'en offrent pas les plus frappans » exemples »? Et cependant, lorsque son éloge a été proposé à l'émulation des gens de lettres, toutes les plumes de nos grands écrivains sont restées immobiles; toutes les voix de nos orateurs célèbres sont demeurées muettes. Deux fois l'académie a cru s'honorer en promettant une palme aux dignes panégyristes de Malesherbes et de Servan, deux fois ses vœux et son espoir ont été trompés. D'où

peut naître cette insouciance ? Sommes-nous donc si féconds en vertus, si riches en talens pour dédaigner de célébrer ceux que la mort nous a ravis ?

» Quel déplorable symptôme que l'indifférence pour les grands hommes ! N'allons pas plus loin, et craignons d'approfondir les causes du silence dont nous nous plaignons.

ÉLOGE

DE

MARIE-AGRICOL-HYPOLITE VITALIS;

Membre non résidant de l'Académie du Gard; né à Viviers en 1774; mort à St-Valliers, le 8 juillet 1811;

Par M. Vincens-St-Laurent, Secrétaire-adjoint;

Lu à la Séance publique du 21 décembre 1811.

Marie-Agricol-Hypolite Vitalis, né à Viviers, en 1774, commença de bonne heure ses études au collége de la même ville. Envoyé

ensuite au séminaire de St-Irénée, à Lyon, pour y faire sa philosophie, il cultiva, avec tant d'application et de succès, les heureuses dispositions dont l'avait doué la nature, qu'avant la fin de l'année, à peine âgé de treize ans, il fut en état de soutenir thèse sur la logique et sur la métaphysique; et qu'à l'expiration de la seconde année, il ne parut pas avec moins d'éclat, dans un exercice solennel sur les mathématiques.

» Son respectable père, voué par état au soulagement de l'humanité souffrante, sentit le nouveau service qu'il lui rendrait, en consacrant à la médecine, un sujet dont le goût précoce pour les études sérieuses annonçait un esprit solide et dont les rapides et brillans progrès présageaient des talens distingués; mais la destinée en ordonna autrement. La main paternelle semait encore, dans l'esprit du jeune Vitalis, les germes que l'instruction publique aurait bientôt fecondés, quand les dissentions politiques, et la guerre qui en fut la suite, vinrent détruire cette espérance et transformer le disciple d'Esculape, en enfant de Bellonne et de Mars.

» M. Vitalis marcha, dans la carrière des armes, comme s'il eût suivi, en y entrant,

une vocation de son choix. Il y avait porté toutes les qualités physiques et morales propres à la lui faire parcourir avec honneur. Il joignait, en effet, à une figure mâle, noble, régulière et imposante, une santé robuste, une force extraordinaire de corps qui tenait à la rare perfection de ses proportions, une extrême agilité merveilleusement secondée par une grande vivacité de caractère, un courage tout à la fois d'instinct et de réflexion, et un ardent amour pour l'indépendance et pour la gloire de son pays.

» Ces nombreux avantages et ses connaissances dans les sciences exactes dont l'occasion de faire un utile emploi s'offre à chaque pas à la guerre, le firent remarquer dès les premiers momens de son arrivée à l'armée. Un général qui sut l'apprécier le tira du rang de simple soldat, pour faire de lui son aide-de-camp ; et bientôt après, adjoint aux adjudans généraux, il servit dans l'état-major avec autant de zèle que de bravoure, jusqu'à la paix avec l'Espagne.

» Les travaux des camps ne détournèrent point M. Vitalis du commerce des muses : forcé de renoncer au grave objet de ses premières méditations, faute des secours

nécessaires pour le suivre, il s'en dédommagea par la culture de la poésie, pour laquelle il lui suffisait, sous la tente, de son goût et de son imagination.

» L'art des vers continua de charmer ses loisirs à son retour dans ses foyers. Tantôt, marchant sur les traces de Théocrite et de Virgile, il fit résonner les pipeaux rustiques et chanta le spectacle de la nature; tantôt heureux imitateur d'Horace, il se montra le poëte de la philosophie et de la raison; tantôt, enfin, il s'arma du poignard de Melpomène ou agita les grelots de Thalie; mais ces fruits variés d'un talent fécond et flexible, tour à tour gracieux et naïf, spirituel et élégant, plaisant et pathétique, et dignes de voir le jour, ne furent cependant regardés par l'auteur que comme de simples délassemens, et il les condamna volontairement à l'obscurité et à l'oubli.

» M. Vitalis allia le goût de la musique à celui de la poésie, et il a laissé un monument qui atteste avec quel succès il sut combiner, dans le même ouvrage, l'harmonie des vers avec la mélodie des sons.

» Il s'exerça aussi dans le genre oratoire. On se rappelle qu'une société de théophi-

lantropes s'était formée sur les ruines des cultes. Certes, si quelque chose pouvait tenir lieu des pieuses solennités de la religion, il semble que ce devait être une association d'hommes réunis par l'amour de Dieu et de leurs semblables, par le désir de célébrer en commun la grandeur et la puissance de l'Être suprême, d'admirer et de reconnaître l'étendue de ses bienfaits et de se dévouer à l'envi au bien de l'humanité. Ne sont-ce pas là, en effet, les deux grands préceptes de la loi divine ? Cependant cette institution n'eut qu'une existence éphémère. Quelles que soient les causes qui en abrégèrent la durée ; qu'elle ait péri par son insuffisance pour remplacer les rites de l'église, ou par la défaveur de l'opinion, pourrait-on s'étonner qu'elle ait séduit un jeune homme d'un esprit actif, d'une vive imagination, d'une âme ardente et sensible ? Le nom seul de la secte devait la lui rendre respectable et chère. Dieu et les hommes ! Comment ne pas répondre à ce cri ? Comment ne se serait-il pas rallié à ceux qui s'annonçaient pour rendre à ces deux grands objets de sa vénération, des hommages solennels, libres, sincères et épurés ? Avec quel saint enthousiasme il

les a célébrés ! Quelle chaleur de sentiment anime, vivifie les discours théophilantropiques qu'il a publiés sur Dieu, sur l'immortalité, sur la vertu, sur l'amour de la patrie ! une critique sévère pourrait peut-être y découvrir, sous le rapport de leur mérite littéraire, quelques taches, quelques écarts d'un talent qui n'a pas acquis toute sa maturité et que n'a pas toujours dirigé le frein du goût ; mais que ne pardonne-t-on pas à l'éloquence du cœur ? Dans ces écrits, l'âme de l'orateur, profondément pénétrée, communique son émotion au lecteur, l'entraîne malgré lui, et ne laisse pas à la réflexion la faculté d'analiser les beautés ou les défauts de l'ouvrage. Ainsi, le navigateur emporté par le cours rapide du fleuve, vole au but, sans avoir le temps de distinguer les détails des sites divers qu'il traverse et dont seulement l'ensemble le frappe.

» Les traces que M. Vitalis a laissées dans la carrière des sciences sont encore plus remarquables que l'empreinte de ses pas dans la carrière des lettres. Il ne parcourut celle-ci que pour y cueillir des fleurs ; il eut dans l'autre l'ambition plus louable de faire aux arts d'utiles applications des plus profondes théories.

» Quoique étranger à la ville de Nismes, elle devint le premier objet de ses spéculations scientifiques. Il s'occupa pour elle, d'un projet de canal de navigation, et il essaya d'y introduire l'usage de la mouture économique, par l'action d'un appareil à vapeur.

» Le premier de ces desseins n'a encore été soumis à aucune discussion ; le plan n'en a pas été communiqué au public ; il est resté le secret de l'auteur ; il est encore celui de sa famille, et l'on doit se borner ici à souhaiter de le voir mettre en concurrence avec tous ceux qui ont été conçus pour le même objet, et dont quelqu'un sans doute recevra un jour son exécution. En attendant, payons à la mémoire de M. Vitalis, un tribut de reconnaissance pour le zèle avec lequel il s'est occupé, sous ce rapport, du besoin de notre cité.

» Si l'on ne jugeait, que par l'événement, du mérite de son autre entreprise, on pourrait se croire autorisé à contester le talent de M. Vitalis pour la mécanique. L'établissement de ses moulins n'a pas prospéré, et, à peine formé, il fallut le détruire. Mais sa chute tient à une connaissance trop peu approfondie des localités, à des erreurs économiques qui n'ôtent rien de son prix, à la combinaison des

machines que M. Vitalis avait construites. Aucun de leurs ressorts pris isolément, n'était absolument nouveau ; mais leur assemblage et leurs concours à des effets pour lesquels ils n'avaient pas été originairement créés, portaient tous les caractères de l'invention, et d'une invention à la fois ingénieuse et simple, et qui décelait, dans son auteur, un habile mécanicien.

» La ville de St-Valliers avait été la résidence habituelle de M. Vitalis, depuis son mariage. Il y retourna aussitôt qu'il eut abandonné ses travaux de Nismés, et il y entreprit d'abord un grand ouvrage d'agronomie qui devait embrasser toute l'économie de cette science, mais qui est resté imparfait. La seule partie achevée est celle qui traite des constructions rurales. Elle avait été communiquée à l'académie qui y admira les vastes connaissances de l'auteur sur cette matière. Il rapporte et discute toutes les pratiques anciennes et modernes, étrangères et nationales en usage dans l'art d'élever les bâtimens de campagne ; et s'il est obligé d'avouer que nous sommes le peuple dont les méthodes sont encore les plus imparfaites, il ne préconise pas du moins, par un aveugle enthou-

siasme, celles que suivent les autres nations. Avant de les citer en exemple, il les a soumises à un examen rigoureux, et il ne recommande l'imitation que de celles qui se trouvent conformes aux principes de la saine raison sur la santé, la commodité et la facilité du service des hommes et des animaux, sur l'économie de la peine et du temps et sur la conservation des denrées. C'est sur cette solide base que repose toute la doctrine de M. Vitalis. L'adoption de ses vues promet aux cultivateurs des avantages inappréciables, mais que leur incurie et leur routine leur permettent rarement de sentir; et ce serait rendre un service important à l'agriculture que de mettre au jour ce cours d'architecture rurale qui ne pourrait qu'ajouter de nouvelles lumières à celles qu'ont déjà répandues, sur le même sujet, les travaux de MM. de Perthuis et Lasteyrie.

» Les nombreuses recherches, les observations multipliées, les expériences que nécessitèrent la méditation et la composition des écrits économiques de M. Vitalis, sembleraient n'avoir pu laisser place à aucun autre soin. Cependant il trouva, dans sa laborieuse activité, et dans la sage distribution de son

temps, le loisir d'approfondir l'étude de la jurisprudence et de rassembler, dans un traité sur les partages qu'il a donné au public, toutes les lumières de la législation ancienne et nouvelle, capable de répandre la clarté sur cette partie essentielle des transactions sociales. Judicieux scrutateur des motifs et des intentions de la loi, il en a saisi et fait ressortir l'esprit avec beaucoup de sagacité. Son livre est, à la fois, un flambeau même pour les hommes éclairés qui aiment la discussion des principes, et un guide sûr pour ceux qui ne cherchent que des règles de pratique. Parmi le grand nombre de développemens qui ont été donnés aux diverses parties du nouveau code qui régit la France, ce commentaire n'est pas le moins propre à en faire connaître et admirer la profonde sagesse et chérir le bienfait.

» Rappeler les productions de M. Vitalis, c'est énumérer les titres qu'il eut à l'adoption des corps littéraires. Il fut correspondant de la société d'agriculture et des arts de Lyon, de la société statistique, de la société galvanique et de la société académique des sciences et arts de Paris. Lorsque la ville de Nismes crut pouvoir le compter au nombre

de ses citoyens, l'Académie du Gard s'empressa de lui ouvrir sa porte, et ce ne fut point un vain honneur qu'elle lui conféra. Il a entretenu jusqu'à son dernier moment, avec elle, des relations assidues qui lui ont été également utiles et chères.

» La mort, une mort hélas ! bien prématurée, a rompu ces nœuds. A peine à l'age de trente-sept ans M. Vitalis a été ravi, par un polype au cœur, le 8 juillet dernier, aux sciences et aux lettres au moment où ses facultés intellectuelles, parvenues à leur plus grande maturité, semblaient devoir donner un nouvel essor à ses talens; à son père dont il consolait et honorait la vieillesse; à sa tendre épouse qui lui devait son bonheur; à ses enfans quand son appui leur devenait le plus nécessaire; à ses amis désolés; à tous ceux dont il avait conquis l'estime et l'affection par ses vertus.

» Leur source était dans une âme sensible, bienfaisante et généreuse. Le malheur eut toujours des droits, non seulement à sa pitié, mais encore à son dévouement; et aucun danger ne l'arrêtait, quand il s'agissait de secourir son semblable. Un soir, il arrive sur l'un des bords du Rhône, avec le besoin

pressant de passer sur l'autre rive ; faute de conducteurs expérimentés, il confie à deux enfans la direction du bâteau sur lequel il s'embarque : le bâteau échoue, se brise, et M. Vitalis se trouve jeté avec ses deux jeunes compagnons, saisis d'effroi, sur un banc de sable, au milieu du fleuve. La nuit était venue ; le rivage était désert ; il n'y avait aucun espoir de secours. M. Vitalis charge l'un de ses guides sur ses épaules, se précipite dans les flots, les traverse à la nage, dépose son fardeau à terre, retourne au banc de sable, et sauve le second enfant, comme il avait sauvé le premier.

» Ce trait de courage et d'humanité ne peint que faiblement la bienveillance, l'abnégation de soi-même qui distinguaient si éminemment le caractère de M. Vitalis. De combien de regrets ces précieuses qualités ne sont-elles pas dignes, et quand on se rappelle à quels autres dons de l'esprit et du cœur elles étaient unies, comment ne déplorerait-on pas, avec un redoublement de douleur, la perte de tant de talens et de vertus moissonnés dans l'été de la vie ?

ÉLOGE

DE

DOMINIQUE - CASIMIR FORNIER DE VALAURIE,

Ancien maréchal de camp, maire de Nismes; membre résidant de l'Académie du Gard; né à Nismes, le 31 août 1763; mort dans la même ville, le 15 novembre 1811;

Par M. VINCENS-ST-LAURENT, Secrétaire-adjoint;

Lu à la Séance publique du 21 décembre 1811.

DOMINIQUE - Casimir Fornier de Valaurie naquit à Nismes, le 31 août 1763 : son éducation qui se fit à Lausanne, se trouvant terminée avant qu'il eût atteint l'âge de seize ans, il passa immédiatement des écoles au service militaire.

» Déjà capitaine de dragons quand la révolution éclata, il n'abandonna pas ses étendarts; et quoique la modération de ses opinions

politiques et ses principes connus sur la discipline, semblassent devoir le rendre suspect à l'exaltation ombrageuse des soldats qui s'érigeaient alors en juges de la conduite et en arbitres du sort de leurs officiers, sa résolution fut conforme à leurs vœux et lui valut des témoignages particuliers de leur affection; mais il ne les paya d'aucune lâche complaisance, et, avec une fermeté sans roideur, avec une bonté sans faiblesse, avec une familiarité qu'il sut toujours concilier avec la dignité de son rang, il réussit à faire aimer de plus en plus sa personne et respecter son autorité. La guerre s'allume, il est fait colonel de chasseurs, et il trouve, dans cette double circonstance, des moyens encore plus efficaces d'affermir la subordination. Il parvint à faire craindre à sa troupe le soupçon d'en manquer, à l'égal du soupçon de manquer de courage. Qui eût osé, en effet, braver les ordres d'un chef qui donnait sans cesse l'exemple du zèle, de la valeur, de la régularité et de l'obéissance ? Point de dangers, de fatigues, de privations qu'il ne partage avec ses soldats. A Jemmapes, en bataille à leur tête, et longtemps immobile sous le feu de quarante-cinq redoutes ennemies, le calme de son courage étonna

étonne les plus intrépides, rassure les moins aguerris, et son impertubable gaieté dont les saillies se répètent de rang en rang, font circuler la distraction et la joie. A Nervinde, son audace dans la charge, imitée par ses escadrons avec la plus impétueuse émulation, donne à son régiment un nouvel éclat; à Stavelot, où il commande une avant-garde, on loue la sagesse de ses dispositions, l'habileté de ses manœuvres; on raconte les traits de sa bravoure; on exalte les avantages de ses succès; la voix du pays qu'il vient de conquérir s'unit à celle du général pour proclamer son désintéressement et son humanité; et c'est en rapportant à sa troupe la gloire de ces éloges, qu'il lui inspire le désir de s'en rendre de plus en plus digne.

» Un avancement rapide fut d'abord le prix de ces services; mais à peine nommé maréchal de camp, victime innocente d'une de ces préventions alors si communes dans l'esprit des farouches dépositaires de la suprême puissance, et quelquefois si terribles dans leurs effets, il dut s'estimer heureux de sauver sa tête et de pouvoir se faire oublier. Plus tard, un gouvernement, réparateur équitable et généreux des injustices passées, le dédommagea

de celles qu'il avait souffertes, par un traitement de réforme, converti ensuite en pension de retraite. Mais, durant l'orage, les soins d'une épouse tendre et chérie lui avaient offert la plus douce des consolations, et la campagne, un asile où les utiles travaux de l'agriculture occupaient agréablement son loisir.

» Revenu à la ville, dès qu'il put l'habiter sans danger, il fut choisi pour être l'un des chefs de la garde nationale. Bientôt il apprend que, dans l'exaspération du ressentiment le plus juste, la foule indignée se porte vers les prisons pour y exercer une vengeance terrible contre des hommes souillés du sang des meilleurs citoyens. Il y court, et s'il n'arrive pas à temps pour sauver toutes les victimes, il parvient du moins, au péril de sa vie, à conserver les jours du plus grand nombre ; il réussit, avec l'aide de ses collègues, à mettre ces malheureux sous la protection de cette même force armée qui naguère voulait leur mort.

» Il résigna son commandement, quand ses principes se trouvèrent en opposition avec ceux d'une autorité nouvelle, et il attendit, dans le silence et l'obscurité, une occasion plus favorable de donner de nouvelles preuves de son dévouement à la chose publique.

» Des jours plus séreins se levèrent enfin sur la France : la capacité, l'impartialité, la droiture redevinrent des titres recommandables aux yeux du gouvernement. Alors M. de Valaurie fut appelé à l'exercice des fonctions d'administrateur du département ; il les remplit avec assiduité jusqu'à l'établissement des préfectures, et y mérita d'être élevé à la place de maire de la ville de Nismes.

» Soit qu'on se rappelle les longs désordres qu'il y avait à réparer, soit que l'on considère en eux-mêmes les devoirs et les travaux de la mairie, on doit reconnaître qu'il fallait un grand courage, une grande abnégation de son repos et de son bonheur, pour accepter une magistrature gratuite, subordonnée, d'une effrayante responsabilité légale et d'opinion, qui est rarement le chemin à d'autres honneurs, où l'ambition ne trouve d'autre aliment que l'espérance d'être utile ; qui met, sans cesse l'homme qui en est revêtu, aux prises avec les petits intérêts, les petites passions, les préventions de l'esprit de parti, et dans laquelle il est rare que la seule récompense du zèle et du succès ne soient pas l'ingratitude, le blâme et la calomnie. Les chefs supérieurs de l'administration n'en ont, pour-

ainsi dire, que la pensée. Leur vue s'étend sur la masse entière ; mais elle ne s'arrête presque jamais sur l'individu. C'est la main du maire qui tient le joug de la loi, sous lequel chacun vient courber directement la tête. C'est lui qui veille d'une manière immédiate à la sureté, à la tranquillité, à la liberté des citoyens. Chargé de toutes les mesures d'exécution, il est perpétuellement en contact avec chacun d'eux. La naissance, le mariage, la mort font pénétrer son action jusques dans l'intérieur des familles. Témoin nécessaire de leurs actes les plus importans, il est encore le gardien de la propriété particulière, ainsi que de la propriété commune. Comme les édiles de Rome, il préside à la propreté et aux embellissemens de la cité, aux spectacles et aux jeux publics. Les subsistances sont l'objet constant de sa vigilance et de sa sollicitude ; les maux et les besoins du pauvre affligent sans cesse ses regards ; il tient les yeux toujours ouverts sur ces tristes demeures où le crime attend ou subit sa peine, où s'expient trop souvent l'imprudence et le malheur, et où gémit quelquefois l'innocence. Son œil attentif suit la licence jusques dans ses plus obscurs

détours ; et il déconcerte ses projets et réprime son audace ; enfin, la cause des mœurs ne saurait lui être indifférente ; et, s'il est au-dessus de son pouvoir de les ramener à une entière pureté, il empêche du moins que leur corruption n'étende trop loin ses ravages, et ne produise le trouble et le scandale.

» Que d'occasions, dans le cours d'une telle administration, de choquer des préjugés, de froisser des intérêts privés, de blesser des amours-propres, d'exciter les plaintes de ceux qui profitent des abus ou qu'importune la surveillance, ou dont l'égoïsme se révolte à l'idée d'un sacrifice au bien public ! Que de voix qui, inspirées par ces honteux motifs, crient à l'oppression et à l'injustice, et s'en prennent à l'organe de la loi personnellement, de tout ce qu'elle leur paraît avoir de rigoureux et de gênant !

» A ces clameurs, se joignent celles des frondeurs qui, par caractère, par habitude, par une confiance exclusive dans leurs idées, sans examiner ni les circonstances, ni les moyens, citent sans cesse l'autorité à leur inflexible tribunal ; condamnent tous ses actes ; critiquent toutes ses opérations ; relèvent, avec amertume et avec joie, la moindre mé-

prise, la faute la plus involontaire, et répandent, avec la plus odieuse malignité, des soupçons injurieux jusques sur les soins et les sacrifices qu'il en a quelquefois coûté au magistrat pour assurer leurs plaisirs.

» Quel puissant auxiliaire, toutes ces sortes de malveillance ne trouvent-elles pas dans celle de ces esprits jaloux dont l'ambition déçue, dont l'orgueil humilié, dont la haine irréconciliable pour tout ce qui ose avoir une opinion différente de la leur, pour tout ce qui ne porte pas la même livrée qu'eux, regarde, comme un usurpateur et comme un ennemi, tout fonctionnaire public pris dans une autre classe ! Avec quel empressement ils accueillent, ils répètent, ils propagent les bruits populaires les plus absurdes ! Avec quelle perfide crédulité ils adoptent les accusations les plus mensongères ! Avec quelle détestable industrie, ils enveniment les intentions les plus pures, les actions les plus innocentes, et s'efforcent de donner à leurs doutes affectés l'apparence de la vérité !

» Tels sont les obstacles, tels sont les dégoûts dont la carrière de la mairie est généralement semée dans les grandes villes. Heureusement personne n'était moins propre à

s'en laisser arrêter ni décourager que M. de Valaurie; personne n'opposa une indifférence plus philosophique et un mépris plus calme aux impuissans efforts de l'envie et de la méchanceté, non par un orgueilleux dédain de l'opinion publique, mais par respect pour une conscience sans reproche et pour une probité sans tache. Ses intentions furent droites et ses mains pures, et, content à cet égard de lui-même et du témoignage honorable de ceux à qui il devait compte de sa gestion, les rumeurs téméraires, les insinuations malignes, les imputations offensantes ne furent jamais pour lui que des sujets de dérision et que l'aliment journalier de sa gaieté.

» Le fiel dont on a si vainement cherché à l'abreuver pendant sa vie n'aura pas moins vainement souillé sa tombe. Les bienfaits de son administration déposeront éternellement contre l'iniquité de ces outrages; et sa mémoire recueillera du moins le prix tardif de ses travaux.

» On n'oubliera pas la sagesse et le bonheur avec lequel il seconda les vues du gouvernement dans la transition d'un état d'anxiété, de fermentation et de discorde, à un état de repos, de confiance et de sécurité. On

se souviendra qu'il fit régner, durant dix années, le calme le plus profond, la tranquillité la plus parfaite, et que cependant jamais la main de l'autorité ne se fit sentir.

» Tout le secret de son art, pour arriver à ce résultat, fut dans son caractère. La loyauté, la franchise ou plutôt une candeur aimable et naïve, un esprit indulgent, une disposition naturelle à obliger, une volonté énergique, quand il fallait l'avoir, un accès facile, une dignité sans faste et sans orgueil, une sévère impartialité entre les opinions et les croyances diverses, tels furent les ressorts qui imprimèrent à son administration, un mouvement régulier, mais simple, facile et doux.

» Ces moyens ont plus d'utilité que d'éclat. L'action morale échappe aux yeux distraits ou peu exercés à en reconnaître l'influence. On s'accoutume à jouir du bienfait sans songer à la main qui le dispense ; mais l'administration de M. de Valaurie a aussi de quoi frapper les esprits inattentifs dont la reconnaissance a besoin d'être sollicitée par des objets matériels et sensibles.

» Qu'ils contemplent les marchés multipliés, disposés avec ordre et devenus une nouvelle source de revenus publics ; le pavé rendu

plus solide, plus uni, plus commode et plus sûr; l'éclairage étendu et perfectionné; l'assainissement d'un des plus beaux quartiers de la ville par le dessèchement et le nettoiement annuels des bassins et des canaux durant la saison des chaleurs; les aqueducs souterrains qui conservent alors les eaux pour les besoins domestiques et pour ceux du commerce, et qui en procurent une meilleure distribution; la promenade restaurée et embellie; un plateau aride et sans forme changé en place régulière, élégante et ombragée; l'enceinte extérieure de la ville transformée en boulevards riants où l'agrément se joint à la commodité; l'asile que la charité publique ouvre à l'indigence, enrichi d'un édifice somptueux dont le luxe même n'est qu'un moyen de plus d'augmenter le patrimoine des pauvres; l'amphithéâtre rendu enfin, au dedans et au dehors, à toute son antique majesté: à l'aspect de tant d'utiles et brillans travaux, ne sera-t-on pas forcé d'avouer que, sous la mairie de M. de Valaurie, il s'est plus fait de choses pour l'avantage et pour la splendeur de la cité, que sous tous ses prédécesseurs ensemble? Sans doute l'honneur n'en revient pas à lui seul; ses collaborateurs, le conseil muni-

cipal, l'autorité supérieure ont le droit d'en revendiquer une partie; mais l'initiative lui appartient; son ascendant détermina l'adoption des projets; il en facilita, il en pressa, il en surveilla l'exécution, et son nom restera justement attaché à tous les changemens salutaires, à tous les monumens nouveaux qui datent de sa magistrature.

» Parmi les fruits de ses soins, il en est deux qui méritent, de la part de l'Académie, un tribut particulier de gratitude. C'est ici sur-tout que je dois regretter que d'autres devoirs, que l'hommage à rendre en ce jour à la mémoire d'un homme célèbre, aient empêché une bouche plus éloquente que la mienne d'être en ce moment l'organe des sentimens de l'Académie. Qui mieux que le compagnon du maire, dans la mission importante d'aller solliciter auprès du gouvernement, en faveur de la ville, l'établissement du lycée, la restitution de l'héritage de Seguier, la conservation de ce même musée dans l'enceinte duquel s'élève aujourd'hui ma faible voix; qui mieux, dis-je, que celui qui partagea les fatigues, les peines et la gloire de cette mission, pourrait rendre un témoignage plus éclatant de la persévérance,

de la patience courageuse avec laquelle M. de Valaurie en poursuivit le succès, malgré les nombreux obstacles qui semblaient devoir le rendre impossible ?

» Dans toutes les autres circonstances où il put donner à l'Académie des marques de son attachement et de sa bienveillance, il les lui prodigua. Cependant, parce qu'il n'y apportait point de tribut littéraire, il s'étonnait quelquefois lui-même de lui appartenir. C'était une erreur de sa modestie. Il eut plus d'un titre pour y siéger. L'administration n'est-elle pas en effet, une science, et, l'expérience du magistrat éclairé qui en fait chaque jour une heureuse application, n'est-elle pas susceptible de fournir autant de lumières que les ouvrages du philosophe qui en développe la théorie ? D'ailleurs M. de Valaurie avait, en agriculture, des connaissances attestées par les résultats de l'usage qu'il en sut faire. Les discours solennels qu'il a prononcés dans l'exercice de ses fonctions, toujours assortis par le ton aux circonstances, toujours précis, spirituels et corrects, annonçaient un esprit orné et un homme de goût, et la délicatesse de ce sentiment, et la grâce de l'esprit dont il ne fut pas moins doué que de celle des

manières et dont l'influence et les conseils peuvent être si utiles aux gens de lettres, n'ornent pas moins que les talens, le sanctuaire des muses.

» Ces qualités aimables donnaient un attrait particulier à sa conversation, et la jovialité la plus soutenue en augmentait encore le charme. Cette inaltérable gaieté ne l'abandonna pas un seul instant de sa vie. Il s'y livrait avec la même effusion, au milieu de l'embarras des affaires et jusques dans les souffrances les plus cruelles ; et cette heureuse disposition, produit naturel de la sérénité de son âme, de la fécondité et de la mobilité de son imagination, le préservait des alarmes que sa complexion extraordinaire et les fréquentes infirmités qui en étaient la suite, donnaient sans cesse à sa famille et à ses amis.

» Ce n'était pas seulement par les agrémens, et par l'originalité de son esprit, que M. de Valaurie savait plaire. Des qualités plus solides et plus attachantes lui valurent l'estime et l'affection de quiconque fut à portée d'apprécier l'égalité de son humeur, la bonté de son caractère, et ses mœurs douces et faciles. Bon fils, bon frère, bon époux, ses vertus

domestiques auraient suffi pour justifier la douleur et les regrets que sa mort prématurée ont coûtés à ses proches et à tous ceux qui le connurent.

» Frappé d'une atteinte soudaine, il a rendu le dernier soupir, le 15 novembre, à l'âge de quarante-huit ans, dans le lieu même où il exerçait ses fonctions. C'était mourir au champ d'honneur. Ceux qui ont été rendus à sa cendre ne sont sans doute que le présage de témoignages plus durables et plus éclatans de la reconnaissance publique. Les interprètes des vœux de la commune, qui lui ont donné, de son vivant, tant de gages honorables de leur satisfaction et de la gratitude générale, confirmeront ces sentimens par un dernier et solennel hommage; ils en graveront l'expression sur sa pierre sépulcrale, et ce monument simple et modeste dont l'érection obtiendra l'assentiment de tous les gens de bien, et qui attestera également aux générations futures les vertus et les services du magistrat qui en sera l'objet et la justice du corps municipal qui l'aura décerné, les honorera également tous les deux.

ACADÉMIE DU GARD.

Société d'agriculture, des sciences, lettres et arts, établie à Nismes en 1801, sur les débris de l'ancienne académie royale de cette ville, qui avait été fondée en 1682, associée à l'académie française en 1692, et supprimée par décret de la Convention nationale en 1793.

PRÉSIDENT HONORAIRE.

Le Préfet du département du Gard.

MEMBRES ORDINAIRES RÉSIDANS.

MM.

Vincens-St-Laurent, doyen du conseil de préfecture du département du Gard; correspondant de l'institut et de la société d'agriculture du département de la Seine; associé non-résidant de la société des sciences et belles-lettres de Montpellier, d'Aix, et de Valenciennes, *secrétaire-adjoint.*

Eymar, ancien négociant.

Maigre (Louis), négociant, juge au tribunal de commerce de Nismes, et membre du conseil-général du département du Gard.

Grangent, ingénieur en chef du département du Gard.

Trélis, associé non-résidant de la société des sciences

et belles-lettres de Montpellier, de celle d'Aix et de Valenciennes, *secrétaire-perpétuel.*

FORNIER DE CLAUSONNE, conseiller à la cour de Nismes.

AUBANEL.

DURAND, ingénieur ordinaire des ponts et chaussées.

SOLIMANI, *d. m.*, membre du jury médical du département du Gard.

GERGONNE, professeur de philosophie à l'académie et de mathématiques transcendantes au lycée de Nismes, *trésorier.*

VINCENS (Alexandre), professeur de littérature grecque à l'académie de Nismes.

FOURNIER, pharmacien.

TRINQUELAGUE, premier avocat général à la cour de Nismes.

CAVALIER, ❋ procureur-général à la cour de Nismes.

BLACHIER, avocat, ancien secrétaire-général de la préfecture du département du Gard.

DONZEL, secrétaire de l'académie de Nismes, *Vice-président.*

PHELIP, *d. m.*

ROMAN.

BAZILLE, conseiller à la cour de Nismes.

THOMAS-LAVERNÈDE, professeur de mathématiques au lycée de Nismes.

TEDENAT, correspondant de l'institut, recteur de l'académie de Nismes, *président.*

LA BOISSIÈRE, conseiller à la cour de Nismes.

DESCOLE, professeur émérite.

GAMON, ❋ président à la cour de Nismes.

Le Baron MAYNBAUD DE PANCEMONT, ✻, maître des requêtes, premier président de la cour de Nismes.

DE SEYNES (Alphonse)

DUPRE DE PIERMAL, inspecteur de l'académie de Nismes.

Le chevalier CHABAUD-LATOUR, ✻, membre du corps législatif.

N.

N.

MEMBRES ORDINAIRES NON-RÉSIDANS.

MM.

Le comte BOISSY D'ANGLAS, (G. ✻) sénateur, membre de l'institut, à Paris.

PIEYRE (Alexandre), correspondant de l'institut, à Paris.

Le baron PIEYRE, ✻, préfet du département du Loiret, à Orléans.

SERRET, à Paris.

LARNAC, à Uzés.

BAUMES, professeur de la faculté de médecine à l'académie de Montpellier, membre de plusieurs sociétés savantes, à Montpellier.

VINCENS (Marc-Antoine-Emile), négociant, à Milan.

FRAT (Jean), ancien négociant, à Montpellier.

DESTREMX, à St-Christol, près d'Alais.

DANIEL (Casimir), secrétaire-général de la préfecture du département de l'Aude, à Carcassonne.

PAGÈS *d. m.*, à Alais.

ROGER, professeur de belles-lettres à Laflèche.

ROUGER

Rouger, *d. m.*, au Vigan.

Lecointe, *d. m.*

Favart, *d. m.*, à Uzés.

Chouvy, professeur de la faculté de théologie à l'académie de Lyon, à Lyon.

Dhombres-Firmas, membre de plusieurs sociétés savantes, à Alais.

Mazer (Hector), à St-Gilles.

Bérard, à Montpellier.

Guizot, professeur d'histoire au collége de France, à Paris.

Blaud, *d. m.*, à Beaucaire.

Dax, *d. m.*, à Sommières.

Sauvan-d'Aramon, président du collége-électoral du 3.e arrondissement et membre du conseil général du département du Gard, à Aramon.

Le baron **d'Alphonse**, (C. ❋) maître des requêtes, à Paris.

Dampmartin, ❋, censeur, conseiller au conseil des prises, membre du corps législatif à Paris.

Amoreux, *d. m.*, membre de la société des sciences et belles-lettres de Montpellier, à Montpellier.

Lacoste (Henri de), ❋ ❋, archiviste du ministère de la police à Paris.

N.

N.

N.

ACADEMICIEN VETERAN.

M. **Granier**, *d. m.*, professeur émérite au lycée de Nismes.

ASSOCIÉS.

MM.

DE XIMÉNEZ, ancien militaire, à Paris.

BERENGER, proviseur émérite, correspondant de l'institut, à Lyon.

CHOMPRÉ, membre du conseil des prises, à Paris.

MOURGUE DE MONTREDON, administrateur des hospices, à Paris.

Le comte PASTORET, ❋, sénateur, membre de l'institut, professeur de droit public au collége de France, à Paris.

Le comte DE CHANTELOUP, (G. ❋) trésorier du sénat, membre de l'institut, à Paris.

PICOT-LA-PEYROUSE, ❋, à Toulouse.

DELANDINE, membre de l'académie et bibliothécaire de la ville de Lyon, correspondant de l'institut, à Lyon.

MARTIN DE CHOISY, conseiller à la cour et membre de la société des sciences et belles lettres de Montpellier, à Montpellier.

MORELLET, ❋, membre du corps législatif et de l'institut, à Paris.

ARNAULT, ❋, secrétaire-général de l'université, et membre de l'institut, à Paris.

BANKS, président de la société royale, à Londres.

Le comte BARBÉ DE MARBOIS, (G. A. ❋) premier président de la cour des comptes, à Paris.

BENOIT, chef de division au ministère de l'intérieur, à Paris.

Le comte BERTHOLET, ❋, senateur et membre de l'institut, à Paris.

Le comte BEUGNOT, (O. ❋) conseiller-d'état, à Paris.

BONAPARTE (Lucien).

BOUFFLERS, ❋, membre de l'institut, à Paris.

BRACK, directeur des douanes, à Gênes.

BREGUET, horloger, à Paris.

CADET DE VAUX, à Paris.

Le comte CAFFARELLI, (G. ❋) conseiller d'état, à Paris.

S. A. S. Le duc de PARME, à Paris.

Le baron de CHASSIRON, maître de comptes, et membre de la société d'agriculture du département de la Seine, à Paris.

CRELL, correspondant de l'institut, à Helmstadt.

DIDOT l'aîné, ❋, imprimeur, à Paris.

FABBRONI, correspondant de l'institut, à Florence.

Le comte DE FONTANES, (C. ❋) sénateur, membre de l'institut et grand-maître de l'université, à Paris.

Le comte FRANÇOIS DE NEUFCHATEAU, (G. ❋) sénateur, membre de l'institut et de la société d'agriculture du département de la Seine, à Paris.

GEORGI, à Pétersbourg.

GILIBERT, *d. m.*, directeur du jardin des plantes, à Lyon.

GŒTHE, à Weimar.

HALLÉ, ❋, membre de l'institut, professeur de la faculté de médecine à l'académie de Paris.

HEYNE, professeur, à Gottingue.

HOUDON, ❋, membre de l'institut, à Paris.

DE JUSSIEU, ❋, membre de l'institut, à Paris.

Le comte de LACÉPÈDE, (G. A. ❋) ministre d'état, sénateur, grand-chancelier de la légion d'honneur, membre de l'institut, à Paris.

Le comte de CESSAC, (G. A. ❋) ministre d'état, gouverneur de l'école polytechnique, membre de l'institut, à Paris.

Le comte LAPLACE, (G. ❋) chancelier du sénat, membre de l'institut, à Paris.

S. A. S. Le duc de PLAISANCE, archi-trésorier, membre de l'institut, à Paris.

Le baron L'ESCALIER, (C. ❋) consul général aux états unis de l'Amérique.

L'HUILLIER, professeur de mathématiques, à Genève.

MILLIN, ❋, conservateur du cabinet des médailles de la bibliothèque, membre de l'institut, à Paris.

MOREAU-ST-MÉRY, (C. ❋) ancien conseiller d'état, à Paris.

NOEL, ❋, conseiller ordinaire et inspecteur-général de l'université, à Paris.

Le baron NOGARET, (C. ❋) maître des requêtes, à St-Laurent de Rivedols.

ODIER, *d. m.*, à Genève.

PICTET, ❋, inspecteur-général de l'université, à Paris.

PIETRI, ❋, préfet du département de la Corse, à Bastia.

PINEL, ❋, professeur de la faculté de médecine à l'académie de Paris, membre de l'institut, à Paris.

Le comte RŒDERER, (C. ❋) sénateur, membre de l'institut, à Paris.

ROUGIER-LA-BERGERIE, ❋, à Paris.

Le comte de SÉGUR, (G. A. ❋) grand-maître

des cérémonies, membre de l'institut, à Paris.

Le comte HUGUET DE SÉMONVILLE, (C. ❊) sénateur, à Paris.

WAN-SWINDEN, professeur, correspondant de l'institut, à Amsterdam.

Le prince de Bénévent, *vice-grand-électeur*, membre de l'institut, à Paris.

Le baron de ZACH, grand-maître de la cour de S. A. S. la duchesse douairière de Saxe-Gotha, à Marseilles.

LE CHEVALIER, à Paris.

TINGRY, professeur de chimie, à Genève.

MONTBRISON, recteur de l'académie de Strasbourg.

RAIMOND, principal du collége, à Chambery.

DESGRANGES, *d. m.*, à Lyon.

LEFÈVRE-GINEAU, ❊, inspecteur-général de l'université, membre de l'institut, à Paris.

GUÉRIN, *d. m.*, secrétaire de l'athénée de Vaucluse, à Carpentras.

GUIDI, professeur des sciences physiques, au lycée de Marseille.

CHARDON-LA-ROCHETTE, à Paris.

COTTE, correspondant de l'institut, à Montmorenci.

LOMBARD, ancien secrétaire-privé du roi de Prusse, à Berlin.

LABOUISSE, à Paris.

STAPFER, ancien ministre plénipotentiaire de la république helvétique, à Paris.

FABRE (Victorin), à Paris.

Le baron DE CHAUDRUC, secrétaire-général de la préfecture du département du Loiret, à Orléans.

FUZET DU POUGET, *d. m.*, au Pouget, département de l'Ardèche.

BORELLY, doyen de la faculté des lettres à l'académie de Nismes.

COLCLOUGH, aux Vans, département de l'Ardèche.

BERTOLONI, *d. m.*, à Sarzane.

ANDRIEUX, ✻, membre de l'institut, à Paris.

MEYER, à Amsterdam.

DE CANDOLLE, professeur de botanique de la faculté de médecine à l'académie de Montpellier, membre de la société d'agriculture du département de la Seine, à Montpellier.

Le comte DE COSSÉ, préfet du département de Marengo, à Alexandrie.

DE VANDERBOUG, à Paris.

GUIDI (Sébastien) professeur de mathématiques au lycée de Marseille.

D'HAUTEROCHE, à Orléans.

RAYNOUARD, membre du corps législatif, de l'institut, à Passy.

MOLLEVAULT, correspondant de l'institut, à Nancy.

ROSTAN (Casimir), l'un des secrétaires perpétuels de l'académie de Marseille, à Marseille.

CHAUSSARD, professeur académique de littérature latine, à Paris.

ENCONTRE, doyen, de la faculté des sciences, et professeur de mathématiques, à l'académie de Montpellier.

DUPONT (de Nemours), membre de l'institut, à Paris.

PASTORET, professeur émérite, à Montagnac.

GASPARIN, ancien militaire, à Orange.

FLAUGERGUE, correspondant de l'institut, à Viviers.

Gosse, correspondant de l'institut, à Genève.

Ramon, membre de l'institut, à Paris.

Artaud, conservateur du palais des arts, et membre de l'académie de Lyon.

Kramp, professeur de la faculté des sciences à l'académie de Strasbourg.

Maunoir, docteur en chirurgie, à Genève.

TABLE

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS CETTE SECONDE PARTIE.

HISTOIRE.

ANTIQUITÉS.

LITTÉRATURE POÉSIE.

DES PRIX.

NÉCROLOGIE.

TABLEAU DES MEMBRES ET ASSOCIÉS DE L'ACADEMIE.

ERRATA.

PREMIÈRE PARTIE.

Pag.	lignes.	*Fautes.*	*Corrections.*
7.	22 :	qu'ils publient, si,	qu'ils publient ; si,
9.	5 :	de Nismes	du Gard.
10.	14 :	*Omis à la marge*	Discours sur les avantages des solennités académiques ; par M. *Bazille*, président.
11.	24 :	*Omis à la marge*	Discours sur les travaux de l'Académie ; par M. *Bazille*, président.
14.	8 :	*Omis à la marge*	Sucre concret de raisin ; par M. *Fournier*.
15.	6 :	dévancé	devancé
58.	5 :	Bourret	Bonnet
60.	16 :	ils sont établis	il est établi
64.	20 :	rafraîchi	rafraîchie
Ibid.	22 :	stérilité,	stérilité ;
65.	6 :	sa vue :	sa vue ?
79.	3 :	*chérés*	*xerés*
94.	13 :	qu'au sparcette	qu'à l'esparcette
98.	16 :	dévanciers	devanciers
109.	19 :	chêne-vert	chêne-blanc
Ib.	20 :	chêne-blanc	chêne-vert
145.	6 :	à travers	au travers
147.	3 et 4 :	il établit	il s'établit
155.	23 :	que j'ai	que j'aie
158.	3 :	remèdierait-on	remédiât-on
160.	11 :	jusques près	jusques après
Ib.	ib.	longueur,	longueur ;
175.	14 :	*A la marge* : Bapport	Rapport
178.	11 :	1812	1802
Ibid.	26 :	Dumotin	Dumotier
179.	1 :	à l'amadou de	à l'amadou, de
181.	9 :	tout ; puisque	tout. Puisque
200.	19 :	demêler	démêler
206.	3 :	et sont l'appui	et à l'appui

Pag. lignes.	
214. 18 : plus sèche ;	plus sèche,
232. 12 : et leur donner	et de leur donner
234. 20 : de chaleur	de la chaleur
272. 12 : dremier :	premier.
285. 14 : ésuite	jésuite
391. 6 et 7 : à deux doigts de sa perte ? C'est	à deux doigts de sa perte. C'est
403. 7 : de	dans
412. 22 et 23 : jumens	jugemens
413. 11 et 12 : *A la marge* : des gens de lettres	philosophique
431. 5 : ville	île

DEUXIÈME PARTIE.

Titre, 5 : Par M. Trélis, secrétaire perpétuel.	Par M. Vincens-St-Laurent, secrétaire-adjoint.
P. 5. 12 : de l'administration de l'état	de l'administration des finances de l'état.
58. 9 : et depuis il n'y avait plus tenté	où depuis il n'avait plus tenté
60. 13 : confiée à la garde des religieux	gardée par les religieux
Ibid. 15 : la place	celle
70. 4 : ne perdra	ne souffrira
83. 3 et 4 : il pris	il a pris
87. 10 : attendre	atteindre
108. 14 : à	de
138. 7 et 8 : qu'il lui devait. il retrouve	qu'il lui devait ; il retrouve
139. dernière ligne : nerueux	nerveux
158. 7 : établis	élevés
167. 3, 10, 24, *à la note* : aquéduc	aqueduc
168. 1, 2, 5 : aquéduc	aqueduc
Ibid. 19 : considérée	regardée
184. 15 : des spectacle plus	des spectacles les plus
192. 23 : répens	repens
198. 3 : desers	déserts
208. 25 : déchaînés	déchaîné.
268. 16 : quæcunque	quæcumque
283. *Dernière ligne à la note* : è	e



